

C. J. Bergfalk.

30. 125

HISTOIRE

DES FRANCS.

Imprimerie de Ode et Wodon.

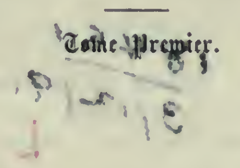
HISTOIRE

DES FRANCS

PAR

M. LE COMTE DE PEYRONNET.

> Non minus oblector francorum annalia regum
> Scripta legens, sine fuco prorsùs et arte...
> Chancelier DE L'HÔPITAL.



Tome Premier.

Bruxelles et Leipzig.

ALLGEMEINE NIEDERLANDISCHE BUCHHANDLUNG.

1835

DÉDICACE.

Jeunes hommes, j'ai écrit pour vous. Écoutez, vous qui entrez dans la vie, cette voix qui sort d'un sépulcre; si humble, ou si haut que soit votre rang, écoutez!

Je serai mort, de ma seconde et dernière mort, quand votre temps adviendra; quand vous posséderez et mènerez le monde, je n'y serai plus. Je ne saurais vous servir alors, et pourtant mon esprit s'émeut à l'idée de vous servir; il faut se hâter.

Acceptez donc cet écrit, faible témoignage d'un zèle sincère; unique moyen qui me reste, sinon de vous être utile, au moins de vous en montrer le désir. C'est un fruit de l'adversité, et pour l'ordinaire elle les mûrit; c'est le travail de mes mauvais jours, et ils enseignent la patience : il sera fidèle.

Vous y trouverez des choses qu'il vous sera bon de connaître; car elles sont de ce pays qui est le vôtre, et dont vous réglerez à votre tour la fortune.

Ne prenez pas exemple de ceux qui, voyant leur

siècle si loin des siècles anciens, se font indolemment peur de la route, et s'imaginent qu'il leur suffira de la parcourir à moitié. Que penseriez-vous de qui vous dirait que votre âge présent n'est de rien? L'enfance des peuples en prépare et explique la virilité. Les Romains de l'empiré ne mettaient pas en oubli les fastes de la république, ni ceux de la république les annales de leurs premiers rois.

Après que j'eus servi de longues années la génération qui s'en va, elle me donna une prison pour salaire. J'accepte et ne me plains point; mais j'en stipule un autre avec vous.

J'ai six petits-fils qui croissent languissamment à l'ombre de mon malheur. Ils prendront rang un jour parmi vous. Tendez-leur une main amie, quand vous les rencontrerez en votre chemin, si vous estimez qu'il y ait eu quelque peu de profit pour vous, dans ce livre que le vieux captif vous dédie.

de Peyronnet.

Château de Ham, juin 1835.

PRÉFACE.

J'ai écrit ce livre avec attention. Mais je suis en un lieu où les ressources n'abondent point : il me sera sûrement échappé des fautes; peut-être beaucoup. Je demande à ceux qui les remarqueront, d'avoir un peu d'indulgence ; d'abord pour ce qui me manque naturellement, et aussi pour les secours dont j'étais privé. Ce que j'en dis n'est point pour qu'on m'épargne, mais pour qu'on m'excuse. Je répondrai à la critique, selon son goût et le mien, en en profitant.

J'aurais peut-être fait moins mal ailleurs; mais je n'ai pas le choix. A peine si j'ai celui de ne pas écrire; car que ferais-je de ma vie?

Rejeté violemment par la fortune hors de la route où elle m'avait capricieusement engagé, je suis revenu à l'étude, première affection de mes plus

heureuses années, et détaché pour toujours des choses présentes, j'occupe et dédommage mon esprit avec les récits du passé. Je suis de mon mieux les leçons des maitres : *Sed à quo incepto studioque me ambitio mala detinuerat, eòdem regressus, statui res gestas carptìm ut quæque memoriâ digna videbantur præscribere; eò magis quod mihi à spe, metu, partibus reipublicæ animus liber erat* [1].

J'ai suivi un ordre qu'on croirait nouveau, et qui ne l'est point. J'aurais voulu détacher les faits sans les isoler, et leur donner plus de relief, sans toutefois en rompre la chaine. Ce que Florus se proposait, je l'ai essayé : *Quæ etsi juncta inter se sunt omnia atque confusa, tamen quò meliùs appareant, separatìm proferentur* [2].

Il y a un point cependant où je me suis tout-à-fait écarté des formes consacrées par un long usage. Je n'ai pu me résoudre à procéder de règne en règne dans cette histoire multiple et complexe des siècles mérovingiens. Il me semblait qu'un événement grave et profond, dont les effets se seraient uniformément étendus à toutes les parties de l'empire, et dont les retours successifs auraient marqué fortement d'assez nombreux intervalles dans

[1] Salluste, Bell. Catilin 4.

[2] Lib. 2. Num. 19.

cette période historique, serait un diviseur plus logique et plus naturel. Il me fallait trouver le moyen de reproduire collectivement et sous un aspect commun, les choses accomplies, en un même temps, dans les trois divisions de l'empire. Car c'était l'histoire de cet empire que j'avais en vue, et nullement l'histoire incomplète et mutilée de l'une de ses divisions. Il ne pouvait me satisfaire de subordonner l'Austrasie et la Bourgogne à la Neustrie ; de sacrifier au roi de Paris ceux d'Orléans et de Metz ; de ne faire mention de ceux-ci que comme on ferait de rois étrangers. Tout aussi peu m'eût-il convenu de représenter, l'un après l'autre, les règnes de trois princes vivant et régnant aux mêmes époques, et d'exposer successivement des faits simultanés et contemporains. Il n'y aurait eu dans cette méthode ni fidélité, ni simplicité, ni rapidité, ni clarté. C'est ce qui m'a fait substituer aux simples changemens de prince, qui ne sont pas toujours des événemens, et qui n'eussent été d'ailleurs que des événemens partiels, les transformations générales que subissait l'organisation politique de la France.

Ainsi la France, considérée dans son ensemble, comme il appartenait à mon dessein, ayant été perpétuellement soumise, pendant ce long espace

de temps, à la double tendance de la réunion et du partage, ces deux accidens alternatifs, et toujours liés l'un à l'autre, m'ont paru plus propres que tous à maintenir dans ma composition l'unité qui pouvait seule, à mon avis, en bannir la confusion. Je rapporte les actions des princes aux vraies époques de l'histoire, et ne saurais consentir à prendre pour époques des vies de princes, oisives, obscures, impuissantes, et où il n'y a rien qui soit en effet à elles. Elles sont dans mon sujet, et ne sont pas lui; c'est la France qui est mon sujet. Je ne vois point, quoique ce soient pourtant d'autres princes, que Tacite ait divisé ses livres d'histoire par les règnes de Galba, d'Othon, de Vitellius.

L'orthographe des noms historiques de nos premiers temps est presque devenue aujourd'hui une chose grave. On y voudrait de grands changemens. Personne n'est plus disposé que moi à la déférence pour le savant et recommandable écrivain qui a renouvelé de nos jours les anciennes tentatives de Du Tillet. Je m'abstiendrai pourtant cette fois de ses conseils.

Assurément, la langue tudesque, que parlaient les Francs, ressemblait peu à celle que parlent aujourd'hui les Français. Ce sont bien deux langues, et je n'entends point qu'il faille mettre en doute

si les Francs ne prononçaient pas Merowings, Chlodowig, Lodewig et Karle, plutôt que Charles, Louis, Chlovis, Mérovée. C'est pourquoi si j'écrivais l'histoire de ces temps en langue tudesque, je voudrais savoir quelle orthographe et quelle consonnance donnait cette langue au nom de mes personnages, et je les conserverais religieusement.

Mais j'écris la langue qui se parle en mon pays, de mon temps. Je ne la refais, ni ne la réforme; je m'en sers. Et de même que je n'emploie point les désinences grecques ou latines, quand je parle en cette langue des personnages de Rome ou d'Athènes; de même que je dis Alexandre, Pompée, Auguste, quand je parle, moi, Français d'aujourd'hui, de ces grands hommes, de même je dis Mérovée et Chlovis sans trop examiner de quelle manière se prononçaient ces mots en langue tudesque, quand vivait cette langue, il y a douze siècles.

Que ma langue ait tort; cela peut bien être. Qu'il lui valût mieux de dire Alexandros, Pompeius, Merowings; je ne dispute pas là-dessus. Mais ce mieux là, elle n'en veut point. Elle dit Pompée; elle dit Mérovée : que puis-je à cela ? M'irai-je obstiner à la faire rétrograder jusqu'au tudesque ? L'usage veut : *Si volet usus;* l'usage est le maître, *arbitrium est et jus.*

On m'a demandé quel est mon système ? Un système, bon Dieu, dans une composition historique! une pensée à soi, fixe et invariable, un but qu'on choisit et se propose d'avance, quand il n'est question que de témoigner de ce qui s'est fait! Loin de moi. J'écris l'histoire et ne l'imagine point; je ne la fais pas, je la reproduis; je ne la donne pas telle que je l'aurais souhaitée, mais telle que je la retrouve et la reconnais. Et qui ferait autrement, serait-ce de l'histoire?

Non certes; je me laisse aller où il plaît aux événemens, et ne leur fais point violence pour les contraindre d'aller où il me plairait. Ce sont eux, et non pas moi, qui mènent ma plume. Il y aura sans doute un système dans mon ouvrage; mais à ce système je n'y aurai rien à prétendre. Il ne sera autre que celui dans lequel il aura plu à la Providence d'enfermer les faits que j'exposerai. Ce ne sera point un système présupposé et préétabli, mais conséquent, et qui se pourra, non pas prévoir, mais conclure. Mon système à moi, si j'en ai un, est justement de n'en point avoir. Me préserve le ciel « de me donner loy, » comme dit Montaigne, « d'incliner l'histoire à ma fantaisie [1]. Au

[1] Essais, liv. 2, chap. 10.

« moins serai-je l'homme très fidèle qu'il requé-
« rait, et qui n'aura rien espousé [1]. » L'histoire est une affaire de bonne foi et un labeur d'honnête homme. C'est par où elle m'a séduit et gagné. C'est ce qui m'en plaît, et par quel côté surtout j'y voudrais plaire.

[1] Essais, liv. I, chap. 30.

CHAPITRE PRÉLIMINAIRE.

SUJET ET PLAN DE L'OUVRAGE.

L'histoire enseigne l'avenir, et c'est sa plus précieuse leçon; elle prédit quand elle raconte. Elle récite les faits; les faits dévoilent leurs causes; les causes à leur tour annoncent tout ce qui devra sortir et éclore d'elles. Car elles sont uniformes, et leurs effets infaillibles. Un événement éloigné avertit de ceux qui éclateront; l'histoire d'un jour révèle les siècles.

C'est le livre de ceux qui aiment à prévoir ou que leur devoir y oblige. Ce sont les tables de la loi fatale, écrite au commencement des peuples, pour toute leur durée.

L'histoire est l'étude des princes, a-t-on dit. Il est vrai : non toutefois à cause de leur rang, mais de leur charge; non parce qu'ils sont princes, mais parce qu'ils gouvernent. Car ils veulent savoir apparemment ce qu'ils font, et ils ne peuvent l'apprendre que dans ce qui s'est fait, et dans les suites qu'il a eues. Que l'histoire donc devienne aussi l'étude des peuples, partout où ils prétendent participer au gouvernement. Car il leur importe au moins de savoir ce qu'ils laissent faire. Malheureusement, quoiqu'il soit difficile d'instruire les rois, il l'est encore plus d'éclairer les peuples. L'expérience profite au petit nombre quelquefois; jamais

au grand. On se fait entendre aux passions isolées ; celles de la multitude sont sourdes.

L'histoire est la science de l'empire. Elle se compose, aussi bien que lui, de commencemens, de progrès, de renouvellemens, de ruine. Elle n'est complète, comme toute chose, et pleinement intelligible qu'à sa fin. Mais il semble qu'elle en ait plusieurs. C'est un drame profond et mystérieux, qui n'est entièrement expliqué qu'au moment où il se dénoue ; mais qui se complique quelquefois et se renouvelle en se dénouant. Les catastrophes de l'histoire en sont comme l'analyse ; c'est par où il faut l'embrasser.

Aussi y a-t-il des temps, tout comme des lieux, où cette étude se fait, non seulement avec plus de fruit, mais avec plus de discernement. Que viennent des époques de sécurité et de soumission, on ne s'attache alors que d'une attention froide et distraite, aux plus terribles et plus instructives révolutions du passé. Bien moins encore veut-on condescendre au pénible soin d'en démêler les causes lointaines et confuses. On laisse passer négligemment les événemens devant soi, sans les combiner, et par cela même sans les comprendre. Quel intérêt y a-t-on, et qu'ont de commun ces vieux et rares désastres avec les faciles jours où l'on vit ? Il faut peut-être avoir vu crouler des empires pour savoir rendre à chaque fait historique sa part d'importance et d'autorité. Mais quand on a assisté à ces grandes commotions ou qu'on en pressent, c'est

alors qu'averti par un intérêt vif et prochain, on suit avec intelligence et anxiété l'effrayante succession de malheurs, de fautes, de crimes, qui précipite et perd les États.

Il n'y a point d'histoire où n'abondent ces terribles et salutaires leçons. Mais où convient-il mieux de les chercher que dans la sienne? Quelle plus profitable instruction peut-on recueillir que dans l'étude des faits domestiques et de la vie de son pays? A quelles annales, si l'intérêt qu'on a dans les choses excite et soutient l'attention, s'appliquerait-on avec plus d'empressement et de patience?

Or, n'est-ce point un grand enseignement et un grand spectacle que ces deux premières races de France, portées au trône par tant de travaux, et précipitées avec tant de rapidité? Comment s'est faite leur élévation, et comment leur chute? Par quels degrés croissent et déclinent ces merveilleuses fortunes de rois? Qu'en revient-il aux peuples, de ces grands et audacieux changemens?

A observer en quelle façon se supplantent, dans un État, les diverses familles de princes, on fait à la fois une double étude. On rencontre dans la même action le progrès et la décadence. On voit d'une seule vue par où l'empire s'acquiert et se perd; on apprend par quels artifices et quelles faiblesses; par quelles fautes et par quels hasards.

On a dit de l'histoire de France qu'elle était confuse. La faute en est-elle bien à l'histoire? On a presque ajouté qu'elle était stérile. Stérile? Voici

des siècles qui ne le sont point. Quel temps plus fécond et plus animé que le temps des Chlovis, des Théodebert, des Sigebert, des Chlotaire, de Charles-Martel, de Charles-le-Grand?

De Chlovis à Pepin-le-Vieux, époque de conquête et de création, époque laborieuse où s'enfante l'empire; de Pepin-le-Vieux à Pepin-le-Bref, époque d'ambition, d'habileté soutenue et de progrès successifs; de Pepin-le-Bref à Louis-le-Débonnaire, époque de splendeur, de grandeur, de toute-puissance; de Louis-le-Débonnaire à Hugues-Capet, époque d'abaissement, de dégradation, de ruine: quatre aspects d'un même tableau, tous imposans et divers.

Ces temps sont anciens, mais non étrangers; ils sont éloignés et pourtant à nous. Nous ne sommes pas de ces temps; mais c'est par eux que nous sommes. Qui les ignore sait mal les siècles récens, et qui les dédaigne les ignore.

PREMIÈRE ÉPOQUE.

LIVRE PREMIER.

FONDATION DE LA MONARCHIE.

Origines des peuple, toutes fabuleuses. — Origine des Portugais, des Espagnols, des Galiciens, des Écossais, des Irlandais, des Anglais, des Hongrois, des Gaulois, des habitans de l'Auvergne et de la Bretagne, des Francs. — De quelle nation descendent les Francs. — S'ils étaient Germains, et étaient venus de la Pannonie. — Les Istevons, les Hermions et les Ingevons. — Maroboduus s'établit dans la forêt Hercynie. — Renversé par Catualda, qui est à son tour renversé. — Expulsion de Vannius. — Tous trois réfugiés chez les Romains, qui accordent à leurs troupes des terres en Moravie et en Pannonie. — Ces Francs reviennent sur les bords du Rhin sous Marc-Aurèle. — Origine du nom de Franc. — Quel pays occupaient les Francs avant d'entrer dans les Gaules. — Chapitre Ier. — Premiers rois. — Princes antérieurs à Waramond. — Génebaudes, Esatech, Ascaric, Radaguaire, Mellobaudes, Théodemir, Priam, Sunnon, Marcomir. — Waramond n'est point l'auteur de la loi salique. —Chlogion passe le Rhin et bat les Romains. — Défait les Saxons. — Défait lui-même par Aétius. — Demande et obtient la paix. — Pourquoi surnommé le Chevelu. — Mérovée. — Fable de sa naissance. — Entre à son tour dans les Gaules. — Combat contre Attila. — Vaincu par Avitus. — Childéric. — Enlevé par les Huns. — Sa délivrance. — Faux récit de son exclusion et de son rétablissement. — Bazine. — Childéric pénètre dans les Gaules. — Défait les Hérules à Orléans, les Goths à Bourges, les Romains à Angers. — Triomphe aussi des Allemands. — S'il con-

serva ses conquêtes des Gaules. — Chapitre II. — Chlovis. — État des Gaules. — Chlovis passe le Rhin. — Parvient à Soissons. — Met en fuite Syagrius. — Pousse ses conquêtes jusqu'à la Loire. — Force Alaric à lui livrer Syagrius. — Mort de Syagrius. — Conquête de la Thuringe. — Témérité d'un soldat de Chlovis. — Châtiment du soldat. — Chapitre III. — Partage des terres. — Chlotilde. — Gondeheuc, roi de Bourgogne. — Ses quatre fils se disputent son héritage. — Défaite de Gondebaud et de Godégisile. — Retour de Gondebaud. — Il surprend et tue Chilpéric et Godomar. — Les filles de Chilpéric sont épargnées. — Chlotilde, l'une d'elles, est demandée par Chlovis. — Ambassade d'Aurélian. — Chlotilde se dérobe aux soldats envoyés à sa poursuite par Arédius. — Chapitre IV. — Efforts de Chlotilde pour la conversion de Chlovis. — Son premier fils est baptisé, et meurt. — Son second fils est également baptisé, et tombe en danger de mort. — Il est préservé. — Bataille de Tolbiac. — Vœu de Chlovis. — Défaite des Allemands. — Baptême et sacre de Chlovis. — La sainte ampoule. — Les fleurs de lys. — Chapitre V. — Soumission des Armoriques et des dernières villes occupées par les Romains. — Soumission des Bretons. — Chapitre VI. — Loi ripuaire. — Loi salique. — Les Gaulois et les Romains libres de garder leurs lois. — Origine du nom de la loi salique. — Si cette loi fut en effet publiée par Chlovis. — Terres saliques. — Terres allodiales. — La couronne réputée chose salique. — Concile. — Chapitre VII. — Théodoric d'Italie. — Fait la guerre au roi des Sarmates et le tue. — Embrasse le parti de Zénon. — Obtient de lui de grandes portions de la Mœsie et de la Dacie. — Attaque les Hérules. — Défait le roi des Gépides. — Défait Odoacre. — L'assiége dans Ravenne. — Le poignarde dans un festin. — S'empare de son royaume. — Inquiet des progrès de Chlovis. — S'établit médiateur entre les Wisigoths et les Francs. — Forme une ligue contre Chlovis. — Chapitre VIII. — Guerre en Bourgogne contre Gondebaud et Godégisile. — Celui-ci fait alliance avec Chlovis. — Chlovis attaque et défait Gondebaud. — Siége d'Avignon. — Artifice d'Arédius. — Gondebaud obtient la paix et se rend tributaire de Chlovis. — Il surprend Vienne, et fait massacrer Godégisile. — Refuse le tribut promis à Chlovis. — Alliance de Chlovis avec le roi d'Italie. — Nouvelle victoire des Francs sur les Bourguignons. — Paix accordée à Gondebaud. — Chapitre IX.

CHAPITRE PREMIER.

ORIGINES.

Les commencemens des peuples sont presque tous fabuleux. Il se passe toujours un long temps avant qu'un peuple s'aperçoive qu'il a une histoire, et avant qu'il songe aux moyens de la conserver. Cette première formation, qu'on recherche plus tard avec tant de curiosité, n'acquiert d'intérêt qu'à la longue, lorsque de progrès en progrès une tribu faible et obscure a été changée en une

grande nation. Mais, quand le désir en vient, les ressources manquent pour remonter vers ce passé inconnu. On n'y pénètre que par des traditions vaines et confuses qui ont tout aussi peu de vraisemblance que d'autorité. On n'y a pour guide que des fables qui s'accréditent par leur absurdité même. Car, en ce point, les peuples vieux ou naissans ne diffèrent guère, et ils ont un penchant égal pour le merveilleux; ceux-ci par simplicité, ceux-là par orgueil.

Les Portugais ont voulu descendre d'Ulysse; les Galiciens, de Teucer [1]; les Anglais, de Brutus, petit-fils d'Énée [2]; les Espagnols, de Tubal, fils de Japhet; les Écossais, de Gatelus, fils de Cécrops; les Irlandais, de Cesara, petite-fille de Noé; les Hongrois, d'Hannor, fils de Nembrod. Les Gaulois, plus vains encore, voulaient être de la race des dieux et fils de Pluton [3].

Dès le temps de César, les peuples de l'Auvergne se prétendaient frères des Romains, et issus de race troyenne [4]; ceux de la Bretagne nommaient pour chef de leur race, un petit-fils d'Énée, Brutus, fils de Sylvius ou d'Ascagne; les Francs faisaient venir la leur tantôt d'Anténor, tantôt de

[1] Justin, lib. 44, cap. 3.

[2] Ces chimères passaient encore pour des faits si certains dans le quatorzième siècle, que le roi Édouard II, écrivant au pape Boniface VIII, les suppose comme établissant ses droits sur l'Écosse. (M. de Burigny, *Dissertation sur les origines des nations.*)

[3] *Cæsaris Commen.*, lib. 6, cap. 18, de Bell. Gall.

[4] Lucain.

Francion ou Francus, fils d'Hector et petit-fils de Priam [1]. Il s'est passé plusieurs siècles pendant lesquels on contait sérieusement qu'Anségise, fils d'Arnulphe, de qui descend Charlemagne, descendait lui-même d'Anchise, père d'Énée [2]. Il y avait, chez ces peuples de race celtique, une singulière émulation à se faire semblables aux Romains pour en égaler la grandeur.

Quelle est cependant la véritable origine des Francs? Il est difficile de le dire avec certitude; car les Romains n'en ont rien écrit, et les nations celtiques n'écrivaient rien [3]. Les uns les font descendre des Troyens; d'autres des Scythes, d'autres des Cimbres; d'autres des Gaulois; d'autres des Germains. On les fait venir de l'Asie, des Palus-Méotides, de la mer Baltique, de la Pannonie, des Gaules, de la Germanie. Qu'y a-t-il de vrai? qu'ils étaient Germains.

C'étaient les mêmes mœurs, les mêmes lois, les mêmes armes, le même langage; les mêmes habitudes au combat; les mêmes règles pour l'élection de leurs chefs; la même autorité sur leurs femmes;

[1] Raoul de Presle.

[2] Paul, diacre.

[3] *Nunc omnia in tenebris latent injuriâ temporum, patriâque suâ Galli peregrinari videntur, soli propè omnium rerum suarum ignari. Itaque instrumentum regni nullum ne publicum quidem habemus, quod quidem certè magnoperè memorandum sit. Sed hic est perpetuus hujus regni genius rerum gestarum monumenta ut nihil ad rempublicam pertinere videantur.* (Budée, *in Pandec.*, pag. 89.)

la même préférence pour leurs enfans mâles; le même traitement pour les prisonniers et pour les esclaves.

Les Germains, selon Tacite[1], avaient les yeux bleus, la chevelure blonde, une haute stature, de la vanité, une grande ardeur au premier effort, une égale promptitude à se rebuter et à se lasser. Leurs habits n'étaient point flottans à la manière des Parthes et des Sarmates; mais étroits, et exprimant toutes les formes du corps.

Les Francs, selon Sidoine Apollinaire[2], avaient la taille élevée, les cheveux blonds, les yeux bleus; leurs vêtemens courts et serrés s'attachaient exactement à leur forme, et la montraient plutôt qu'ils ne la couvraient.

C'était une belle et illustre race; audacieuse,

[1] *Mor. Germ.* 4 et 17. — *Hist.* 23.

[2] *Panégyr. de Majorien.*

Voici d'autres détails d'une époque un peu moins reculée, sur les vêtemens des Francs :

« Les ornemens des anciens Francs, quand ils se paraient, étaient « des brodequins dorés extérieurement, retenus par des bande- « lettes longues de trois coudées; par-dessous, des chausses de lin « d'une seule couleur, mais d'un travail précieux. Ensuite, une « tunique de toile très fine. Un baudrier soutenait l'épée enfermée « dans une enveloppe qu'on enduisait d'une cire brillante et dur- « cie. Par-dessus les autres vêtemens, un manteau blanc ou bleu « de saphir, double, à quatre pointes, et coupé d'une telle forme, « qu'attaché aux épaules, il retombait derrière et devant jusqu'aux « pieds, et des deux côtés ne descendait qu'aux genoux. Dans la « main droite un long bâton de pommier, marqué de nœuds symé- « triques, et surmonté d'une boule d'or et d'argent, ornée de « riches ciselures. » (Le moine de Saint-Gall, *Gest. Carol. Magn. reg. Franc. et imper.*)

prompte, indomptable; aimant les périls outre mesure, et qui fit voir par l'événement qu'il n'y avait point de route inaccessible à sa témérité [1].

S'ils étaient venus de la Pannonie, comme on le croyait au temps de Grégoire de Tours [2], voici de quelle manière s'expliquerait cette double transmigration [3].

Les Istevons, les Hermions et les Ingevons formaient la principale division des Germains : les premiers établis sur les bords du Rhin; les seconds, au milieu des terres; les derniers, dans le Nord et vers l'Océan.

Chacun de ces peuples en comprenait plusieurs autres, et tous ensemble s'alliaient fortuitement et diversement pour la guerre, selon le danger ou selon leur inclination.

[1] *Nobilis, corporis forma egregia, gens velox, audax et aspera, periculorum præter modum amans, eventu temeritatis ostenderunt nihil esse clausum piraticæ desesperationi.* (Eumenius et cæteri.)

Voici un singulier reproche que fait aux Francs Salvianus de Marseille :

Si perjuret Francus, quid novi faciet, qui perjurium ipsum sermonis genus putat esse, non criminis? (*De Gubernat. Dei*, lib. 4, cap. 14.)

Sur quoi Montaigne ajoute, pour son temps : « Qu'à se parjurer, « on s'y forme, on s'y façonne comme à un exercice d'honneur; « car la dissimulation est des plus notables qualités de ce siècle. » (Livre 2, chap. 18).

[2] *Tradunt multi eosdem de Pannoniâ fuisse digressos, et primùm quidem littora Rheni amnis incoluisse.* (Grég. de Tours, liv. 2).

[3] Gibert.

Sous le règne d'Auguste, fut faite une de ces alliances entre les Chérusques, les Suèves et les Sicambres. Il s'agissait d'aller assaillir les Romains[1].

Ils furent vaincus[2], et ils se soumirent. Quarante mille furent transportés en-deçà du Rhin. Le reste, se dérobant au vainqueur, abandonna le voisinage du fleuve, et s'en alla chercher d'autres terres[3], conduit par Maroboduus[4].

Ce prince s'arrêta dans la forêt Hercynie, et y fonda un nouvel État[5].

Après quelques années, Catualda, autre chef germain, forma contre Maroboduus une conspiration et le renversa[6]. Le roi fugitif se retira sur les terres de l'Empire, emmenant avec lui un bon nombre de ses partisans.

A son tour, Catualda fut chassé, et, réduit à faire comme Maroboduus avait fait, il se réfugia dans les provinces de l'Empire, suivi de ses amis et de ses soldats.

Tibère régnait. Il accueillit ces deux princes, envoya l'un à Ravenne, relégua l'autre à Fréjus, et assigna à leurs troupes un établissement dans la Moravie[7].

[1] Florus.

[2] Tacite.

[3] Strabon, liv. 7.

[4] *Maroboduus, genere nobilis, corpore prævalens, animo ferox, natione magis quàm ratione Barbarus....* (Velleius Paterculus, lib. 2, cap. 107.)

[5] En Bohême. (Strabon.)

[6] Tacite, *Ann.* liv. 2, chap. 62.

[7] *Id.*, chap. 63.

Trente ans écoulés, Vannius, devenu leur roi, fut dépouillé par les deux fils de sa propre sœur. Il imita l'exemple donné avant lui, et s'en vint, avec ceux qui s'étaient attachés à sa fortune, demander asile aux Romains.

Ceux-ci leur accordèrent des terres dans la Pannonie [1], où des troupes de Sicambres auxiliaires avaient déjà leurs quartiers [2].

Voilà donc ces anciens compagnons de Maroboduus, débris redoutables des Chérusques, des Suèves et des Sicambres, qui se divisent et se dispersent successivement en Bohême, en Moravie et en Pannonie [3].

A quelle époque retournèrent-ils en Germanie? On l'ignore. Mais ce qui est certain, c'est que, deux siècles après, on ne les retrouve plus dans la Pannonie. Sous Marc-Aurèle, tous ces barbares voisins de la frontière romaine se soulevèrent, depuis la Pannonie jusque dans les Gaules, et l'époque ne tarda guère où d'innombrables troupes de Germains faisant de tous côtés irruption dans les provinces de l'Empire, y formèrent, à titre d'abandon ou de conquête, de nouveaux établissemens. On ne peut guère se défendre d'assigner

[1] *Secuti eum mox clientes, et acceptis agris in Pannoniâ locati sunt.* (Tacite, *Ann.* liv. 12, chap. 30.)

[2] Tacite.

[3] Les Gaulois eux-mêmes étaient venus bien auparavant dans la Pannonie. — *Ex his (Galli) portio Illyricos sinus penetravit, et in Pannoniâ consedit.* (Justin, lib. 24, cap. 4.)

cette cause à la disparition dans la Pannonie, des Germains de Maroboduus et de Vannius.

C'est au siècle de Valérien que le nom de Franc commence d'être en usage [1].

Ce nom, comme ceux qui désignaient autrefois les grandes divisions de la Germanie, appartenait à plusieurs tribus unies entre elles par une égale haine contre les Romains : les Saliens, les Sicambres, les Celtes, les Chérusques, les Bructères et d'autres encore.

On lui a donné plusieurs origines : tantôt le nom d'un de leurs chefs; tantôt le nom d'une arme dont ils se servaient avec une singulière dextérité; tantôt un mot tudesque; tantôt un mot grec. Le plus vraisemblable est qu'il vient de *franck*, mot allemand qui veut dire *libre ;* car, en effet, l'époque où on le donna à ces peuples, est celle de leurs succès dans leur hardie entreprise de secouer le joug des Romains.

Au temps où commencèrent leurs irruptions dans les Gaules, ils occupaient, entre les Saxons, les Thuringiens et les Allemands, les pays bornés par le Mein [2], le Rhin, l'Océan et le Weser.

[1] Vopisque, au commencement de la seconde moitié du troisième siècle.

[2] La contrée entre le Rhin et le Necker avait été occupée, après la retraite de Maroboduus, par un mélange d'hommes épars venus de tous les points de la Germanie et des Gaules. Les autres peuples germains leur donnèrent le nom d'*Allemani*, terme injurieux qu'ils repoussaient avec colère, et qui a pourtant prévalu. (Fréret.)

Quand ils eurent passé le Rhin, ceux qui restèrent aux bords de ce fleuve, aux bords de l'Escaut, aux bords de la Meuse, prirent le nom de Francs Ripuaires; ceux qui pénétrèrent plus avant et ceux qui étaient demeurés au-delà du fleuve, conservèrent le nom de Francs Saliens.

CHAPITRE II.

PREMIERS ROIS.

Les grands changemens d'États n'éclatent point inopinément : le temps s'y prépare, et ne les produit que par des progrès successifs.

Il fallait d'abord que les Francs en vinssent au point de renoncer à cette dangereuse multiplicité de chefs sans pouvoir, qui commandaient dans les nombreuses tribus de leur ligue; il fallut qu'ils reconnussent la nécessité de n'avoir plus qu'un seul roi.

Il fallut ensuite que ces rois, devenus puissans par la concentration du commandement militaire, tentassent tour à tour de fréquentes expéditions à travers les Gaules, afin que le jour arrivât où l'un d'entre eux, recueillant le fruit de leurs longs efforts, réussît enfin à s'arrêter stable et inexpugnable dans ces provinces, et à y asseoir, au lieu d'un camp, un empire.

Waramond, Chlogion[1], Mérovée et Childéric, sont les princes dont le règne occupe l'intervalle de ces trois époques. Waramond marque la première; ses trois successeurs, la seconde. La dernière ne vint qu'après eux.

Avant eux, il y eut bien d'autres rois. Mais lesquels; mais combien? Mais comment élus, et en quels lieux établis? L'histoire ne l'a jamais su, ou l'a oublié. Quelques noms à peine percent ces ténèbres : Génebaudes, que Maximien remit sur le trône; Esatech, à qui le même empereur accorda la paix; Ascaric et Radaguaire, que surprit Constantin-le-Grand, et que ce prince, qui les appelait barbares, fit barbarement exposer aux bêtes, dans l'amphithéâtre de Trèves; Mellobaudes, qui défit et tua Macrien roi des Allemands; Théodemir, que Castinus, après en avoir triomphé, fit mettre à mort, avec sa mère Aschila; Priam, père de Sunnon et de Marcomir, et qui fut tué dans une bataille perdue contre Andragathe; Sunnon, qui périt de la main même des Francs; Marcomir enfin, qui, vaincu par Stilicon, alla mourir prisonnier en Toscane, et de qui était né Waramond.

Waramond fut roi[2]; c'est toute son histoire. La nation entière subit son autorité; mais il ne pénétra point dans les Gaules[3]. C'était assez pour lui de s'asseoir et de s'affermir.

[1] C'est le nom que lui donne Grégoire de Tours, liv. 2.

[2] *Fastes de Prosper.*

[3] Paul, diacre; Raoul de Presle.

On lui a attribué la loi salique ; erreur aujourd'hui reconnue. Son règne dura huit ans, peut-être onze [1], peut-être quatorze. On ne sait rien de certain sur ce prince ; Grégoire de Tours n'en a pas même parlé.

Après lui paraît Chlogion. S'il était son fils, ou seulement de sa race, on ne le sait point. On a cependant un ancien manuscrit de la loi salique, où le titre de fils lui est accordé [2].

L'Empire s'en allait en lambeaux. Les Vandales étaient en Afrique et dans la Bétique ; les Suèves et les Allains, en Galice ; les Cattiens, dans la Catalogne ; dans la Grande-Bretagne, les Anglo-Saxons ; les Goths, dans l'Aquitaine, dans le Languedoc et dans la Provence ; les Bourguignons, entre le Rhin, les Alpes et la Saône ; les peuples de l'Armorique, soulevés ; en Orient, des révolutions continues ; en Occident, une faible femme et un prince enfant ; deux généraux enfin, Boniface et Aétius, achevant la ruine de l'État par leurs divisions.

Quelle occasion plus favorable ? Chlogion arme ses Francs et passe le Rhin. Les Romains vont à sa rencontre : il les bat, il entre à Cambrai, il pousse ses conquêtes jusqu'à la Somme.

[1] Raoul de Presle.

[2] Ce manuscrit donne même deux fils à Waramond. *Waramondus genuit Chleno et Chludiono.*

Il n'est resté dans l'histoire aucun souvenir du premier. (*Mém. de l'Acad. des inscript.*)

Rappelé par les Saxons qui attaquaient ses frontières, il les défait à leur tour, et fait encore sur eux des conquêtes.

Cette diversion surmontée, il retourne aux Romains. Le sort des armes lui fut d'abord favorable. On dit même que Paris lui paya de fortes contributions de guerre pour se racheter du pillage. Mais pendant qu'il s'arrêtait au territoire d'Hesdin, Aétius le surprit dans le désordre d'une fête, et l'accabla. Les Romains recouvrèrent tout ce qu'il avait envahi [1].

Il revint pourtant; mais sans obtenir un meilleur succès. Vaincu de nouveau par Aétius, il fut contraint de subir la paix qu'on lui imposa [2].

Plusieurs ont cru que sa fortune avait été plus heureuse. Le chroniqueur Adon veut que ce prince fût établi dans les Gaules, et met sa capitale à Cambrai. Le moine Roricon renchérit, et transporte à Amiens cette capitale. J'ai même vu un auteur moderne qui proposait de la placer à Tournai.

Mais ces témoignages ont bien peu de poids. Les vieux chroniqueurs, quelque vieux qu'ils soient, écrivaient pourtant plusieurs siècles après Chlogion. Leurs écrits sont remplis de fables qui leur ôtent toute créance.

A côté de ces narrateurs qui croient tout et qu'on ne peut croire, sont des historiens plus au-

[1] Prosper. — Cassiodore.

[2] Idace.

ciens qu'eux, et surtout plus graves. L'un, disant en quel pays régna Chlogion, le nomme du nom qu'on donnait alors aux contrées qu'occupaient les Francs au-delà du Rhin [1]. D'autres, après avoir raconté les victoires d'Aétius, ajoutent que Chlogion y perdit tout ce qu'il avait conquis dans les Gaules [2]. D'autres à leur tour rapportent que Chlogion fut réduit à demander la paix aux Romains [3]. Or, ce n'est guère le fait des vaincus, d'avoir les dépouilles.

Outre cela, quand se forment les établissemens des Goths, des Suèves, des Bourguignons, des Vandales, les écrivains contemporains n'en omettent point le récit. Quand vient celui de Chlovis, ils en recueillent les circonstances avec un grand soin. Comment donc se persuader, si les Francs s'étaient fait des établissemens antérieurs, que ces historiens eussent négligé de le dire, qu'ils n'eussent pas aperçu ce royaume qu'on étend successivement à la Somme, à la Seine et même à la Loire?

Chlogion fut surnommé chevelu. Ce nom lui vint d'une loi qu'il avait donnée aux Francs, pour leur chevelure.

Au temps de Tacite, l'usage des longs cheveux n'appartenait, entre tous les peuples germains, qu'aux Suèves [4]. D'autres cependant commençaient

[1] Prosper.

[2] Cassiodore. — Prosper.

[3] Idace.

[4] Mor. Germ., cap. 38.

à l'adopter par imitation [1]. Tacite, d'ailleurs, donne indistinctement le nom de Suèves à tous les Germains sur qui régna Vannius, et qui, transportés tour à tour en Moravie et en Pannonie, revinrent plus tard dans la Franconie où se forma la ligue des Francs [2].

Chez les Romains, la chevelure coupée était un signe de servitude. D'où il advint, par l'altération des formes du gouvernement et des mœurs, qu'au déclin de l'Empire, les longs cheveux furent réservés aux patrices comme un privilége de leur dignité.

Divers motifs excitaient donc Chlogion : l'usage déjà établi; le besoin d'animer son peuple contre les Romains, et de l'attacher davantage à sa liberté en lui en faisant affecter les marques; enfin, car il établit quelque différence en faveur des princes, le désir d'imposer encore plus aux siens, en imitant la parure d'une dignité que leurs revers mêmes avaient mise en grand honneur parmi les Barbares. La loi de Chlogion était simple, et non pas frivole.

Aux princes, on leur laissait croître leur chevelure depuis l'enfance. Ils la portaient partagée au front, et flottant de toute sa longueur, aux épaules [3]. Au peuple, on en coupait une partie autour

[1] Tacite, Mor. Germ., cap. 38.
[2] Tacite, Ann, lib. 12, cap. 29.
[3] Agathias.

de la tête[1]; le reste se nouait et retombait sur le front[2].

Quand Charlemagne régnait, cette valeur donnée aux cheveux ne s'était pas encore effacée, et de les perdre, il y allait de l'infamie. Car ce prince l'infligea à titre de peine, pour des crimes qui avaient de la gravité[3].

Chlogion avait régné dix-huit ans; il eut pour successeur Mérovée.

Les chroniqueurs, renouvelant pour ce prince l'une des merveilles du vieux paganisme, lui donnent pour père, un être surnaturel sorti de la mer, qui surprit, disent-ils, la femme de Chlogion pendant qu'elle se baignait auprès du rivage[4]. Laissons ces fables.

On raconte de Mérovée, qu'ayant tenté une première entreprise dans les Gaules, il occupa Trèves et Strasbourg, et poursuivit jusqu'à la rivière de l'Aisne; qu'allié des Romains lorsqu'ils combattirent contre Attila auprès d'Orléans, il contribua glorieusement à sa défaite; qu'enfin ayant renoncé à cette alliance, Paris et plusieurs villes des bords de la Loire étaient tombés en sa possession.

Si ces récits étaient véritables, ce serait une preuve de plus que Chlogion n'avait pas gardé ses conquêtes. Mais voici des témoignages qui parais-

[1] Agathias.

[2] Sidoine Apollinaire.

[3] Capit., liv. 3, art. 9; liv. 4, art. 17.

[4] Frédégaire.

sent plus dignes de foi. Mérovée était fils de Chlogion ; nous en avons pour garant Frédégaire [1]. Priscus, à son tour, raconte que le Chevelu eut deux fils [2]. A sa mort, ils se disputèrent l'empire. L'aîné, ce n'était point Mérovée, appela le roi des Huns à son aide, et ce fut lui qui ouvrit les Gaules à ce terrible Attila. Le plus jeune implora les Romains, naguère alliés de son père. Il alla à Rome ; l'empereur le combla d'honneurs, et le patrice Aétius l'adopta.

Aétius ensuite alla au devant d'Attila. Il avait dans son armée des Wisigoths, des Bourguignons et des Francs. Ceux-ci lui étaient venus d'outre Rhin [3], et non d'aucune autre province des Gaules qui fût dès-lors en leur possession. Leur roi était à leur tête. Grégoire de Tours ne le nomme point ; mais Priscus l'a déjà nommé. On ne peut admettre que ce fût celui qui était allié d'Attila, ni douter que ce ne fût celui qui s'était placé sous la protection des Romains : c'était Mérovée.

Attila fut vaincu. Cependant, la résistance avait été grande, et dans la mêlée on avait tué le roi wisigoth. Il avait un de ses fils avec lui. Aétius, qu'inquiétait cet auxiliaire, se hâta de le congédier

[1] Cap. 9.

[2] Liv. 3, chap. 7. — D'autres disent que Chlogion laissa trois fils en bas âge, savoir : Ranchaire, Renauld et Aulberd ; qu'il les confia, en mourant, à Mérovée, qui était de sa race ; que celui-ci usurpa la royauté des Francs, et ne laissa à ses pupilles que Cambrai, Tournai et Cologne. (Pasquier, *Recherches*, liv. 5, chap. 1.)

[3] Sidoine Apollinaire, Panég. d'Avitus.

après la bataille, lui persuadant que ses frères pourraient, lui absent, s'emparer de ses États et l'en dépouiller. La même ruse, s'il faut en croire Grégoire de Tours, lui servit à se débarrasser du roi franc [1].

La mort d'Aétius suivit de près sa victoire. Les Francs redevinrent alors ennemis, et se jetèrent de nouveau dans les Gaules. Mais les Romains, commandés par Avitus, les vainquirent, les repoussèrent au-delà du Rhin jusqu'à l'Elbe, et les forcèrent d'accepter la paix. Ainsi le raconte Sidoine Apollinaire [2].

Mérovée à son tour mourut; il n'avait régné que dix ans. Childéric fut son successeur.

On prête d'étranges aventures à ce nouveau roi. On dit que, dans son enfance, il fut enlevé par les Huns, et enlevé de nouveau aux Huns par un serviteur de son père. On dit que dans les commencemens de son règne, s'étant abandonné à de grandes profusions et à de grandes débauches, il se fit des conjurations contre sa vie. On veut qu'il ait été contraint de se réfugier à la cour du roi de Thuringe, et que les Francs, chose merveilleuse, aient donné volontairement sa couronne à un Gaulois, à Ægidius qui commandait dans les Gaules l'armée romaine. On veut que Viomade, ce courageux serviteur, à qui Childéric était déjà redevable de sa liberté, ait réussi à surprendre la confiance d'Ægidius, qu'il lui ait à dessein persuadé la vio-

[1] Liv. 2, chap. 7.

[2] Loc. cit.

lence et la tyrannie, qu'à force de ruses il ait insensiblement ramené les Francs à leur ancien roi, et qu'enfin au signal convenu d'une pièce d'or partagée avec Childéric le jour de sa fuite, et dont il lui envoyait la moitié, ce prince ait reparu inopinément au milieu des peuples repentans et désabusés, qu'il y ait eu tout aussitôt une armée, qu'il ait vaincu Ægidius, qu'il ait repris au front du Gaulois la couronne tombée du sien.

On ajoute d'autres merveilles. On ajoute que Bazine, femme du roi de Thuringe, avait conçu pour Childéric la plus violente passion; que ne pouvant souffrir son absence, elle s'enfuit du pays où elle était reine, et s'en alla solliciter l'amour de ce prince; que lui, frappé d'étonnement, voulant savoir quel motif l'avait excitée à le suivre : « Ta « vertu, dit-elle; car c'est elle seule que j'aime, et « si j'en savais un plus vaillant que toi, c'est à lui « que je voudrais me donner. »

Ces récits ont, pour la plupart, plus d'intérêt que de vraisemblance, et j'incline fort au sentiment de ceux qui refusent d'y ajouter foi [1]. Peut-être suffit-il de réfléchir quelle aversion avaient les Francs pour la domination des Romains, et que des trois historiens qui racontent les grandes actions d'Ægidius, il n'en est aucun qui lui donne le titre de roi, ni qui parle de son royaume [2]

[1] Daniel, préface. — Apologie de Frédégaire, Hist. de l'Acad. des inscr, tom. I.

[2] Paulin, Priscus, Idace.

Mais quelque opinion qu'on en veuille avoir, Childéric, devenu ou rétabli roi, fit la guerre, et vint dans les Gaules. Il prit d'abord Trèves et Cologne [1]. Puis, ayant assiégé Paris, il s'en empara [2]. Odoacre, chef des Hérules, était à Orléans : il marcha contre lui, lui livra bataille, le mit en fuite et reprit la ville. Les Goths avaient pénétré jusqu'à Bourges : Childéric ayant fait cette fois alliance avec les Romains, les attaqua, les chassa, et leur enleva de riches dépouilles. L'alliance alors se rompit. Odoacre, qui s'était retiré dans l'Anjou, fit lui-même un traité avec les Romains. Childéric accourut, tua le comte Paul qui commandait les troupes romaines, mit de nouveau Odoacre en fuite, et entra victorieux dans Angers [3]. A la fin, devenu l'allié d'Odoacre, ils repassèrent ensemble le Rhin, assaillirent les Allemands et en triomphèrent.

Childéric eut donc de nombreux succès. Mais fit-il en effet des conquêtes, et s'y maintint-il? Plusieurs en doutent, et ils citent un grand nombre de preuves en faveur de ce sentiment. Mais à quoi bon? Chlovis partit de la rive droite du Rhin quand il voulut entrer dans les Gaules, et le premier objet de ses efforts fut l'occupation des provinces que son père avait autrefois envahies. Son père les avait donc perdues, puisqu'il fallut recommencer à les conquérir [4].

[1] Chron. de Moissac.

[2] Vie de sainte Geneviève.

[3] Grég. de Tours, liv. 2.

[4] Hincmar, Vit. Sti Remigii. — Jonas, Hist. mon. Sti. Joan.

Il se peut toutefois que les Francs, sans y posséder encore un royaume, eussent réussi à se maintenir dans quelques villes en-deçà du Rhin. Il se peut que Ragnachaire, quoique cela soit fort douteux, eût déjà Cambrai. Il se peut que Sigebert eût déjà Cologne, chose plus probable. Mais un État véritable, fixe, puissant, étendu, il est difficile de croire que les Francs l'aient possédé dans les Gaules avant Chlovis.

Le règne de Childéric avait duré vingt-cinq ou vingt-six ans.

CHAPITRE III.

CONQUÊTE. — CHLOVIS (486-487-491).

Voici les vrais commencemens, non pas de l'État des Francs, mais de la monarchie de France. Odoacre, avec ses Hérules, triomphe à Ravenne du patrice Orestes, et le tue. Il se fait roi d'Italie, et l'empire d'Occident est anéanti, Les provinces gauloises, où durait encore la domination romaine, restent isolées et abandonnées. Childéric meurt à Tournai, au retour d'une expédition militaire. Chlovis, le farouche Chlovis est élevé sur le pavois; il avait quinze ans.

Les temps étaient venus. Jusque-là les Francs, toujours rejetés sur la rive droite du Rhin, n'avaient

fait dans les Gaules que des excursions passagères et infructueuses. C'est à présent qu'ils garderont leurs conquêtes, et que va naître ce puissant État qui doit bientôt ébranler le monde.

Les Gaules avaient alors les frontières qu'a eues la France, et qu'elle a perdues : l'Océan, les Pyrénées, les Alpes et le Rhin. Mais les Bourguignons, les Bretons, les Wisigoths, les Romains se partageaient la possession de ces contrées : les Bretons à l'extrémité de leur péninsule ; les Wisigoths, des Pyrénées à la Loire ; les Bourguignons, à Lyon et à Genève, en Provence, en Dauphiné, en Savoie ; le reste aux Romains.

Syagrius commandait dans la Gaule romaine ; Evaric régnait chez les Wisigoths ; Gondebaud et Gondégisile en Bourgogne ; un roi inconnu en Bretagne. Odoacre avait l'Italie ; Zénon était empereur à Constantinople.

Il y avait cinq ans que régnait Chlovis, et il n'avait tenté aucune entreprise : il n'avait pas encore âge d'homme. Mais voici qu'il se met à la tête d'une grande armée, passe le Rhin à Cologne, avance protégé par l'immense forêt des Ardennes [1], et marche aux Romains.

Ceux-ci s'étaient fortifiés à Soissons. Chlovis leur envoie porter le défi du combat. Syagrius l'ac-

[1] *Arduenna Sylva, quæ est totius Galliæ maxima, atque ab ripis Rheni finibusque Trevirorum ad Nervios pertinet, millibusque ampliùs* 500 *in longitudinem patet.* (Comm. Cæsaris, lib. 6, cap. 29, et lib. 5, cap. 3.)

cepte, et le dernier jour de la domination romaine dans les Gaules est déjà marqué.

Au moment du combat, Chararic, l'un des chefs des Francs, hésitait. Chlovis aussitôt, craignant la trahison, se hâte de la prévenir. Il s'élance sans plus différer, la francisque en main. Son armée s'ébranle et le suit. Chararic lui-même se laisse entraîner.

On se mêle. Mais, rompus du choc, les Romains cèdent et fuient. Les Francs avancent toujours avec un incroyable carnage. Chlovis a vaincu. Les débris de l'armée se dispersent et s'évanouissent. Syagrius, resté presque seul, va chercher un refuge chez les Wisigoths.

Soissons tomba; les autres places tombèrent. Chlovis ne repose plus. Sa victoire croît et s'étend. Où s'arrêtera-t-elle? A la Loire; là seulement où il ne se trouve plus de terres romaines à envahir.

Mais Évaric est mort. Alaric, plein de jeunesse et d'ardeur, lui a succédé, et Syagrius est chez Alaric. Vaillant et habile, il va peut-être relever les Romains vaincus, et leur donner les Wisigoths pour auxiliaires. Chlovis le voit, et ce grand dessein ne succédera pas. Il envoie vers Alaric; il demande, il presse, il menace. Syagrius, ou la guerre! et ce victorieux de vingt ans, ce prince qu'une seule bataille vient de faire maître et arbitre, force Alaric à trahir son hôte; enlève, comme autrefois un général de Rome à Annibal, son dernier asile à un général de Rome, et du même coup brisant le joug de la Gaule, y substitue le sien.

Le roi franc fit couper la tête à son prisonnier ; horrible, mais décisive action, par où bravant Alaric, ôtant aux Romains tout conseil et toute espérance, il imposait tout à la fois à ses ennemis actuels et à ses prochains ennemis.

Cependant une diversion était essayée. Entre l'Elbe et le Weser, par-delà les terres qu'occupaient les Francs dans la Germanie, s'étendait le royaume des Thuringiens. Bazin y régnait, ce même roi que sa femme, mère de Chlovis, avait quitté autrefois, à ce qu'on raconte, pour suivre et épouser Childéric. Jugeant l'occasion favorable, il fit irruption dans l'État des Francs. Ceux-ci, leurs meilleurs soldats étant au loin dans les Gaules, implorèrent la paix et donnèrent de nombreux otages.

Ce ne fut qu'une trève. Chlovis ne revenant point, Bazin s'enhardit et reprit les armes. On ne peut dire les cruautés qu'il commit. Les otages furent massacrés. On perçait les membres aux jeunes garçons, et on les suspendait aux arbres par leurs blessures. Les jeunes filles étaient traînées et mises en pièces par des chevaux furieux. D'autres, dans les chemins, attachées à des pieux et couchées le long des ornières, il venait des chariots chargés qui passaient sur elles et les broyaient [1].

Cette fois, Chlovis accourut. Libre d'autres soins,

[1] Discours de Théodoric. (Grégoire de Tours, liv. 3.)

il fit une prompte et terrible guerre. Les Thuringiens vaincus furent châtiés et mis sous le joug.

Tranquille alors au-delà du Rhin, maître endeçà, Chlovis put reprendre le cours de ses desseins. Bien qu'il eût déjà beaucoup fait, ce qu'il avait fait n'était rien, s'il n'achevait pas. Il avait conquis; il lui restait à fonder.

L'inflexible hauteur de sa volonté, et la patience en même temps qu'il avait montrée dans un si âpre courage, lui aplanissaient les obstacles, en répandant devant lui la crainte et l'admiration. Jaloux, quoique encore païen, de se concilier le clergé des Gaules, il avait voulu qu'on épargnât la ville de Rheims, dont l'évêque était alors saint Rémi. Malgré sa défense, on pilla une église, et un vase précieux y fut enlevé. Saint Rémi en sollicita la restitution; Chlovis la promit.

C'était à Soissons que devait être partagé le butin. Le jour venu, Chlovis demande le vase, et requiert qu'il soit mis à part. Aucun ne résistait; mais un soldat, frappant rudement le vase d'un coup de francisque: « Rien que ta part, » dit-il; et le jeune roi contint sa colère.

Un an plus tard, Chlovis faisait le dénombrement de son armée. Il vint au soldat, et trouvant à reprendre au mauvais état de ses armes, il lui arrache vivement sa francisque, et la jette à terre. Le soldat se courbe pour la ressaisir; Chlovis brandit la sienne, et lui fend le crâne. « Souviens-toi de Soissons! » dit-il.

CHAPITRE IV.

ÉTABLISSEMENT (487-491).

La conquête achevée, et le dessein formé de s'y maintenir, il fallut songer à la distribution des terres. Comme on n'exterminait point l'ancienne population du pays, et qu'on ne la réduisait pas non plus en esclavage, il ne se pouvait pas qu'on ne lui en laissât aucune partie. Mais la plus grande, comme il était naturel, allait aux vainqueurs.

Il fallait que ceux-ci recueillissent de grands avantages de leur victoire; pas assez grands toutefois pour la compromettre, en réduisant les vaincus à prendre conseil de leur désespoir.

On conjecture que les Francs, venus les derniers, firent, dans les provinces romaines qui leur échurent, ce qu'avaient fait déjà dans les leurs les Wisigoths, les Ostrogoths et les Bourguignons.

C'était comme une sorte de droit des gens de ce siècle, et qui aidait à la conquête en assurant quelque consolation aux possesseurs dépouillés [1].

Le partage donc se fit en trois lots : deux pour les Francs, un pour les Romains et pour les Gaulois. On les jetait au sort : *Sortes gothicæ.*

[1] *Agri ex hoste capti partim in publico, vel principi, partim veteri possessori relinquebantur, partim militibus et veteranis in præmia assignabantur.* (Pithæi Glossarium in leg. salic., tit. 63.)

Cette division par lots épars et multipliés ne tendait pas seulement à satisfaire l'avidité du soldat, et à l'attacher à sa conquête; elle servait de plus à rapprocher les trois peuples, et à les confondre insensiblement par le voisinage et par l'habitude [1].

[1] Deux écrivains, dont j'honore beaucoup les talens, ont récemment nié ce partage. L'un n'a point entrepris de justifier son opinion; l'autre, au contraire, s'y est appliqué : il faut peser ses motifs.

Il rapporte d'abord que lorsque Chlovis allait faire la guerre aux Wisigoths, il ne dit point à ses soldats : « Allons partager les terres de ce peuple; » mais : « Allons le soumettre à notre domination. »

Chlovis ne tint point ce langage. Il dit : « Marchons avec l'aide « de Dieu, et chassons les Goths ariens de cette terre. » *Et ejiciamus eos de ipsâ terrâ* *. La différence est considérable.

Mais il me semble d'ailleurs difficile de tirer de la guerre contre les Wisigoths quelque induction pour expliquer la conduite que tinrent les Francs après leur guerre contre les Romains.

Celle-ci, antérieure à l'autre de quinze années, était une guerre d'invasion et d'établissement. Les Francs se répandaient, avec le dessein de s'y arrêter, dans la partie des Gaules où n'avaient pas encore pénétré les Barbares.

Aucun partage n'y avait été fait avant eux. Il fallait donc qu'ils le fissent, s'ils voulaient des terres; et il était naturel qu'ils en voulussent, puisqu'ils ne devaient plus repasser le Rhin.

Il n'en était pas ainsi de l'autre guerre. Les provinces qui en devaient être l'objet avaient eu déjà leur invasion et leur partage. Elles n'étaient plus au pouvoir des Romains, mais des Wisigoths. La lutte n'était qu'entre les deux nations barbares. Il ne s'agissait pour les Francs que d'expulser ceux qui les avaient précédés, et d'occuper les terres qu'ils s'étaient déjà adjugées. *Ejiciamus eos de ipsâ terrâ.*

Les anciens possesseurs étaient, quant aux terres, désintéressés

* Grégoire de Tours, liv. 2.

Chlovis voulut ensuite s'affermir par des alliances. Plusieurs intérêts le préoccupaient. Il lui était nécessaire de se fortifier, contre le roi wisigoth, de l'appui des rois Bourguignons; il lui importait

dans cette querelle. Mais ils ne l'étaient pas à cause de la religion, car ils étaient catholiques, et les Wisigoths ariens; et c'est d'où vient qu'ils favorisèrent les Francs, qui étaient aussi catholiques, et qui, à leur tour, les favorisaient.

Il est évident que les Francs, après l'expulsion des Wisigoths, n'ont dû ôter aucune portion de leurs terres aux Romains et aux Gaulois du sud de la Loire; celles du peuple expulsé suffisaient. Mais il me semble évident aussi qu'on ne peut rien conclure de-là contre le partage qui se serait fait au nord de la Loire, après la défaite de Syagrius.

L'auteur rappelle encore la rigoureuse discipline que fit observer Chlovis dans cette guerre contre les Wisigoths, et il demande si cette conduite est celle d'une armée destinée à partager les biens des vaincus.

Non, sans doute. Mais c'est qu'elle ne devait point partager. Victorieuse, elle recueillait tout ce que les Wisigoths avaient envahi; elle trouvait sa part toute faite. Victorieuse ou vaincue, il lui importait de respecter les biens des Romains et des Gaulois qui l'appelaient et la secondaient.

Ce fut d'ailleurs pour le territoire de Tours principalement, que fut établie cette discipline, et par la croyance, alors générale, que saint Martin accordait une protection plus attentive à tout ce qu'il renfermait. « Comme une partie de l'armée passait *sur le* « *territoire de Tours*, Chlovis, *par respect pour saint Martin*, « défendit, etc.... Quel espoir aurons-nous de vaincre, dit-il, « *si nous offensons saint Martin?...* » C'en fut assez pour empêcher l'armée de rien enlever *dans ce pays* *.

L'auteur se fonde aussi sur le discours qu'adressa Théodoric à ses soldats, quand il voulut les mener en Auvergne. Il ne leur promit point des terres, dit-il; mais des troupeaux, des vêtemens, des captifs.

Je ne puis croire cette preuve bien concluante. L'Auvergne était

* Grégoire de Tours, liv. 2.

d'avoir une femme chrétienne, afin de rassurer les chrétiens des Gaules; il lui fallait aussi, pour flatter et attirer à lui les évêques dont l'influence était considérable, que cette femme n'eût pas

au nombre des provinces que les Wisigoths avaient envahies. Conquise sur eux par Chlovis, elle dépendait maintenant du royaume d'Austrasie, échu à Théodoric. Elle s'était révoltée; son roi ne marchait que pour la châtier. Comment se serait-il encore agi du partage? Ce partage avait été fait par les Wisigoths; et s'il eût dû l'être par les Francs, c'eût été à l'instant même de la défaite d'Alaric, et non *trente et un ans* après la conquête *.

L'auteur ajoute que l'armée des Francs était peu nombreuse, et qu'il lui suffit des terres fiscales. « Trois mille hommes seule- « ment, dit-il, reçurent le baptême avec Chlovis, et le nombre « de ceux qui le refusèrent *était encore moins considérable.* »

Grégoire de Tours n'autorise point cette dernière supposition, et Frodoard semble l'exclure. Le premier dit: « Plus de trois mille « hommes de son armée furent baptisés **; » et, après ces mots, il s'arrête. Le second dit: « Alboflède et Lantéchilde, sœurs du « roi, reçoivent le baptême, et *en même temps* trois mille hommes « de l'armée des Francs, outre un grand nombre d'enfans et de « femmes.... Cependant *une grande partie* de l'armée des Francs « *refusa* de se convertir à la foi chrétienne, et demeura quelque « temps encore dans l'infidélité ***. »

Mais d'ailleurs qu'est-il besoin de ces témoignages? Ce n'était ni avec trois mille hommes, ni avec six mille, que Chlovis eût pu vaincre les Romains à Soissons, envahir avec tant de rapidité toute la Gaule, du Rhin à la Loire, imposer assez à Alaric pour se faire livrer Syagrius, s'établir et se maintenir dans ses conquêtes, se faire rechercher d'Anastase, se faire craindre de Théodoric, rejeter enfin les Wisigoths des bords de la Loire par-delà Toulouse.

Pour dernière considération, l'auteur demande si l'on peut croire

* La défaite d'Alaric est de l'an 500, l'expédition d'Auvergne de l'an 531.

** Liv. 2.

*** Hist. de l'Église de Rheims, liv. 1, chap. 13.

embrassé l'hérésie des ariens, alors si menaçante et si étendue.

La fortune prit soin de réunir pour lui tous ces avantages en une seule négociation, et elle y en ajouta un de plus, en lui transmettant par elle des droits et des griefs sérieux qui pouvaient lui servir, selon les temps, à contenir ou à opprimer les rois de Bourgogne.

Gondeuch, l'un de ces rois, avait quatre enfans. Ceux-ci, leur père mort, se disputèrent, les armes à la main, son héritage. Chilpéric et Godomar d'un

« que Chlovis n'eût pas craint de perdre, par une telle spoliation, « la faveur des évêques et la confiance des peuples? »

J'incline à penser qu'on le peut. Ce n'était point une chose nouvelle que ce partage. On l'avait vue en Afrique, en Italie, en Espagne, même dans les Gaules. C'était la destinée prévue de toutes les provinces romaines, quand les Barbares les envahissaient.

La crainte d'irriter les évêques et les habitans de la Gaule ne pouvait pas plus arrêter les Francs qu'elle n'avait arrêté les Goths et les Bourguignons.

Les Francs n'étaient pas encore chrétiens. Ils ne se convertirent qu'en 495, neuf ans après la conquête.

Toutefois, si l'on prouve mal qu'il n'y eut point de partage, s'il est difficile de supposer que les Francs, plus désintéressés ou plus timides que les Goths, que les Bourguignons et que les Vandales, s'abstinrent seuls, entre les Barbares, de cette importante part du droit de conquête, il ne faut pas oublier qu'aucun témoignage certain n'atteste qu'ils l'aient exigée, et qu'on est réduit sur ce point aux douteuses combinaisons de la vraisemblance.

Mais on ne peut guère répondre à cette question : S'il n'y avait pas eu de distribution de terres dans les Gaules au nord de la Loire, comment y aurait-il eu des terres saliques? D'où serait venue, dans ces provinces, la distinction des terres saliques et des alleux?

côté, Gondebaud et Godégisile de l'autre, combattirent avec fureur dans le territoire d'Autun. Les deux premiers triomphèrent, et le royaume entier fut leur proie.

Gondebaud était artificieux et entreprenant. Il disparut, et répandit le bruit de sa mort. Ses frères trompés renvoient des troupes d'Allemands qui leur avaient aidé à vaincre. Alors, revient Gondebaud, qui les surprend dans Vienne, force la ville, fait couper la tête à Chilpéric et à ses deux fils, et brûle Godomar dans une tour où il se défendait désespérément.

La femme de Chilpéric fut jetée à l'eau. Mais il lui restait deux filles, que Gondebaud jugea moins dangereuses, et qu'il laissa vivre.

Chlotilde était la plus jeune. Cachée et observée avec un grand soin dans le palais de son oncle, sa beauté, qui était merveilleuse, ne laissa pas de faire du bruit au dehors, et il se trouva que, par la sagesse et par les agrémens de l'esprit, elle était encore plus remarquable que par sa beauté.

Ce fut elle que choisit Chlovis. Mais prévoyant les répugnances du prince en la main duquel elle était, il entreprit de former avec elle des intelligences, et d'avoir avant toute chose son consentement.

Il saisit donc le moment que Gondebaud faisait un voyage en Italie, à la cour de Théodoric. Un Gaulois était à la sienne, homme de résolution et de prudence, dont il avait déjà fait l'essai dans des commandemens importans; car au point où il en

était, il ne craignait pas de se servir des vaincus. Il envoya cet homme en Bourgogne, qui, prenant l'habit d'un mendiant, parvint, sous le prétexte d'aumônes, à Chlotilde, et mit à bout son dessein.

La princesse avait consenti. Gondebaud étant de retour, Aurélian (c'était le nom du Gaulois) se montra à lui avec le titre d'ambassadeur du roi franc, et lui demanda la main de Chlotilde. Gondebaud éluda, craignant, non sans cause, ce qu'il pourrait lui en advenir, si la querelle et les droits de l'héritière de Chilpéric allaient échoir à Chlovis. Mais le Gaulois, sans se rebuter, lui fit voir son maître venant avec une armée se faire raison de ses refus. « Elle est chrétienne, reprit Gonde-« baud, et Chlovis païen. Chlotilde, si je favorisais « tes vœux, les repousserait. — Non, dit à son « tour le Gaulois, elle les a acceptés. »

Gondebaud, confondu, frémit. Il s'indignait et il s'effrayait que sa nièce eût été si audacieuse que d'écouter sans son aveu les propositions de Chlovis. Mais devant choisir entre une guerre actuelle et sûre, et une autre guerre douteuse et lointaine, il n'hésita plus, et promit.

Cependant Arédius, un homme influent de sa cour, que le roi de Bourgogne avait envoyé à Constantinople, revenait. C'était le plus implacable ennemi de Chilpéric et des siens. Aurélian en fut averti par Chlotilde, et, sans tarder davantage, il pressa et fit accorder leur départ.

Chlotilde voyageait lentement, portée, à la ma-

nière du temps, dans une basterne [1], lourd chariot traîné par des bœufs. Comme elle était encore loin des terres des Francs, un avis lui vint qu'Arédius était arrivé. Tout aussitôt jugeant le péril, et prenant sa résolution, elle sort du chariot, s'élance à cheval, hâte sa course, et atteint enfin la terre de sauveté et de délivrance.

Sa prévoyance n'avait pas été en défaut. Gondebaud en effet, changé par Arédius, avait mis précipitamment des troupes de cavaliers à la poursuite de Chlotilde. Elles vinrent trop tard. Seulement, elles rapportèrent à Gondebaud quelques portions de la dot qu'il avait donnée à sa nièce, et que celle-ci avait quittée dans le chemin, pour n'en être pas retardée.

CHAPITRE V.

CONVERSION (495).

Les Francs, dans les Gaules, n'en étaient que l'armée. Le reste de la nouvelle nation était gaulois ou romain : les Francs, encore idolâtres; les autres, déjà vieux chrétiens.

[1] Ce nom était celui d'un peuple d'origine gauloise, établi sur les bords du Danube, et qui avait mis cette espèce de char en usage. Plutarque parle de ce peuple dans la Vie de Paul Émile; chap. 13 et 18.

Conserver et faire cohabiter ces deux cultes eût été peu sûr pour les Francs, maintenant dispersés sur le territoire conquis. Ramener des chrétiens au paganisme était impossible. Conduire les païens au christianisme était seulement difficile. C'était le mouvement du temps, le progrès naturel, le terme assigné. Une clarté sublime avait lui, qui s'étendait successivement, et devait courir par toute la terre.

Les Francs d'ailleurs, établis depuis long-temps sur les bords du Rhin, avaient reçu par le voisinage des Gaules, et par leurs fréquentes incursions dans ces provinces, des germes de christianisme, qui ne demandaient qu'à éclore. L'exemple des Goths et des Bourguignons montrait que la conservation de la conquête était à ce prix.

Les évêques n'avaient pas regret aux Romains, impuissans désormais à les protéger, ni aux Grecs chez qui l'hérésie d'Eutichès prévalait. Mais ils invoquaient un bras fort pour les défendre des autres barbares, et de l'arianisme déjà maître en tant de royaumes; chez les Wisigoths, chez les Gépides, chez les Suèves, chez les Lombards, chez les Vandales, chez les Ostrogoths, chez les Bourguignons. La fortune leur donnait Chlovis.

Il était nécessaire à Clovis d'être chrétien pour garder les Gaules, et aux chrétiens des Gaules, que Chlovis le devînt, pour les préserver.

Chlotilde y travaillait avec zèle. Elle en avait eu l'espérance avant de quitter la Bourgogne; mais

le succès ne répondait qu'imparfaitement à cette espérance. Chlovis flottait indécis entre sa conviction encore incomplète, et le danger d'offenser les vieilles idolâtries des Francs. Les vérités du Christ se manifestaient à lui confusément et avec lenteur. Déjà incrédule aux idoles, il tardait à devenir croyant au seul Dieu. La politique lui persuadait à la fois le christianisme, et l'en dissuadait.

Pendant qu'il doutait et délibérait, Chlotilde lui donnait un fils. La pieuse reine, profitant avec habileté de la joie du roi, exigea que l'enfant fût fait chrétien. Chlovis, déjà ébranlé, consentit. Il trouvait bon d'avoir cette occasion d'éprouver les dispositions de ses Francs. Le jeune prince eut donc le baptême. Mais à quelques jours de là, il mourut, et le roi troublé retourna en arrière, et se repentit.

Chlotilde eut un second fils. Elle insista encore, et obtint encore pour lui le baptême. Mais voilà que l'enfant est tout à coup saisi du même mal que son frère. Chlovis éclate alors en reproches, s'imaginant que la colère de ses anciens dieux le poursuit. Chlotilde, deux fois malheureuse, est consternée et désespérée. Mère, elle pleure; chrétienne, elle prie. Avec elle, prient aussi ses chrétiens. Enfin, la mort est fléchie, et l'enfant guérit. Chlovis, encouragé, commence à croire au Dieu de Chlotilde.

D'autres événemens survinrent. Sur le territoire enfermé entre le Danube, le Rhin et le Mein, deux

peuples étaient établis, les Suèves et les Allemands. L'exemple donné par les Francs, les Wisigoths et les Bourguignons, les excitait à chercher à leur tour un meilleur établissement dans de plus heureuses contrées. Ayant uni leurs forces, ils marchent, et rencontrant, au passage, les Ripuaires, alliés des Francs et enfans comme eux des anciens Sicambres, ils font effort pour les surmonter. Ceux-ci appellent les Francs, et Chlovis accourt. Il n'avait garde de leur refuser une protection dont il comptait leur faire comprendre et payer le prix.

On combattit à Tolbiac, auprès de Cologne. Sigebert, de la race de Chlovis, gouvernait ce pays avec le titre de roi. Ce fut lui qui commença l'attaque, tombant sur les Allemands avec une grande résolution. Mais il succomba. Ses troupes, rebutées, reculèrent, et, renversé lui-même et blessé, son fils ne le retira qu'à grand'peine de la mêlée. Tout fut alors, chez les Francs, terreur et désordre. Chez les Allemands, l'ardeur et l'acharnement redoublaient. En un instant, Chlovis, pressé et environné, se vit dans un extrême péril; il allait perdre sa gloire. Aurélian alors s'approchant: « Chlovis, dit-il, te fieras-tu toujours à tes dieux? — Non, re« prit le roi; ils sont vains. Je le connais bien à « cette heure. Dieu des chrétiens, sois-moi en aide; « je me voue à toi. » Et disant ainsi, il s'élance. Le courage revient aux siens, et l'on ne fuit plus. L'ennemi s'étonne. Il poursuivait des troupes rom-

pues, c'est lui maintenant que l'on va rompre et poursuivre ; il était vainqueur, le voilà vaincu.

Le carnage fut grand ; le roi des Allemands fut tué; la nation passa sous le joug, et paya tribut.

Au retour, Chlovis s'arrêtant à Toul, se fit catéchiser quelque temps par saint Wast. Saint Médard et Saint Rémi achevèrent.

Il vint à Rheims. Là, ayant fait assembler les Francs, il se préparait à leur expliquer sa résolution. Mais prévenu par des acclamations unanime : « Nous renonçons les dieux mortels, criait « le peuple; nous croirons Rémi, et n'obéirons qu'au « dieu immortel. »

On prépara la solennité du baptême. L'église de Saint-Martin fut parée avec une grande somptuosité. De riches tentures, de précieux vases, des cierges sans nombre, les plus suaves parfums; toutes les pompes et toute la majesté du culte chrétien. Trois mille catéchumènes, des Francs, suivirent le roi au baptême, et quand ce prince s'avança, vêtu de blanc, pour le recevoir : « Sicambre, lui dit « saint Rémi, humilie-toi, et abaisse ta tête. Brûle « ce que tu as adoré, adore ce que tu as brûlé. »

Une autre cérémonie suivit. Avec le baptême du chrétien, Chlovis reçut l'onction des rois [1].

[1] Ce premier fait ne saurait être révoqué en doute. Le testament de saint Rémi nous a été conservé, et l'on y trouve ces mots décisifs : « Quem (Chlovis) baptisavi, de sacro fonte suscepi, donoque « septiformis spiritus consignavi, ET PER EJUSDEM SANCTI SPIRITUS « SACRI CHRISMATIS UNCTIONEM ORDINAVI IN REGEM. (Frodoard, Hist. « eccl. Rhem., lib. 1, cap. 18.)

Hincmar nous a transmis cette tradition longtemps respectée, qu'au moment où se préparait la consécration, une colombe d'une éclatante blancheur descendit, et déposa sur l'autel une ampoule sainte, emplie d'un chrême pur, odorant, inconnu [1].

On raconte aussi que ce fut Chlovis, et dans ce temps, qui mit sur la couronne royale une fleur de lis, symbole de la pureté recouvrée au baptême, emblême de la Trinité qu'attaquaient les ariens, et qu'il confessait [2].

[1] Ce récit est attesté par Hincmar, par Frodoard et par Aimoin. Hincmar et Aimoin vivaient dans le neuvième siècle; Frodoard, dans le dixième.

Saint Grégoire de Tours, qui vivait dans le sixième, raconte les cérémonies du baptême, et parle même du sacre : mais il ne dit rien de l'ampoule ni de la colombe. (Liv. 2, Hist. franç.)

M. de Vertot croit cependant qu'on peut interpréter les termes déjà cités du testament de saint Rémi comme un témoignage en faveur de la réalité du miracle. (Dissertation.)

[2] « Chlovis, pensant rendre son royaume plus miraculeux, se « fit apporter par un ermite, comme par avertissement du ciel, « les fleurs de lis, lesquelles se sont continuées jusqu'à nous. » (Pasquier, liv. 2, chap. 17.)

Lilia quidem signum regni Franciæ in quo florent flores quasi lilium; imò flores lilii non tantùm duo, sed tres, ut in se TYPUM GERERENT TRINITATIS, ut sicut pater, verbum et spiritus hi tres unum sunt, sic tres flores unum signum mysterialiter præfigurant.... In quibus tribus regnum Franciæ à longis retrò temporibus præ regnis cæteris floruisse et hactenùs florere dignoscitur. Ac per hoc IN SE TENUISSE VESTIGIA TRINITATIS. (Préambule des lettres de fondation du monastère de la Trinité de Mantes.)

« Ces expressions sont précises pour prouver que, du temps « de Charles V, l'écu de France était de trois fleurs de lis seule- « ment : on en trouve même des exemples antérieurs à ce règne,

Singulière fortune des plus faibles choses ! Ce signe a été celui de la royauté en France, durant treize cent trente-cinq ans. Au bout de ce temps, on l'a désavoué et répudié : savait-on ce que l'on faisait ?

CHAPITRE VI.

AGRANDISSEMENT (495).

Chlovis suivait ses desseins. Quand il était entré dans les Gaules, il avait pris sa route entre la Moselle et la Meuse, ne s'étendant que sur les terres romaines, et respectant, à sa gauche, celles que

« du moins dans les sceaux. » (Lancelot, Mémoire sur Raoul de Presle.)

« Et sy portez les armes de trois fleurs de lys, *en signe de la* « *benoiste Trinité*, qui de Dieu par son ange furent envoyées au « Roy Chlovis, premier roy chrétien. » (Raoul de Presle, prologue de la traduction de la Cité de Dieu.)

Or, Raoul de Presle était maître des requêtes sous Charles V, et s'adressait à ce prince.

« Les fleurs de lis ont été employées de tout temps, et même « dès la première race de nos rois, pour ornement à leur sceptre « et à leur couronne ; mais ils ne s'en sont servis pour leurs armes « que depuis Philippe-Auguste, qui en mettait une seule à son « contre-scel, comme ont fait Louis VIII et saint Louis. On a ensuite employé dans leur écu des fleurs de lis sans nombre, « qui enfin ont été réduites à trois du temps de Charles VI. » (Le P. Mabillon, Discours sur les anciennes sépultures de nos rois.)

les Bourguignons occupaient; à sa droite, celles où étaient établis les Ripuaires. Il ne cherchait et ne voulait qu'un seul ennemi : c'en était assez alors pour sa fortune.

Dans l'espace compris entre Tournai, la mer et le Vahal [1], vivaient plusieurs peuples, sortis aussi de la Germanie, autrefois sujets des Romains ; aujourd'hui encore leurs alliés, mais indépendans. Ces peuples avaient embrassé depuis long-temps le christianisme. Celui qu'on appelait Armorique [2] était le plus puissant parmi eux.

Leurs possessions gênaient les Francs de Chlovis. Placées entre leurs provinces des Gaules et leur territoire d'au-delà le Vahal, elles interrompaient leurs rapports et divisaient leur puissance.

Chlovis avait déjà essayé d'attirer ces peuples à lui ; mais sa religion les en détournait : ils étaient zélés chrétiens.

Quand il le fut devenu, le plus grand obstacle était aplani. Il envoya à eux : il leur représenta leur origine commune, la puissance des Romains détruite, la sienne affermie, l'utilité réciproque d'une réunion qui les fortifierait tous et augmenterait leur sécurité.

[1] Nam Rhenus, apud principium agri Batavi, velut in duos amnes dividitur.... Ad gallicam ripam latior et placidior adfluens, verso cognomento Vahalem accolæ dicunt. (Tacit. Ann., lib 2, cap 6.)

[2] Cette dénomination était donnée dès le temps de César aux peuples qui habitaient les bords de l'Océan. (Comment. de Bel. Gal., lib. 5, cap. 53 ; lib 7, cap. 75 ; et lib. 8, cap. 81.)

Il n'y eut plus de répugnance chez les Armoriques, ni de résistance. On fit un traité ; Chlovis poussa sa frontière à la mer et devint roi de ces peuples. Remarquable effet, en ce temps, d'une conquête qui lui permettait déjà d'acquérir sans conquérir.

Outre cela, les Romains conservaient encore quelques villes fortes, aux extrémités de la Gaule, le long des fleuves, aux bords de la mer. Quand les habitans eurent vu la soumission des Armoriques, il fut facile à Chlovis d'obtenir la leur. Ce dernier appui leur manquant, que leur restait-il ? Il se résignèrent. On leur laissa leurs terres, leurs lois, leurs coutumes. Ils conservèrent la forme de leurs habits et leur enseigne de guerre. Ils entrèrent, libres, mais fidèles, dans la grande association des Francs.

Un peu plus tard, Chlovis vint aussi dans cette province que les Romains avaient donnée aux Bretons, quand ils les recueillirent, chassés de leur île par les Anglais et les Saxons. Il réduisit Nantes, Rennes et Vannes. Il ôta au prince le titre de roi, le mit en sa sujétion, et lui fit payer tribut pour le territoire qu'il lui laissait.

Alors, des bouches du Weser jusqu'à Bâle, de Bâle jusqu'à la Loire, un peu au-dessous de Nevers, de la Loire à Vannes et à Rennes, de Rennes à la mer, de la mer au Rhin et au Weser, tout fut à Chlovis.

CHAPITRE VII.

LOIS (495.)

Il fallait des lois à cette nation nouvelle formée de tant de nations. Il en fallait à ces Francs qui s'établissaient et faisaient subitement un si grand pas hors de la barbarie. Il en fallait pour régler leurs rapports civils avec les anciens habitans. Il en fallait pour les rapports avec les Armoriques réunis et non subjugués.

Chlovis donna à ceux-ci la loi ripuaire[1], où les habitans du pays sont traités à l'égal des Francs. Il donna aux autres la loi salique, où la personne du Franc est estimée au double, et où le Romain ne reçoit, pour le même crime, qu'une composition de moitié.

Elles marquaient toutes deux de quel droit elles étaient faites : l'une donnée à des alliés, l'autre à des vaincus.

Elles marquaient aussi, de la part des vainqueurs, quelque soin de leur sûreté ; car, dispersés qu'ils étaient parmi les vaincus plus nombreux, il leur était bon que ceux-ci fussent retenus par des châtimens plus sévères.

[1] Montesquieu dit que ce fut Théodoric ; Daniel, que ce fut Chlovis.

Les vaincus cependant conservèrent une précieuse liberté. Il leur fut permis de garder entre eux leurs anciennes lois [1]; et ils ne subirent forcément la loi salique que pour la réparation des délits commis envers les Francs. On eut même la faculté de vivre sous la loi que l'on préférait [2]. Il suffisait qu'on en eût fait la déclaration.

[1] Inter Romanos negotia causarum romanis legibus præcipimus terminari. (Const. Chlotarii regis, ann. 560, art. 4.)

Nec quicquam aliud agere aut judicare quàm ut hæc præceptio secundum legum romanarum seriem continet, vel sexus quarumdam gentium juxtà antiqui juris constitutionem olim vixisse dinoscitur, sub aliquà temeritate præsumant. (Eod., art. 13.)

Ut omnes populos ibi commanentes, tam Franci, Romani, Burgundiones, quam reliquas nationes.... secundum legem et consuetudinem eorum regas. (Formul. de Marcul., liv. 1, ch. 2.)

[2] C'est du moins ce qu'affirment Montesquieu (Esp. des lois, liv. 27, ch. 2), et Daniel (Dissertation sur les Gaulois, sujets des rois francs).

J'ai suivi cette opinion parce qu'elle m'a paru probable. Quand les conquérans n'imposent pas leurs lois aux vaincus, ils leur en facilitent au moins l'adoption.

Cette opinion n'a cependant d'autre appui que sa vraisemblance, l'autorité de Daniel et de Montesquieu, et le capitulaire de Lothaire. « Volumus etiam ut omnis senatus et populus romanus interrogetur quali vult lege vivere, ut sub eà vivat. » (Capit. roman., art. 5.)

M. Pardessus, académicien fort habile comme on sait, a combattu cette opinion dans un excellent Mémoire sur l'origine du droit coutumier. Il trouve l'assertion de Montesquieu trop générale, et ajoute que le capitulaire ne prouve rien ni pour les temps antérieurs, ni pour les peuples des Gaules, ni pour la faculté de changer à volonté de législation.

Cela est vrai à beaucoup d'égards. Je penche à croire cependant que la faculté de vivre sous leurs vieilles lois fut accordée aux vaincus comme une faveur, et que ceux d'entre eux qui

Ce fut un grand adoucissement aux malheurs de la conquête. Chlovis, barbare et victorieux, fut moins oppressif et plus politique, que ne l'a été dans un autre temps l'esprit de système. Il ne croyait pas aux merveilles de l'uniformité.

Si la dénomination de la loi salique lui vient de Salogaste, l'un de ses auteurs; ou de *sala*, mot latin; ou de Salechim, nom barbare d'une bourgade bâtie sur les bords du Sal [1]; ou du sel, emblème de sagesse; ou de Salien, *Salius pede*, nom qu'on avait donné, pour sa vitesse [2], à cette race de Francs; question oiseuse.

Montesquieu, qui trouve cette étymologie plus favorable au système qu'il s'était fait sur la loi elle-même, rapporte, comme Aventin, Cénal et Echard, cette dénomination à *sala*, terme latin auquel il

voulurent adopter la loi franque y trouvèrent beaucoup de facilité.

On en voit quelque preuve dans la loi salique. « Si quis ingenuus « hominem francum, aut *barbarum* occiderit *qui lege salicâ vi-* « *vit*... (Cap. 43, art. 1.)

Au reste, voici le passage de la dissertation de Daniel. Je ne transcrirai pas Montesquieu qui est dans les mains de tout le monde.

« Chacun, tant Français que Gaulois, avait le choix ou de vivre « selon la loi de sa nation, ou selon la loi de la province où il « demeurait. Mais il fallait une fois pour toutes passer sa déclara- « tion là-dessus, par-devant témoins. Cette déclaration était en- « registrée, et il fallait s'y tenir, ainsi qu'on le voit en quelques « endroits des capitulaires de Charlemagne. »

[1] Flumen, gignendo sale fecundum. (Tacite, Ann. lib. 13, cap. 57.)

[2] Sidoine Apollinaire.

donne la signification absolue de maison. Comme je doute de l'exactitude du système, j'aimerais mieux croire avec Foncemagne, Vertot et Pasquier, que le nom de la loi lui vient du peuple auquel elle était donnée.

J'ajoute que c'était l'usage parmi les Barbares, sinon universel, au moins étendu. On avait la loi des Wisigoths, la loi des Saxons, la loi des Frisons, la loi des Bavarois, la loi des Allemands, la loi des Lombards ; et puisque la loi des Francs ripuaires se nommait elle-même ripuaire, je ne vois rien de plus naturel que d'avoir nommé salienne ou salique, la loi des Francs Saliens.

Si cette loi fut portée par Chlovis ou par Waramond, autre question, mais plus importante, au moins à mes yeux, et pour mon dessein.

Quand je l'attribue à Chlovis, ce n'est point par la raison qu'a dite un commentateur de Montesquieu, qu'elle est écrite en latin ; car il pourrait être arrivé qu'on l'eût fait traduire depuis l'entrée des Francs dans les Gaules. Mais c'est plutôt parce qu'elle contient de nombreuses dispositions qui, toutes relatives aux Romains, prouvent évidemment l'antériorité de la conquête, et de plus à cause du décret de Childebert, où il est dit clairement qu'elle fut l'ouvrage de son père. *Legis salicæ libri tres, quam Chlodoræus rex Francorum statuit, et posteà unà cum Francis pertractavit* : témoignage précieux, et qui ne marque pas seulement le temps de la loi, mais encore en quelle façon se faisaient

les lois de ce temps. Elle contient infailliblement des dispositions déjà en usage avant le passage du Rhin; mais, telle qu'elle est aujourd'hui, elle ne fut certainement donnée que dans les Gaules.

La loi salique excluait les femmes de la succession des terres saliques, et n'excluait qu'elles. Ce n'était pas le droit de primogéniture; c'était celui de masculinité seulement.

Mais qu'était-ce que les terres saliques? On croit, et il y a grande apparence, qu'il faut entendre par là les terres qui étaient échues aux Francs par le partage qu'on en fit après la conquête [1]; celles qui, ayant cessé d'être aux Romains ou aux Gaulois, étaient maintenant aux Saliens : terres saliennes.

Les autres étaient allodiales : c'est-à-dire franches. Les femmes en prenaient leur part.

De ces terres-ci, il y en avait de plusieurs origines : celles qui étaient restées aux Gaulois et aux Romains après le partage; toutes celles des Armoriques, qui n'avaient pas été partagées; celles enfin de ces quelques villes qui ne se soumirent qu'après les Armoriques, et par un traité.

Parce que salique viendrait de *sala*, que *sala* n'aurait d'autre sens que maison [2], Montesquieu

[1] Id est terra quæ, hostibus devictis, regi militibusve Saliis sorte obtigit. (Pithæi Glossarium in leg. salic. tit. 62.)

[2] « Sala, domus, ædes quævis.... Nunc verò à priscâ et gene« rali significatione deflexit vox, et pro parte tantùm domûs, « putà quam cœnaculum vocamus, usurpatur. » (Ducange, Gloss., tom. 3, *verbo* Sala.)

Toutefois il semble, par la loi des Allemands, qu'il y eût quel-

conclut que, dans l'origininе, le seul avantage des héritiers mâles était de recueillir la maison avec son enceinte. Sa raison est, outre celle du nom, que chez les Germains, du temps de Tacite, on changeait de champ chaque année, et qu'on y cultivait la terre sans la posséder[1].

En ce cas, la loi salique aurait été rédigée avant que les Francs fussent sortis de la Germanie, et Montesquieu avoue, en un autre lieu, qu'elle ne fut faite qu'après.

Puis, si elle a été faite en Germanie, on ne lui a sûrement pas donné une dénomination latine, et les inductions tirées de cette dénomination n'ont plus sur quoi s'appuyer.

Puis enfin, la portion de la loi qui règle le partage des terres saliques est intitulée *des Alleux*. Il y avait donc des alleux.

La loi n'ayant pas été faite en Germanie, elle fut rédigée ou par Waramond, comme quelques-uns le prétendent, ou par Chlovis, comme je le crois. Dans les deux cas, l'explication est inadmissible; car dans leur établissement sur les bords du

que différence entre *sala* et *domus*, entre l'habitation de la famille et l'édifice appelé *sala*.

« Si quis super aliquem foenum in nocte miserit, *dit-elle*, ut « domum ejus incendat, SEU ET SALAM suam.... » (Chap. 81, art. 1.)

Quelle que fût cette différence, elle ajouterait encore aux difficultés qui se rencontrent dans l'explication de Montesquieu.

[1] Il en était de même au temps de César. « Privati ac separati « agri apud eos nihil est; neque longiùs anno remanere uno in « loco, incolendi causâ, licet. » (De Bel. Gall., lib. 4, cap. 1.)

Rhin, comme dans les Gaules, les Francs possédaient la terre qu'ils cultivaient, et n'en changeaient plus [1].

La couronne fut réputée chose salique. Il vint de là deux effets de bien différente nature : l'un excellent, l'invariable exclusion des femmes ; l'autre désastreux, la division de l'État, et à chaque mort de roi, de nouveaux royaumes. On comprit enfin la nécessité du droit de primogéniture, mais à force de temps et de malheurs.

L'Église réclamait aussi l'attention de Chlovis. Vers la fin de son règne, il convoqua un concile. Trente-deux évêques se réunirent à Orléans, et préparèrent d'utiles réglemens pour la discipline. Le droit d'asile, si précieux dans ce temps, et si nécessaire, fut accordé de nouveau aux églises et aux maisons des évêques ; des mesures bienveillantes furent adoptées en faveur des clercs qui abjuraient l'arianisme après l'avoir embrassé ; et, ce qui mérite peut-être le plus d'attention, toutes ces décisions du concile furent soumises à l'approbation de Chlovis, afin, dirent les évêques, qu'elles fussent rendues plus efficaces par l'autorité d'un si grand roi.

[1] Voici des vers de Claudien adressés à Stilicon, qui vivait sous Théodose et Honorius, un siècle avant Chlovis :

Rhenumque minacem,
Cornibus infractis adeò mitescere cogis,
Ut Salius jam rura colat, flexosque Sycambri
In falcem curvent gladios.

CHAPITRE VIII.

THÉODORIC D'ITALIE (495).

Dans ce temps, les Ostrogoths possédaient l'Italie. Ils avaient pour roi Théodoric, prince entreprenant, habile, artificieux. Sorti enfant de la Pannonie, où régnait son père, il avait vécu dix ans à la cour de Constantinople, otage et garant d'une paix conclue entre les siens et l'empereur grec. Revenu en Pannonie, à dix-huit ans, il fit la guerre au roi des Sarmates qu'il surprit, vainquit et tua. Bientôt l'empereur Léon étant mort, et sa couronne étant disputée, il embrassa le parti de Zénon et seconda ses succès. Zénon le combla d'honneurs; le fit consul, patrice, commandant des Prétoriens; lui érigea une statue; lui décerna le triomphe; lui accorda l'adoption militaire. Théodoric voulut davantage: il obtint d'importantes portions de la Dacie et de la Mœsie.

Cinq ans écoulés, Théodoric propose à Zénon d'attaquer Odoacre et de lui arracher l'Italie. Zénon n'hésite point: satisfait d'occuper au loin l'ambition et le courage de ce jeune prince, tout ce qu'il offre, il l'accepte et le lui permet. Théodoric est déjà en marche. Le roi des Gépides veut l'arrêter; il le met en fuite. Odoacre, à son tour,

est vaincu trois fois. Il se réfugie à Ravenne; le vainqueur l'assiége, et après de longs efforts le contraint de capituler. Mais Théodoric, en un festin où il le convie, le poignarde traîtreusement de sa propre main.

Sur ce nouveau trône, il se maintenait avec une rare prudence, ménageant et conciliant les esprits, se faisant partout des appuis et des alliés. Il avait une sœur; il la donna au roi des Vandales : il avait une nièce; il la donna au roi de Thuringe : il avait deux filles; il en donna une au roi des Wisigoths, et l'autre au fils du roi de Bourgogne; enfin, il prit pour lui-même Audeflède, l'une des sœurs de Chlovis.

La gloire et la puissance de ce prince le troublaient. Il prévoyait que ce serait de là, comme il arriva en effet, que viendraient ceux qui aideraient le plus à la destruction de son ouvrage. Les Grecs lui avaient permis de conquérir l'Italie; mais ils prétendaient que ce fût pour eux. Zénon venait de mourir. Anastase, qui lui succédait, ne devait aux Goths ni la même reconnaissance, ni les mêmes ménagemens. C'était aussi sans l'aveu du nouvel empereur que Théodoric avait pris le titre de roi. Tout changeait pour lui à la cour de Constantinople, et déjà s'y préparait l'ambassade que l'empereur grec devait bientôt envoyer au roi des Francs. De plus, les Goths étaient ariens. C'était vers Chlovis, depuis sa conversion, que les évêques catholiques tournaient leurs espérances, aussi

bien ceux d'Italie, que ceux de Bourgogne, et ceux des États d'Alaric. Théodoric ne devait rien négliger pour arrêter les progrès d'un rival si puissant et si dangereux.

Aussi, quand les Allemands eurent été vaincus et assujettis, ne manqua-t-il point cette occasion de se concilier l'affection d'un peuple guerrier; il intercéda vivement pour lui, et donna asile à ses chefs. De même de la Bourgogne, qu'il ne cessa jamais de ménager ou de protéger; utile barrière pour lui entre ses États et ceux de Chlovis. De même enfin d'Alaric.

Celui-ci nourrissait de vifs ressentimens contre Chlovis. Il supportait impatiemment le souvenir de l'injure qu'il lui avait faite, quand il l'avait contraint de violer les devoirs de l'hospitalité à l'égard de Syagrius. Il savait qu'on le traitait avec mépris chez les Francs, et qu'on y méditait contre lui des desseins que les catholiques de ses États provoquaient ou favorisaient. Il aspirait à la guerre, et Chlovis à son tour brûlait de la déclarer.

Théodoric jugea l'occasion favorable pour étendre son influence, et créer des obstacles à l'ambition du roi franc. Il affecta le rôle de médiateur. Il envoya des ambassadeurs aux deux princes, menaçant de prendre parti contre celui qui refuserait sa conciliation. Mais en même temps il envoyait aussi vers le roi de Bourgogne, le roi de Thuringe, le roi des Varniens, le roi des Hérules; leur représentant les périls communs, l'insatiable

ardeur de conquérir dont Chlovis était possédé, l'avantage de combattre unis, l'imprudence de se diviser et de se laisser vaincre successivement.

L'entreprise de Théodoric eut un plein succès. Chlovis lui-même feignit de se laisser désarmer. Il fallait quelque temps à cette ligue pour se dissoudre; il le lui donna. D'autres desseins d'ailleurs l'appelaient.

CHAPITRE IX.

GUERRE DE BOURGOGNE (495-500).

Chlovis avait à venger à la fois contre Gondebaud les injures de Chlotilde et sa propre injure.

Il avait à venger le meurtre du père, de la mère et des deux frères de Chlotilde. Il avait à venger en son nom la tentative faite pour la lui enlever, quand elle lui était déjà fiancée, et sa dot reprise dans le chemin, et qu'on retenait.

Il avait à punir Gondebaud de la part qu'il venait de prendre aux obstacles qui lui étaient suscités. Il avait à affaiblir un voisin que ses intelligences avec Théodoric rendaient trop puissant. Il avait enfin, pour ses entreprises futures, à priver Alaric d'un de ses plus utiles alliés.

Voici l'occasion qu'il en eut.

Gondebaud, quand il eut tué Childeric et Godo-

mar à Vienne, n'avait fait à Godégisile, son troisième frère, qu'une faible et injuste part. Celui ci, mécontent, et sachant Chlovis mécontent lui-même, lui confia ses ressentimens. Il lui proposa, s'il voulait lui aider à renverser Gondebaud, de payer tribut et de se mettre en sa dépendance.

Chlovis n'eut garde de refuser une proposition si favorable et si opportune. Le traité se fit; mais il restait à trouver les moyens de l'exécuter.

Comme on en était à ce point, une révolte éclate à Verdun, non loin des frontières de Gondebaud. C'était le prétexte que cherchait Chlovis. En peu de jours il a assemblé son armée; il est à Verdun; il triomphe des révoltés et leur fait grâce : et aussitôt, sans laisser à Gondebaud le temps de pénétrer ses desseins, ni à Théodoric celui de les traverser, il se précipite en Bourgogne.

Au premier bruit de cette irruption, Gondebaud implore l'assistance de son frère. « Viens à moi, « lui dit-il; les Francs sont en marche pour nous « accabler. — J'irai, » dit Godégisile; et en effet, il lui amena ses soldats.

Les Bourguignons et les Francs se rencontrèrent auprès de Dijon, sur les bords de l'Ouche. L'attaque de Chlovis fut rapide et impétueuse; la résistance de Gondebaud, courageuse et opiniâtre. Mais dans ce moment, Godégisile, traître à la fois et fidèle, abandonne son frère, et ne se souvient plus que de sa promesse à Chlovis. Il tombe inopinément sur le flanc de l'armée des Bourguignons.

Celle-ci s'étonne, prend l'épouvante et se met en fuite. Gondebaud s'enfuit comme elle jusqu'à Avignon.

Chlovis le suit, et Godégisile va triompher à Vienne. Mais Gondebaud, plein de résolution et de vigilance, se défendait valeureusement. Le siége d'Avignon traînait en longueur; l'armée de Chlovis se rebutait et se consumait. Les assiégés à leur tour s'affaiblissaient, et prévoyaient avec effroi le terme déjà prochain de leur résistance. En cette extrémité, Gondebaud eut recours à des artifices dont la politique de Chlovis favorisa le succès.

Arédius était avec Gondebaud dans la ville. Ce prince feignit qu'il le desservait, et le chassa de sa présence ignominieusement et avec éclat. A son tour, Arédius, se feignant offensé et épouvanté, sortit mystérieusement de la ville, et s'en alla, faux transfuge, solliciter la commisération du roi franc. Chlovis estimait son habileté; il le rassure et l'accueille, se félicitant de l'imprudence qui faisait perdre un tel secours à son ennemi.

En peu de temps, Arédius, assidu et insinuant, se mit assez avant dans la confiance de ce prince, et un jour enfin, qu'inquiet des desseins de Théodoric, il se plaignait devant lui des obstacles qui l'arrêtaient si long-temps au siége d'une seule ville : « Que tardes-tu? dit Arédius. Est-il d'un si « grand intérêt pour toi d'achever la ruine de « Gondebaud? Quel fruit auras-tu retiré de ton

« entreprise, si tu ne lui ôtes la Bourgogne que « pour la livrer à Godésigile, et la remettre, encore « puissante et entière, en la domination d'un seul « roi? On t'a promis des tributs? Douterais-tu qu'en « l'état où il est réduit, Gondebaud ne fût em- « pressé de t'en offrir? »

Chlovis recueillit ce conseil et en profita. La Bourgogne unie lui serait toujours un obstacle; divisée, elle ne pouvait rien contre lui. Ses envoyés allèrent donc devers Gondebaud. Heureux du bon succès de sa ruse, le Bourguignon disputa peu sur les conditions. Il se reconnut tributaire, abandonna à Godégisile toutes les places que celui-ci avait occupées depuis la bataille, et consentit que Chlovis laissât à ce prince cinq mille de ses Francs pour lui aider à conserver sa conquête.

Revenu en France, Chlovis ne tarda pas à éprouver ce que valait la foi de son nouveau tributaire. Gondebaud, contraint de céder Vienne à son frère, avait fait de Lyon la capitale de son état morcelé. Là, nourrissant un secret espoir de vengeance, il assembla sans bruit des soldats; et comme il apprit que son frère, ignorant le péril, était en plein repos et sans défiance, il se porta précipitamment sur Vienne et l'y investit.

La ville était forte et la garnison redoutable. Mais Godégisile, surpris, n'avait pas fait d'approvisionnemens. La nécessité l'obligea de mettre hors de la ville tous ceux qui ne pouvaient contribuer à sa défense. De ce nombre fut un ouvrier qui

avait la garde des aqueducs et la charge de leur entretien. Ce misérable, irrité de son expulsion, alla à Gondebaud, et lui découvrit une issue, par où, quelques pierres ôtées, il devenait facile de pénétrer dans l'un des aqueducs, et de là, jusqu'à l'intérieur de la ville. On profita de cet avertissement. Des soldats allèrent, la nuit, percer l'aqueduc. Un peu après, Gondebaud fit attaquer les remparts. Les assiégés y coururent. Mais, dans le même temps, ceux à qui l'autre attaque était confiée s'étaient introduits dans la ville. Tout à coup, de ce côté-là, il se fait de grands cris, et un grand bruit de trompettes. Les assiégés, surpris et enveloppés, mettent bas les armes. Godégisile se réfugie dans une église; son frère, impie et impitoyable, le fait poursuivre et massacrer, avec l'évêque, au pied de l'autel.

Gondebaud, satisfait, voit en un seul jour s'accomplir les desseins de toute sa vie. Le voilà enfin seul maître en Bourgogne; privé de ses frères, mais délivré de tous ses compétiteurs. Reprenant confiance alors en sa puissance et en sa fortune, il prétend à s'affranchir du tribut promis à Chlovis. Outre cela, voulant à cette heure, non plus apaiser, mais aigrir la vieille mésintelligence des Francs et des Wisigoths, il livre à Alaric les cinq mille soldats de Chlovis, auxiliaires de Godégisile, faits prisonniers à Vienne, et Alaric n'étant point en guerre, a néanmoins l'inexplicable imprudence de les accepter. Ces princes se trom-

paient tous deux, s'imaginant, quand ils faisaient ou acceptaient ce funeste don, qu'ils s'engageaient l'un l'autre plus étroitement dans leurs ressentimens et dans leur ambition.

Chlovis toutefois dissimule encore, et temporise avec Alaric. C'est sur Gondebaud qu'éclatera d'abord sa vengeance. Il lui doit ce prix de ses trahisons et de ses meurtres. Il se doit à lui-même et à son État, de relever son ouvrage si tôt renversé, et de remettre promptement la Bourgogne en une situation à ne pouvoir plus lui donner de craintes. Mais comment empêcher une seconde fois l'intervention de Théodoric, lui si jaloux de Chlovis, si inquiet de sa gloire, si intéressé à la conservation d'un royaume dont Sigismond, devenu son gendre, est maintenant l'unique héritier?

Chlovis lui envoya des ambassadeurs. « Allez, « leur dit-il, et portez-lui la paix ou la guerre. « Qu'il considère si je puis laisser sans châtiment « de si nombreuses offenses. Dût Théodoric pren- « dre parti contre nous, je me vengerai. J'ai la « justice pour moi; pour moi, les anciens amis de « Godégisile, et les catholiques persécutés par les « ariens. Qu'il choisisse; s'il aide au bon droit, « nous partagerons. »

Théodoric accepta. L'espoir de s'étendre au-delà des Alpes fit cesser toutes ses irrésolutions. Il comptait d'ailleurs modérer les événemens, et s'en rendre arbitre. Ennemi favorable, allié douteux, il voulait, si Gondebaud devait souffrir quelque

perte, en détourner à son profit la meilleure part.

Il signa donc le traité. Les conventions furent que, si les Francs entraient les premiers en Bourgogne, les Ostrogoths payant une certaine somme d'argent, partageraient les conquêtes; et de même des Francs, si les Ostrogoths entraient les premiers.

On prévoit ce qui arriva, et l'on ne peut guère douter que Chlovis ne l'eût lui-même prévu. Cet étrange traité déguisait mal les secrets desseins des deux princes et leurs mutuelles défiances. Mais c'était bien moins à la coopération de Théodoric que tendait Chlovis, qu'à sa neutralité et à son inaction. Cet avantage obtenu, il ne s'enquérait plus à quel prix.

Théodoric arma, mais avec lenteur. Chlovis arma aussi, mais avec une ardeur conforme à son courage et à son génie. Il marcha le premier, et arriva seul en présence de son ennemi. Le combat fut terrible [1]. En aucune autre occasion, les Bourguignons ne montrèrent autant d'opiniâtreté. La victoire doutait; mais enfin les Francs l'emportèrent. L'armée de Gondebaut fut mise en pleine déroute, et la plupart de ses villes tombèrent au pouvoir de Chlovis.

Théodoric alors arriva. Il réclamait l'exécution du traité; Chlovis l'exécuta religieusement. Gondebaud lui-même le fléchit, et obtint la paix. Mais l'ascendant du roi franc s'était tellement accru par

[1] On ignore le lieu où il fut livré.

sa dernière victoire, qu'il pouvait être impunément généreux. La politique d'ailleurs le lui conseillait. Près de s'engager dans des entreprises nouvelles, il lui fallait éviter de fournir des prétextes aux mécontentemens de Théodoric. Il lui était aussi plus avantageux de relever Gondebaud en l'affaiblissant, que de partager la Bourgogne entière avec le roi d'Italie, et de laisser faire à ce prince un établissement si considérable à la frontière même de la France.

On a blâmé Chlovis du traité [1]. Il y avait trop de danger, a-t-on dit, à souffrir que Théodoric franchît la barrière des Alpes. Il était plus sage de négocier avec Gondebaud.

Il faudrait peut-être se défier de cette opinion. L'épreuve en avait été déjà faite; il n'était plus permis de s'assurer au roi de Bourgogne. Chlovis n'aurait pu, sans déchoir, mettre en oubli les outrages qu'il en recevait. Il ne pouvait non plus s'abstenir de porter la guerre chez les Wisigoths. Mais les Bourguignons, ariens comme eux, avaient avec eux une intime et dangereuse alliance. Chlovis avait donc deux puissans motifs pour accabler Gondebaud. Cependant Théodoric était aussi arien; il avait des traités avec le roi de Bourgogne; sa fille avait épousé le fils de ce prince; sa propre sûreté exigeait qu'il s'opposât de tout son pouvoir à l'agrandissement de Chlovis. Il fallait donc à

[1] Le duc de Nivernois.

tout prix détourner Théodoric et le désarmer. Si les conditions étaient dures, l'avantage que l'on acquérait valait bien que l'on s'y soumît. Chlovis d'ailleurs sut affaiblir, sinon effacer, les inconvéniens de ces conditions, lorsque, la guerre étant achevée, au lieu de partager le royaume de Bourgogne, il le rétablit, plaçant ainsi un État tributaire et assujetti entre ceux de Théodoric et les siens.

CHAPITRE X.

GUERRE D'ALARIC (500-507).

La chute de Gondebaud découragea Alaric. Déjà se levait l'orage qui devait éclater sur lui; il entreprit de le conjurer. Des ambassadeurs allèrent par son ordre auprès de Chlovis. « Partez, leur « dit-il, et portez au roi des Francs ma proposition. « Si mon frère y consent, j'ai volonté d'avoir une « entrevue avec lui sous les auspices de Dieu. »

Chlovis préparait encore et mûrissait ses desseins : il accueillit les ambassadeurs, et ne refusa point l'entrevue. Les deux princes se rencontrèrent dans une île de la Loire, tout auprès d'Amboise. Ils mangèrent et burent ensemble; on put croire leurs différends aplanis et conciliés. Alaric même jura, la main sur sa barbe, à la manière des Goths, paix et amitié à Chlovis.

Mais ces apparences étaient fausses, et durèrent peu. Des conditions avaient été prescrites à Alaric; il les éluda. Paterne, qui en réclamait l'exécution au nom de Chlovis, eut à souffrir des dégoûts et de mauvais traitemens. Enfin on découvrit qu'Alaric sollicitait, et même espérait les secours du roi d'Italie.

Chlovis ne différa plus. Il lui importait de saisir ce moment où Théodoric, menacé lui-même par une flotte que l'empereur Anastase avait envoyée dans l'Adriatique, ne pouvait manquer d'être lent à secourir Alaric.

Les Gaulois d'ailleurs l'appelaient. Les Gaulois des provinces occupées par les Wisigoths souffraient impatiemment leur domination. Ardens ennemis de l'arianisme, le père d'Alaric les avait durement opprimés et persécutés. Alaric lui-même venait de renouveler la persécution. Deux évêques de Tours allaient successivement en exil. Celui de Rhodez, chassé comme eux de son siége, fuyait à la faveur de la nuit, se dérobant à la mort qu'on lui préparait. Chlovis, catholique, serait leur libérateur.

Ce prince, informé de leurs dissensions, en profita pour exciter dans son armée plus d'ardeur et plus d'enthousiasme. « C'était une guerre sainte « qu'il entreprenait. Il ne pouvait voir, sans une « amère douleur, qu'une si belle portion des Gaules « fût la proie de ces ariens. Marchons avec l'aide « de Dieu, dit-il aux soldats, et, après les avoir « vaincus, que leurs terres restent en notre pouvoir, « et nos frères sous notre protection. »

Suivant de plus en plus son dessein, il ordonna qu'une église serait bâtie à Paris, et dédiée aux apôtres saint Pierre et saint Paul, afin d'acquérir leur intercession et leur faveur. Saint Rémi était dès ce temps en grande autorité dans le peuple ; il voulut, avant son départ, recevoir solennellement sa bénédiction. Il envoya au tombeau de saint Martin de riches offrandes. Il prescrivit (car on en tirait alors d'importans présages [1]) qu'on fût attentif aux paroles que chanteraient les clercs au moment où les offrandes entreraient dans la basilique ; et il arriva (grand sujet de joie et de confiance) que ces paroles étaient celles-ci : « Vous m'avez revêtu de « force pour la guerre, et vous avez mis sous mes « pieds ceux qui s'élevaient contre moi [2]. » Enfin, pour plus grande marque de vénération envers saint Martin, quand son armée se fut mise en marche, il défendit de rien enlever sur le territoire de Tours, si ce n'est de l'herbe et de l'eau ; et comme un soldat eut transgressé la défense, il le frappa lui-même de son épée, disant avec colère : « D'où nous viendra l'espérance de la victoire, si nous offensons « les saints qui ont la faveur de Dieu ? »

Alaric ne défendit point le passage de la Loire. Il

[1] C'est ce qu'on appelait les sorts des saints, *sortes sanctorum*. Cette superstition fut condamnée, dès le cinquième siècle, par le concile de Vannes ; dans le sixième, par les conciles d'Agde, d'Orléans et d'Auxerre ; enfin, dans le huitième, par les capitulaires de Charlemagne.

[2] Et præcinxisti me virtute ad bellum, et supplantasti insurgentes in me subtus me. (Psaume 17, v. 40.)

se replia vers Poitiers, et s'y retrancha. Il avait dans son armée, indépendamment de ses Wisigoths, un corps nombreux de soldats venus de l'Auvergne, et il en attendait un autre d'Italie envoyé par Théodoric. Chlovis avait avec lui, outre ses Francs, des troupes de Ripuaires conduits par le fils de ce Sigebert blessé à la bataille de Tolbiac, et des Bourguignons qu'avait fournis Gondebaud, tenu, depuis sa défaite, du devoir militaire envers le vainqueur.

Chlovis avançait, impatient de combattre avant l'arrivée des auxiliaires d'Alaric. Mais il fallait passer la Vienne, et cette rivière, inopinément débordée, était un obstacle qu'on ne pouvait pas surmonter. Pendant qu'ils délibéraient, consternés d'un si fâcheux contre-temps, voilà que tout à coup, soit qu'il ne faille l'attribuer qu'au hasard, soit que la Providence, comme le crurent les Francs, voulût leur donner une marque signalée de sa protection, une biche, sortie d'un bois voisin, dirige sa course vers la rivière, s'y précipite, et reparaît presque aussitôt au bord opposé. C'est qu'il y avait un gué dans ce lieu; et Chlovis, admirant de quelle merveilleuse façon il avait été découvert, rendit grâce à Dieu, et fit avancer à l'instant toute son armée.

Il alla offrir le combat. Mais Alaric, en sûreté derrière ses retranchemens, ne voulait rien hasarder. Les Francs alors se répandirent dans le pays, et le ravagèrent. Bientôt s'émurent, au camp d'Alaric, de grandes rumeurs. « Devaient-ils, oisifs et

« timides, laisser ainsi désoler leurs terres ? Qu'im-
« porte l'absence de leurs alliés? sont-ils moins
« nombreux que les Francs, ou moins courageux?
« N'oseront-ils combattre, qu'on ne les aide et ne
« les défende? Ne sont-ils plus de cette race des
« Goths, qui triompha des Romains? »

Alaric, assez habile pour juger ce qu'il y avait de plus expédient, ne fut pas assez sage pour y persister. Les reproches des Wisigoths l'ébranlèrent. Il quitta ses retranchemens, et du même soin dont il évitait l'ennemi, il marcha pour le chercher et l'atteindre.

Ce fut à Vivonne [1], dans une vaste plaine coupée par le Clain, que se rencontrèrent les deux armées. Les Wisigoths, si ardens la veille et si confians, sont, à cette heure, incertains et découragés. Au premier choc, ils s'ébranlent; encore une épreuve, ils reculeront et céderont. Mais la troupe d'Auvergne s'obstine et résiste. Les efforts sont prodigieux de ce côté, et l'avantage douteux. Au plus fort du combat, les deux rois, amenés par le hasard dans le même lieu, se reconnurent et se provoquèrent. Ils combattirent avec une grande valeur. Plusieurs coups frappés de part et d'autre furent d'abord inutiles. Mais bientôt Chlovis, faisant un dernier effort, arrache Alaric de son cheval, et abattu qu'il est, le perce de son épée, et le tue.

Au même moment, se précipitaient deux cava-

[1] Et non pas à Vouillé, chose fort bien prouvée par l'abbé Lebœuf.

liers wisigoths qui, voulant sauver ou venger leur maître, frappèrent à la fois Chlovis de leur épieu, et faillirent à le renverser. Il résista cependant, soutint quelques instans l'inégale lutte, et fut enfin tiré du péril par les siens, qui mirent à mort les deux agresseurs.

Ce ne fut plus que fuite et carnage. Les Wisigoths consternés rompirent leurs rangs, et ne cherchèrent plus leur salut que dans leur vitesse. Ceux de l'Auvergne au contraire achevèrent comme ils avaient commencé. On ne les surmonta qu'en les accablant. Il fallut les mettre en pièces pour les vaincre. La plupart des chefs y périrent, et le plus important de tous, le neveu de Sidoine Apollinaire, qui les conduisait.

Chlovis recueillit d'immenses fruits de cette victoire. Il parcourut à pas de géant le Poitou, la Touraine, le Limousin, l'Angoumois, le Périgord, la Saintonge, le Bordelais, le Rouergue, l'Auvergne. Les Wisigoths s'étaient ralliés auprès de Bordeaux: c'était leur dernière armée; il la rompit, et l'anéantit. Ensuite, il pénétra dans la ville; marcha de là sur Toulouse, où il trouva les riches trésors d'Alaric; revint assiéger Angoulême, dont les murailles, par un étrange hasard, s'ouvrirent et s'écroulèrent au moment qu'il se préparait à les assaillir; puis enfin il alla à Tours, voulant porter lui-même au tombeau de saint Martin ses actions de grâces et de nouvelles offrandes.

Ce fut alors que se manifesta la politique de

l'empereur Anastase. Ses ambassadeurs attendaient à Tours le rival de Théodoric. Ils le saluèrent du titre d'Auguste. Ils lui portaient les ornemens consulaires, et la dignité enviée de patrice. Chlovis, reconnaissant, célébra cet événement par des fêtes et des largesses, et fit retentir avec éclat l'utile alliance dont il était la preuve et le gage.

Théodoric avait obtenu les mêmes honneurs; mais avant de s'être fait roi d'Italie. Chlovis les recevait à son tour; mais après avoir envahi les Gaules. L'usurpation du premier ne cessait point d'être contestée; la conquête du second était reconnue. Différence considérable : le royaume des Francs était désormais affermi.

Soissons en avait été, jusque-là, la capitale. Mais, trop éloignée de la nouvelle frontière, cette ville ne pouvait plus conserver sa suprématie. Paris l'obtint, et lui succéda; Paris, placé maintenant au centre de la domination de Chlovis, des confins de la Septimanie aux bords du Veser.

CHAPITRE XI.

GUERRE DE PROVENCE (508).

Alaric laissait deux fils; l'un qui était né d'une concubine, et avait nom Gésalic; l'autre, Amalaric, né de la fille du roi d'Italie. Ce dernier, qui était enfant, conserva néanmoins les provinces que son

père avait en Espagne. Mais les Wisigoths des Gaules, que le péril pressait de plus près, lui préférèrent Gésalic, à qui son âge permettait déjà de combattre et de les défendre.

Ses efforts ne furent pas sans succès. Chlovis, quand il eut vaincu, mit son armée en deux parts, et confia la plus faible à son fils aîné, Théodoric. Ce jeune prince fit d'abord, comme son père, des progrès heureux et rapides. Mais ayant attaqué Carcassonne, survinrent les troupes promises par le roi d'Italie, qui, moins fatiguées et plus nombreuses que les siennes, le contraignirent à l'abandonner.

L'année suivante, l'armée des Francs entra en Provence, et pénétra jusqu'à Arles. La ville était forte, la garnison nombreuse, les habitans dévoués. Cependant l'évêque fut soupçonné d'avoir des intelligences avec l'ennemi, et l'on mit un moment en délibération de le jeter dans le Rhône. Les juifs à leur tour, pour se rédimer du pillage, furent sur le point de livrer le quartier remis à leur garde. Mais le hasard jeta Gésalic sur la voie de leur trahison, et peu s'en fallut qu'ils ne fussent tous massacrés.

Les forces des assiégés s'épuisaient. Les Francs au contraire redoublaient d'ardeur et multipliaient leurs attaques. On n'espérait plus dans la ville; il ne pouvait tarder qu'elle ne tombât. C'est à ce moment qu'arrive inopinément une puissante armée envoyée par le roi d'Italie. Il y avait un

pont sur le Rhône, que les Francs avaient négligé jusque-là, et par lequel les habitans conservaient quelque communication avec les dehors. Les Ostrogoths arrivant, ce poste devenait dangereux, et il fallait s'en saisir. Les Francs s'y portèrent précipitamment et avec courage. L'attaque fut formidable, et, de moment en moment, ranimée et renouvelée; la résistance fut infatigable et inébranlable. Tulus, l'un des plus vaillans capitaines des Ostrogoths, y fut blessé dangereusement. Mais aucun parti ne cédant, il sortait alternativement des camps opposés de nouvelles troupes pour soutenir ou remplacer celles qui étaient déjà engagées: tellement qu'à la fin il n'y en eut plus aucune qui ne combattit. L'action devint ainsi générale, et il se fit de part et d'autre d'inouies merveilles de témérité et de constance. On n'aurait su dire à qui devait rester l'avantage, quand tout à coup les Wisigoths de la ville sortirent, et chargeant en queue l'armée des Francs, pendant que les Ostrogoths l'attaquaient en tête avec une grande impétuosité, ils portèrent le désordre dans ses rangs, et ne lui laissèrent plus de relâche qu'ils n'eussent achevé de la rompre. La déroute fut complète. C'était la première qu'éprouvait Chlovis, et ce fut la seule. On raconte d'incroyables choses du carnage que firent les Goths. On veut que trente mille des soldats francs soient restés morts sur ce funeste champ de bataille. Des prisonniers, on ne dit pas quel en fut le nombre.

A la suite de cette défaite, les Francs perdirent la Provence et presque toute la Septimanie. Mais bientôt Chlovis fit la paix, renonçant à cette partie de ses conquêtes et conservant tout le reste. Le roi d'Italie à son tour, voulant à tout prix réaliser son ancien projet d'établissement en-deçà des Alpes, retint pour lui la Provence, et, à quelque temps de là, fit odieusement périr Gésalic.

CHAPITRE XII.

DERNIÈRES ENTREPRISES DE CHLOVIS (509-511).

Chlovis prend d'autres desseins; son ambition ne se lassait pas. Mais s'il y a encore, dans sa vie, de la politique et des succès, il y a des meurtres : il ne reste rien pour sa gloire.

Après que les Francs, ayant défait Syagrius à Soissons, eurent résolu de former dans les Gaules un établissement permanent, plusieurs de leurs chefs, de la famille de Chlovis, voulurent s'y faire des souverainetés séparées et indépendantes. Sigebert était à Cologne; Chararic à Thérouanne; Ronomer au Mans; Ragnachaire, toujours païen [1], à Cambrai; d'autres, plus obscurs, en divers lieux ignorés.

Dans le temps qu'il faisait la guerre à Théodo-

[1] Frodoard.

ric, Chlovis eut sujet de soupçonner leur fidélité. Il prévoyait qu'au moins à sa mort, si la fortune leur en faisait attendre jusque-là l'occasion, ils entreprendraient sur ses États et s'efforceraient d'étendre les leurs. Les contrées qu'ils occupaient dans le voisinage du Rhin lui faisaient obstacle et redoublaient ses inquiétudes. C'était une situation dangereuse, et qui rendrait trop facile à des princes du même peuple, l'envahissement des provinces qu'il possédait au-delà [1].

Il délibéra de dépouiller tous ces princes; mais par quels moyens? Il envoya secrètement vers Chlodéric, fils de Sigebert, lui faisant dire : « Voilà « que ton père est vieux et infirme : ne te retire « pas de mon amitié; s'il meurt, je t'assurerai son « État. » Ce message troubla Chlodéric et lui suggéra d'horibles desseins. Un jour que son père, après avoir chassé long-temps dans la forêt de Buronia, avait fait dresser sa tente pour se reposer, lui, que tourmentait sa détestable ambition, y introduisit des hommes armés qui le tuèrent pendant son sommeil.

Sigebert mort, Chlodéric en fit informer Chlo-

[1] Ceux qui ont cru que Mérovée n'était pas fils de Chlogion, et qui ont attribué trois autres fils à ce prince, ont ajouté que Sigebert, Chararic et Ragnachaire descendaient d'eux. (Pasquier, livre 5, chap. I.)

S'il était vrai, ils avaient de plus légitimes droits à la couronne des Francs, que les descendans de Mérovée; et c'eût été un bien plus probable motif pour Chlovis, de craindre qu'ils ne méditassent d'envahir l'État après lui.

vis; et il ajouta : « Fais partir au plus tôt quel-« ques-uns des tiens, afin qu'ils prennent dans les « trésors de mon père la part que tu prescriras. » Chlovis répondit : « Il me suffit de la volonté que tu « en as témoignée. Montre seulement ces trésors à « mes envoyés ; après quoi, ils t'appartiendront. »

Chlodéric se réjouissait, et il s'empressa d'exécuter cet ordre facile. Mais pendant qu'il se courbait sur le coffre où l'or de Sigebert était enfermé : « Plonge tes mains plus avant, dit l'un des envoyés « de Chlovis, et sachons bien tout ce que comprend « ce trésor. » Le prince, ne se défiant point, se courbe en effet plus profondément, et tout aussitôt l'envoyé le frappe de sa francisque et lui fend la tête : juste châtiment de son parricide, si ce châtiment fût venu d'ailleurs et d'une autre main.

Cependant, Chlovis s'était avancé sur l'Escaut. Quand il eut appris le succès de ses artifices, il vint à Cologne, assembla les chefs de ce peuple, et leur dit : « Écoutez ce qui est arrivé. Chlodéric, qui « s'efforçait de persuader à son père que je voulais « lui ôter la vie, la lui a fait ôter lui-même par des « meurtriers. Il a péri, à son tour, de mort vio-« lente, et l'on ne sait par la main de qui. Je suis « étranger à ces meurtres ; car il est défendu de « répandre le sang des siens. Mettez-vous toutefois « sous ma protection. Si ce conseil vous est agréa-« ble, croyez-moi, il est aussi le plus sûr. »

Le peuple le crut, et l'éleva sans plus différer sur le pavois. Et ce fut ainsi que les trésors et les

États de Sigebert accrurent les trésors et les États de Chlovis.

Cette entreprise achevée, il marcha à Thérouanne contre Chararic. Son prétexte était qu'à la bataille de Soissons, ce prince avait été, plus de vingt ans auparavant, sur le point de l'abandonner et de le trahir. Le barbare gardait, comme on voit, un long souvenir des injures. Chararic se défendit faiblement, et ne tarda guère à tomber dans les embuches que lui faisait tendre Chlovis. Son fils et lui ayant été faits prisonniers, on leur coupa les cheveux et on les enferma dans un monastère. Ce n'était pas le terme de leur malheur. Il arriva que Chararic regrettant sa chute, et pleurant, son fils lui dit : « Reprends courage : ces branches coupées « étaient d'un arbre vivant ; il en poussera de nou- « velles, et l'arbre ne séchera point. » Ces paroles ayant été recueillies, Chlovis affecta de les prendre pour une menace, et, dans sa colère feinte ou réelle, il fit trancher la tête aux deux prisonniers. Après cela leur royaume se perdit et se confondit dans le sien.

Ragnachaire n'avait pas l'affection de ses sujets. D'effrénées débauches et une extrême faiblesse pour son favori Farron les avaient détachés de lui. Chlovis corrompit par des présens un bon nombre de ses serviteurs, et vint ensuite avec une armée sur le territoire de Cambrai. Comme elle approchait, Ragnachaire envoya pour la reconnaître. Mais déjà enveloppé par la trahison, ses envoyés lui

persuadèrent que c'était un renfort de soldats qu'on lui amenait. Il fut donc surpris. Cependant il ne laissa pas de combattre. Vaincu, il se préparait à prendre la fuite, lorsque ses soldats s'étant saisis de lui et de Richaire, son frère, les menèrent chargés de liens à Chlovis. Ce prince en le voyant s'écria : « Comment as-tu fait cette honte à notre race, de « te laisser enchaîner ? Ne te valait-il pas mieux de « mourir? » Et disant ainsi, il l'abattit d'un coup de francisque. Allant ensuite à Richaire : « Lâche, « lui dit-il, si tu avais porté secours à ton frère, « on ne l'eût pas enchaîné. » Et, à son tour, il l'abattit d'un coup de francisque.

Parmi les présens qu'il avait distribués aux serviteurs de ces princes, il se trouvait des baudriers et des bracelets de faux or. Les traîtres trompés s'en plaignirent. « Ils se plaignent !.. » répondit Chlovis : « Celui qui livre son maître ne mérite pas « un meilleur salaire. Qu'ils me rendent grâce « plutôt, si je leur épargne le châtiment dû à leur « trahison. » Grande leçon à la fois, et méprisable action ; basse tromperie envers des misérables qu'il avait séduits. Trahir le traître qu'on a rendu tel, double trahison.

Cambrai n'eut point un autre sort que Thérouanne et Cologne. Le Mans, à son tour, le subit. Chlovis fit mettre à mort son roi Ronomer, et après lui tous les autres chefs de sa race. Joignant ensuite l'hypocrisie à la cruauté, on l'entendit, dans l'assemblée du peuple, déplorer son isolement, disant :

« Malheur à moi qui suis resté comme un voyageur « chez des étrangers, et qui n'ai plus de parens « pour me secourir dans l'adversité, si elle ve-« nait! »

L'œuvre de Chlovis était achevée. Son empire qui, du côté du midi, s'étendait maintenant jusqu'au-delà de Toulouse, était paisible, stable et puissant. L'amitié d'Anastase, la paix de Théodoric, l'abaissement des Bourguignons et des Wisigoths, la ruine de ceux qui parmi les siens pouvaient encore inquiéter son ambition, tout concourait à sa grandeur et à son repos.

Et ce fut alors qu'il mourut. Il n'avait cependant que quarante-cinq ans, et pouvait se promettre encore un long règne.

Ce prince laissait quatre fils : Théodoric né, dit-on, d'une concubine, avant son mariage, et trois autres nés de Chlotilde, savoir, Chlodomir, Childebert et Chlotaire [1].

Soit piété, politique ou reconnaissance, il avait fait de grands dons de terres aux églises [2]; même la couronne que lui avait envoyée Anastase avec les ornemens consulaires, il la donna au pape Symmaque. C'est la première des trois couronnes de la tiare. Les deux autres furent ajoutées par Boniface VIII et Jean XXII.

[1] *Chlotarius*, ce nom est écrit ainsi dans le traité d'Andlaw et dans le préambule des trois capitulaires de Dagobert.

Il est écrit *Chlotocharius*, dans la suscription du décret de Chlotaire II, donné en 615.

[2] Frodoard.

Chlovis, sur le déclin de son règne, prit ou reçut le titre de roi très chrétien. Ses successeurs l'imitèrent. Mais ce ne fut long-temps qu'une qualification qui s'exprimait ou s'omettait indifféremment. Il faut descendre jusqu'au règne de Charles V, peut-être même de Louis XI, pour rencontrer l'époque où elle devint, pour nos rois, un titre exclusif et de prééminence [1].

A l'entrée des Francs dans les Gaules, trois langues y étaient déjà en usage : la langue celtique, langue primitive des Gaulois; la langue latine, pour laquelle Caligula avait fondé des écoles à Lyon et à Besançon; la langue romane, langage populaire né du mélange et de la corruption des deux autres. Les Francs y en ajoutèrent une quatrième, la langue tudesque, qui était la leur, et qu'on appelait aussi francthench, théotisque, théotique ou thiois. Voilà de quelles sources le temps, après douze siècles, a fait sortir la noble langue de Racine et de Bossuet.

Chlovis était heureux, car il vainquit; il était habile, car il fonda; il était éclairé, car il plia les vainqueurs à la religion des vaincus; il était sage, car il accoutuma les vaincus à la domination des vainqueurs; il était prévoyant, car il donna des lois qui durèrent; il était politique, car il se concilia Anastase, et déconcerta plusieurs fois les desseins de Théodoric. Il fut donc grand et puissant;

[1] Raoul de Presle.

mais il était ambitieux, cruel, implacable ; il fut grand de la grandeur qu'exige peut-être l'établissement des empires.

Fut-il si grand, en effet ? On a contesté. D'ingénieux esprits se sont récriés, et ont dit : C'était un barbare entre des barbares. Non, non, le petit-fils du prince que le patrice Aétius avait adopté, n'avait pas de si incultes et grossières mœurs. L'enfant d'une race de rois établis depuis tant de générations sur le rivage du Rhin, n'avait pas été retenu dans l'ignorance des choses dont la science était familière aux peuples du bord opposé. Le successeur de trois rois qui pénétrèrent tant de fois et si avant dans les Gaules, avait recueilli après eux quelques notions des arts qui s'y cultivaient. Ces chefs, possesseurs déjà anciens d'une terre, ancienne colonie de Rome, admis si souvent dans l'alliance, dans l'armée, dans la familiarité même des empereurs, n'avaient-ils pris de cette vie toute romaine aucune habitude de sa politesse et de ses usages ?

Chlovis ne créa point les temps ; il en profita. Il ne suscita ni la décadence de l'Empire, ni la faiblesse des Gaules, ni l'imprévoyance de Syagrius, ni la présomption d'Alaric, ni l'aversion des chrétiens pour ce prince, ardent et rigoureux sectateur d'Arius. Mais, dans ces accidens indépendans de sa puissance, il sut reconnaître et saisir d'heureuses et infaillibles occasions de succès, de conquêtes, de domination, de grandeur. Les Gaules

l'attendaient ; il le comprit, et n'y faillit point. Il fit ce qu'avec son peuple et son siècle il pouvait tenter et achever de plus vaste. Il n'y a point d'autre grandeur pour les chefs de peuple, ni d'autre génie.

FIN DU LIVRE PREMIER.

LIVRE II.

PREMIER PARTAGE.

Partage des États de Chlovis. — Royaumes de Paris, de Metz, d'Orléans et de Soissons. — Par qui fut fait le partage. — Si Théodoric était bâtard. — Ce qu'étaient les concubines. — Droits de leurs enfans. — La couronne était héréditaire. — Sa transmission réglée par la loi des successions. — Puissance du principe héréditaire. — Que la couronne n'était pas élective. — Preuve tirée des témoignages. — Preuve déduite des faits. — Les fils des rois recevaient en naissant le titre de roi. — Droit exclusif de porter la chevelure flottante. — Les filles des rois avaient le titre de reines. — Différence entre l'élection et la proclamation des rois. — Différence entre le droit de masculinité et le droit de primogéniture. — Le premier, seule règle de la transmission sous les deux races de Chlovis et de Pépin. — Le second, introduit sous la troisième race seulement. — Chapitre Ier. — Entreprise du roi d'Italie. — Guerre. — Traité. — Première irruption des Normands. — Théodebert, fils du roi d'Austrasie. — Il marche contre les Normands. — Ils sont défaits en deux combats successifs, sur terre et sur mer. — Chapitre II. — Guerre de Thuringe. — Partage entre les trois fils de Bazin. — Amalberge. — Hermanfroi attaque son frère Berthaire et le tue. — Il fait alliance avec le roi d'Austrasie. — Il attaque et tue son second frère, Badéric. — Il trompe le roi d'Austrasie. — Celui-ci fait alliance avec le roi de Soissons. — Ces deux princes entrent en Thuringe. — L'armée d'Hermanfroi est vaincue. — Seconde défaite. — Conquête de la Thuringe. — Meurtre d'Hermanfroi. — Embuches tendues à Chlotaire. — Ce prince épouse la fille de Berthaire, et en fait mourir le fils. — Chapitre III. — Guerre de Bourgogne. — Sigismond, successeur de Gondebaud. — Abjure l'arianisme — Inimitié de Sigeric, fils de Sigismond, contre sa belle-mère. — Meurtre

de Sigeric. — Pénitence de Sigismond. — Chlotilde excite ses fils à venger le massacre de sa famille. — Défaite des Bourguignons. — Sigismond tombe au pouvoir de Chlodomir. — Godemar prend le titre de roi. — Les Bourguignons reprennent les armes. — Chlodomir, abandonné de Childebert et de Chlotaire, fait alliance avec le roi d'Austrasie. — Fait mourir Sigismond, sa femme et ses deux enfans. — Nouvelle défaite des Bourguignons. — Chlodomir est tué. — Godemar rétabli. — Chlotaire et Childebert recommencent la guerre. — Siéges d'Autun et de Vienne. — Dernière défaite de Godemar. — Il meurt en prison. — Partage de la Bourgogne. — Chapitre IV. — Chlotaire épouse la veuve de Chlodomir. — Chlotilde prend la tutelle des trois fils de ce prince. — Message de Childebert à Chlotaire. — Chlotaire vient à Paris. — Ils font demander à Chlotilde les enfans de Chlodomir. — Arcadius lui est envoyé pour qu'elle décide de leur sort. — Réponse de Chlotilde. — Chlotaire tue deux de ses neveux. — Chlodoald seul est préservé. — Partage du royaume d'Orléans. — Chapitre V. — Mort de Théodoric d'Italie. — Amalaric recueille les débris du royaume d'Alaric. — Il épouse Chlotilde, sœur de Chlotaire et de Childebert. — Outrages qu'elle essuie chez les Wisigoths. — Violences d'Amalaric. — Childebert prend les armes pour venger sa sœur. — Bataille de Narbonne. — Défaite des Wisigoths. — Amalaric est tué. — Mort de sa veuve. — Chapitre VI. — Bruits répandus de la mort du roi d'Austrasie. — Soulèvement en Auvergne. — Childebert tente de s'en emparer. — Retour de Théodoric. — Vengeance qu'il exerce en Auvergne. — Siéges de Vollare et de Merliac. — Sigewald. — Nouvelle révolte. — Mundéric. — Il est proclamé roi. — Tentatives de conciliation. — Théodoric envoie une armée. — Siége de Vitry. — Artifice d'Arégisile. — Mort de Mundéric. — Chapitre VII. — Traité entre Théodoric et Childebert. — Violation de ce traité. — Traité entre Chlotaire et Théodoric. — Rompu par Chlotaire. — Guerre contre Athalaric. — Théodebert prend Rhodez, Dion, Cabrières. — Deuthérie. — Siége d'Arles. — Mort de Théodoric. — Son caractère. — Chapitre VIII. — Chlotaire et Childebert tentent de profiter de l'absence de Théodebert, en Austrasie. — Ils sont prévenus. — Menaces de guerre, sans résultat. — Théodebert, fiancé à Wisigarde, épouse Deuthérie. — La fille de Deuthérie

précipitée dans la Meuse. — Deuthérie est répudiée. — Chapitre IX. — Ambassadeurs envoyés par Justinien. — Traité entre les rois francs et l'empereur grec. — Amalazonthe. — Conjuration contre cette reine. — Les conjurés surpris et tués. — Mort d'Athalaric. — Théodat lui succède. — Amalazonthe prisonnière. — Justinien intercède pour elle. — Théodat la fait mourir. — Bélisaire et Mundus entrent en Sicile et en Dalmatie. — Mundus et son fils sont tués. — Offres de Théodat aux rois francs. — Il est déposé et tué. — Vitigès lui succède. — Il traite avec les rois francs. — Il leur abandonne la Provence. — Confirmation de cette cession par Justinien. — Chapitre X. — Progrès de Bélisaire en Italie. — Siége de Rome. — Défection de Milan. — Vraïa l'assiége. — Bourguignons auxiliaires de Vraïa. — La ville est prise et brûlée. — Siéges d'Osme et de Fiésoli. — Théodebert entre en Italie. — Il défait les Goths. — Le même jour il surprend les Grecs. — Envahit la Ligurie. — La dyssenterie épuise son armée. — Il repasse les Alpes. — Les Grecs attaquent Ravenne. — La ville se soumet. — Vitigès dépose la couronne. — Idibalde et Eroric lui succèdent. — Enfin Totila. — Ses premiers succès. — Il veut épouser une fille des rois francs. — Ceux-ci traitent de nouveau avec Justinien. — Théodebert rentre en Italie. — Buccelin conquiert la Ligurie. — Totila achète la paix de Théodebert. — Chapitre XI. — Divisions entre les rois francs. — Guerre civile. — Childebert et Théodebert alliés contre Chlotaire. — Ce prince obtient d'abord des succès. — Inutiles efforts de Chlotilde. — Danger de Chlotaire. — Tempête. — Délivrance de Chlotaire. — Chapitre XII. — Chlotaire et Childebert portent la guerre en Espagne. — Siége de Sarragosse. — Les Francs vaincus par les Wisigoths. — Le général goth livre pour de l'or le passage des Pyrénées. — Les Francs se jettent dans la Septimanie. — Siége de la ville de Sette. — Défaite de l'armée des Wisigoths. — Traité de paix. — Chapitre XIII. — Nouveaux projets de Théodebert. — Alliance avec les Gépides et les Lombards. — Théodebert tué à la chasse. — Caractère de ce prince. — Mort de Chlotilde. — Chapitre XIV. — Théodebald succède à Théodebert. — Sédition. — Parthenius lapidé. — Traité entre Justinien et Théodebald. — Narsès. — Haming lui refuse le passage sur les terres occupées par les Francs. — Narsès offre la paix à Totila. —

Défaite et mort de Totila. — Teïas élu pour lui succéder. — Il envoie des ambassadeurs à Théodebald. — Sa flotte se livre aux Grecs. — Il attaque leur camp. — Il est tué. — Le combat se renouvelle. — Narsès permet aux Goths de se retirer. — Indulphe rejette ses conditions et s'ouvre un passage. — Chute du royaume de Théodoric. — Une armée d'Austrasie franchit les Alpes. — Siége de Cumes. — Narsès arrêté devant Lucques. — Parme ouvre ses portes aux Francs. — Fulcaris, lieutenant de Narsès, battu et tué par Bucelin. — Nouveaux progrès des Francs. — Lucques et Cumes se rendent à Narsès. — Combat près de Rimini. — Les Francs pénètrent au-delà de Rome. — Ils se divisent en deux armées. — Celle de Leutharis revient sur le Pô. — Elle est battue à Fano. — Elle perd tous ses prisonniers. — Elle est détruite par la peste. — Leutharis meurt. — Narsès marche contre Bucelin. — Ils combattent sur le Casilino. — Bucelin est défait et tué. — Les Francs perdent l'Italie. — Chapitre XIV. — Mort de Théodebald. — Il ne laissait point d'enfans. — Désigne Chlotaire pour son successeur. — Celui-ci épouse sa veuve. — Il est proclamé. — Childebert y consent. — Guerre contre les Saxons. — Chlotaire triomphe. — Sédition dans le camp de Chlotaire. — Son armée est mise en fuite. — Il répudie la veuve de Théodebald. — Chapitre XVI. — Chramne, fils de Chlotaire. — Commande en Auvergne. — Ses débauches. — Ses violences. — S'établit à Poitiers. — Ses desseins contre son père. — Soutenu par Childebert. — Sa révolte. — Deux de ses frères marchent contre lui. — Bruit semé de la mort de Chlotaire. — Les deux armées se séparent sans combattre. — Childebert entre en Champagne. — Chramne s'empare de Châlons. — Attaque Dijon. — Sort des saints. — Chramne épouse la fille de Williachaire. — Renouvelle son alliance avec Childebert. — Obtient le pardon de son père. — Chapitre XVII. — Mort de Childebert. — Son caractère. — Schisme. — Les trois chapitres. — Condamnation d'Euthychès au concile de Chalcédoine. — D'Euthychès et de Nestorius par les évêques de France. — Le pape Vigile exilé par Justinien. — Sa mort. — Pélage, son successeur, condamne les trois chapitres. — Les évêques de France annoncent le projet de se séparer de lui. — Childebert envoie Rufin à Pélage. — Rétractation de Pélage. — Le schisme est prévenu. — Chapitre XVIII.

CHAPITRE PREMIER.

SUCCESSION (511).

Chlovis mort, ses États partagés furent distribués à ses fils. Théodoric[1] eut deux lots, et pour ainsi parler deux royaumes. Vers le midi, l'Auvergne, le Rouergue, le Querci, l'Albigeois; tous les pays qui confinaient aux possessions du roi d'Italie et d'Amalaric; vers l'orient, toutes les provinces d'outre-Rhin, toute la première et presque toute la seconde Belgique, tout ce qui touchait à la Thuringe, à la Saxe et à la Bourgogne. Les États de ses frères étaient enclavés et enveloppés par les siens; mais ils en étaient aussi protégés.

Chlodomir eut l'Orléanais, le Berry, le Maine, l'Anjou, la Touraine. Childebert eut les territoires de Paris, de Melun et de Chartres; avec le Perche et la Normandie, la Bretagne et le Poitou, la Saintonge et le Limousin. Chlotaire enfin eut la Picardie, l'Artois, et la Flandre jusqu'à la Meuse et à l'Océan.

Théodoric choisit Metz pour sa capitale; Chlodomir Orléans; Childebert Paris; Chlotaire Soissons.

[1] C'était son vrai nom. THEODORICUS, cum esset Catalaunis..... Et quidquid THEODORICUS rex, etc. (*Préface de la loi des Bavarois.*) — Voyez aussi Grégoire de Tours, liv. 2 et livre 3.

Une autre division s'établit. On s'accoutuma à appeler du nom d'Austrasie ou d'Austrie [1], les provinces orientales situées entre le Rhin et la Meuse, et du nom de Neustrie, les provinces occidentales situées entre l'Océan, la Meuse et la Loire. C'est pourquoi Théodoric prit le titre de roi d'Austrasie.

On est en doute par qui fut fait le partage. Les uns l'ont attribué à Chlovis [2]; les autres, aux fils de ce prince [3]. Mais Grégoire de Tours, sur le témoignage duquel se fonde cette dernière opinion, dit aussi que la division se fit en portions égales [4], et il est facile de voir que le lot de Théodoric l'emportait de beaucoup sur ceux de ses frères.

A la vérité quelques-uns supposent que Théodoric occupait déjà et retint par droit de conquête, les provinces qui avaient été prises par lui sur les Wisigoths, et ils en concluent qu'elles n'entrèrent pas dans le partage. On ne peut nier qu'éloignées, comme elles le sont, des autres provinces d'Austrasie, leur éloignement ne prête quelque vraisemblance à cette supposition. Car pourquoi diviser et séparer ainsi les parties d'un même royaume? Pourquoi diviser seulement celui-là? Comment d'ailleurs, sans cela, expliquer l'inégalité?

Théodoric succéda donc, et fut même l'héritier

[1] D'Ost, qui signifie oriental. L'abbé Lebœuf a proposé une autre étymologie, mais qui n'a pas prévalu.

[2] Roricon, liv. 4. — Anquetil.

[3] Grégoire de Tours, liv. 3, chap. 1. — Daniel. — Velly.

[4] *Æquâ lance dividunt.* Eodem.

le plus favorisé et le plus puissant. On croit cependant qu'il était bâtard. Mais que signifiait ce mot parmi des Barbares? Y avait-il chez eux de si indispensables formalités pour les mariages? Sait-on même si elles avaient été négligées? Chlovis n'avait il point eu de femme avant Chlotilde? Est-il vraisemblable qu'un roi ait véeu libre jusqu'à l'âge de vingt-six ans? Chlovis épousa Chlotilde quand Théodoric était déjà né; mais il n'était pas encore devenu chrétien, et chez les peuples de race germaine, chose qui n'a pas été assez remarquée, c'était le privilége des chefs d'avoir plusieurs femmes [1].

Sans doute que la mère de Théodoric n'était pas chrétienne, et il se peut que cette circonstance ait contribué à accréditer, depuis la conversion des Francs, l'opinion de l'illégitimité de son fils. Il était illégitime en effet selon la loi des chrétiens; mais l'était-il selon la loi ancienne, et qui réglait sa naissance?

Peut-être la mère de Théodoric n'était-elle qu'une concubine [2]? Mais ce mot n'avait pas alors la signification qu'il a aujourd'hui. Il ne désignait point une union passagère et honteuse, mais licite et durable. Les lois romaines la reconnaissaient [3]. Les

[1] Singulis uxoribus contenti sunt, exceptis admodum paucis, qui non libidine, sed ob nobilitatem plurimis nuptiis ambiuntur. — Tacite, Mor. Germ., 18.

[2] Grégoire de Tours le dit formellement, liv. 2, ch. 37.

[3] L. 3. ff. de Concub. — L. Stuprum ff. ad leg. jul. de Adult.

canons de l'Église ne la condamnaient pas [1]. A Rome, les enfans nés de ces unions ne succédaient pas au père; mais ils étaient légitimes. Chez les Francs, ils étaient légitimes, et succédaient même au père lorsque celui-ci l'ordonnait [2].

Il ne faudrait pas d'ailleurs s'étonner qu'on n'eût pas encore, chez les Francs, des idées bien exactes et bien rigoureuses sur ce qui fait les naissances légitimes, ni sur leur prééminence, ni sur l'exclusion de celles qui ne le sont pas. De nos jours mêmes, et parmi nous vieux chrétiens, les fils illégitimes de nos rois ont eu rang de prince, et de ces naissances réprouvées il est né des rois.

La couronne était héréditaire, et, comme elle était héréditaire, la transmission en était réglée par la loi des successions. Réciproquement, la transmission de la couronne étant réglée par la loi des successions, c'est la preuve qu'elle était héréditaire. Ces deux choses si considérables sont cause et preuve l'une de l'autre.

Si la royauté eût été possédée à un autre titre que les propriétés civiles, la loi civile ne lui eût pas

[1] Concile de Tolède, can. 17.—Concile de Rome, sous Eugène II, can. 11. — Concile de Rome, sous Léon IV, can. 37.

[2] « Sagittaire commença à déclamer beaucoup contre le roi, et « à dire que ses fils ne pouvaient posséder son royaume, parce que « leur mère avait été prise parmi les servantes de Magnachaire « pour entrer dans le lit du roi, ignorant que maintenant, sans « s'informer de la naissance des femmes, *on appelle enfans du roi,* « *tous ceux qui ont été engendrés par lui.* » — Grégoire de Tours, liv. 5.

été appliquée; on n'aurait pas partagé. Si la loi civile ne se fût pas appliquée à la royauté, Chlovis, qui fit des lois politiques, n'aurait pas omis la plus nécessaire. Si la royauté eût été considérée comme un droit à part, et comme un bien d'une autre nature, Chlovis, qui fit des lois pour toutes les sortes de biens, n'aurait pas négligé le plus important. La différence que l'on y faisait n'allait qu'à le faire juger plus considérable, et n'allait pas à faire douter que ce fût un bien.

Il fallait même que le principe héréditaire eût de bien fortes racines, et que par les idées du temps nulle distinction ne fût possible entre les autres propriétés saliques et la royauté; car le danger du partage était trop certain et trop grand pour qu'on doive croire que Chlovis, prince si habile, ne l'eût pas prévenu, s'il en eût eu le pouvoir.

Il fallait aussi que ce principe fût devenu un droit bien puissant et bien respecté; car sans cela, et si la couronne eût été élective, les Francs qu'affaiblissaient et désolaient ces partages y eussent aisément obvié par l'élection : ils auraient choisi un roi, et non quatre.

On reproduit encore quelquefois, de notre temps, l'ancienne erreur, si bien réfutée, de Hotman et de du Haillan. On répète que la monarchie de la première race était élective. Mais, en l'affirmant, on prend peu de soin de le prouver, et encore moins de réfuter les preuves contraires.

Quelle réponse, par exemple, a-t-on essayée contre les témoignages d'Agathias, du pape Grégoire, d'Aymoin, de Foulques? Écoutez le premier : « Les fils des rois Francs recevaient le royaume des mains de leur père[1]; » et le second : « Dans la terre des Francs, c'est la naissance qui fait les rois[2]; » et le troisième : « Chlovis succéda par droit d'hérédité à son père[3]; » et le dernier : « Tes ayeux, dit-il au roi Charles, ont transmis l'héritage de leur trône à leur postérité. — Rappelle-le en ta pensée, dit-il encore à Arnoul, comment l'ordre de succession a toujours été sévèrement observé.... C'est la coutume des Francs, d'avoir des rois héréditaires... Empêche que des rois étrangers au sang royal ne prévalent contre eux à qui leur naissance donne la couronne[4]. »

Mais quel témoignage qui puisse se comparer à celui des faits? C'est à eux surtout de résoudre cette question; c'est à leur durée, à leurs fréquens retours, à leur ressemblance[5].

Tantôt le père roi prescrit le partage[6]; tantôt ce sont les héritiers qui le font[7]; tantôt, le partage

[1] L. 1, p. 13.

[2] In Francorum terrâ, reges ex genere prodeunt. — Homel. 10, in evang.

[3] Hereditario jure successit, l. 1, cap. 12.

[4] Frodoard, Hist. eccl. Rhem., l. 4, c. 5.

[5] Daniel, Hist. Préfac., art. 3. — Foncemagne, Dissert.

[6] Roricon, lib. 4. — Frédégaire, cap. 76.

[7] Grégoire de Tours, liv. 3 et 4.

réglé, on tire au sort ces lots de royaume [1] : le hasard assigne les rois; mais le sang, autre hasard, les a faits.

Quelquefois, convoitant un royaume échu à des rois enfans, les héritiers prochains qu'ils excluent ne les supplantent, tout faibles qu'ils sont, qu'en les égorgeant. C'est la mort qui les appelle et qui les élit; ils succèdent en effet, mais parce qu'ils héritent.

Vous rencontrez un roi privé d'enfans, qui adopte pour fils son neveu, et qui, lui mettant sa lance en la main, lui dit : « Ceci est le témoignage que je t'ai transmis mon royaume; va donc, et soumets à ta domination toutes mes villes. Elles sont à toi..... Seul rejeton de ma race, c'est à toi de me succéder [2]. »

Vous rencontrez deux rois qui traitent solennellement de la transmission future de leur royaume; qui se désignent réciproquement pour successeurs éventuels et pour héritiers; qui subordonnent toutefois cette institution à la condition que le roi mort *n'aurait pas de fils*; qui stipulent que celui d'entre eux qui hériterait, posséderait cette nouvelle couronne d'un droit perpétuel, et la léguerait à ses

[1] Aymoin, l. 4, c. 1. — Grégoire de Tours : « *Le sort donna* à Charibert, etc. — A Sigebert *tomba* le royaume de... etc. » Liv. 4. — Frédégaire : « *Le sort* fit *échoir* l'Austrasie à Théodebert. » Chr. cap. 16.

[2] Tu mihi hæres in omni regno meo succede. — Grégoire de Tours. l. 7, c. 3. — Te mihi successurum in regno, reminiscens te solum ex nostrâ superesse stirpe. — Aymoin, l. 3, c. 58.

descendans; qui font enfin toutes ces choses, non point de l'autorité, non pas même du consentement des grands et des évêques, mais à leur prière et par leur médiation [1].

D'autres rois viennent, qui, vivant encore et régnant, constituent dans leur royaume un second royaume à leur fils, et, de leur pleine autorité, le lui délèguent et l'en investissent [2].

En d'autres temps, les leudes conspirent. Où tend leur ambition? A la royauté sans doute. Ils ne l'oseraient. Ils oseront surprendre et tuer le roi; mais le devenir, aucun n'y prétend. Les fils du roi mort monteront au trône. La régence est le seul prix que se propose la rébellion [3].

Plus tard, on s'irrite contre l'oppression d'une vieille reine; on désavoue les droits qu'elle prétend exercer au nom de princes enfans dont la naissance est illégitime; deux royaumes s'unissent dans ce dessein; les évêques et les grands donnent le signal; l'armée les suit. Que va-t-il donc survenir?

[1] Ut quem Deus de ipsis regibus superstitem esse præceperit, REGNUM illius qui, ABSQUE FILIIS, de præsentis sæculi luce migraverit, ad se in integritatem JURE PERPETUO debeat revocare, et POSTERIS SUIS, domino auxiliante, relinquere... mediantibus sacerdotibus et proceribus, charitatis studio, sedit, complacuit atque convenit. — Conventus apud Andelawum. — Baluze.

[2] Frédégaire. — Vie de Pépin-le-Vieux. — Vie de Dagobert I. — Dùm et nos, unà cum consensu procerum nostrorum, in regno nostro, illo glorioso filio nostro, illò regnare præcepimus. Ideò jubemus ut omnes... fidelitatem præcelso filio nostro... debeant promittere et conjurare. — Marculfe, lib. 1, form. 4.

[3] Grégoire de Tours, liv. 9.

Quel maître auront ces royaumes? Aucun chef nouveau ne s'élèvera-t-il, élu et proclamé par cette révolte? Aucun. Ils tueront même les princes auxquels ils contestent le droit d'hériter, et trouveront plus sûr de confirmer leurs scrupules par des homicides. Ensuite, ils iront chercher sur un autre trône les derniers restes du sang de Chlovis. Nul n'aura la pensée d'exalter de nouvelles races. On fera taire ses craintes et ses répugnances; on se donnera au roi étranger, parce que c'est son droit; parce que, les autres n'héritant pas, c'est lui qui hérite [1].

Poursuivez : voici ces terribles maires du palais, tout-puissans par la guerre, tout-puissans par l'administration de l'État; hommes altiers que n'arrêtent point l'esprit de modération, ni les vains scrupules, et qui se donnent cependant et souffrent des maîtres, n'osant s'élever au titre de roi, que nul, en cas d'élection, n'eût été en état de leur disputer. Voici deux d'entre eux, audacieux et habiles : que veut le premier? Placer son fils sur l'un de ces trônes. Quel moyen prend-il? Il ne l'ose entreprendre qu'en faisant adopter ce fils au roi privé d'héritier. Que veut le second? Relever sa domination renversée. Il suppose un faux prince pour vaincre la résistance du prince réel. Mais il le suppose du sang de Chlovis, et la résistance vaincue, quand il l'emporte, quand il n'a plus de ri-

[1] Frédégaire.

vaux devant lui, il renie et rejette le roi d'emprunt qu'il avait créé, et ne se croit assuré de sa puissance qu'en l'appuyant sur les droits sacrés du vrai roi [1].

Enfin, quand les temps marqués sont venus, et que la race de Chlovis est précipitée, le nouveau roi, élu de son épée et de sa fortune, s'avoue coupable, et sollicite l'absolution de son parjure [2].

Et ce même roi, si récemment investi des droits de la race dépouillée, ce prince nouveau dont l'autorité douteuse et précaire peut s'étendre à peine, loin de les franchir, jusqu'aux limites permises avant elle, quand sa mort approche, et qu'il s'inquiète de la fortune des siens, quel acte fait-il? Encore un partage. Il dispose, il règle, il accorde. Il fait deux royaumes de son royaume. Il dit à l'un de ses fils : Tu auras l'Austrasie, et cette partie de l'Aquitaine; à l'autre : Tu prendras la seconde moitié de l'Aquitaine, avec la Neustrie. Il parle et agit ainsi, du consentement des grands, il est vrai; mais c'est lui qui parle et agit, qui fait les parts et les attribue. C'est lui, et non seulement de son droit de roi, mais, chose plus frappante

[1] Vita sancti Leodgarii.

[2] Cùm etiam Stephanus à perjurio in regem admisso, absolvisset. — Théophane. — Le traducteur a écrit, *à perjurii metu*. Mais c'est une altération. On n'absout pas d'ailleurs d'une crainte. Et puis, d'où serait venue même la crainte, si la couronne eût été élective? Voici le texte grec; on pourra juger de l'infidélité du traducteur : Λύσαντος αὐτὸν ΤΗΣ ʼΕΠΙΟΡΚΙΑΣ ΤΗΣ ΠΡΟΣ ΤΟΝ ΡΗΓΑ τοῦ αὐτοῦ Στεφάνου. Théoph. Chronog. Edit. Lup., pag. 337.

encore, de son droit de père, *jure paterno*. C'est lui, et s'il divise l'héritage, il n'élit point l'héritier. Il le reconnaît, et le suppose; il délimite les droits de ceux qui ont droit [1].

Les fils des rois naissaient rois. Ils en avaient le titre et le rang [2]. Comment cela, si leur droit toujours incertain était dépendant de l'avenir et d'une élection? A eux seuls, entre les Francs, était soufferte la chevelure flottante, infaillible et nécessaire marque du caractère royal. Les filles mêmes, quoique inhabiles au trône, étaient nommées reines [3]; tant était grande l'autorité du sang de Chlovis.

Sans doute, il y a eu des rois déposés, et des rois bannis. Les trois cent trente et un ans de cette race ne se sont point écoulés sans révoltes et sans catastrophes. Mais le droit ne change point parce qu'on le viole, et la loi des peuples se prouve même

[1] Conventus apud Sanctum-Dyonisium, anno 768. — Baluze. — Ibique, unà cum consensu procerum suorum, æquali sorte inter duos filios, regnum Francorum, PATERNO JURE, divisit. — Ann. Metenses.

[2] Théodebert et Chramne sont qualifiés ainsi du vivant de Théodoric et de Chlotaire, chose remarquable, surtout pour Chramne, qui ne régna point. — Grég. de Tours, liv. 3 et 4. — Sainte Radegonde, écrivant aux évêques, appelle les fils de Chlotaire : « les très excellens seigneurs, *les rois*, ses fils. » Grég. de Tours, liv. 3. — « Quant à ses autres fils, qu'on appelait seulement « *rois*, » dit Eginhart, en parlant de Louis-le-Débonnaire. — Annales, 817.

[3] « Gardez-vous de commettre des violences contre moi, car *je* « *suis reine*, » dit Chrodielde, fille de Charibert et religieuse dans le monastère de Poitiers. — Grégoire de Tours, liv. 10.

par ses transgressions. Les quatre usurpations que la troisième race a souffertes n'empêchent point qu'elle n'ait eu la couronne à titre héréditaire et perpétuel. Les faits uniformes et habituels montrent la règle; les faits rares et singuliers, l'exception.

Quelle étrange préoccupation de chercher la vraie règle de la transmission traditionnelle du trône, dans les temps irréguliers où l'usurpation, déjà commencée, disposait toute chose pour le succès définitif où elle aspirait, et de négliger des siècles entiers d'uniformité et de successions toutes pareilles; de proposer, en témoignage d'un système certain et perpétuel, les exemples de ces quelques années d'envahissement et de confusion, où Pépin d'Héristal et Charles-Martel n'accordaient le trône qu'en attendant d'y monter eux-mêmes, et de mettre en oubli tous ceux de la longue époque où s'exerçaient librement et sans violence les droits respectés de la race de Mérovée!

Où puiserions-nous pour la troisième race, si ses maximes politiques étaient moins connues? Dans les vingt années qu'ont duré la régence et le règne des deux Henri d'Angleterre; dans les neuf mois qu'a duré le règne dérisoire du cardinal de Bourbon; dans les quarante-six ans écoulés depuis la révolution qui se continue encore de nos jours; ou bien dans le reste de huit cent quarante-huit ans qui se sont passés depuis l'inauguration de Hugues Capet?

Sans doute aussi il y avait des solennités où l'héritier, succédant au trône, se faisait proclamer et reconnaître. Il y avait des convocations de leudes pour réclamer leur concours et s'assurer de leur soumission. Mais autre chose est de reconnaître ou d'élire; autre chose le droit qui se déclare, ou celui qui se crée et qui s'attribue; autre chose, le droit antérieur qui demande appui, ou l'appui demandé pour acquérir un droit postérieur; autre chose, les suffrages qui instituent un roi, ou les acclamations qui saluent son avénement.

Par quel prodige, si les rois de cette race eussent été électifs, ne se serait-il conservé aucun monument de ces imposantes délibérations? Par quel prodige, tant de rois enfans? Par quel prodige, toujours les enfans des rois?

Dans la première race, la couronne fut héréditaire, mais par droit de masculinité seulement, et avec partage. Dans la seconde, elle fut encore héréditaire du même droit de masculinité; mais avec élection [1]. Dans la troisième enfin, elle devint hé-

[1] Si talis filius cuilibet istorum trium fratrum natus fuerit, QUEM POPULUS ELIGERE VELIT ut patri suo succedat in regni hereditate. — Capit. Karol. Mag. anno 806. artic. 5.

Actum est ut et nostra et TOTIUS POPULI NOSTRI, in dilecti primogeniti Hlotarii ELECTIONE, VOTA concurrerent. — Capit. Ludovici Pii, anno 817, in præfat.

Monemus etiam totius populi nostri devotionem... ut si is... in ELEGENDO uno ex liberis nostris... eam quam in illius ELECTIONE conditionem fecimus imitentur. — Eodem. art. 18.

Et talem filium reliquerit quem populus ipsius ELIGERE voluerit

ditaire[1] sans élection ni partage; mais avec droit de masculinité et de primogéniture. L'élection tendait dans la seconde race à réduire les inconvéniens du partage[2]; la primogéniture, dans la troisième, à les prévenir.

CHAPITRE II.

PREMIÈRES EXPÉDITIONS (512-520).

Le règne des quatre rois fut d'abord paisible. Théodoric, plus âgé, plus puissant, seul exercé à la guerre, trouvait néanmoins dans l'union des

ut patri suo succedat in regni hereditate. — Capit. anno 837, art. 1.

Ego Hludovicus, misericordia domini Dei nostri, et ELECTIONE populi rex constitutus. — Capit. ann 877.

[1] Héréditaire, ce qui ne signifie pas de libre disposition. Le roi mourant ou abdiquant, transmet parce qu'il délaisse. Il n'élit, ni ne lègue, ni n'attribue. C'est la loi qui appelle; c'est une substitution perpétuelle et légale, en faveur du plus prochain et premier né des hoirs, avec dévolution d'une branche à l'autre, au cas seulement d'une absolue extinction.

Ce n'est pas la disposition de l'homme, qui fait qu'une chose est héréditaire, comme on l'a avancé, je crois, récemment; c'est la transmission. On le dit de la noblesse, on le disait de la pairie, quoique la disposition de l'homme n'y soit et n'y fût pour rien. On le dit des vertus, des talens, de la beauté, toutes choses assez indépendantes aussi de la volonté du chef de famille.

[2] Si verò aliquis illorum decedens legitimos filios reliquerit, non inter eos potestas ipsa dividatur; sed potiùs POPULUS pariter conveniens UNUM EX EIS ELIGAT. — Capit. anno 817, art. 14.

fils de Chlotilde, dans la contiguité de leurs états, dans la sagesse de leur mère, d'invincibles obstacles à son ambition. Ses frères en trouvaient aussi pour la leur, dans la faiblesse relative de leur royaume et dans leur jeunesse. Divisés, ils n'auraient pu rien entreprendre, et les alliances d'agression n'étaient pas de leur âge. On y cherche des gages de stabilité que n'offrent point l'enfance des rois.

Deux courtes guerres troublèrent seules ces commencemens.

Le roi d'Italie, prompt à saisir les occasions favorables, avait jugé que la mort de Chlovis lui en serait une. Il comptait sur des discordes et sur des déchiremens. Il se flattait de trouver les Francs divisés et faibles. Il envahit donc inopinément quelques parties des conquêtes qu'ils avaient faites dans le Languedoc. Mais ses calculs s'étant trouvés faux, et le danger de cette irruption ayant contribué peut-être à étouffer les divisions où son espoir se fondait, il interrompit la guerre, et négocia. L'entreprise cependant ne fut pas tout-à-fait stérile: les places qu'il avait surprises lui furent laissées.

Cinq ans après, de nombreuses troupes d'hommes du Nord descendirent dans les provinces maritimes d'Austrasie. C'était leur premier essai d'invasion, que devaient suivre tant d'autres. Leurs progrès furent rapides; leurs ravages affreux, leur butin immense; leurs captifs, sans nombre. Ils avaient leur roi Chlochilaïc à leur tête

qui se disait de la lignée de Chlogion, peut-être pour mieux imposer aux peuples qu'il entreprenait d'asservir.

Théodoric avait un fils, du nom de Théodebert, jeune prince d'heureuses espérances. Malgré son âge, le soin de cette guerre lui fut confié. On lui donna une forte armée et quelques vaisseaux.

Il marcha. Au bruit de sa marche, les hommes du nord ne songèrent plus qu'à mettre en sûreté leur butin. Pendant qu'ils chargent leur flotte, le roi, resté sur la rive, couvre et protège leur embarquement. C'est en ce moment qu'arrive l'armée de Théodebert. Le combat s'engage; l'étranger succombe; le roi lui-même est frappé et meurt. Théodebert aussitôt monte sur la mer, conduit ses vaisseaux à l'attaque de ceux du Nord, obtient une seconde fois la victoire, et recouvre toutes les dépouilles et tous les captifs. Pour deux combats, deux triomphes, la délivrance de son pays, l'expulsion des Barbares, il n'a fallu à cet enfant qu'une journée. C'était le gage et l'essai d'une glorieuse vie.

CHAPITRE III.

GUERRE DE THURINGE (521-531).

D'autres événemens survinrent bientôt, où put s'assouvir l'ambition du roi d'Austrasie. Après la

mort de Bazin, trois frères s'étaient partagé la Thuringe : Hermanfroi, qui avait épousé la nièce de Théodoric d'Italie ; puis Badéric, puis Berthaire.

Amalberge, femme hautaine, supportait impatiemment le partage. La fille des Goths était à l'étroit dans ce lambeau de royaume.

Elle excita son mari. Celui-ci donc prit les armes, assaillit Berthaire, l'accabla, et le fit mourir.

Mais il restait Badéric, à qui l'orgueil d'Amalberge ne pardonnait point. Elle obsédait et fatiguait Hermanfroi, prodiguant tour à tour les reproches et la raillerie. Un jour, par son ordre, on ne couvrit qu'à demi la table du roi. Comme il s'en étonnait, la reine lui dit : « A qui suffit une moi« tié de royaume, doit suffire une moitié de re« pas. »

Hermanfroi ne résista plus. Mais il y avait des périls. Si Badéric menacé appelait Théodoric, on succomberait. Si on l'appelait soi-même, il prendrait sa part. Dans le premier cas, tout se perd ; dans le second le partage, unique motif de la guerre, se renouvelle, et avec un étranger, voisin plus puissant.

Forcé de choisir, on préféra l'alliance. La ruine de Badéric était le plus puissant intérêt. Les difficultés futures étaient incertaines. Elles se résoudraient peut-être et s'effaceraient par le temps. Théodoric, oncle de la reine, et rival inquiet des

rois francs, aiderait à fruster le roi d'Austrasie des agrandissemens qu'il exigerait.

Hermanfroi donc entra en alliance avec ce prince. On convint de partager la conquête, et des deux côtés on donna sa foi.

La lutte fut courte. Badéric, privé d'alliés, était trop faible contre deux armées. Il succomba et périt.

La guerre finie, on rappela le traité. Mais des difficultés s'élevèrent. Hermanfroi cependant, quoiqu'il éludât et temporisât, affectait beaucoup de désintéressement et de bonne foi. Le roi d'Austrasie s'y laissa tromper, et ramena son armée.

Le roi de Thuringe alors dissimula moins. Bientôt il avoua tout, et ses auxiliaires trahis n'eurent plus qu'à préparer leur vengeance.

Ils l'attendirent long-temps; car le roi d'Italie était redoutable pour eux, et, pendant qu'ils seraient engagés en Thuringe, leur frontière du Languedoc serait sans défense et à sa merci.

De graves querelles d'ailleurs agitaient les autres royaumes de France, et attiraient l'attention du roi d'Austrasie.

Mais enfin arriva le jour où l'Italie retombant dans la confusion, la puissance des Ostrogoths cessa de menacer et d'être un obstacle.

Ce fut alors que Théodoric, après avoir fait alliance avec son plus jeune frère, le roi de Soissons, alla en Thuringe demander compte à Hermanfroi de sa vieille injure.

Mais auparavant, voulant exciter l'ardeur de leurs peuples, les deux rois les assemblèrent [1] et leur retracèrent les anciennes trahisons des Thuringiens, leurs incursions au temps de Chlovis, leurs cruautés et leurs rapines; et le parjure récent d'Hermanfroi; et par quelle infidélité ce prince retenait le prix de leurs services et de leur courage. « N'est-il point temps de nous venger? » demandèrent-ils; le peuple applaudit.

Hermanfroi passa l'Unstrud et la Saale, et attendit la double armée des Francs. Il avait fait creuser, au front de la sienne, des fosses profondes, et rejeter sur leur ouverture des couches de gazon, qui les recouvraient. A peine arrivés, les Francs se précipitèrent, impatiens d'assaillir l'ennemi dont l'immobilité les encourageait. Mais les premiers tombèrent en grand nombre dans ces piéges, et le reste épouvanté s'arrêta.

Bientôt cependant on eut reconnu que les fosses, peu nombreuses et peu rapprochées, laissaient entre elles de longs intervalles par où les cavaliers mêmes pouvaient pénétrer. On en profita, et, sans plus de retard, l'attaque fut renouvelée. Tout succéda selon les vœux de Théodoric et de Chlotaire. L'armée des Thuringiens fut rompue, et son roi même lui donna l'exemple de fuir.

La fuite et la peur les conduisirent rapidement aux bords de l'Unstrud. Mais la victoire, rapide

[1] Grégoire de Tours, liv. 3.

aussi, les suivait. On combattit une seconde fois en ce lieu. L'impuissance de reculer rendit la résistance terrible et désespérée. Encore vaincus, les Thuringiens furent exterminés. Leurs cadavres amoncelés surmontèrent quelque temps le lit de l'Unstrud, et ce fut sur ce pont presque vivant, que les vainqueurs le franchirent.

La Thuringe entière fut envahie, et alla comme au devant du joug qu'on lui apportait. La capitale seule ferma ses portes, et souffrit un siége. Mais elle fut forcée, pillée, réduite en cendres, et ses habitans, mis en esclavage. Amalberge se réfugia chez les Ostrogoths. Hermanfroi s'enfuit aussi, et se déroba quelque temps dans un asile ignoré. Radegonde et son frère, enfans de Berthaire, tombèrent au pouvoir du roi de Soissons.

Théodoric cependant n'était pas encore satisfait. Il s'inquiétait d'Hermanfroi, et du jeune fils de Berthaire. Il avait peur de leurs droits et de leur retour.

Il s'efforça donc de rendre la sécurité au roi de Thuringe. Il prodigua les sermens, et ce prince, qui en avait tant violé, prit ceux qu'on lui faisait pour inviolables. Il sortit de sa retraite, et vint à Tolbiac, où le conviait Théodoric. L'accueil qu'il reçut répondit d'abord à ses espérances. Le vainqueur renouvela solennellement ses promesses, et lui envoya de riches présens. Mais pendant qu'une fois ils parcouraient ensemble l'enceinte de la ville, Théodoric, prenant tout à coup une avance

de quelques pas sur son hôte, celui-ci, heurté comme sans dessein par des soldats apostés, fut précipité du haut des remparts. Meurtrier de ses frère, un meurtre à son tour le punit.

Théodoric tendit aussi des embuches à Chlotaire. Quelle fut la cause de leur mésintelligence? Peut-être la distribution du butin; peut-être le désir qu'avait Théodoric de s'assurer sa conquête, et d'ôter le fils de Berthaire des mains du roi de Soissons.

Chlotaire avait été appelé par Théodoric; il l'alla trouver. Mais près d'entrer au lieu de la conférence, il entrevit des hommes armés qu'une tapisserie trop courte ne cachait qu'imparfaitement. Il poursuivit néanmoins mais après avoir demandé ses armes et rappelé les siens qu'il avait laissés au dehors. Ainsi fut déjoué l'artifice, et le péril détourné.

A quelque temps de là, Chlotaire épousa Radegonde, sa jeune captive; et cependant le frère de cette princesse ayant voulu s'enfuir de Soissons, on en prit prétexte pour le faire mourir. Théodoric alors dut se réconcilier avec Chlotaire.

CHAPITRE IV.

CONQUÊTE DE LA BOURGOGNE (522-524-531-534).

Gondebaud survécut six ans à Chlovis. Mais sa vieillesse préservait l'enfance des rois francs, et il n'essaya point de reprendre ce que leur père lui avait ôté.

Enfin il mourut, et de ses deux fils Sigismond et Godemar, ce fut le premier qui lui succéda.

Sigismond avait cherché des appuis. Certain de l'alliance des Ostrogoths par son mariage avec la fille de leur roi, il s'était en outre assuré celle du roi d'Austrasie, en lui donnant à son tour la main de sa fille.

Il avait plus fait : abjurant solennellement les erreurs de l'arianisme, il s'était concilié l'affection des chrétiens orthodoxes et de leurs évêques.

Mais sa sécurité dura peu. La mort et le crime en ruinèrent les bases.

Sa femme mourut inopinément. Avec sa fille que Théodoric avait épousée, elle avait un fils, jeune, ardent et hautain, qui se nommait Sigéric.

Sigismond donna une marâtre à son fils, et la prudence, non plus que la politique, ne présidèrent pas à cette nouvelle union. La jeune reine n'était point d'une famille de rois; Sigéric indigné

laissait éclater ses dédains. Elle à son tour, confiante et forte de toute la faiblesse du roi, vengeait aisement et dédommageait son orgueil. Elle étouffait par degrés l'affection de Sigismond pour son fils.

Il arriva qu'un jour, comme on célébrait une fête, la reine se montra parée des ornemens dont se couvrait la mère de Sigéric. « N'étais-tu point di-« gne en effet, lui cria le prince, de vêtir ces habits qui étaient à celle qui fut ta maîtresse ? »

La reine aussitôt, succombant à sa honte et à sa fureur, courut vers le roi. Ses traits altérés, sa voix tremblante et entrecoupée, donnaient à ses récits une étonnante apparence de sincérité. Elle feignait d'extrêmes dangers et de vives craintes. « Sigéric, disait-elle, aspirait au trône; il préten-« dait même à celui de Théodoric. Il ne fallait pas « moins à son ambition que deux royaumes. Son « père lui faisait obstacle, il est vrai; mais le mé-« chant préparait sa perte. »

Sigismond, déjà prévenu, crut follement à ces insidieuses paroles. Épouvanté, il permit la mort de son fils, et le même soir, ce jeune prince étant tombé par l'excès du vin dans un sommeil pesant et profond, on le surprit dans cet état, et on l'étrangla.

Le crime à peine achevé, d'autres terreurs se saisirent de ce faible roi. Des doutes lui vinrent, puis des regrets, puis le désespoir. Il embrassait le corps de son fils et répandait des larmes amères. Il ne le jugeait plus criminel depuis qu'il l'avait

puni. Il avait à sa cour un vieux serviteur qui osa lui dire : « Pleure sur toi, parricide, et non sur « lui ; car il était innocent et n'a pas besoin qu'on « le pleure. » Il alla s'enfermer dans l'abbaye de Saint-Maurice, riche monastère qu'il avait édifié lui-même au pied du mont Saint-Bernard, et il y passa de longs jours dans les plus dures austérités de la pénitence.

Ce fut le temps que choisit Chlotilde. Depuis la mort de Chlovis elle s'était retirée à Tours, dans le monastère de Saint-Martin. Mais alors, sachant les malheurs qui désolaient la cour de Bourgogne, elle jugea l'occasion bonne, et elle vint à Paris. Ayant réuni ses trois fils, elle leur dit : « Que je « n'aie pas à me repentir de mes soins. Souvenez-« vous avec quelle tendresse je vous ai nourris. « Oh ! mes enfans, ne méprisez pas ma douleur, « et ne mettez pas en oubli mon injure. Il ont « massacré mon père, ma mère, mes frères ; faites « payer enfin le prix de leur sang. »

Les trois rois consentirent. Ils estimaient, comme elle, le temps favorable à sa vengeance, ou plutôt à leur ambition. Ils ne craignaient plus Théodoric, dont la femme pleurait le meurtre de son frère, ni le roi d'Italie irrité de la mort de son petit-fils. Aucun lien n'unissait plus ces deux rois au roi de Bourgogne. Les fils qu'il avait étaient nés de la jeune reine ; son héritier maintenant était d'un sang étranger.

Les fils de Chlotilde assemblèrent donc leurs

soldats et pénétrèrent ensemble en Bourgogne. Sigismond et son frère Godemar essayèrent bien de les arrêter ; mais la fortune trahit leurs efforts. Il ne fallut qu'une seule bataille aux rois francs. Les Bourguignons repoussés prirent l'épouvante et ne rallièrent plus. Godemar sut échapper au vainqueur ; Sigismond y réussit quelque temps. La jeune reine et ses deux enfans, Gondebaud et Giselade, tombèrent dès les premiers jours au pouvoir du roi Chlodomir.

Sigismond s'était enfui sur une montagne, dans un désert inaccessible et caché. Il avait coupé ses cheveux, et s'était revêtu d'un habit d'ermite. Mais Chlodomir, infatigable à chercher sa trace, couvrait, en le poursuivant, le pays entier de désolation. « Qu'ils livrent leur roi, disait-il ; il n'y « à pas d'autre fin au ravage. » Le découragement, comme une contagion, gagna tout ce peuple. Il se trouva des traîtres ; en manque-t-il jamais pour l'adversité ? Ils pénétrèrent jusqu'à Sigismond, et lui persuadèrent de changer d'asile. « Allons « à Saint-Maurice, lui dirent-ils. Ta vie y sera mieux « cachée encore et moins dure. » Il les crut ; mais à peine arrivé dans le monastère, il vint des soldats francs qui se saisirent de lui, et qui le livrèrent à Chlodomir. Cette famille de rois fut traînée à Orléans, prisonnière.

Mais Godemar y manquait. Et cependant l'armée des fils de Chlotilde retourna chargée de dépouilles dans les provinces où elle s'était assem-

blée. Sitôt délivrés de la crainte que leur imprimait sa présence, les Bourguignons humiliés reprirent les armes. Leur fureur s'alluma au souvenir de la sienne. En aussi peu de jours qu'ils avaient été vaincus et soumis, ils redevinrent libres et victorieux. Godemar avait déjà reparu. Il s'était mis à leur tête, et n'avait pas craint de prendre le titre de roi.

Chlodomir accourait ; mais Childebert et Chlotaire refusèrent de le seconder. Peut-être redoutaient-ils son ambition ; peut-être les avait-il offensés ; peut-être Godemar avait-il acheté leur inaction à prix d'or. Dans cet embarras, Chlodomir eut recours au roi d'Austrasie. Celui-ci ne résista point, et ses conditions faites, il marcha. Qui l'eût retenu, quand le meurtre de Sigéric avait changé tous ses intérêts ?

Mais l'alliance à peine jurée, Chlodomir conçut un affreux dessein. Il s'effraya de ce qui pourrait survenir durant son absence, et des efforts que pourraient tenter les captifs. Le cœur se serre au souvenir des crimes que lui conseilla le soin de sa sûreté. Il voulut donc que le roi Sigismond mourût. Vainement le prêtre Avitus, homme saint et sage, employa, pour l'en dissuader, l'autorité de sa renommée et de ses conseils. « Dieu sera avec « toi, lui dit-il, si tu délibères dans sa crainte. « Attends pour toi-même le sort que tu auras fait « à ton ennemi. Abstiens-toi de ce meurtre ; il « t'ôterait la victoire que tu vas chercher. » Le roi

ne fut point fléchi. « Il est d'un insensé, lui ré-« pondit-il, quand on va à l'attaque de son en-« nemi, d'en laisser d'autres arrière de soi. » Et cela dit, comme pour mieux imiter Gondebaud, et mieux venger les malheurs de Chlotilde, il fit jeter dans un puits Sigismond, sa femme et les deux enfans.

A cette nouvelle, Théodoric indigné balança. Il regrettait ses engagemens, et craignait en même temps de les rompre. « Je les tiendrai, dit-il, « puisque j'en ai donné ma foi ; mais je la donne « aussi qu'il y aura vengeance de sa cruauté. »

Les deux princes atteignirent Godemar à Véseronce, non loin de Vienne. Godemar résista d'abord faiblement, et se mit en fuite. Chlodomir, emporté par la confiance du succès et de son âge, poursuivait lui-même les fugitifs sans prendre et sans donner de repos. Théodoric, jugeant qu'il lui suffisait de l'avoir aidé à vaincre, s'abstint de le seconder dans cette poursuite. Et bientôt Chlodomir, demeuré seul pour avoir inconsidérément précédé les siens, vit s'arrêter devant lui quelques soldats bourguignons qui feignaient de se rendre et criaient merci. Le prince abusé vint à eux sans précaution en sans défiance. Mais les Bourguignons l'entourant, le renversèrent de son cheval et l'accablèrent. Sa tête aux longs cheveux fut mise au bout d'une lance et portée devant la ligne des Francs en signe de défaite et de dérision. En même temps, Godemar, profitant de cette for-

tune heureuse et inespérée, ramena précipitamment ses Bourguignons au combat. Mais l'événement répondit mal à sa prévoyance. Les Francs, qu'il croyait trouver abattus et découragés, ne se montrèrent que plus opiniâtres et plus furieux. Ardens à la vengeance du roi, ils y satisfirent par un immense carnage. Puis la victoire obtenue, ravageant toujours et ne se lassant point de tuer, ils se répandirent dans tout le royaume et n'y laissèrent que des ruines et des funérailles.

Toutefois ils se retirèrent. Ceux d'Orléans, privés de leur chef, ne surent point garder la conquête. Ceux d'Austrasie, trop faibles et moins animés à cette querelle, ne l'osèrent pas.

Godemar donc posséda de nouveau le royaume. Chlodomir, en égorgeant ses deux neveux et son frère, avait pris soin de faire de lui un vrai roi et un juste maître.

Mais il eut bientôt d'autres ennemis. Childebert et Chlotaire, qui n'avaient pas voulu suivre Chlodomir, reprirent ses desseins sitôt que sa mort leur eut donné l'espoir d'en avoir le fruit. Ils proposèrent à Théodoric d'y participer; mais il refusa. Il avait d'autres intérêts et d'autres vues. Ses soldats furent mécontens et se mutinèrent. Ils menaçaient de suivre ses frères, et de renoncer à lui. Cependant il persévéra, et ils se soumirent.

Chlotaire et Childebert persévérèrent aussi. Pendant qu'une dangereuse révolte retenait en Auvergne le roi d'Austrasie, ils portèrent rapidement

la guerre chez les Bourguignons. Leur invasion, plus lente que les deux dernières, fut aussi plus durable et plus décisive. Ils assiégèrent Autun d'abord, et le prirent. Ils poursuivirent jusqu'à Vienne, et eurent un même succès. Enfin, après deux années de vicissitudes et d'efforts contraires, le fils de Théodoric ayant consenti cette fois à suivre ses oncles, une dernière défaite acheva la ruine de leurs ennemis. Tout tomba d'un même coup, roi et royaume. Le royaume fut divisé, et les vainqueurs en prirent chacun une part. Le roi vaincu tomba au pouvoir des trois princes. Ils l'enfermèrent dans un château où il languit quelque temps, et où il mourut. Néant des grandes fortunes de la terre ! on ne sait déjà plus en quel lieu !

CHAPITRE V.

SUCCESSION DE CHLODOMIR (524-533).

Chlodomir mourait à trente ans ; prince ambitieux, impétueux, courageux, barbare. Il laissait une jeune reine, que Chlotaire, soit politique, ou séduction de sa beauté, épousa. Il laissait aussi trois enfans, Thibault, Gonthaire, Chlodoald.

La reine remariée, Chlotilde les prit en sa protection et en sa tutelle. Neuf ans s'écoulèrent. Comment fut gouverné le royaume d'Orléans, dans

cet intervalle? Agathias dit que les frères de Chlodomir, sitôt qu'il fut mort, s'en partagèrent entre eux les provinces. Grégoire de Tours au contraire ne met le partage qu'après la mort des enfans, et en exclut le roi d'Austrasie.

J'incline à croire le dernier récit préférable. Grégoire de Tours doit être mieux instruit de ces faits, et si les frères de Chlodomir se fussent déjà saisis de son héritage, on peut douter qu'ils eussent tardé si long-temps à dépouiller leurs neveux des marques de la royauté. On peut douter aussi qu'une possession si ancienne et acquise sans meurtres, eût eu besoin de meurtres pour se conserver. Il y a d'ailleurs une circonstance décisive : on a la preuve que les évêques de ce royaume n'étaient nommés ni par Chlotaire ni par Childebert [1].

Chlotilde était venue à Paris. Les jeunes princes y étaient aussi avec elle. Childebert, profitant de cette occasion, envoya secrètement vers Chlotaire, lui faisant représenter la prédilection de leur mère pour ses pupilles; sa persévérance à les vouloir garder et maintenir rois; la nécessité qu'il vînt promptement à Paris, et qu'ils avisassent ensemble comment ils disposeraient d'eux; s'ils les dégraderaient, s'ils les feraient mourir; de quelle façon ils partageraient ensuite le royaume [2].

[1] « Après la mort de Léon, les évêques Théodore et Procule, « *nommés par Chlotilde*, gouvernèrent trois ans l'église de Tours. » — Grég. de Tours, liv. 3.

[2] Grégoire de Tours, liv. 3.

Chlotaire, ayant reçu ce message, ne délibéra point et partit. En même temps, Childebert répandait le bruit que la résolution était prise, et que les fils de leur frère allaient être proclamés. Le peuple en accueillit facilement l'espérance; Chlotilde elle-même se laissa séduire et persuader.

Les choses donc ainsi préparées, les deux rois lui firent demander les jeunes princes, disant : « Qu'elle les envoie afin que nous les élevions sur « le trône. » Chlotilde, pleine de joie, ne résista point, et dit : « Qu'ils aillent, et s'ils succèdent « à mon fils, je croirai ne l'avoir pas perdu. »

Les enfans furent amenés. Mais au même instant on les enferma, et on les sépara de leurs serviteurs. On enferma les serviteurs aussi, mais à part et dans un lieu éloigné. Les deux rois alors envoyèrent de nouveau vers leur mère. Ils avaient fait choix, pour ce message, d'Arcadius, sénateur d'Auvergne, éprouvé déjà en d'autres trahisons. Arcadius se présenta donc à Chlotilde, portant des ciseaux et une épée nue en sa main. « Glo« rieuse reine, dit-il, décide et choisis. Qu'ordon« nes-tu des fils du roi d'Orléans? Ta volonté est« elle qu'ils périssent, ou préfères-tu qu'ils soient « dépouillés de leur chevelure? » Émue d'une profonde douleur : « Morts plutôt que dégradés ! » s'écria Chlotilde. Et Arcadius se hâtant, de peur que, par un retour de pitié, sa magnanimité fléchît et se repentît, alla tout aussitôt redire cette réponse aux deux rois.

Eux se hâtèrent aussi. L'enfance et le sang n'eurent pas le pouvoir de les arrêter; le fratricide n'effraya point leur ambition. Chlotaire, les paroles de sa mère entendues, saisit lui-même l'aîné des enfans, le renversa sur la terre, et d'un coup de poignard, le tua. Le second, témoin de ce meurtre, se précipita éperdu aux pieds de Childebert, l'implorant et lui criant : « Mon bon père, donne-moi « secours, afin qu'il ne soit pas fait de moi comme « de mon frère. » Childebert, chose merveilleuse, se sentit ému, et s'adressant à Chlotaire : « Ac- « corde-moi celui-ci, lui dit-il ; je le rachèterai au « prix que tu règleras. » Mais Chlotaire blasphémant, et le repoussant : « Éloigne-toi, s'écria-t-il, « ou tu mourras toi-même pour lui. Es-tu si « prompt à te dégager de cette entreprise, toi « lâche, qui l'as préparée et qui m'y as entraîné ? » Childebert, que ces reproches rappellent à lui, dépouille bientôt une pitié passagère. Il rejette l'enfant au roi de Soissons, qui d'un second coup de poignard achève aussitôt le second crime.

Les serviteurs à leur tour furent mis à mort. Il n'y eut que Chlodoald, que des soldats dérobèrent et qui fut miraculeusement préservé. Après quoi, s'étant coupé les cheveux de sa propre main, il renonça solennellement à son héritage, s'enferma dans un monastère, et y vécut saintement dans l'exercice des œuvres de Dieu.

Ces meurtres à peine accomplis, Childebert et Chlotaire allèrent audacieusement se montrer au

peuple à qui cette hardiesse imposa. Chlotilde cependant recueillit les jeunes cadavres, et portés ensemble sur le même char, elle les conduisit, malgré sa consternation et son immense douleur, jusqu'à l'église de Saint-Pierre où la même tombe les reçut.

Les deux rois partagèrent ensuite, et à parts égales, le royaume dont ils s'étaient faits héritiers [1].

CHAPITRE VI.

EXPÉDITION CONTRE LES WISIGOTHS (531).

Deux ans après la mort du roi d'Orléans, était venue celle du roi d'Italie : funeste événement pour les Bourguignons, dont l'État put être alors subjugué, funeste aussi pour les Goths. La puissante main n'était plus, qui refrénait l'ambition des Francs.

Théodoric n'avait point de fils pour lui succéder; mais deux petits-fils: Athalaric, né d'Amalazonthe, sa fille, veuve d'Eutharic, et Amalaric, né de son autre fille, Théodécuse, veuve du roi Alaric.

[1] Grégoire de Tours, liv, 3. — Lebœuf, Dissert. sur l'hist. ecclésiast. de Paris, tom. 3. — Montesquieu, Esprit des Lois, liv. 18, chap. 27.

Athalaric reçut l'Italie. Amalaric, libre enfin de la pesante tutelle de son aïeul, prit ce qui restait de l'ancien royaume de son père en Espagne et en Languedoc.

Menacé et mal affermi, ce jeune prince recherchait des amis et des alliances. Le voisinage du roi d'Austrasie le troublait; de dangereuses dissensions divisaient ses peuples : il entreprit d'obtenir l'appui de Chlotaire et de Childebert. On vint donc leur demander, en son nom, la main de leur sœur Chlotilde, et ils l'accordèrent.

Mais Amalaric était arien, et la jeune reine, fidèle à sa foi, avait en grande aversion l'hérésie. Le peuple à son tour obstiné dans son erreur jusqu'au fanatisme, offensé d'ailleurs de cette alliance avec une race dont il était ennemi, accueillit Chlotilde sans empressement et avec froideur. Bientôt il passa à la défiance; bientôt au dégoût; bientôt à la haine. Amalaric lui-même, qui avait eu le dessein de lui faire quitter sa croyance, irrité de sa constance et de ses refus, affectait de partager les préventions de son peuple. Peut-être aussi lui était-il déjà nécessaire de les flatter; car on méditait sa ruine, et cette union formée pour la prévenir fournissait au contraire de nouveaux prétextes à ses ennemis.

On en vint au point de perdre tout respect et toute retenue. La reine ne se montrait plus qu'elle ne fût assaillie de menaces et de grossières clameurs. Il arriva même qu'allant à l'église, des ordu-

res furent jetées sur ses vêtemens; et le roi ne punissait point ces outrages. Bien loin de là, il les encourageait et les imitait. Enfin les paroles ne suffisant plus à sa colère, il s'abandonna aux plus téméraires excès et frappa la reine. Des blessures mêmes attestèrent ses emportemens.

Chlotilde alors, cherchant quelle espérance pouvait lui rester, n'en trouva plus que dans l'amitié de ses frères. Elle envoya vers eux en secret, et leur fit apporter, pour toute prière, un mouchoir teint de son sang.

C'était le temps où Théodoric et Chlotaire étaient en Thuringe. Le roi de Paris, quoique seul, ne différa point de venger l'injure faite à sa race. Il assembla une armée, et la mena à Narbonne. C'était alors la capitale du roi wisigoth.

Une bataille fut livrée près de ses murailles, longue et sanglante, mais qui finit la querelle. Les Francs triomphèrent, Narbonne tomba, Chlotilde fut libre.

Les Wisigoths fuyaient tumultueusement; ils avaient une flotte où ils se jetèrent. Amalaric les avait suivis; mais regrettant une riche cassette de pierreries que les siens avaient oubliée, et s'imaginant que, la ville n'étant pas encore occupée, il aurait assez de temps pour y pénétrer, le désir lui vint d'en faire l'essai. Il retourna donc; mais lorsqu'ensuite, sa recherche étant achevée, il lui fallut regagner le port, c'était trop tard: la retraite lui était coupée. Il entreprit de s'ouvrir un che-

min jusqu'à l'église chrétienne où il espérait se réfugier. Il était déjà sur le seuil, quand un soldat obscur l'atteignit, le frappa de sa lance, et le tua [1].

Quelques-uns veulent qu'il n'ait point péri dans sa fuite ; qu'il se soit embarqué sans obstacle ; qu'il ait navigué paisiblement jusqu'à Barcelone, et que descendu dans ce port, ce soit là qu'il ait succombé, victime d'un complot tramé contre lui [2]. Mais, s'il s'était retiré si facilement, peut-on croire qu'il n'eût pas emmené Chlotilde, ne fût-ce que comme moyen de paix et d'échange ; ne fût-ce que pour se venger d'elle et des Francs ? Les médailles du temps sont encore une objection. Si ce prince n'eût pas péri à la guerre, Childebert eût-il fait trophée de sa mort ?

Chlotilde ne jouit pas long-temps de sa délivrance. Soit que le chagrin ou la crainte, ou la violence même eussent déjà épuisé sa vie, pendant qu'elle retournait à Paris elle mourut en chemin. On lui éleva un tombeau auprès de celui de Chlovis.

[1] Pasquier dit que ce fut Childebert lui-même qui tua Amalaric. — Liv. 1, chap. 7. Pasquier a pris à la lettre la légende de la médaille qui fut frappée, dit-on, au retour de Childebert. — Cæso Amalricco *et profligatis Arianis.*

[2] Par Theudis qui lui succéda.

CHAPITRE VII.

RÉVOLTE D'AUVERGNE (531-532).

Dans le temps que Childebert marchait contre Amalaric, le bruit courut par toute l'Auvergne, que Théodoric était mort dans sa guerre avec Hermanfroi. Les peuples de cette province étaient indociles et entreprenans. Fatigués d'obéir au roi d'Austrasie, ils se soulevèrent. Un de leurs sénateurs, ce même Arcadius que j'ai déjà eu occasion de nommer, alla trouver le roi de Paris, le sollicitant de faire trève un instant à son entreprise, et de recevoir en passant la nouvelle conquête qui s'offrait à lui.

Childebert accepta, et se porta rapidement sur Clermont. La ville était fermée; mais Arcadius qui l'y avait devancé en brisa les portes et la lui livra. Presque au même instant, fut apportée la nouvelle que Théodoric revenait vainqueur d'Hermanfroi. Regrettant aussitôt sa précipitation et son imprudence, Childebert se hâta de quitter l'Auvergne, et il reprit son premier dessein.

Mais Théodoric vint châtier la révolte. Toute la contrée fut mise à sang et à pillage. A peine si Clermont, dont la destruction était résolue, réussit à désarmer l'aveugle colère du roi.

Quelques châteaux résistaient. Théodoric assiégea d'abord celui de Vollare. On s'y défendait vaillamment, quand le roi, qui s'y était ménagé des intelligences, feignit de lever le siége, et partit. Les assiégés, trahis par leur joie, ne firent plus alors si fidèle garde. Cependant la nuit survenue, le roi d'Austrasie revint. Il y avait dans la place un prêtre nommé Procule, qui était trésorier de l'église d'Auvergne, et que de vives contestations avec son évêque avaient mis en crédit chez les révoltés. Un serviteur de ce prêtre entreprit d'introduire secrètement les soldats du roi, et la trahison réussit. Tous ceux que l'épée épargna furent faits esclaves. Procule lui-même, qui s'était réfugié dans l'église, fut tué au pied de l'autel.

Une autre ruse livra à Théodoric un autre château. On le nommait Merliac. C'était une place étendue, et cependant facile à défendre. De hauts et inabordables rochers l'entouraient. On y comptait plusieurs fontaines d'eau vive, un étang, des jardins, des champs cultivés; utiles ressources durant un long siége. Fiers de leur nombre et d'une position qu'ils tenaient pour inexpugnable, les rebelles quittaient quelquefois leur remparts, et allaient au dehors assaillir les Francs. Mais une fois qu'ils s'étaient engagés trop avant, cernés et rudement chargés au retour, ils ne rentrèrent qu'à grand'peine dans leur citadelle, et laissèrent cinquante des leurs prisonniers. Théodoric, profitant aussitôt de cet avantage, fit conduire ces mal-

heureux au pied du rempart, dépouillés de leurs habits et les mains liées comme s'ils allaient au supplice. Des soldats suivaient, leur épée nue, qui criaient à ceux de la ville que c'en était fait, et qu'à moins qu'ils ne se rendissent sur l'heure, toutes ces victimes allaient mourir à leurs yeux. Les habitans s'émurent à ce spectacle et se résignèrent. La ville ouvrit ses portes au roi, et racheta chaque prisonnier d'une rançon de quatre onces d'or.

Jugeant alors l'Auvergne soumise, Théodoric s'éloigna. Il avait laissé Sigewald pour y commander. Sigewald, qui était de la famille du roi, avait l'humeur rude, hautaine et avare. Au lieu d'étouffer la révolte, il la ranima. C'étaient chaque jour de nouvelles rapines et de nouveaux meurtres. Des terres mêmes qui étaient consacrées aux églises, il y en eut qu'il convoita et qu'il envahit. Ces violences furent si nombreuses et leurs effets si pernicieux, qu'à la fin s'éveillèrent la politique et la justice du roi. Il fit mourir Sigewald; même il voulait que son fils Giwald mourût avec lui. Mais celui-ci prit la fuite : l'amitié de Théodebert le protégea et le préserva.

Mais, dans l'intervalle, d'autres événemens éclatèrent. Mundéric [1], qui était aussi de la famille du roi, sachant la lassitude du peuple, jugea le moment opportun pour le soulever. « Pourquoi, disait-« il dans son orgueil, souffrirais-je un maître ? A

[1] M. de Foncemagne a conjecturé qu'il était fils naturel de Chlovis. — Mém. de l'Acad. des Inscr. Tom. 12, p. 156.

« quel titre Théodoric serait-il mon roi? Quel « droit a-t-il sur cette province meilleur que le « mien? » Il assembla donc le peuple, et lui dit: « Voyez de quelle race je sors, et que je suis prince. « Venez avec moi; c'est votre salut. » La multitude crut, et suivit. Elle lui jura fidélité, et le prit pour roi.

Ces choses étant rapportées à Théodoric, il ne voulut point d'abord avoir recours à la force. « Qu'on parle à Mundéric, prescrivit-il. Qu'il s'as- « sure en moi, et qu'il vienne. Les terres qu'il de- « mandera lui seront données, s'il les demande à « bon droit. » Mais Mundéric évita le piége, et refusa de s'aller remettre au pouvoir de son ennemi. « Retournez, dit-il, et répétez à votre roi « ma réponse: je suis, aussi bien que lui, libre, « maître et roi. »

A cette réponse, Théodoric s'irrita, et, sans plus tarder, il fit marcher une armée. Trop faible pour combattre à découvert et livrer bataille, Mundéric s'enferma dans le château de Vitry, qu'il fit diligemment munir et fortifier. Sept jours durant, se renouvelèrent les attaques, toujours avec une égale fureur. Lui, de son côté, vigilant et infatigable, les repoussait, toujours avec le même succès. On en informa Théodoric qui, retournant à ses habitudes de ruse et de fourberie, envoya au camp Arégisile, l'un de ses plus artificieux serviteurs. Celui-ci eut une entrevue avec Mundéric, et lui dit: « Pourquoi « t'obstines-tu comme un insensé? Tu ne peux sur-

« monter les forces du roi. Tout à l'heure vaincu « par la faim, il te faudra te livrer toi-même, et tu « mourras misérablement. Écoute plutôt mes con« seils. Fie-toi au roi, afin que tu vives, toi et tes « fils. » Mundéric, déjà ébranlé, répondit : « Je ne « le puis point. Car si je me mets en la main du roi, « il me tuera, moi et mes fils, et ceux qui nous « suivent. » Arégisile reprit, disant « qu'il ne « craignît rien ; qu'il ne serait point tiré vengeance « de lui ; que, s'il en voulait son serment, il le lui « ferait.—Plût à Dieu, reprit à son tour Mundéric, « que j'en eusse bonne assurance ! » Arégisile, entendant, saisit avec habileté ce moment d'irrésolution et de faiblesse. Il entraina Mundéric à l'église, et sans hésiter, les mains étendues sur l'autel de Dieu, il jura qu'il ne serait fait aucun tort à lui, ni aux siens. Mundéric, ayant reçu son serment, ne refusa plus de le suivre.

Arégisile, avant d'entrer dans la ville, avait averti et instruit les siens. Tout était réglé pour ce qu'il avait résolu, l'occasion, le lieu, le signal. Il marchait donc, tenant Mundéric par la main, en signe de bonne intelligence et de paix. Et pendant ce temps, des troupes de soldats se pressaient curieusement autour d'eux, comme excitées par le désir de voir de plus près. Au moment venu, Arégisile donna le signal. Mais Mundéric était attentif, et il comprit son dessein. « Parjure infâme, s'écria« t-il, tu leur commandes ma mort ; mais toi-même « tu ne vivras plus. » Et ainsi fit-il ; car, plus

prompt que lui, il le perça de sa lance. Et tout aussitôt, secondé de ses serviteurs, il se jeta au plus fort de ceux qui le voulaient assaillir, et de longtemps il ne se lassa de tuer. Le nombre enfin l'accabla : honteux succès d'une juste guerre; glorieuse fin d'une injuste rébellion.

CHAPITRE VIII.

DERNIÈRES ENTREPRISES DE THÉODORIC (533-534).

La bonne intelligence s'établissait difficilement entre les trois rois, et se rompait toujours promptement. Théodoric se réconcilia bien avec Childebert depuis l'entreprise de celui-ci sur l'Auvergne. Ils firent même alliance, et se prêtèrent serment de ne jamais s'attaquer l'un l'autre. On échangea des ôtages ; on n'omit aucune assurance de sincérité. Mais, en peu de temps, il y eut d'autres discordes, et des deux côtés la haine éclata sans ménagement. Les otages, victimes faciles, furent tout d'abord opprimés et sacrifiés. Ceux qui ne purent s'enfuir furent faits esclaves : remarquable trait des mœurs de ce temps.

Chlotaire aussi se réconcilia avec le roi d'Austrasie. Un traité se fit pour aller ensemble à la recouvrance des villes dont les Ostrogoths s'étaient emparés après la mort de Chlovis. Le temps sem-

blait opportun. La minorité d'Athalaric promettait un succès facile.

Chlotaire fournit donc quelques troupes dont il confia le commandement à Gunthier, le plus âgé de ses fils. Celles de Théodoric marchèrent sous les ordres de Théodebert.

Les deux princes s'avancèrent ainsi jusqu'à Rhodez. Mais arrivés en ce lieu, la division éclata, soit peut-être entre eux, soit plus vraisemblablement entre leurs pères. Chlotaire irrité rompit l'accord et rappela ses soldats.

Théodebert ne laissa pas de poursuivre. Il attaqua Rhodez et le prit. Il alla vers Béziers assaillir Dion, et s'en empara. Il fit sommer Cabrières, et Deuthérie, belle et noble dame gauloise, lui abandonna le château. Bien plus, elle s'abandonna elle-même, et entra dans le lit de Théodebert.

Continuant ses progrès, ce prince alla en Provence, et commença le siége de la ville d'Arles. Mais les habitans s'en rachetèrent par une somme d'argent et par des otages. A peine la convention faite, une armée d'Ostrogoths parut, qui venait pour les secourir. Elle offrit la bataille à Théodebert. Mais ce prince ne la voulut pas accepter, et sut éviter d'y être contraint.

Sur ces entrefaites, Théodoric mourut. Règne heureux, et pourtant sans gloire; prince doué de pénétration et de prudence, mais sans modération, ni fidélité, ni grandeur; qui savait prévoir et attendre, et mieux encore tromper et trahir; en qui

l'ambition, quoique sans bornes, n'était point sans règle; avide, artificieux, patient; qui n'imita de Chlovis que ses dernières années; habile de l'habileté de son temps; sans foi, sans pitié, fourbe et atroce.

Théodoric honora quelques évêques, et fit quelques dons aux églises. Il recueillit les lois des Allemands, des Bavarois et des Francs, et, en les publiant de nouveau, il en retrancha tout ce qui favorisait le paganisme. La révolution s'achevait; le christianisme entrait dans les lois.

CHAPITRE IX.

AVÉNEMENT DE THÉODEBERT (534-540).

L'empire divisé tendait incessamment à se réunir. C'était comme un instinct de sagesse, que secondait merveilleusement l'ambition des princes. Il se faisait, à chaque occasion nouvelle, de nouveaux efforts.

Dès qu'on apprit que Théodoric déclinait, et que sa vie était sérieusement menacée, Chlotaire et Childebert se préparèrent à profiter de l'absence de Théodebert. Mais leurs desseins furent révélés à ce jeune prince. Il fut averti que s'il n'arrivait pas promptement, exclu par ses oncles, le retour

en Austrasie lui serait infailliblement interdit [1].

Théodebert donc se hâta, et quand son père fut mort, Chlotaire et Childebert prévenus n'eurent plus d'autre espoir que la guerre. Ils y eurent recours en effet; mais la fidélité des leudes [2] de Théodebert, les déconcerta, et ses présens achevèrent de les désarmer.

Ce prince avait été déjà fiancé [3] à Wisigarde, fille du roi des Lombards Waccon. Mais d'autres amours le préoccupant, il l'oubliait et la délaissait. Devenu roi, il appela Deuthérie, et quoique déjà marié, il l'épousa, et elle fut reine. Elle avait eu de son premier mariage, une fille dont la beauté, se développant avec l'âge, menaça bientôt d'effacer la sienne. Une étrange crainte lui troubla le cœur. Elle eut peur que cette enfant ne la supplantât. Perdue d'ambition et de jalousie, elle corrompit celui d'entre les serviteurs du palais qui avait la charge de conduire le chariot de sa fille. Un jour donc qu'étant à Verdun, celle-ci voulut se promener le long de la Meuse, on mit à son chariot de jeunes bœufs indomptés qui, privés de boire à dessein, en étaient impatiens et avides. Sitôt qu'ils

[1] *Nisi velocius properaret, à patruis suis excluderetur, et ultrà illùc non rediret.* Grég. de Tours, liv. 3.

[2] *Leudes apud Gregorium Turonensem ii dicuntur qui fideles regi sunt, et qui nulli præter quàm principi obnoxii sunt.* — J. Bignon, *ad form.* 40. Marcul., l. 1.

C'était encore une institution des Germains : *Magnaque principum emulatio cui plurimi et acerrimi comites.* Tacit., Mor. Germ., 13.

[3] C'est l'expression de Grégoire de Tours.

approchèrent du bord, rien ne les eût pu retenir. Saisis d'une ardeur furieuse, ils coururent, et le chariot fut renversé dans le fleuve, et l'innocente fille périt.

Les Francs indignés murmurèrent. Théodebert, quoique peut-être incertain, fléchit. Il répudia Deuthéric, et épousa enfin Wisigarde.

CHAPITRE X.

ACQUISITION DE LA PROVENCE (534-535-536).

En ce temps, Justinien régnait à Constantinople. Il poursuivait avec habileté le dessein toujours entretenu depuis Anastase, de recouvrer l'Italie, et de châtier l'usurpation de Théodoric.

La fortune le favorisait; car il s'était formé des factions chez les Ostrogoths, et leur puissance s'éteignait dans ces divisions.

Bélisaire venait d'anéantir les Vandales. L'empire, victorieux maintenant, pouvait entreprendre d'autres victoires. Maitre de l'Afrique, une expédition d'Italie ne rencontrerait plus les mêmes périls.

Plus d'obstacles donc, si ce n'est de la part des Francs. Alliés des Ostrogoths, ceux-ci seraient invincibles; alliés des Grecs, les Ostrogoths seraient accablés.

On se souvint à Constantinople de l'ambassade

envoyée par Anastase à Chlovis : Justinien en envoya une à ses successeurs.

Il fit valoir à leurs yeux des intérêts de religion, de politique et de gloire ; leurs injures qui seraient vengées, leur puissance qu'affermirait la ruine d'un vieil ennemi, l'arianisme enfin succombant quand succomberaient ces barbares.

Il ajoutait de riches présens, d'importans subsides, de séduisantes promesses. A leur tour, les trois rois promirent, et le traité fut conclu.

On ne peut nier qu'ils n'eussent de justes prétextes. Amalazonthe, femme courageuse et habile, gouvernait sans faiblesse, mais non sans envie et sans embarras. Elle faisait élever son fils, comme elle l'avait été elle-même, dans l'étude des bonnes sciences : les Ostrogoths qui les avaient en mépris l'obligèrent d'abandonner ce dessein. Elle avait autour d'elle des hommes puissans : ces hommes la prirent en haine, et conspirèrent sa perte. Avertie, elle les sépara, et les éloigna, alléguant les frontières menacées, et que leur présence y était nécessaire pour les protéger. Mais ce n'était qu'un faible remède, et l'ardeur des conjurés redoubla. La reine alors prit une résolution décisive. Mais, prévoyant le péril où elle allait s'engager, elle s'assura un asile, en cas de revers, auprès de Justinien. Donnant ainsi à la prudence ce qu'elle devait, le reste fut au courage. Elle sut animer et diriger le zèle de ses serviteurs. En un même jour, les factieux dispersés furent surpris isolément, et péri-

rent. Amalazonthe se félicita, croyant avoir affermi son autorité.

Mais son fils mourut ; enfant que des débauches d'homme éteignaient avant qu'il fût homme. Il ne restait plus qu'un seul prince de la race de Théodoric ; Théodat, fils de l'une de ses sœurs, et à qui appartenait la Toscane. Théodat n'était point ignorant de la philosophie grecque et des lettres. Mais il n'était pas homme de cœur, et manquait d'expérience comme de vertu. La reine cependant ne pouvait ni délibérer, ni choisir. Elle avait bien, dans le pressentiment de sa situation présente, commencé avec Justinien de nouvelles négociations pour que, ce malheur arrivant, dût le royaume alors tomber au pouvoir des Grecs, elle fût protégée contre la fureur de ses ennemis. Mais la mort trop prompte d'Athalaric l'avait prévenue. Et comme aucun autre expédient ne s'offrait, elle appela Théodat, fit un accord avec lui pour qu'il lui laissât l'exercice de l'autorité, en eut son serment, et détermina ensuite son élévation : étrange roi qui ne le devint que parce qu'on le jugeait indigne de l'être.

Mais il fut ingrat ; facile effort aux ames communes. Cédant aux importunités des ennemis de la reine, il fit périr d'abord quelques-uns de ses meilleurs serviteurs. Elle-même bientôt fut reléguée dans une ile du lac Bolsène, et du château de cette ile on lui fit une rigoureuse prison. Comme Théodat connaissait l'estime et la déférence de Jus-

tinien pour Amalazonthe, il craignait que ce prince n'entreprît de la secourir et de la venger. Voulant donc l'apaiser, il lui envoya des ambassadeurs. Même il employa cette fraude qu'un usage fréquent a rendue depuis si vulgaire, d'arracher à la captive un écrit qui la témoignait satisfaite du bon traitement qu'elle recevait.

Justinien ne se laissa point abuser. Il fit partir à son tour un ambassadeur; mais pour veiller à la sûreté d'Amalazonthe, et la délivrer. Théodat le sut, et quand l'envoyé grec arriva, la reine n'était déjà plus. Le barbare l'avait fait étouffer dans un bain. Il jugeait plus sûr de prévenir les menaces de Justinien, que de leur résister ou de s'y soumettre.

Ce crime était, pour l'empereur grec, un motif de guerre, et un moyen de succès. Il s'en pouvait faire une offense, et il y trouvait un bon gage du concours de ceux qui étaient du parti de la reine. Il n'hésita point. Bélisaire descendit dans la Sicile, et s'en empara. Mundus conduisit une autre armée jusque dans la Dalmatie, et y triompha. Théodat était consterné. Il offrit à Justinien de lui livrer l'Italie, et engagea un marché pour sa désertion. Mais pendant qu'il disputait sur le prix, le fils de Mundus périssait dans un combat; Mundus lui-même tombait dans un autre combat, vainqueur, mais frappé à mort. La présomption succéda aussitôt à la lâcheté, et Théodat ne voulut plus cesser d'être roi.

Les rois francs aussi prirent la mort d'Amalazonthe à injure. Nièce de Chlovis, il s'agissait de leur sang et de leur propre vengeance. Ils coururent aux armes, et envoyèrent au meurtrier leur défi de guerre. Théodat, à ce bruit, retomba dans ses premières terreurs. Faible déjà contre un ennemi, à plus forte raison contre deux, il résolut d'acheter celui qui se présentait le dernier. De brillantes offres furent apportées de sa part aux rois francs, et cinquante mille pièces d'or pour premier gage de sincérité.

Mais l'orgueil des Ostrogoths s'offensa. Théodat, traître envers eux, fut trahi. On divulgua ses secrètes négociations et ses lâchetés. Les grands s'assemblèrent et le déposèrent. Lui, sans disputer sa couronne, ne songeait plus qu'à sa sûreté. Mais reconnu dans sa fuite, on l'arrêta sur l'heure et on le tua.

A sa place, fut proclamé Vitigès, habile soldat, qu'une valeur rare avait tiré de l'obscurité. Ce prince ne manqua ni d'activité, ni de prévoyance. Voulant d'abord s'affermir, et sachant le respect des Ostrogoths pour la race de Théodoric, il s'en fit un appui en épousant Malazonthe, fille de la reine.

C'était aussi un moyen de conciliation avec les rois francs. Il renouvela les négociations commencées. Son peuple comprit ce qu'exigeait la nécessité. L'orgueil se tut, et l'intérêt seul décida. On se flatta d'un plus favorable avenir; on crut facile,

après avoir surmonté les Grecs, de reprendre aux Francs ce qu'on leur aurait momentanément délaissé.

Les rois francs n'avaient pas de meurtres à reprocher à Vitigès, comme à Théodat. Quoique embarrassés des engagemens pris avec les Grecs, ils ne laissèrent pas d'écouter ses propositions. Il offrait des trésors, toute la Provence, toutes les places qu'occupaient les Ostrogoths dans les Gaules, et ne demandait en échange que des secours déguisés. Les Francs acceptèrent. Il leur parut qu'une si belle conquête ne serait point à ce prix chèrement payée. Les trois rois en firent entre eux un partage. Childebert eut Arles; Marseille échut à Chlotaire; Théodebert, outre ce qu'il reçut en Provence, obtint de Vitigès les Alpes Rhétiques.

Huit ans après, Justinien consentit lui-même à cette importante cession, et la confirma.

CHAPITRE XI.

GUERRES D'ITALIE (536-537-538-539-544-547).

Vitigès hâtait ses préparatifs; mais Bélisaire l'avait devancé. De la Sicile, il était venu en Italie. Naples, Cumes et Rome même étaient déjà dans ses mains.

La prise de Rome accablait les Goths. Leur premier effort fut donc pour la recouvrer. Vitigès y conduisit une puissante armée ; cent cinquante mille hommes le suivaient. Siége mémorable où les deux chefs déployèrent une grande habileté et un grand courage ; mais dont le succès fut pour Bélisaire, et que les Goths, au bout d'une année, furent contraints de lever.

Cet événement encouragea la population de Milan, lasse des Goths et des ariens. Elle prit les armes, et se donna à l'empereur grec.

Vitigès, sans se rebuter, y envoya promptement des troupes, avec son neveu Vraïa, pour les commander.

Ce fut alors que les Francs commencèrent d'exécuter les promesses faites à ce prince, et que commencèrent aussi leurs expéditions d'Italie, depuis si fréquentes : premier essai de fortune, que tant de contraires fortunes ont suivi.

Toutefois ils n'allaient pas eux-mêmes au secours des Goths. Grossier subterfuge ! ils prétendaient ne pas manquer de foi à Justinien, parce qu'ils ne faisaient marcher que des Bourguignons.

Ils étaient dix mille. Rendu par eux plus entreprenant et plus redoutable, Vraïa pressa le siége avec une infatigable opiniâtreté. Ni l'âpreté de l'hiver, ni la présence d'un corps ennemi campé sur l'autre rive du Pô, ne purent le contraindre à se ralentir. Les lieutenans de Bélisaire restaient dans l'inaction, et n'osaient tenter le passage.

Bientôt la ville, désolée par la famine, fut réduite aux plus malheureuses extrémités. Elle délibéra de se rendre. L'officier qui y commandait proposa généreusement de s'ouvrir, avec l'épée, un chemin au travers du camp ennemi. Ses soldats étaient affaiblis par la faim et par leurs blessures : il ne put les tirer de leur découragement. On capitula ; la garnison eut la vie sauve; mais les habitans n'obtinrent aucune merci. Tout périt, et la ville même, qui fut ruinée par le feu.

L'année suivante, Bélisaire entreprit de se venger sur Ravenne. C'était la capitale des Ostrogoths; sa chute entraînerait celle de leur puissance. Mais deux autres places couvraient celle-ci; du même temps, il fit les deux siéges. Lui-même il attaqua Osme; Fiesoli le fut par des lieutenans. Un troisième corps alla à Tortone pour observer l'armée de Vraïa et l'empêcher de passer le Pô.

Théodebert était attentif aux événemens. Il redoutait l'avenir, et se défiait également des deux ennemis. Plutôt la ruine de tous, que le triomphe d'aucun. Plus fort par la défaite même de l'autre, celui qui l'emporterait serait un voisin trop puissant et trop dangereux.

Ce prince conçut un hardi dessein. La guerre avait épuisé les Goths, et n'avait guère moins affaibli les Grecs : le moment parut favorable à Théodebert. Cent mille de ses soldats passèrent les Alpes, et pénétrerent à Pavie inopinément.

Des deux côtés, on s'en effraya ; des deux côtés,

on en eut bonne espérance. Chacun ayant un traité, crut que c'était le sien qui s'exécutait.

Cette incertitude les favorisant, les Francs se saisirent d'un pont jeté sur le Pô, et se déclarant enfin ennemis massacrèrent les Goths qui en avaient la garde. Au même moment, marchant vers leur armée, qui était voisine, ils arrivèrent avant qu'elle fût informée de leur agression, et l'assaillirent quand elle les tenait encore pour amis et pour alliés.

La défaite fut prompte et facile. Vaincus sans combattre, les Goths jetèrent leurs armes, et la crainte des Francs l'emportant sur toute autre crainte, plusieurs furent entraînés dans leur fuite au travers du camp des Grecs.

Ceux-ci s'applaudissaient à cette vue, et se rassuraient. Ils ne doutaient plus des favorables intentions de Théodebert. Ils lui allaient au-devant pour lui faire accueil, et lui rendre grâces. Mais lui, poursuivant comme il avait commencé, les surprit à leur tour dans leur sécurité et leur désordre. Ils ne résistèrent ni plus vaillamment, ni plus long-temps que les Goths, et le roi franc eut la gloire, s'il y en a où manque la fidélité, de vaincre en un seul jour et au même lieu, deux armées de deux puissantes nations.

De là, il se porta dans la Ligurie et la ravagea. Gênes qui lui voulut résister fut prise de vive force, et mise au pillage. On cherchait quel obstacle pourrait désormais l'arrêter. Mais il en vint tout à coup,

qu'on n'attendait pas. Cette armée chargée de richesses vit ses magasins s'épuiser. Avec la disette une affreuse dyssenterie se déclara, qui fit en peu de jours d'étonnans ravages. Les soldats se découragèrent, et l'on ne songea plus qu'au retour. Quelques troupes seulement furent laissées au passage des Alpes, et dans un petit nombre de places au-delà.

Bélisaire alors, s'assurant, pressa de plus en plus Osme et Fiesoli. Ni retardement, ni relâche. Les attaques, toujours plus vives, croissaient en se succédant. L'espoir de quelque secours animait et prolongeait la défense. Mais cet espoir se perdit; le courage tomba; il ne resta plus qu'à capituler.

Ces places occupées, les Grecs réunirent leurs forces, et attaquèrent Ravenne. Déjà maitres de la mer, leur premier soin fut de se saisir des deux rives du Pô, afin de retrancher aux assiégés toute communication et toute issue. Vitigès était dans la ville. Il attendait de grandes quantités de blé depuis long-temps demandées, et par l'ordre qu'il y avait mis, il pouvait compter qu'elles arriveraient avant que le Pô cessât d'être libre. Mais un malheur dont il n'y avait pas d'exemple confondit ses calculs. Les eaux manquèrent dans le fleuve, et il cessa subitement d'être navigable. Les barques ainsi arrêtées, Bélisaire qui devait être devancé, devança lui-même les Goths. Tout ce riche approvisionnement fut sa proie, et l'on put prévoir à quelle extrémité serait bientôt réduit Vitigès.

Les Francs toutefois, quoiqu'ils eussent interrompu leur dessein, n'y avaient pas renoncé. Ni leur intérêt ne changeait, ni leur politique. Ils ne voulaient que nourrir la guerre, et ne pouvaient consentir que Vitigès fût si promptement accablé.

Le sachant donc en cet extrême péril, ils envoyèrent vers lui, et firent de nouveau marcher une armée. « Cinq cent mille soldats, disaient-ils, ac« courraient, s'il était besoin. Qu'il ne laissât pas « tomber l'Italie sous le joug des Grecs; qu'il leur « en abandonnât plutôt quelque partie à eux-mê« mes. Ils ne prétendaient point d'autres condi« tions pour le secours qu'ils lui proposaient. »

Les Grecs avaient des intelligences dans la ville. On dit même que Malazonthe, qui n'avait cédé en épousant Vitigès qu'à la violence, les favorisait. Ils eurent avis des négociations engagées avec les rois francs, et ils se hâtèrent de les traverser.

Théodose, l'intendant du général grec, alla porter d'autres propositions au roi d'Italie. « Quelle « espérance pouvait-il fonder sur la puissance des « Francs? Quelle confiance, sur leur bonne foi? « Ne connaissait-il point Bélisaire? Doutait-il que « la supériorité du nombre ne fût balancée par « celle de l'habileté? Qu'attendait-il de cette mul« titude indisciplinée qui, pour protéger ses pro« vinces, les désolerait; et de ces princes sans foi, « qui ne le défendraient qu'afin d'être seuls à le « dépouiller? Ils viendraient amis, et ne s'en re« tourneraient que vaincus ou maîtres. »

Vitigès l'écouta et renvoya les négociateurs des rois francs. Mais Bélisaire, quand il se fut délivré de cette crainte, ne montra plus le même empressement, ni la même générosité. Les contestations se compliquaient et se prolongeaient. De jour en jour les conditions devenaient plus dures. Et pendant ce temps le siége, qu'on n'interrompait point, faisait des progrès. La peur et la trahison en faisaient aussi dans la ville. Enfin, soit malheur ou crime, le feu détruisit les greniers où se gardaient ses derniers approvisionnemens. Plus d'espoir de salut, nul moyen de retarder même la défaite. La ville se soumit; Vitigès descendit du trône. Il alla, traîné par Bélisaire, à Constantinople, achever de vivre chez ses ennemis, obscur, mais heureux peut-être et en sûreté.

Bélisaire crut la conquête finie, et qu'il ne restait plus rien à faire pour lui. Il se trompait. La puissance des Ostrogoths se releva de sa ruine, menaçante encore, et pour long-temps indomptable. Il essayèrent successivement de deux rois, Ildibalde et Eroric, faibles princes mal secondés de la fortune, ou qui plutôt la secondaient mal. Dégoûtés d'eux, ou désabusés, ils les renversèrent, et le sort, favorable enfin, leur accorda Totila.

Celui-ci eut d'admirables commencemens. Aidé de son génie et de la rivalité des généraux grecs, aller et vaincre lui étaient une même chose. Les villes tombaient devant lui; les provinces se levaient au bruit de son nom. Rome même ne put

l'arrêter ; il en dispersa les habitans et la renversa. Bélisaire, pendant ce temps, triomphait en Perse du grand Chosroès. Il fallut qu'il se hâtât et revînt.

Totila se confiait en sa gloire. Il se crut assez grand pour prétendre aux filles des rois. Il en voulait une de France; cherchant à s'affermir comme à s'élever, avide en même temps d'éclat et d'appui.

Mais en ce moment, Justinien négociait avec les rois francs. Ceux-ci d'ailleurs avaient une autre ambition. Ils consentaient à la fortune de Totila, et lui permettaient volontiers assez de durée pour épuiser dans ses succès les derniers restes de la puissance des Goths. Ils la souffraient combattue; ils la favorisaient passagère; mais il n'avaient garde de l'affermir, et ne s'y associeraient pas.

Ils repoussèrent avec hauteur ces propositions. « Nos filles n'acceptent que des rois, répondirent-ils. « Qui n'a pas Rome n'a pas l'Italie. Totila n'a pu « garder Rome ; il n'est pas roi [1]. » Totila, voulant les confondre, releva Rome et la repeupla.

La guerre avait redoublé entre les Goths et les Grecs : c'était l'espoir de Théodebert. Saisissant donc l'occasion, son armée franchit une troisième fois les Alpes. Bucelin en avait le commandement ;

[1] Daniel dit qu'il s'agissait de la fille de Théodebert ; Foncemagne, qu'il était question de celle de Clotaire. Je crois que Théodebert n'avait qu'une fille, que le duc de Bavière avait déjà épousée. A la vérité, Mézerai lui en donne deux ; mais je ne sais sur quel témoignage.

habile chef, soldat éprouvé. Elle s'étendit rapidement et presque sans obstacle. La Ligurie fut occupée; tout le pays jusqu'aux confins de Venise fut envahi.

Totila, effrayé, demanda la paix à Justinien, mais ce prince la lui refusa. Changeant de dessein, il la demanda à Théodebert, et comme il en donnait un grand prix, il l'obtint. Il consentait que les Francs conservassent tout ce qu'ils possédaient actuellement, et promettait, quand Bélisaire aurait été chassé d'Italie, de leur faire en ce royaume un bon et durable établissement. Théodebert, satisfait, suspendit la guerre. C'était, quoiqu'en sens contraire, la politique de Théodoric, et comme ce prince avait fait effort pour s'étendre en-deçà des Alpes, les Francs à leur tour faisaient effort au-delà. L'ambition des Goths avait enseigné à celle de leurs ennemis son chemin.

CHAPITRE XII.

GUERRE CIVILE (539).

L'ambition des rois francs était ardente et insatiable; les guerres du dehors n'y suffisaient pas. Leurs ressentimens étaient impétueux et opiniâtres; les liens du sang, frein trop fragile, en irritaient la violence au lieu de la modérer.

Ces rois, qui n'étaient rois que par le partage, aspiraient tous à s'y soustraire et à l'abolir. Chacun s'indignait de n'être pas seul.

Childebert n'avait point de fils; grand sujet de rivalité entre Chlotaire et Théodebert.

Childebert voulait que Théodebert lui tînt lieu de fils, et lui succédât [1]; grande source de mécontentement pour Chlotaire.

Quand Théodat leur eut envoyé cinquante mille pièces d'or pour les détourner de la guerre, Childebert et Théodebert les partagèrent entre eux sans attendre que Chlotaire en eût pris sa part. Mais Chlotaire à son tour fit enlever sur la route tout ce que s'était attribué Childebert, et la part qu'il eut n'en fut que plus ample.

Une guerre civile éclata. Chlotaire était seul; son frère et son neveu s'unirent pour l'exterminer. Il y eut d'imminens périls et d'inespérées délivrances, d'extrêmes fureurs et de merveilleuses réconciliations.

Chlotaire commença par des succès. Il passe l'Oise, laisse la Somme, va vers la Seine, entre en Normandie, avance encore, et de progrès en progrès parvient à la mer. Les troupes d'Austrasie tardaient. Mais elles vinrent, et la fortune changea par le nombre. Une défense hasardeuse et désespérée était déjà la seule ressource du roi de Soissons.

[1] Grégoire de Tours, liv. 3.

Chlotilde cependant était consternée. Elle ne négligeait aucun soin, conjurant sans relâche les calamités et les crimes qu'elle prévoyait. Mère et reine, sa prudence exhortait les rois, sa tendresse sollicitait ses enfans. Surtout elle implorait Dieu. Elle alla au tombeau de saint Martin, et y porta ses douleurs, ses vœux fervens, son humble espérance. Et quand la guerre eut cessé, l'opinion qu'on avait de la sainte vie de Chlotilde ne laissa douter à personne que ce succès inespéré ne fût dû à l'efficacité de ses prières.

Chlotaire allait périr. La fuite même lui était interdite. D'un côté la mer et la Seine; de l'autre, Childebert et Théodebert. Il se jeta, non loin de Lillebonne, dans une forêt, et s'y retrancha. Des arbres qu'il abattit en grand nombre, il se fit un large rempart, faible secours et dernier refuge.

L'attaque était résolue, et l'ordre donné. Il ne restait qu'une seule nuit à Chlotaire. Le jour venu, il fallait combattre et mourir. C'était l'espoir de ses ennemis, et même le sien; car il ne voulait vivre que roi.

Mais dans cette même nuit, il s'éleva de la mer une tempête telle qu'il n'en fut jamais. Un vent furieux qui renversait tout; le tonnerre grondant et éclatant sans interruption; d'immenses torrens de pluie se précipitant; la grêle tombant épaisse et par blocs; des pierres même, dit-on, que versaient d'horribles nuées. Par une étrange faveur, l'ouragan sembla ménager le camp de Chlotaire, et

ne déploya toute sa fureur que sur le camp ennemi. Une inexprimable confusion y régnait. Tout y était dans l'abattement et dans la stupeur. Les soldats, couchés sur la terre, n'avaient d'abri que leur bouclier, réduits à s'en couvrir comme en un combat, pour se préserver de blessure. En même temps les esprits changeaient, et la terreur enfantait de secourables superstitions. La tempête devint un prodige, et le prodige, un signe éclatant de la colère de Dieu. On détesta cette guerre qu'on poursuivait la veille avec tant d'ardeur. On la proclama coupable et impie. Des envoyés allèrent offrir la paix au roi de Soissons; mémorable jour, assigné pour sa ruine, et qui ne vit que sa délivrance.

CHAPITRE XIII.

GUERRE D'EPAGNE (543-544).

Cette guerre finie, on s'engagea dans une autre. Les Francs, avides de périls, ne s'en rassasiaient point. Attachés à ce grand dessein d'abattre les Goths d'Italie, il leur importait que ceux d'Espagne fussent détournés. Ces deux peuples d'une même race pouvaient, aidés l'un par l'autre, résister et vaincre. Chlotaire et Childebert se chargèrent de retenir les Wisigoths au-delà de leurs Pyrénées.

Il ne restait plus à ce peuple, de ses anciennes possessions dans les Gaules, que la Septimanie[1]; c'est-à-dire les sept villes de la première Aquitaine, qu'avait conquises Euric au commencement[2]. Les deux rois y menèrent une grande armée; mais ne s'y arrêtèrent point. C'était en Espagne qu'ils portaient la guerre. Ils se répandirent dans la Biscaye, dans l'Aragon, dans la Catalogne, laissant après eux d'horribles traces de leur passage. Ils avaient pris Pampelune; ils voulurent aussi prendre Sarragosse.

On fait d'étranges récits de ce siége. On raconte que les habitans, réduits aux secours du ciel, jeunèrent, prirent le cilice, et se couvrirent la tête de cendre. Les femmes allaient enveloppées de longs voiles noirs, et échevelées. Les remparts, au lieu de soldats, se couvrirent de supplians et de pénitens. Ils y faisaient d'immenses et solennelles processions, chantant religieusement les saints psaumes, et portant avec une grande vénération devant eux la tunique de Vincent, bienheureux martyr dont ils invoquaient et espéraient la protection. Les Francs s'étonnèrent à ce spectacle. De leur camp, encore éloigné, ils ne l'apercevaient que confusément. Il se répandit parmi eux une bizarre croyance. Ils prirent ces pieuses cérémonies pour des maléfices, et se jugeant menacés

[1] Foncemagne.

[2] *Euricus, rex Gothorum, Victorium ducem super septem civitates præposuit.* Grég. de Tours, liv. 2.

de périls inconnus et surnaturels, ils tombèrent dans de grandes appréhensions.

Mais ils eurent d'autres obstacles. Une armée de Wisigoths survint qu'ils n'attendaient pas. On combattit, et les Francs, vaincus cette fois, reculèrent.

La retraite était difficile, et la distance longue jusqu'aux Pyrénées. Les rois cependant en voulurent tenter le chemin. Mais les Goths, que leur butin ne retardait pas, les y devancèrent. Quand on arriva, tous les passages étaient occupés. Suivis à la trace par des troupes irritées et victorieuses, attendus par d'autres dans les défilés, les Francs, enfermés entre ces deux périls, y devaient tomber et périr. On allait voir un grand et mémorable désastre.

Et cependant il fut détourné. Le général goth, soit qu'il eût peur que, le désespoir doublant le courage des Francs, un de ces hasards communs à la guerre lui arrachât la victoire et la leur donnât; soit que l'amour du devoir fût moins puissant en lui que celui du gain, le général goth permit, pour de l'or, que les passages fussent ouverts, un jour entier, aux rois francs. Mais le Goth, non moins déloyal qu'avare, quand le fort de leur armée eut franchi les gorges, se jeta en fureur sur l'arrière-garde, et la massacra.

L'année suivante, les Francs voulurent venger la honte de cette défaite. Ils retournèrent dans la Septimanie, et cette fois ils s'y arrêtèrent. Ils

s'avancèrent jusqu'au cap de Sette. Dans ce temps, il y avait une ville. Ils en firent le siége, et la réduisirent. Quelques jours écoulés, la flotte des Wisigoths arriva, qui força le port, et chassa de la ville la garnison que les Francs y avaient laissée. Mais l'armée de ceux-ci revint, et comme les soldats wisigoths, dans un jour de fête, gardaient mal leurs postes et leurs palissades, prétextant le repos religieux qu'il ne voulaient pas violer, ils profitèrent résolument de leur négligence, surprirent le camp et recouvrèrent la ville. Les Wisigoths, toujours repoussés, reculèrent en désordre, jusqu'au rivage. Arrêtés enfin par la mer, et pressés de plus en plus par les Francs, ne pouvant ni avancer, ni rétrograder, ils furent rompus et détruits. On en fit un effroyable carnage; aucun, dit-on, n'échappa.

Ce succès obtenu, une paix, telle que ces peuples en faisaient, interrompit les hostilités entre les Francs et les Wisigoths.

CHAPITRE XIV.

FIN DE THÉODEBERT (547-548).

L'ambition de Théodebert était hardie, mais prévoyante, et elle embrassait un avenir reculé. Rassuré contre tout danger en-deçà des Alpes,

par l'amitié contractée avec Childebert; fortifié au-delà par les défilés qu'il gardait, par les places dont il s'était emparé, par la décadence toujours croissante des Goths; certain désormais d'arracher, si on la lui refusait, l'exécution du dernier traité fait par Totila, il ne fut plus occupé que du soin de hâter l'événement dont cette importante négociation dépendait. Il eût tout perdu au succès des Grecs, et les avantages promis, et les avantages déjà obtenus. Son plus pressant intérêt était maintenant l'expulsion des troupes de Justinien.

Il méditait un projet décisif, mais audacieux. Il ne songeait à rien moins qu'à transporter la guerre en Thrace et en Illyrie. La Bavière où il dominait, la Pannonie dont quelques portions étaient aussi dans ses mains, favoriseraient cette grande diversion.

Mais il y avait d'autres appuis qu'il importait d'acquérir, et des périls dont il n'était pas impossible de se préserver. Il fallait s'assurer des Lombards, voisins du Danube; des Gépides, voisins des Lombards. Amis, on pouvait tout espérer; ennemis, on devait tout craindre.

Théodebert réussit à les engager dans son entreprise. Il souleva leur orgueil par le récit de celui des Grecs. « Devaient-ils souffrir les titres menteurs « qu'affectait l'insolence de Justinien ? Leur gloire « n'en était-elle pas offensée ? Quelles victoires lui « donnaient le droit d'usurper les noms de *Longo-* « *bardique* et de *Gépidique* ? Il osait bien aussi

« prendre celui de *Francique*; mais les Francs « l'avaient résolu, il en serait dépouillé. »

Les préparatifs s'achevaient. Mais tout à coup, comme il arrive souvent, une seule mort confondit ces profonds desseins. Théodebert étant à la chasse, un taureau sauvage s'offrit à lui inopinément. Le roi courut, et l'ayant atteint, le frappa. Le taureau furieux rompit, en se débattant, un jeune arbre au bord du sentier. L'arbre tombant renversa le roi, et lui fit une blessure à la tête. On espéra quelques jours; mais tous les soins furent inutiles, et le roi mourut.

Théodebert finit comme Théodoric, comme Chlovis, n'étant qu'au milieu de sa course. Des succès que lui avait promis la fortune, elle lui envia les plus grands. Semblable à son père par ses trahisons, il ne l'imita pas du moins dans ses cruautés. Plus habile encore, et plus politique; plus heureux à la guerre, et plus ambitieux; circonspect et lent à délibérer, mais à exécuter, téméraire; ami sans fidélité, ennemi sans modération; bienfaisant néanmoins et secourable à ses peuples; respecté, redouté, puissant dans son siècle; prince trop vanté, quoiqu'il ait mérité des louanges; qui fit de grandes choses, et ne fut pas un grand roi.

En ce temps, mourut aussi la reine Chlotilde. Qu'une perpétuelle vénération s'attache à sa sainte mémoire. Médiatrice auprès de Chlovis pour dompter ses emportemens, auprès de ses fils pour concilier leur ambition, elle prévint bien des crimes

et bien des malheurs. Elle en souffrit aussi de bien grands. Mais elle eut la consolation de servir à retirer les Francs de l'idolâtrie, et à leur persuader l'heureuse et bienfaisante religion du Christ.

CHAPITRE XV.

DEUXIÈME GUERRE D'ITALIE (548-551-552-555).

Deuthérie avait donné deux enfans à Théodebert; Ragintrude, mariée au duc de Bavière, et Théodebald à qui ses infirmités ne promettaient pas un long règne. Ce prince eut cependant la couronne, et personne n'entreprit de l'en dépouiller. Ses jours étaient comptés: on trouva meilleur d'attendre sa succession.

Une sédition passagère agita seule les commencemens de ce règne. Parthénius, que Théodebert préposait à la garde de son épargne, était tombé dans la haine du peuple, pour quelques tributs levés avec dureté. Ce fut le sujet du soulèvement. Parthénius, menacé à Trèves, chercha, dans l'église, un refuge qu'il n'y trouva point. Deux évêques essayèrent inutilement d'imposer à la foule qui le poursuivait. Elle tarda peu à le découvrir, caché dans le fond d'un coffre, sous un amas d'ornemens sacrés. Sa joie féroce éclata par des hurlemens, et prolongeant à plaisir le supplice de ce

malheureux ; elle le traîna, puis le mutila, puis enfin le lia mourant à une colonne, et le lapida.

La mort de Théodebert ôtait de grandes sollicitudes à Justinien. Que pouvait contre lui un roi languissant et si jeune ? Par où soutiendrait-il des desseins sous qui peut-être eût fléchi le génie ardent de son père? Déjà même, Leutachaire, un de ses généraux d'Italie, venait d'être vaincu dans une rencontre et fait prisonnier.

L'empereur lui fit proposer la paix, demandant deux conditions : qu'il lui livrât les places de la Ligurie, et qu'il joignît ses armes aux siennes pour achever d'accabler les Goths. Théodebald, inhabile à la guerre, y eût renoncé sans regret ; mais les conditions en étaient honteuses, et il ne pouvait pas les subir. Il envoya néanmoins des ambassadeurs à Constantinople. Ceux-ci, après de longues hésitations, obtinrent un traité d'où l'on retrancha tout ce que repoussait la fierté de Théodebald.

Il conservait donc toutes ses positions au pied des Alpes et dans la Basse-Italie. Mais, en même temps, l'armée des Grecs recevait d'autres généraux. A Bélisaire succédait Germain ; à Germain, Narsès. Narsès, grand homme de guerre, donna à toute chose une nouvelle impulsion. Parti d'Aquilée, il se dirigea sur Ravenne, voulant faire sa jonction avec les troupes qu'on y avait laissées, et que cette place devînt comme le foyer de ses futures expéditions.

Deux chemins s'offraient ; l'un par les bords de la mer, plus assuré, mais plus long ; l'autre plus court, mais moins libre, et qui traversait les terres des Francs. Jaloux d'abréger ; et comptant d'ailleurs sur la paix récente, il leur envoya demander le passage. Hamming, qui les commandait, refusa, et prit position sur l'Adige, menaçant d'une résistance sanglante si l'on entreprenait de le forcer.

Narsès irrité balançait ; mais le danger de ramener aux Goths de si redoutables auxiliaires le contraignit à dissimuler. Il se détourna, et alla chercher l'autre chemin.

Totila le suivait de près. Imitant l'exemple des Grecs, il réunit ses forces éparses, et ne fit plus qu'une armée des deux qu'il avait. Téïas, son lieutenant, campait à Vérone ; il le rappela. Lui-même, il partit de Rome, marchant avec ardeur et célérité. Enfin ils se rencontrèrent, et leur jonction faite, ils s'allèrent poster dans les Apennins.

Narsès y vint à ton tour. Son premier soin fut d'offrir la paix. Mais Totila, sachant à quel prix, répondit : « La guerre ! Le temps est venu qu'une « bataille doit nous apprendre à qui restera l'Ita- « lie. — Quel jour donc ? demanda Narsès. — A huit « jours, » reprit Totila. Et presque au même moment il faisait assaillir les Grecs, croyant les surprendre. Mais Narsès était vigilant, et cette attaque n'eut aucun succès. Deux jours durant, on en

vint aux mains ; mais dans des combats partiels et sans importance. Totila, qui attendait encore quelques troupes, évitait l'engagement général, tout en affectant de le provoquer. Le troisième jour, pour dernier stratagème, il feignit de vouloir entendre aux propositions de Narsès. « Il est trop tard, » répondit le Grec. Cependant les troupes retardées arrivaient. Totila ne différa plus. La bataille fut longue, sanglante, mêlée de succès divers. Mais, à la fin, les Grecs triomphèrent, et la fortune du vieux Narsès l'emporta. L'armée des Goths fut taillée en pièces ; Totila lui-même périt [1], finissant, ainsi qu'il avait commencé, glorieusement.

Ces peuples se soumettaient difficilement quoiqu'ils fussent barbares, ou peut-être parce qu'ils l'étaient. Il y avait, dans cette férocité vierge et indomptée, d'inépuisables ressources pour la guerre. On s'assembla à Pavie ; on élut roi le vaillant Téïas ; on ne demanda son salut qu'à la persévérance et aux armes.

Narsès cependant poursuivait et étendait ses succès. Rome s'était soumise ; il crut aussi soumettre Vérone. Il la fit assiéger par Valérien. Mais sa victoire avait inspiré des craintes aux Francs, et leur fidélité en était ébranlée. Ils sommèrent les Grecs de renoncer incontinent à cette entreprise, prétendant que Vérone fût dans leur dépendance, et

[1] A Brixelle, village de la Romagne. — Mézerai.

dénonçant la guerre si l'on persistait. Narsès ne persista point.

Cet événement enhardit Téïas. Il sollicita, et voulut même acheter l'appui déclaré des généraux francs. Il envoya des ambassadeurs à Théodebald, heureuse pensée, si le succès en eût été moins tardif. Il pressa, redoubla, acheva, comme en un instant, ses préparatifs de guerre; et quand on doutait encore chez les Grecs s'il aurait jamais une armée, son armée, ardente et nombreuse, entrait déjà dans la campagne de Rome, et venait hardiment défier Narsès.

Les deux armées s'observèrent long-temps sans combattre. Mais une trahison imprévue obligea les Goths à prendre d'autres desseins. La flotte qui nourrissait leur camp se vendit aux Grecs. Il n'y eut plus de secours que dans la victoire. Téïas n'en désespéra point. Si diligent que fût Narsès, il réussit néanmoins à le prévenir et à le surprendre. L'attaque fut dans le camp même des Grecs. Jamais ne se virent de plus étonnans prodiges de constance. Les cavaliers avaient laissé leurs chevaux. Personne qui songeât à fuir, aucun qui ne voulût combattre de près. Téïas se montrait partout, toujours le premier. Couvert à dessein d'armes éclatantes, ses armes pourtant le signalaient moins que ses actions. Les javelots grecs ne cherchaient que lui. Plusieurs fois son bouclier se hérissant de traits, il fut contraint d'en changer. C'était l'occasion qu'attendait le sort. Découvert à

peine un instant pour recevoir le nouveau bouclier qu'on lui apportait, une flèche vint aussitôt qui lui traversa la poitrine ; il tomba, et il mourut.

Les Grecs croyaient le combat fini, et il ne fut jamais plus terrible. La fureur des Goths redoubla. Indifférens à mourir eux-mêmes, insatiables et infatigables à faire mourir. Tant que dura le jour, ils continuèrent ; le lendemain, ils continuèrent encore, tant que dura le jour. Enfin, à la troisième journée, épuisés de forces, non de courage, ils proposèrent, non de se rendre, mais de s'éloigner. Narsès, en y consentant, honora leur vertu et fit honorer la sienne. Ses seules conditions furent qu'ils sortiraient d'Italie, et ne prendraient plus les armes contre l'empereur. Encore ne furent-elles pas acceptées unanimement. Il y eut un chef, nommé Indulphe, qui sortit du camp avec un millier de soldats, et qui, surmontant tous les obstacles, s'ouvrit jusqu'à Pavie un glorieux et sanglant chemin.

Ainsi finissait l'empire de Théodoric. A peine fondé, il croûlait. États puissans, trônes, conquêtes, œuvres de l'homme, œuvres d'un jour! Indulphe essaya d'inspirer la vie à ce colosse gisant. Il envoya de nouveau solliciter le roi d'Austrasie, prince irrésolu, et qui delibérait encore avec les ambassadeurs de Téïas. Cette fois, on fit deux réponses : l'une publique et défavorable, afin d'abuser les Grecs ; l'autre bienveillante et secrète, afin d'exciter les Goths.

On jugeait en effet le moment venu. On ne craignait plus d'abattre les Grecs depuis que les Goths étaient dans l'impuissance de se relever. Soixante-quinze mille soldats furent subitement rassemblés, et ils franchirent les Alpes sous le commandement de Leutharis et de Bucelin.

Narsès était alors arrêté au siége de Cumes, place assez forte, et que défendait vaillamment Aligerne, frère de Téïas. Instruit de l'arrivée des Francs, le général grec laissa à ses lieutenans le soin d'achever ce siége. Du reste de son armée il en fit deux parts; l'une, qu'il mena lui-même en Toscane; l'autre, qu'il envoya vers le Pô, avec Fulcaris.

Lucques cependant retarda Narsès : des officiers francs en dirigeaient la défense. Réduite à se rendre, elle le promit, mais dans trente jours, et s'il ne lui venait dans l'intervalle aucun secours pour la délivrer. Aucun secours ne lui vint, et toutefois, quoiqu'elle eût donné des ôtages, le terme arrivé, elle rompit ses engagemens. Narsès menaça de faire mourir les ôtages; elle ne changea point de résolution. Il les fit conduire au pied des murailles avec l'appareil du supplice; ce spectacle ne l'ébranla point. Poussant la feinte plus loin, il les fit frapper, et simula, quoique avec précaution, toutes les apparences de la mort; la ville fut consternée, et cependant persista. Il changea alors de langage, et fit annoncer qu'ils vivaient. Comme les habitans refusaient d'y croire, il les fit ramener au pied des remparts. Il s'en fallut de peu que

la joie ne fît ce que la crainte n'avait pas pu faire. On fut sur le point de céder à la générosité de Narsès. Mais cette faible tentation dura peu, et les exhortations des Francs l'emportèrent. De son côté, le général grec s'obstina, mais dans sa vertu. Il renvoya les ôtages, et leur montrant son épée : « Celle-ci, dit-il, suffira bien à vous châtier. »

Pendant ce temps, les Francs avançaient. Arrivés à Parme, les Goths qui y commandaient leur en ouvrirent les portes. Ils y placèrent quelques troupes, et le reste de leur armée assit son camp tout auprès.

Fulcaris, ardent à les suivre, inquiétait et embarrassait tous leurs mouvemens. Soldat téméraire et infatigable, multipliant ses attaques, et se multipliant lui-même pour qu'il ne s'en fît aucune sans lui. Bucelin, moins impétueux, l'observait et l'étudiait. Cette poursuite assidue lui était fâcheuse, et il épiait l'occasion de s'en délivrer.

L'occasion vint. Fulcaris sortait chaque jour de son camp, et se répandait dans la campagne pour y amasser le butin. Poussant une fois devers Parme, il arriva que tous les chemins se trouvèrent libres, et qu'aucun ennemi ne parut. Il les crut trompés, et leur vigilance mise en défaut. Il poursuivit donc, s'engageant toujours de plus près, et ne pouvant se résoudre à s'arrêter dans une entreprise qui succédait si heureusement.

Il y avait, non loin de la ville, un amphithéâtre que Fulcaris négligea. Des troupes de Francs y

étaient cachées; d'autres s'étaient postées à l'entour, couvertes aussi par des bois épais. Au signal donné, elles sortirent avec de grands cris de leur embuscade, et enveloppèrent le détachement que conduisait Fulcaris. En même temps, Buccelin marchait avec son armée, afin de lui couper la retraite, et d'assaillir les troupes laissées au camp. Celles-ci résistèrent peu, et s'enfuirent. Fulcaris, au contraire, combattit glorieusement et long-temps. Protégé par un vieux sépulcre où il s'était arrêté, tout ce qui l'osait approcher était abattu. Il vint un moment où le péril étant déjà excessif, quoique la fuite ne fût pas encore impossible, un des siens lui en voulut persuader la nécessité. « Fuir ! « reprit-il. Non ; mourir. Je dois compte de son ar« mée à Narsès : ce n'est qu'ici que je veux le ren« dre. » Bientôt, accablé de blessures et de lassitude, il commença à défaillir, et à combattre plus languissamment. Les assaillans s'enhardirent. Un d'entre eux parvint jusqu'à lui, et d'un coup de sa hache lui fendit la tête. Fulcaris tomba, et il expira.

Cette victoire ébranla la confiance des Grecs, et enfla le courage de leurs ennemis. Les Goths se levèrent. On les voyait de tous côtés accourir, et grossir à l'envi l'armée des Francs. Les villes, loin de résister, sollicitaient le vainqueur. Ce ne fut qu'à peine, si les lieutenans de Fulcaris purent rallier son armée. Menacés partout, en sûreté nulle part, ne se croyant jamais assez loin de ceux qui le-

suivaient, ils abandonnèrent leurs meilleurs postes sans en défendre pas un, et reculèrent (qui l'aurait prévu ?) jusqu'à Faenza.

Narsès lui seul ne se laissa point émouvoir. Plus ferme à mesure que le péril augmentait, il combattit l'effroi des Grecs et en triompha. Sa constance seule soutint leur fortune. Il persista contre toute apparence à poursuivre le siége de Lucques, et contre toute apparence il y réussit. Il ordonna à l'armée de Fulcaris de sortir de Faenza et de retourner sur les bords du Pô; cette expédition ne fut point troublée. Aligerne enfin, le frère du brave Téïas, désespérant d'en recueillir l'héritage, et préférant, puisqu'il n'avait plus que ce choix, céder aux Grecs qu'obéir aux Francs, vint tout à coup au devant de Narsès à Ravenne, et lui remit Cumes, qu'il défendait depuis une année entière avec de merveilleux efforts de valeur.

Ainsi se succèdent les chances de la guerre, souvent imprévues, rarement semblables. Les Francs toutefois n'interrompaient point leurs progrès. Dans le même temps qu'Aligerne méditait d'abandonner Cumes, ils se mettaient en marche pour la délivrer. Informés bientôt de sa défection, ils ne laissèrent pas de poursuivre. Parvenus près de Rimini, Narsès s'y rencontra avec quelques troupes de Varniens, alliés des Goths avant leur ruine, auxiliaires des Grecs depuis leurs succès. Bucelin campa en ce lieu, et envoya cependant, pour ravager la campagne, un fort détachement mêlé en

nombre à peu près pareil de fantassins et de cavaliers. Témoin de leurs dévastations, Narsès voulut tenter de les interrompre. Il alla contre eux, avec une troupe faible à en juger par le nombre, mais redoutable par l'habitude de la guerre et la discipline. Les Francs se rallièrent sitôt qu'il parut, et firent choix d'une position favorable. Ils s'appuyèrent sur une forêt qui ne permettait, ni de les tourner, ni de les forcer. Leur infanterie s'établit au centre, les cavaliers aux deux ailes. Narsès n'osait les aborder dans ce poste, mais il entreprit de le leur faire quitter. Il feignit de fuir, et prescrivit à ses soldats de se rompre, en affectant le désordre que produisent ordinairement la fuite et la peur. Les Francs se laissèrent prendre à ce piége. Ils marchèrent, ou plutôt coururent, croyant poursuivre l'ennemi dont ils favorisaient le dessein. Les rangs s'étendirent et se relâchèrent; la cavalerie, plus prompte, cessa de couvrir leurs flancs; au lieu du faux désordre des Grecs, une vraie et irréparable confusion s'établit partout. Alors Narsès s'arrêta et se retourna. Sa troupe, en un instant ralliée, fondit avec impétuosité sur l'infanterie des Francs, que ne protégeaient plus ni sa cavalerie ni la forêt. Un succès complet fut le prix de ce stratagème. Neuf cents de leurs soldats périrent du côté des Francs, et l'expédition de Cumes fut abandonnée.

Les Francs hivernèrent dans la Basse-Italie, et, le printemps venu, ils reprirent leur invasion. Ils

pénétrèrent jusqu'à Rome, et bien au-delà, enlevant tout ce qu'ils rencontraient de butin. Quand ils furent dans le Samnium, ils se partagèrent. Bucelin, conduisant la plus forte armée, parcourut, toujours en pillant, tout le littoral de la mer de Toscane jusqu'au détroit de Messine. Leutharis, avec l'autre armée, s'étendit le long de l'Adriatique jusqu'à Otrante, ne laissant nulle part que des ruines.

Ensuite il retourna vers le Pô, pour y mettre à l'abri ces riches dépouilles. Mais Bucelin ne le suivit pas, et exigea même qu'il lui renvoyât une partie des troupes qui étaient avec lui. Ce général avait de secrets desseins qu'il dissimulait. Il travaillait à se concilier l'affection des Goths, et pour mieux flatter leurs ressentimens, il avait résolu d'attendre Narsès, ne doutant point, s'il réussissait à le vaincre, qu'ils ne lui décernassent la couronne de Théodoric.

Leutharis était parvenu sans perte jusqu'au Métauro. Fano, qui est tout auprès, lui offrant une position favorable, il y mit son camp. Les ennemis étaient à Pesaro, sur la Faglia. Voulant les faire reconnaître et assurer les chemins avant de s'y engager, il fit sortir un corps de trois mille hommes, chargé de ce double soin. Ils partirent, et s'avancèrent imprudemment dans un défilé fort étroit, entre de hauts rochers et la mer. Les Grecs, qui les observaient, ne négligèrent point l'occasion. Ils les assaillirent précipitamment dans cette position désavantageuse, et les contraignirent prompte-

ment à rétrograder. Beaucoup furent tués sur la place. Le reste se retira en désordre et réussit à gagner Fano.

Sitôt qu'on l'eut informé de cette rencontre, Leutharis tira son armée du camp, et la mena en hâte au devant des Grecs, prétendant leur reprendre à l'instant l'avantage qu'ils avaient plutôt surpris qu'obtenu. Mais les Grecs ne s'y voulurent pas exposer, et ils rentrèrent à Pesaro sans qu'on eût pu les contraindre à renouveler le combat.

Leutharis traînait à sa suite d'innombrables troupes de prisonniers, malheureuses victimes que la fortune lui avait livrées pendant sa longue excursion. Quand il sortit du camp pour combattre, voulant en réduire la garde à ce qui était nécessaire, il la réduisit en effet jusqu'à la rendre inutile et insuffisante. Les prisonniers profitèrent de son imprudence. Ils s'armèrent, tombèrent tumultueusement sur la garde, rompirent les portes du camp, le pillèrent et s'enfuirent libres et chargés de butin, jusqu'aux places voisines, où les Grecs, qui en étaient maîtres, les accueillirent avec de grands applaudissemens.

Les Francs néanmoins achevèrent leur retraite sans autre dommage. Mais à peine étaient-ils arrivés sur les bords du Pô, que la peste, une peste subite, inévitable, terrible, répandit dans leur camp la désolation et la mort. L'armée presque entière fut exterminée. Leutharis n'eut point lui-même un meilleur partage.

La position de Narsès était difficile. Obligé de munir ses places et de maintenir ses communications, il ne pouvait ni agir lui-même, ni en empêcher l'ennemi. Ses forces étaient comme dispersées; l'armée qu'il avait avec lui n'était que de dix-huit mille hommes. Tant que les Francs marchèrent ensemble et en un seul corps, il fut contraint de laisser passer ce torrent. Quand il furent partagés, il craignit encore, jugeant qu'à la moindre démonstration, les deux armées, dont les mouvemens étaient combinés, se réuniraient. Mais la retraite de Leutharis lui inspira d'autres pensées. L'inégalité du nombre n'étant plus à beaucoup près aussi forte, il prit la résolution d'aller attaquer Bucelin. Le succès ne lui semblait plus impossible, surtout s'il réussissait à prévenir la jonction du corps de troupes que Leutharis devait détacher du sien. L'éloignement, les difficultés du chemin, les embarras du butin qu'emportait avec lui le détachement, autorisaient presque cette espérance.

Bucelin avait des desseins contraires. Il prit une position forte auprès de Capoue, résolu d'attendre les secours qu'on lui envoyait, et de refuser le combat jusqu'à l'occasion favorable. Un affluent du Vulturne protégeait l'un des côtés de son camp. Les autres étaient couverts par de larges tranchées et par une triple enceinte de palissades. Un pont dont il s'était emparé favorisait ses convois; une tour en bois défendait le pont. Bucelin donc éludait et temporisait, rassuré par ces précautions et par

ces travaux. Mais un incident imprévu vint troubler ses combinaisons. L'un de ses convois se laissa surprendre, et l'escorte, rompue dès le premier choc, s'enfuit en désordre vers le pont, sans résister même assez de temps pour qu'on pût l'aller secourir. Les Grecs la suivirent. Ils profitèrent avec un rare bonheur de ce court moment de confusion, et roulant jusqu'au pied de la tour quelques chariots de paille pris parmi ceux du convoi, ils y mirent aussitôt le feu. Le feu, favorisé par le vent, gagna promptement la tour, et la consuma. Les Francs furent contraints d'en sortir, et toujours poussés et chassés, le pont lui-même resta au pouvoir des Grecs.

Cette communication lui manquant, Bucelin dont les magasins s'épuisaient, au lieu de retarder la bataille, ne songea plus qu'à en précipiter le moment. Quelques troubles survenus dans le camp des Grecs contribuaient à l'y exciter. Il y avait un corps d'Hérules dans l'armée grecque, troupe guerrière, mais indocile à la discipline. L'un des chefs de ce corps tua brutalement et sans cause un de ses valets. Comme Narsès l'en réprimandait, il répondit avec arrogance, et le général offensé le fit mettre à mort. Cette sévérité surprit et révolta les Hérules. Ils éclatèrent en murmures, même en menaces, et s'enfermèrent dans leur quartier.

Bucelin qui en eut avis saisit ce moment, et marcha. Narsès, de son côté, sortit et alla à lui. Le centre des Francs offrait la figure d'un profond

triangle [1]; les ailes au contraire s'étendaient uniformément sur deux lignes droites faiblement recourbées aux extrémités. L'infanterie des Grecs, formée en phalange, occupait leur centre; la cavalerie était sur les ailes. Au devant du corps de bataille, marchait une forte troupe de fantassins pesamment armés. A droite et à gauche, des détachemens de gens de cheval s'embusquaient, couverts par des lisières de bois.

L'action s'engagea par les archers et par les frondeurs. Mais bientôt le triangle des Francs s'ébranla, et de sa pointe avancée donna avec une invincible impétuosité sur le corps pesamment armé qui protégeait le centre des Grecs. Ce corps résista faiblement et fut enfoncé. Le triangle avançant toujours, il parvint au corps de bataille, le chargea avec la même fureur, et le renversa. Alors, n'ayant plus rien devant lui, l'avidité du butin l'entraîna, et sans s'arrêter, ni s'inquiéter du sort des deux ailes, il courut, déjà en désordre, vers le camp des Grecs.

Ailleurs cependant la fortune était différente. A mesure que le centre des Francs faisait des progrès leurs ailes restant plus découvertes et plus isolées, Narsès en tira avantage, et profita de ce moment pour donner le signal aux siennes. Sur les deux points ce fut un même succès. Les Francs,

[1] *Quo facto, in trigonum quem cuneum vocant, acies vipsa ertenda est, quæ ordinatio plurimùm prodesse consuevit in bello.* — Végèce, lib. I, ch. 26.

dépourvus de cavalerie, soutinrent mal le choc de celle des Grecs : ils furent rompus.

En même temps les succès du centre changeaient. Les Hérules, sachant les Grecs en péril, eurent honte de leur inaction. Ils craignirent qu'on la leur imputât à trahison, ou à lâcheté. Laissant donc leurs tentes, ils se mirent en marche pour prendre leur part du combat. Comme ils approchaient, ils rencontrèrent ces Francs qui allaient au pillage, et qui victorieux et sans défiance n'imaginaient point qu'il leur restât autre chose à faire que de recueillir les fruits de leur triomphe. Les Hérules ne délibérèrent point, et chargèrent. Dans la confusion où les avait mis leur sécurité, les Francs n'eurent le temps ni de reprendre leurs rangs, ni de se défendre. Vaincus par leur victoire même, ils voulurent fuir. Mais sur ce moment la cavalerie postée derrière les bois accourut, qui leur coupa la retraite, et acheva de les accabler. Le carnage fut affreux; le nombre des prisonniers infini; et de cette armée si belle et si formidable, en quelques heures il ne resta rien. Un même coup fit évanouir pour Buccelin, la royauté qu'il rêvait, et à la fois sa gloire et sa vie, autres rêves.

Ce fut le terme de l'entreprise des Francs. L'Italie, presque conquise, tombait, pour ainsi parler, de leurs mains. La peste et la guerre leur avaient subitement, et par un effroyable accord, tout ravi. Hamming, ce même officier qui avait arrêté autrefois Narsès sur l'Adige, assembla bien quelques

troupes, retirées des places où elles tenaient garnison, et, sans regarder à leur faible nombre, il tenta avec elles un effort audacieux et désespéré. Mais il succomba. Regnarès aussi, chef des Goths, réunit sept mille soldats, et s'enferma dans Campsas, où il soutint un long siége. Mais ayant essayé, dans une entrevue, de tuer Narsès, il fut lui-même tué.

Les Francs portèrent douloureusement la peine, et de la cupidité de Leutharis, qui l'excita à se séparer pour mettre à couvert son butin, et de l'ambition de Bucelin, qui lui persuada de persévérer par la criminelle espérance d'une couronne achetée au prix des plus odieuses trahisons.

CHAPITRE XVI.

SUCCESSION DE THÉODEBALD (555-556).

C'en était fait de tous les desseins de Théodebert. Sa mort avait commencé, en arrêtant l'expédition du Danube; la mort de son fils acheva, en empêchant que la guerre d'Italie se renouvelât.

Théodebald, en effet, mourait dans le temps que, par un revers inouï, il se voyait ôter à la fois ses conquêtes, ses généraux, ses armées. Il n'avait vécu que vingt ans, et n'en avait pas régné plus de sept. L'infirmité de sa complexion semblait lui in-

terdire les grandes choses, et ne lui laissait guère le pouvoir de se signaler entre les rois d'une époque où l'estime des peuples était aux plus entreprenans, jamais aux plus sages. Il était, dit-on, d'une humeur fâcheuse et méchante [1]; mais il aimait l'ordre et haïssait les déprédateurs. Il conta un jour ceci à l'un d'eux: « Un serpent s'était introduit « dans une bouteille. Comme elle était pleine de « vin, il en prit si abondamment, qu'il enfla. Le « passage devint alors trop étroit, et le serpent fai- « sait d'inutiles efforts pour se délivrer. Le maître « vint qui lui dit: Tu veux sortir? Rends ce que « tu as pris. »

Quoique frappé d'une paralysie incurable, Théodebald s'était marié. Mais ce mariage avait été stérile. Le royaume devait donc échoir à Chlotaire et à Childebert. Toutefois, celui-ci avançait en âge; il n'avait point d'enfans mâles, et de plus, une maladie grave lui ôtait tout pouvoir d'agir.

De leur côté, les grands d'Austrasie se préoccupaient d'une double crainte. Le partage du royaume les inquiétait, et leur répugnait. Ils s'effrayaient aussi des embarras et des troubles que ne manquerait pas d'exciter de nouveau sa réunion, quand la mort vraisemblablement prochaine de Childebert rendrait à Chlotaire le lot qu'on aurait inutilement séparé du sien. Il leur déplaisait d'avoir à subir tant et de si prompts changemens.

[1] Grég. de Tours, liv. 4.

Tout favorisait l'ambition de Chlotaire. Théodebald lui-même l'avait désigné pour son successeur. Le vœu en était exprimé, dit-on, dans son testament [1].

Chlotaire donc, se hâtant, accourut à Metz. Il se concilia tout d'abord l'appui de la reine en l'épousant, comme il avait déjà fait trente ans auparavant de la veuve du roi Chlodomir. Aucun obstacle ne se rencontra. Le peuple et les grands furent d'accord pour le proclamer. Il arriva même que Childebert, tout offensé qu'il était de cette usurpation, se laissa persuader de la souffrir. On obtint de lui l'abandon formel et authentique de ses prétentions.

Les Saxons devaient un tribut au roi d'Austrasie. Le changement de règne leur parut une occasion favorable pour s'en affranchir. Ils engagèrent les Thuringiens dans leur querelle, et, devenus redoutables par cette aliance, ils commencèrent la guerre, non sans grande apparence de succès. Chlotaire à son tour leva une armée, passa le Rhin, leur alla offrir le combat, et leur fit essuyer une sanglante défaite. Ils se soumirent alors; mais la Thuringe fut châtiée par de cruelles dévastations.

Quelques mois passèrent à peine, et les Saxons, plus irrités de leurs pertes que découragés, reprirent les armes. Chlotaire les reprit aussi, et pénétra en peu de temps jusqu'à leur frontière. Sa présence

[1] Mézerai.

les remit en crainte. Ils se repentirent alors, et lui envoyèrent quelques-uns des leurs qui lui dirent : « Ne crois point que nous t'ayons en mépris, ou que nous prétendions te refuser le tribut. Nous te le paierons comme à ton frère et à ton neveu. Mais garde la paix, et ne force pas notre peuple à en venir aux mains avec toi. » Chlotaire était satisfait, et il dit aux siens : « Ils parlent avec sagesse ; n'allons pas contre eux. » Les Francs murmurèrent, les traitant de fourbes, et leur reprochant de violer toutes leurs promesses. Les Saxons, de plus en plus effrayés, vinrent de nouveau, et, malgré le désir du roi, les refus de son armée l'obligèrent à les repousser. Une troisième fois ils revinrent. Ils offraient leurs troupeaux et la moitié de leurs terres. « Prenez, s'écriaient-ils ; mais qu'il n'y ait pas de guerre entre nous, et que nos femmes et nos enfans restent libres.

Ces soumissions répétées excitaient l'impatience des Francs, au lieu de les désarmer. Chlotaire insistant toujours, il éclata dans le camp une effroyable sédition. De grands outrages furent faits au roi ; sa tente fut mise en lambeaux ; sa vie même fut un instant en danger. Enfin, contraint de combattre, il s'y résigna. L'acharnement fut égal dans les deux armées ; le désir de vaincre, pareil. Mais les Saxons, n'ayant rien à espérer de leur ennemi, avaient résolu de périr, et ce fut cette résolution qui les préserva. Ils vainquirent. De part et d'autre, le nombre des morts fut si grand,

qu'on l'a toujours ignoré. Chlotaire, qui aurait imposé la paix, fut réduit à subir celle qu'on lui imposa.

Sitôt qu'il se vit affermi, soit repentir ou dégoût, soit déférence, comme on l'a écrit [1], pour les exhortations des évêques, il répudia la veuve de son neveu, et la fit épouser au duc Garivald.

CHAPITRE XVII.

RÉVOLTE DE CHRAMNE (556).

Childebert dissimulait, mais ne dépouillait pas ses ressentimens. Que vînt l'occasion, il ne la laisserait pas échapper; sa renonciation ne lui serait point un obstacle. Accordée à la nécessité passagère du temps, de meilleures conjonctures l'en relèveraient.

Elles ne tardèrent point : le fils aîné de Chlotaire prit soin de les lui fournir. Ce jeune prince avait de la beauté, de la grâce, de la pénétration, du courage [2]. Mais ses passions étaient violentes, et il se livrait à d'infâmes débordemens. Son nom était Chramne. Chlotaire l'avait envoyé en Auvergne pour y commander. Ses désordres lui attirèrent

[1] Grégoire de Tours.

[2] *Pulcher et decorus nimis, et acer, et callidus.* — Gest. Franc. cap. 28.

bientôt les malédictions de ce peuple. Il avait deux conseillers près de lui; l'un, Ascovinde, homme d'éminente vertu, mais dont il méprisait les conseils; l'autre, Léon, homme cruel et impie, auquel il s'abandonnait. Ses familiers étaient de jeunes hommes d'obscure extraction et sans mœurs. La dignité des sénateurs ne préservait point leurs filles de ses violences. Firmin, qui était comte de Clermont, fut dépouillé outrageusement de son titre; et comme il s'était réfugié dans l'église pour sauver sa vie, Chramne ne respecta point cet asile, et l'en fit témérairement arracher. Le malheureux cependant se déroba à ses gardes; mais Chramne, en échange, lui prit tous ses biens.

Importuné de l'Auvergne et des mécontentemens qu'il y avait soulevés, ce prince transporta sa résidence à Poitiers, et y vécut quelque temps avec beaucoup de magnificence. Mais cette vie bruyante et voluptueuse lui servait à déguiser de graves desseins. Il se lassait de ne pas régner. L'autorité secondaire qu'il exerçait sur ces provinces ne suffisait plus à son ambition. Il méditait de les usurper sur son père.

Childebert fut mis dans la confidence de ces projets, et il se garda bien de les condamner. Il les encouragea au contraire, en pressa vivement l'exécution, et promit à son neveu de puissans secours. Il fit plus; il suscita les Saxons, semant sans scrupule les embarras et les périls autour de son frère. C'était une satisfaction pour sa haine, et pour sa

politique, un moyen facile de détourner et de diviser la puissance du roi de Soissons.

Chramne donc se précipita dans la révolte. Il envahit à main armée une assez grande étendue de pays, et s'arrêta enfin à Limoges. De leur côté, les Saxons faisaient des progrès et étaient déjà à Dentz auprès de Cologne. Chlotaire prit pour lui le soin difficile d'arrêter leur invasion. Il remit celui de combattre Chramne à deux autres de ses fils, Charibert et Gontran.

Ceux-ci rencontrèrent leur frère au pied de la Montagne-Noire, dans le Limousin. Voulant éviter, s'il était possible, d'en venir aux mains avec lui, ils l'envoyèrent sommer de quitter les armes, et de restituer le pays dont il s'était emparé. La réponse de Chramne était artificieuse. C'était un refus, mais tempéré par de grandes affectations de fidélité. « Il n'entendait point méconnaître l'autorité de son père. Il lui était à la vérité impossible d'abandonner ce qu'il occupait; mais il le voulait posséder avec le consentement du roi, et il se flattait qu'il ne lui serait pas long-temps refusé. »

On se prépara à combattre, et les deux armées, sorties déjà de leur camp, prenaient à l'envi les postes qui leur étaient assignés. Mais en ce moment une tempête horrible éclata, qui répandit d'une et d'autre part une égale crainte, et leur fit, d'une commune résolution, suspendre l'attaque. Chramne, voyant l'hésitation de ses frères, s'en

félicita. Il lui importait singulièrement de l'entretenir, et, s'il se pouvait, de l'accroître. Il imagina d'envoyer quelques étrangers dans le camp de Gontran et de Charibert, chargés d'y apporter la nouvelle d'une grande bataille perdue contre les Saxons, et la mort du roi, tué dans la déroute des siens.

Le bruit en courut au loin, et la ruse réussit au-delà de toute espérance. Les jeunes princes furent effrayés. Ils levèrent leur camp à la hâte, et se retirèrent précipitamment en Bourgogne, moins occupés désormais de l'inutile lutte contre leur frère que de la mort de leur père, et des royaumes que chacun d'eux prétendait. De son côté, Childebert, soit qu'il adoptât aussi cette fable, soit plutôt que la double guerre des Saxons et de son neveu l'encourageât à se déclarer, Chidelbert entra en Champagne, exerça partout d'horribles ravages, et s'avança jusqu'aux portes de Rheims. Chramne, l'imitant, marcha sur Châlons, en fit le siége, et le prit.

Il vint ensuite à Dijon. Mais le château résista. Admis cependant dans la cathédrale, l'évêque voulut, selon la superstition de ce temps, consulter le sort des saints [1]. Les prêtres apportèrent sur l'autel les livres des prophètes, des apôtres et des évangiles. Quand on eut ouvert le premier, on y lut cette terrible sentence : « J'arracherai ma

[1] Voir la note 1 de la page 81.

« vigne, et elle sera dans la désolation parce qu'au « lieu de raisin, elle n'a produit que des fruits sau- « vages [1]. » Quand on ouvrit le second, on trouva ceci : « Ils diront : Nous voici en paix et en sûreté. « Mais au même instant, ils seront surpris d'une « ruine imprévue, sans qu'il leur reste aucun « moyen de se préserver [2]. » On ouvrit enfin l'évangile, et voici quelle réponse on y recueillit : « Il « est semblable à un homme insensé qui a bâti sa « maison sur le sable ; et lorsque la pluie est tom- « bée, que les fleuves se sont débordés, que les « vents ont soufflé et sont venus fondre sur cette « maison, elle a été renversée, et la ruine a été « grande [3]. » Une profonde horreur saisit tous les assistans, et aucun d'eux ne douta que le prince ne fût menacé d'une fin prochaine et funeste.

Dijon n'en fut que plus obstinée. Désespérant donc de la réduire, et prévoyant que son père, qui bien que malheureux dans sa dernière tentative contre les Saxons, n'y avait pas néanmoins succombé, retournerait avant peu, et ne manquerait pas de réunir contre lui toute son armée, il rechercha et se ménagea de nouveaux appuis. Il épousa d'abord la fille de Williachaire, riche et puissant seigneur d'Aquitaine, dont il lui importait de s'assurer le concours. Le mariage conclu, il vint à Paris, afin de renouveler son alliance avec Childe-

[1] Isaïe, c. 5, v. 4, 5.
[2] Prem. épît. de saint Paul aux Thessalon. ch. 5, v. 2 . 3.
[3] Év. saint Mathieu, ch. 7, v. 26, 27.

bert. Cette espérance ne fut point déçue. Les secours qu'il demandait lui furent promis ; on se prodigua réciproquement les gages de la plus intime union, et ces deux princes sans foi ne craignirent pas de jurer par un serment solennel, l'un à son frère, l'autre à son père, une haine sans terme comme sans relâche.

Mais un événement imprévu rompit ces engagemens, et Chramne n'eut plus de recours que dans l'indulgence de son père. Il l'implora en effet : Chlotaire l'accueillit, et lui pardonna.

CHAPITRE XVIII.

MORT DE CHILDEBERT (556-558).

Un mal dangereux consumait depuis long-temps Childebert, il y succomba. Son règne, qui avait duré près d'un demi-siècle, n'était point sans gloire. La conquête de la Bourgogne et la vengeance exercée sur Amalaric étaient de grandes et légitimes actions. Mais pour le meurtre de ses neveux, pour l'usurpation de leur royaume, pour sa cruauté envers Godemar, pour sa trahison envers Théodoric, pour sa complicité avec Chramne, pour les deux guerres qu'il fit à Chlotaire, sa mémoire reste flétrie, et avec justice. Sa faiblesse, quand il se laissa enlever l'Austrasie, et la faiblesse con-

traire qui lui inspira le dessein de la recouvrer malgré sa renonciation ; cette modération qui se lasse ; cette ambition qui se réveille et qui se repent, ne méritent guère que du mépris ou de la pitié.

Il eut cependant un grand zèle pour la religion. On a de lui une charte [1] pour faire abattre les idoles qui se conservaient encore dans les champs, vieux reste d'idolâtrie que protégeait l'habitude. Quatre conciles furent assemblés sous son règne, et celui d'Orléans publia des canons pour abolir quelques cérémonies païennes que le peuple continuait d'observer dans les baptêmes et dans les sermens. Enfin ce prince étouffa le schisme que la querelle des trois chapitres avait été sur le point de faire éclater.

On appelait de ce nom de certains écrits composés par Théodoret, par Ibas et par Théodore; le premier évêque de Cyr; le second, d'Édesse; le dernier enfin, de Mopsueste.

De ces écrits, ceux de Théodoret et d'Ibas étaient dirigés contre saint Cyrille d'Alexandrie; ceux de Théodore passaient pour avoir inspiré à Nestorius ses principales erreurs.

[1] Quia necesse est ut plebs quæ sacerdotis præceptum non ità ut oportet custodit, nostro etiam corrigatur imperio, hanc chartam generaliter per omnia loca decrevimus mittendam, præcipientes ut quicumque admonitus de agro suo, ubicunque fuerint simulacra constructa, vel idola dæmoni dedicata, factum non statim abjecerint, vel sacerdotibus hæc destruentibus prohibuerint, datis fidejussoribus, non aliter discedant nisi in nostris obtutibus præsententur. — (*Childeberti regis Constitutio.*)

Ils avaient déjà plus d'un siècle, et outre cela ceux de Théodoret et d'Ibas ayant été examinés au concile de Chalcédoine, y avaient été solennellement déclarés orthodoxes.

Mais Eutychès avait été anathématisé au même concile, et ses partisans, que l'impératrice Théodora protégeait, poursuivaient avec ardeur la condamnation des écrits, voulant par là faire condamner les conciles qui les avaient eux-mêmes condamnés.

Les Nestoriens aussi prenaient, quoique en sens contraire, un vif intérêt à cette poursuite. Car la condamnation des écrits ne pourrait rien ajouter à la leur; mais l'absolution, si elle était obtenue, serait comme une sorte d'approbation de leur doctrine, que justifiaient ces écrits.

Les évêques de France avaient condamné les deux hérésies de Nestorius et d'Eutychès. Néanmoins le concile de Chalcédoine étant en grande autorité parmi eux, le respect qu'ils avaient pour ses décisions ne leur permettait pas d'adhérer à la condamnation des écrits qu'elles avaient jugés irréprochables.

Le pape Vigile était dans les mêmes dispositions. Mais Justinien, excité par Théodora, convoqua, malgré ce pontife, un nouveau concile à Constantinople, et la condamnation qu'il sollicitait lui fut accordée.

Vigile, persistant dans sa résistance, refusa de souscrire à la décision. L'empereur s'en irrita, et

l'envoya en exil. Rappelé l'année suivante, pendant qu'il retournait à Rome, il mourut.

Pélage fut son successeur, qui, dévoué aux volontés de Justinien, ne différa point de souscrire à la condamnation des trois chapitres. Cette faiblesse souleva toute l'Italie. La plupart des évêques se séparèrent de lui. Ceux de France annoncèrent la même résolution. Le schisme était imminent.

Childebert, pour y obvier, envoya à Rome un grand de sa cour, nommé Rufin. Pélage, à qui cet envoyé demandait de promptes et formelles explications pour satisfaire aux scrupules du clergé de France, éluda quelque temps, et se contenta d'écrire au roi une lettre où ne se trouvèrent que des protestations générales de zèle pour la religion et d'orthodoxie. Mais cet artifice ne réussit point. Childebert voulut que son envoyé persistât, et Pélage, contraint de s'humilier, donna enfin la profession de foi qu'exigeaient les évêques pour s'unir à lui.

Childebert travailla aussi à perfectionner la législation. Il fit reviser la loi salique et y ajouta quelques articles.

FIN DU LIVRE SECOND.

LIVRE III.

PREMIÈRE RÉUNION.

Le droit de masculinité s'exerce sans réclamation de la part des filles des rois. — Chlotaire prend possession du royaume de Childebert. — Chlotaire plus puissant que ne l'avait été Chlovis. — La veuve et les filles de Childebert sont exilées. — Manœuvres de Chramne. — Chapitre Ier. — Seconde révolte de Chramne. — Il demande asile à Chonobre, comte de Bretagne. — Chlotaire entre en Bretagne avec une armée. — Premier combat sans résultat. — Proposition de Chonobre rejetée par Chramne. — Les Bretons sont défaits, et Chonobre est tué. — Fuite de Chramne. — Son retour au lieu du combat. — Il est pris. — Il est étranglé, et brûlé dans une cabane de paysan avec sa femme et ses filles. — Chapitre II. — Gaulthier, possesseur des terres d'Yvetot. — Sa faveur. — Sa disgrâce. — Sa fuite. — Son retour. — Apporte à Chlotaire des lettres du pape Agapet. — Chlotaire le tue de sa main, dans une église, le jour du Vendredi-Saint. — Plainte et menace du pape. — Réparation accordée par Chlotaire. — Les terres d'Yvetot affranchies de toute redevance et de toute sujétion. — Sentences qui confirment ce privilége. — Sept décisions royales conformes à ces deux sentences. — Chapitre III. — Chlotaire va à Tours. — Expiation solennelle. — Ses paroles avant de mourir. — Sa mort. — Son caractère. — Aventure d'Ingonde. — Chapitre IV. — Si l'établissement des maires du palais doit être attribué à Chlotaire. — Maires du palais en Bourgogne, sous Gondebaud. — Les rois francs imitent les usages des empereurs grecs. — Époques qu'il faut distinguer dans l'élévation progressive des maires du palais. — Successivement nommés par le roi, et par le roi et les leudes. — Pourquoi. — Caractère de l'autorité de Chlovis et de ses premiers successeurs. — Division de la royauté. — La dignité de maire, d'abord révocable. — Ensuite viagère.

— Enfin héréditaire. — Momentanément supprimée. — Rétablie. — Quand elle devint héréditaire, ce fut une révolution. — Chapitre V. — Chlovis avait traité les Gaules en pays conquis. — Avait maintenu les impôts établis par les Romains. — Les rois francs imposaient ou abolissaient les tributs à leur gré. — Décidaient de la paix et de la guerre. — Commandaient l'armée. — Recevaient les ambassadeurs. — Offices des comtes. — Des ducs. — Cour de justice à la porte du palais du roi. — Juridiction de cette cour. — Sa composition. — Les sentences rendues au nom du roi. — Assistance du roi au jugement des causes graves. — Assemblées de la nation. — Quelles affaires y étaient portées. — Leur consentement nécessaire pour les lois. — Rendues annuelles. — Se divisaient en deux conseils séparés, l'un des évêques et des abbés, l'autre des ducs et des comtes. — Chapitre VI.

CHAPITRE PREMIER.

OCCUPATION DU ROYAUME DE PARIS (558).

Childebert avait été marié à Ultrogote, qui lui survivait. Deux filles, vivant aussi, étaient nées de ce mariage.

A la mort de Chlovis et de Théodebert, leurs filles n'avaient point prétendu qu'elles dussent avoir part à leurs royaumes. A la mort de Théodebald, ses sœurs n'avaient point entrepris d'exclure ses oncles. Quand vint la mort de Childebert, ses filles n'imaginèrent pas non plus qu'elles pussent avoir le droit de régner. Le privilége de masculinité s'exerçait sans contestation. La loi civile réglait sans obstacle l'héritage de la royauté.

Des fils de Chlovis, il ne restait plus que Chlotaire. Ce prince donc se mit en possession du royaume de Childebert, et même de ses trésors. Il les recueillit par le droit du sang, et à titre de succession [1].

On ne trouve même nulle part aucune trace d'assemblées convoquées à cette occasion; pas le plus faible souvenir d'un consentement demandé aux grands ou au peuple [2].

Maintenant Chlotaire était plus puissant que Chlovis ne l'avait été. Le royaume accru des conquêtes faites sur Hermanfroi, sur Godemar, sur Amalaric, et sur Vitigès, comprenait de plus qu'au temps de son père, la Thuringe, la Bourgogne, une partie de l'Aquitaine, toute la Provence, et quelques restes des établissemens formés par Théodebert dans les Alpes.

Le peuple lui-même, que sa division rendait plus faible au dehors, et la rivalité de ses princes, plus faible aussi et plus agité au dedans, acquérait par la réunion un ascendant invincible, et une sécurité qu'il n'avait pas encore obtenue.

Malheureusement, le roi vieillissait, et il avait cinq fils qui ne promettaient pas une longue durée à cette favorable union.

[1] Cùm Chlotarius rex, JUSTA SUCCESSIONE, hinc quartus monarchiam singulariter trium regebat regnorum. (Hariger, *Vit. sancti Landoaldi*). Cùm Chlotarius rex, LEGITIMA SUCCESSIONE, quartus trium regnorum factus est monarcha. (*Vita sancti Remaclii.*)

[2] Foucemagne. (*Dissert.*)

La veuve et les filles de Childebert furent exilées. Ce fut l'un des premiers actes de ce nouveau règne. On en a cherché le motif dans les intrigues de Chramne, que ce prince inquiet ne pouvait se résoudre à abandonner [1]. Il y a sans doute quelque vraisemblance. Il n'est pas impossible que le souvenir encore si récent de la politique et des ressentimens de Childebert ait entraîné ces reines en de fâcheux engagemens envers le neveu qu'il favorisait. Mais ce n'est qu'une conjecture hasardée et mal établie. Je crois plus sûr de la rejeter.

Si je l'admettais, ce serait pour aller plus loin que ceux qui l'ont proposée. Je supposerais quelque dessein conforme aux inclinations de Childebert, quelque tentative autorisée par le consentement de ce prince, pour frustrer son frère de sa succession, et en investir son neveu. Le champ des vraisemblances n'a point de limites. Celui de l'histoire en reçoit d'étroites, et les veut certaines.

CHAPITRE II.

NOUVELLE RÉVOLTE DE CHRAMNE (558).

Chramne préparait une seconde révolte. Mais ses desseins ayant été découverts, il s'enfuit. Williachaire, qui les secondait, prit aussi la fuite, et se jeta dans l'église de Saint-Martin. On dit qu'il y

[1] Daniel (*Hist.*)

mit le feu, peut-être pour se dérober plus facilement à ceux qui le poursuivaient.

Le jeune prince alla, avec ses enfans et sa femme, demander asile à Chonobre, comte de Bretagne. Le comte les accueillit, et comme on sut que Chlotaire levait une armée, il en leva une aussi, déterminé à remplir généreusement les périlleux devoirs de cette hospitalité.

Chlotaire, ses préparatifs achevés, entra dans la province de Chonobre. Les Bretons l'attendaient, prêts à combattre, et avaient pris position dans une plaine peu éloignée des bords de la mer.

Il y eut une première rencontre, mais peu décisive, et que la nuit, qui survint, fit bientôt cesser. On préparait de plus sérieux combats pour le lendemain, lorsque Chonobre alla vers Chramne, et lui dit : « Ce n'est pas une chose qui te soit per« mise, toi fils de Chlotaire, de sortir du camp « contre lui. Demeure donc, et consens que je tente, « cette nuit même, de le prévenir et de l'accabler. »

Chramne rejeta ce conseil. Peut-être craignait-il d'être abandonné; peut-être lui répugnait-il que l'on combattit sans lui pour sa cause. Le jour venu, les armées étaient déjà en présence, et la bataille allait commencer. Chlotaire, en ce moment, étendant ses mains vers le ciel : « Jette les yeux sur « nous, Dieu puissant! s'écria-t-il. Vois que je « souffre injustement par la trahison de mon fils. « Prononce de nouveau l'arrêt que tu prononças « autrefois entre Absalon et David. »

Ses vœux furent exaucés. On combattit vaillamment et long-temps; mais à la fin les Bretons plièrent, et Chonobre fut tué comme il s'enfuyait. Chramne à son tour se retira du combat, faisant effort pour percer jusqu'au rivage où ses vaisseaux l'attendaient.

Il y était parvenu, et sa vie était déjà hors de péril; mais on annonça que sa femme et ses enfans venaient d'être arrêtés dans leur fuite, et qu'ils étaient au pouvoir de ses ennemis. Le désespoir l'entraînant, il retourna, et se précipita de nouveau dans la mêlée pour les délivrer. Ses efforts furent impuissans, et sa piété mal récompensée. On l'entoura, et on l'accabla. La fortune ne lui laissa pas même la consolation de mourir en se défendant. Prisonnier, on lui mit, comme au plus vil criminel, de grossiers liens, et on l'enferma, en attendant ce qu'en ordonnerait son père, dans une pauvre cabane de paysan, qui se rencontra en ce lieu. L'ordre ne tarda point. Il fut tel qu'on aurait pu le prévoir, non d'un père offensé et d'un roi sévère, mais de l'ennemi le plus cruel. Il fut prescrit de brûler la cabane, et qu'on en fît un bûcher où périssent le prince, et sa femme, et leurs jeunes filles encore au berceau. Pour seule pitié, Chlotaire permit d'étrangler son fils avant que le feu l'atteignît. Atroce vengeance, et devant laquelle s'effacent les égaremens qui la provoquaient! Père barbare, plus criminel dans sa justice, que son fils dans sa trahison!

CHAPITRE III.

ROYAUME D'YVETOT (536)[1].

Un vieux chroniqueur a conté une étrange histoire. Je l'aurais omise, à cause de l'évidente fausseté de plusieurs circonstances qu'il y a mêlées, et parce que l'ensemble du récit en est devenu d'autant plus suspect. Mais comme le fond est certainement véritable, et qu'il n'y a de doute possible que sur l'origine et l'époque, j'ai trouvé préférable de conserver cette tradition, sans l'approuver toutefois ni la garantir.

Voici donc ce que rapporte Robert Gaguin[2] :

Il y avait à la cour de Chlotaire, un leude qui était de la plus intime familiarité de ce prince, renommé pour son intégrité et pour ses belles actions à la guerre. Il se nommait Gaulthier, et les terres d'Yvetot lui appartenaient. De jour en jour croissaient son crédit et son influence. L'envie s'en

[1] C'est la date que donne le chroniqueur. Voyez au reste les *Mémoires de l'Acad. des Inscr. et Belles-Lettres.*

[2] Lib. 2. — « Robert Gaguin, moine mathurin, a écrit toute « notre histoire, depuis son commencement jusqu'en 1499. Il avait « été employé dans les affaires du gouvernement. Son style est « bon pour le temps; mais les moines étaient crédules pour les « contes du peuple. Il donne pour constantes toutes les fables de « nos vieux auteurs. » (Marquis d'Argenson, *Réflexions sur les historiens français.*)

alarma et se souleva. On s'appliqua à lui nuire. On s'attacha à l'une de ses actions, et on la travestit avec tant de perfidie et d'habileté, que le roi, cédant enfin aux préventions qui lui étaient inspirées, jura, dans sa colère, qu'il le ferait mourir.

Tombé ainsi dans la disgrâce du roi, Gaulthier s'empressa de se mettre à couvert de ses menaces. Il alla faire la guerre aux ennemis du christianisme; on ne dit ni en quelles contrées, ni quels ennemis. Il y obtint des succès. Au bout de dix ans, jugeant la colère du roi apaisée, il crut le moment venu de faire cesser son exil. Il se rendit à Rome, implora la protection du pape Agapet, et reçut de lui de favorables et pressantes lettres pour Chlotaire. Arrivé à Soissons, où était le roi, il attendit, pour lui remettre ces lettres avec plus de sécurité, la solennité du Vendredi-Saint. Ce fut donc à l'église, auprès de l'autel, au milieu des cérémonies de cette imposante fête. Mais, sitôt qu'il l'eut reconnu, le prince, ne se ressouvenant plus que de sa vieille colère, saisit l'épée de l'un de ses gardes, et frappa à mort le malheureux suppliant.

Le Pape, indigné, demanda réparation du meurtre et du sacrilége, et menaça, si elle était refusée, d'une sentence d'excommunication. Chlotaire s'en effraya, et prit conseil de ses plus sages et expérimentés serviteurs. On fut d'avis, pour apaiser Agapet, d'établir que les héritiers de Gaulthier, et ceux qui posséderaient après eux les terres d'Yvetot, seraient libres de toute dépendance envers

le roi, et ne lui devraient ni tribut, ni foi, ni services. Chlotaire, impatient d'expier sa profanation et son injustice, se soumit docilement à la réparation qu'on lui proposait. Il en fut fait une charte, et il la scella de son sceau. C'est depuis ce temps que les possesseurs d'Yvetot, souverains par l'indépendance, sinon par l'étendue de leur empire, affectèrent fastueusement le titre de roi.

Bien des siècles après, quand la Normandie était tombée au pouvoir des rois d'Angleterre, un grand procès éclata entre le seigneur d'Yvetot et l'Anglais Jean Holland, celui-ci prétendant, au nom de son maître, les redevances et les devoirs du vassal. Ce fut en 1428 que l'on porta la sentence. Elle condamna Jean Holland, et jugea que les faits étaient tels qu'ils viennent d'être racontés.

Si l'on estime ce récit douteux et invraisemblable, ce n'est ni pour la violence attribuée à Chlotaire, ni pour la perfidie de ceux qui se disputaient sa faveur. Chlotaire était familier du meurtre, et les cours le sont elles-mêmes de la fourbe et des trahisons. Mais on s'arrête à d'autres circonstances : on doute si, dans le temps marqué par Gaguin, Chlotaire possédait cette partie de la Neustrie où est Yvetot; on trouve que la mort d'Agapet suivit de trop près le jour où il est dit que fut celle de Gaulthier; on nie qu'à cette époque on admît en France d'autres censures ecclésiasti-

ques que celles des évêques [1]; on allègue le silence des chroniqueurs antérieurs à Robert Gaguin; on objecte enfin que les seigneurs d'Yvetot sont nommés, dans les chartes du treizième siècle, parmi les feudataires de Normandie.

Ces objections ne sont pas toutes également concluantes. Mais une discussion de ce genre ne serait pas ici en son lieu [2]. Que le meurtre de Gaulthier

[1] Pasquier, Faulchet.

[2] On peut douter, mais non pas nier, qu'Yvetot fût du royaume de Chlotaire. Le savant M. de Foncemagne lui-même a reculé devant la difficulté de marquer les limites du domaine des fils de Chlovis.

Il se pourrait, sans que le fait principal en fût moins véritable, que Gaguin se fût trompé ou sur l'année du meurtre, ou sur le nom du pape qui demanda la réparation.

On suppose, plutôt qu'on n'en a la certitude, que les papes de ce temps n'avaient pas encore essayé d'exercer leur censure en France. Il se pourrait toutefois que le chroniqueur se fût encore trompé sur ce point, sans que le fait principal cessât d'être vrai. Les menaces ont pu venir des évêques, et cependant être excitées par le pape. Il n'y a pas bien loin d'Agapet à Grégoire-le-Grand.

Montesquieu a dit que les anciens chroniqueurs de France n'étaient guère mieux informés des événemens de leur siècle, qu'on ne l'était dans nos villages, au siècle dernier, des événemens qui lui appartiennent. (*Esprit des Lois*, liv. 3, chap. 1.) Il n'y a donc pas grand'chose à conclure du silence de ces chroniqueurs.

Enfin, l'inscription des seigneurs d'Yvetot sur les rôles du treizième siècle n'est pas plus décisive que leur inscription sur les rôles des deux siècles suivans. Elle prouve seulement que le privilége était contesté. Il l'était en effet, et même beaucoup. On le voit par les deux sentences, et par les décisions successives des sept rois de France qui le confirmèrent. Mais la dispute du droit ne le détruit point, et au contraire, quand la décision qu'elle provoque le reconnaît et le renouvelle.

Ceci n'est point pour affirmer le récit de Robert Gaguin, mais

ne soit qu'une fable; que l'époque de l'affranchissement d'Yvetot demeure incertaine; au moins l'affranchissement lui-même est-il réel et constant. Outre que la sentence de 1428 ne peut guère être révoquée en doute, il y en a une autre, de 1392, qui donne formellement au seigneur d'Yvetot le titre de roi. Depuis Charles VI jusqu'à Charles IX, ce singulier privilége a été, de règne en règne, authentiquement confirmé, et l'on a des lettres de François Ier, où la dame d'Yvetot est appelée reine.

Tout cela est bizarre, choquant, presque inexplicable, il est vrai; mais qui ne voudrait croire, au bout de quatorze siècles, que ce qui lui semblerait probable suivant les usages du sien, serait lui-même étrange et peu sage. Les mœurs rendent naturelles des choses absurdes, et absurdes d'autres qui eussent été naturelles.

CHAPITRE IV.

MORT DE CHLOTAIRE (562).

Chlotaire vieillissait, et les souvenirs de sa vie lui devenaient importuns. Les meurtres de son fils

pour faire voir que, s'il manque de certitude, les objections en ont elles-mêmes assez peu.

J'ai voulu aussi dire un peu plus au long pourquoi, n'adoptant point ce récit, je n'ai pourtant pas jugé à propos de le rejeter.

et de ses neveux le troublaient. Il eut au moins des terreurs, sinon des remords.

Il alla à Tours, afin de prier saint Martin, et d'obtenir par son intercession que la justice de Dieu l'épargnât. Il releva l'église brûlée, et déposa sur le tombeau du saint de riches présens, ne doutant point, dans sa piété grossière, que les plus grands crimes ne se pussent racheter à prix d'or.

Les prières furent publiques, et l'expiation solennelle. Le peuple était présent, quand son roi gémissait et s'humiliait : réparation imparfaite, comme toutes celles qu'essaient les hommes; mais salutaire pourtant par les erreurs qu'elle prévenait. Le crime au moins restait crime, et les exemples du prince cessaient d'en faire douter.

Au retour, Chlotaire alla à Compiègne. Un jour, pendant qu'il chassait dans la forêt de Cuise, la fièvre le prit. Les progrès du mal furent rapides, et le roi connut que la mort venait. Dans le trouble où le jetait ce pressentiment, on l'entendit qui disait : « Pensez maintenant quelle puissance « est celle de ce roi du ciel, qui fait ainsi mourir « de si puissans rois ! » Il se mourait, et ne mesurait encore la grandeur de Dieu qu'à la sienne !

Chlotaire avait régné cinquante-deux ans; règne favorable par sa durée, si le génie du prince y eût répondu. Moins artificieux que Théodoric, moins entreprenant que Childebert et que Chilpéric, moins grand et moins habile que Théodebert, aussi ambitieux, plus débordé, plus sanguinaire,

plus criminel, et toutefois plus puissant, plus favorisé, plus heureux. Mystérieuse justice du ciel !

Le zèle qu'il affectait pour la religion n'allait point jusqu'à respecter les chastes lois qu'elle a faites pour le mariage. Jamais plus de déréglemens et plus de scandales. Jamais un plus étonnant exemple de la pluralité des femmes et des reines. On cherche s'il faisait servir la politique à ses passions, ou ses passions à la politique. La couche royale était prostituée à son ambition. Après la chute d'Hermanfroi, sa nièce; après la mort de Childéric, sa veuve; après la mort de Théodebald, encore sa veuve. Les noces adultères étaient ses pactes d'élévation et de puissance.

Ingunde, l'une de ses femmes, lui fit une fois cette prière : « Mon seigneur a fait de moi ce qu'il « lui a plu; qu'il daigne écouter, pour achever le « bienfait, ce que lui demande sa servante. Qu'il « accorde à ma sœur un mari puissant, afin que « rien ne m'abaisse et ne me rende moins digne des « regards du roi. »

Chlotaire vit cette sœur, et, la trouvant belle, il l'unit à lui. Ensuite il dit à Ingunde : « J'ai songé « à t'accorder la grâce que tu demandais. Tu vou- « lais un mari puissant pour ta sœur; aucun ne « l'est plus que moi : sois satisfaite; elle est reine.»

La triste Ingunde répondit : « Ce que mon sei- « gneur juge bon, qu'il soit ainsi fait. Mais que sa « servante reste seulement dans sa grâce et dans « sa faveur. »

CHAPITRE V.

MAIRES DU PALAIS.

On a attribué à Chlotaire l'établissement des maires du palais. Je crois que c'est une erreur. Il est vrai que Badéchisile eut cette dignité sous son règne [1]. Mais cela prouve qu'il y avait alors des maires du palais, et point du tout qu'il n'y en avait pas eu antérieurement.

Il est vrai aussi que les historiens n'en citent aucun chez les Francs avant celui-là. Mais si l'on fait attention au peu d'importance qu'avait alors cet office, l'oubli dont je parle ne paraîtra guère concluant.

Ce qui est certain, c'est qu'il y avait des maires du palais en Bourgogne, dès le règne de Gondebaud [2].

Après leur établissement dans les Gaules, les Bourguignons et les Francs imitèrent en beaucoup de choses les usages de la cour des empereurs grecs [3]. Ils eurent des patrices, un comte des écu-

[1] Grégoire de Tours, liv. 6.— Daniel dit « que le nom de cette « charge ne paraît dans l'histoire de Grégoire de Tours que sous « le règne des petits-fils de Chlovis. » Mais c'est une erreur.

[2] Loi des Bourguignons.

[3] Pasquier, *Rech.*

ries [1], un maître du palais [2]. Ce sont ces maîtres du palais, qui le devinrent, avec le temps, de l'État, et dont le titre se changea en celui de maires [3].

Ils eurent bien des degrés à franchir avant d'atteindre le terme. Il faut d'abord distinguer le temps où ce n'étaient que des officiers du palais, et le temps où ils eurent part à la direction des affaires.

Et dans cette dernière époque, il faut encore distinguer quand ils n'avaient que le commandement des armées, quand ils y joignirent l'administration, quand leur office cessa d'être révocable, quand il devint enfin transmissible et héréditaire.

Tant que les maires ne furent qu'officiers du roi, ils ne furent nommés que par lui.

Mais dès le temps qu'ils furent devenus chefs perpétuels de l'armée, il leur fallut l'élection des leudes. Le roi concourait bien encore à l'élection [4]; mais il y concourait seulement.

On voit dans Frédegaire que, pendant la minorité de Chlovis II, la mère du roi ayant voulu faire accorder à Flochoat cette dignité, elle n'y parvint qu'après avoir *gagné, l'un après l'autre*, les évê-

[1] Comes stabulorum, constabulis (*connétable*). — Aymoin.

[2] Ordinum in palatio præfectus, quem Romæ magistrum vocant. (Procope.)

[3] Majores domûs regiæ.

[4] Foncemagne.

ques, les ducs et les autres chefs qui étaient convoqués pour l'élection. Flochoat lui-même fut obligé de leur garantir, par écrit et avec serment, la conservation de leurs dignités et de leurs biens.

On était déjà bien loin de l'espèce de gouvernement que l'on avait eu sous Chlovis et ses premiers successeurs.

Ces princes, dans les temps voisins de la conquête, étaient bien plus absolus que quelques-uns ne l'ont voulu dire. Car ils réunissaient en eux toutes les parties de l'autorité souveraine, et s'ils proclamaient les lois dans les assemblées des grands [1], il ne faut pas oublier qu'ils dispensaient de ces lois par les préceptions [2].

Quand les maires, n'ayant encore obtenu que le

[1] Karolus Calvus in edicto Pistensi, uno verbo rem conficit, dum legis promulgationem tribuit arbitrio et voluntati principis consensum populo. Lex, inquit, CONSENSU POPULI FIT, ET CONSTITUTIONE REGIS. – Consensu inquam populi, non quidem hominum è trivio, ne quis heic insolenter abutatur vocabulo populi, sed fidelium regis, id est hominum principum, optimatum, procerum qui sunt capita populi. Horum enim consilio reges utebantur, quum de ferendis ac constituendis novis legibus agebatur .... Adfuisse ergò in his conventibus constat episcopos, et cæteros fideles, id est abbates, duces, comites, etc. (Baluze, *Præfat.*, nº 7.) — Baluze fonde son opinion sur le témoignage d'Hincmar, et sur le texte de plusieurs capitulaires de Charlemagne, de Louis-le-Débonnaire et de Charles-le-Chauve.

[2] *Præceptum, præceptio*, un rescrit du prince. — Jam monuimus PRÆCEPTUM pro diplomato principis accepi. — (Jérôme Bignon, *Not. sur Marcul.*, liv. 1, ch. 19.) — PRÆCEPTIONES nostræ per omnia impleantur. (*Édit de Chlotaire II, de l'année* 615, art. 13.) — Nicætus PRÆCEPTIONEM a Chilperico elicuerat. (Grégoire de Tours, liv. 7, chap. 31.)

commandement des armées, durent cependant être élus par l'assemblée des leudes, on peut croire que ce fut par un souvenir des anciennes coutumes de Germanie [1]. Le titre de roi et celui de chef militaire étant séparés de nouveau, on reprenait les usages des temps anciens, où ils étaient aussi séparés.

Quand ils acquirent l'administration, l'élection put avoir encore le même motif; non pas sans doute à cause de l'administration elle-même qui avait toujours dépendu de la royauté, mais à cause du commandement de l'armée, qui continuait de leur appartenir.

A ce moment, il se fit une grande altération dans le principe du gouvernement. La royauté était mise ainsi en deux parts : dans l'une l'administration et l'armée, c'est-à-dire la force et le conseil; dans l'autre le titre, la cour, la représentation, le faste, l'oisiveté, l'impuissance.

C'était même peu de sa division, et peu encore de l'inégalité de la division : les deux parties de la royauté n'avaient plus la même origine. La moindre continuait d'être héréditaire; la plus forte prenait sa source dans l'élection. On eut une royauté double, en même temps élective et héréditaire. On eut deux royautés; l'une avec la puissance sans le titre; l'autre avec le titre sans la puissance. On eut deux royautés et pas une.

[1] Regem ex nobilitate, duces ex virtute sumunt. (Tacite.)

Tant que l'office des maires du palais resta révocable, l'équilibre ne fut pas tout-à-fait rompu. Le roi titulaire eut encore, avec sa dignité, quelque suprématie, et quelque réalité de pouvoir.

Mais lorsque Chlotaire II eut été contraint de promettre par serment, à Warnachaire, qu'il ne serait jamais révoqué [1], le poids en fut extrême, et la balance se précipita. Jusque-là c'étaient des visirs; on a eu raison de le dire [2]. Mais jusque-là seulement, et depuis ce furent des rois.

Chlotaire et ses grands eux-mêmes eurent bientôt sujet de le reconnaître. Aussi, douze ans après, lorsque Warnachaire fut mort, les évêques et les leudes, assemblés à Troyes, décidèrent-ils qu'ils ne nommeraient point de maire, et qu'il n'y aurait plus d'intermédiaire entre eux et le roi. La décision fut même unanime [3]. On était déjà d'accord sur les inconvéniens de cette institution. Mais ce ne fut qu'une courte interruption, et un retour passager.

Il y eut pourtant une seconde tentative, lorsque les leudes, après l'expulsion d'Ebroïn, supplièrent Childéric de ne plus mettre dans les mains d'un seul toute l'autorité du gouvernement [4]; mais il n'en était guère plus temps. Il eût fallu détruire

[1] Sacramento à Chlotario accepto, ne unquam vitæ suæ temporibus degradaretur. (Frédegaire.)

[2] Daniel.

[3] Omnes unanimiter denegantes se nequaquam velle majorem domûs eligere. (Frédegaire.)

[4] Vita sancti Leodgarii.

l'office, et on le pouvait. Le réduire seulement ne se pouvait plus. On en était à un point où, le titre obtenu, les prérogatives suivaient d'elles-mêmes.

Enfin, arriva le temps où Pépin d'Héristal se sentit assez puissant pour faire de son petit-fils, de Théodebald, d'un enfant, le maire du palais de Dagobert III [1]. On en vint à souffrir que cet office se transmît au même titre que la royauté, et l'on ne s'offensa point que Plectrude, une femme, l'exerçât pendant la minorité de son pupille.

Ce ne fut point précisément une nouvelle altération du principe du gouvernement; au contraire.

Mais ce fut une grande révolution. La royauté commençait à changer de race. Toutefois, dans ce changement, il se trouvait qu'elle n'était plus aussi divisée. Il n'en restait plus rien à l'ancienne race que son titre. La nouvelle, ce titre excepté, avait déjà tout. Il y avait révolution de rois et révolution de pouvoir. La royauté de Chlovis allait s'éteindre; mais la royauté se rétablissait.

CHAPITRE VI.

GOUVERNEMENT.

Chlovis avait conquis les Gaules; il en usa comme envers un pays conquis.

[1] Dagobert II en Neustrie; mais, en comptant celui d'Austrasie, Dagobert III.

Les Francs, à qui profitait la conquête, n'avaient nulle raison pour se plaindre des tributs que ce prince aurait imposés aux vaincus ; les vaincus, à leur tour, aucun moyen de se soustraire aux tributs.

Il trouva le cens déjà établi sur les terres [1]. C'était l'ouvrage des Romains ; il lui suffit de le maintenir. La victoire lui avait transmis leurs droits ; il lui suffit de vouloir, pour les exercer [2].

On voit, par l'exemple de Théodebert, que les rois établissaient le cens à leur gré dans les villes qu'ils soumettaient à leur domination [3].

[1] Il y avait aussi des droits de péage, *teloneus pontaticus ;* des droits d'entrée, *teloneus portaticus;* des droits de grandes routes, *teloneus rotaticus ;* des droits sur les boissons, *teloneus foraticus*, et plusieurs autres.

[2] « Les Francs, s'étant rendus maîtres des Gaules, conservè-« rent dans le gouvernement beaucoup de choses que les Romains « y avaient établies, et nos rois se trouvèrent possesseurs des « biens qui avaient appartenu en particulier aux empereurs, sous « le nom de fisc. C'est ce qui constitua le domaine dont ils firent « de si grandes largesses aux églises. Outre ces biens-fonds dont « nos rois étaient les propriétaires, ils tiraient encore des Gaules « d'autres revenus. Tel était le subside réglé, ou l'imposition « personnelle et réelle que chaque citoyen payait soit à titre de « capitation, soit à raison des terres et des autres biens qu'il pos-« sédait. Une autre source des revenus du prince consistait dans « le produit des différens bureaux établis dans les Gaules, pour y « faire payer les droits de péage ou de douane. Enfin, il y avait « encore d'autres revenus qui venaient au roi, et qu'on pouvait « appeler casuels, comme la réunion des domaines engagés, les « confiscations et les dons volontaires ou réputés tels, que les peu-« ples, en certaines occasions, faisaient au souverain. » (Bonamy, *Mémoire historique sur le trésor des chartres.*)

[3] Aymoin, liv. 3.

On voit, par la triste aventure de Parthénius, et par la révolte qui se fit contre Chilpéric, qu'ils imposaient même à leurs anciens sujets de nouveaux tributs [1].

On voit enfin, par les actes de Chlovis, de Théodoric Ier, de Chlotaire Ier, de Chlotaire II, de Childebert II, qu'ils les réduisaient, les renouvelaient, ou en exemptaient; qu'ils déléguaient les commissaires, ordonnaient les rôles, recevaient les plaintes, exigeaient ou abolissaient la perception, ainsi qu'il plaisait à leur politique ou à leur justice [2].

Les rois décidaient de la paix et de la guerre, réglaient les traités, contractaient ou rompaient les alliances, stipulaient les subsides et en disposaient [3].

Seulement, quand ils avaient résolu la guerre, on fixait, dans les assemblées des grands, à quelle époque l'armée se réunirait [4].

Le commandement de l'armée leur appartenait, et jusqu'au temps où les maires du palais les en dépouillèrent, ils le déléguaient, lorsqu'il leur plaisait de s'en abstenir, ou aux patrices [5], ou aux

[1] Grégoire de Tours, liv. 3 et 4.

[2] Grégoire de Tours.

[3] Grégoire de Tours, Frédegaire, Daniel, Foncemagne.

[4] Annales Metenses.

[5] Hanc dignitatem Constantinus imperator primus instituit, ut author est Zozimus, lib. 2.... Quo exemplo fuerunt sub primis Francorum regibus, etiam patricii exercitus regendos, provincias administrandas datas fuisse.... In summâ cum ducibus, eodem munere functos. (Jérôme Bignon, *Not. in Marcul.*, lib. 1.) — Il est

ducs, ou même aux comtes, qu'ils élisaient et changeaient à leur volonté [1].

Les rois recevaient seuls les ambassadeurs, et leur répondaient. Ils gardèrent même cette prérogative après qu'ils furent tombés sous l'humiliante tutelle qui les dégrada [2].

La justice s'administrait dans les cités et dans les provinces par les comtes qu'ils y préposaient [3].

Les ducs qu'ils choisissaient aussi, et qu'ils révoquaient, exerçaient dans les provinces l'office de commandant militaire et de gouverneur [4].

Il y avait une cour de justice qui donnait ses audiences à la porte du palais du roi.

La juridiction de cette cour était universelle. Quelquefois les causes y étaient portées directement; quelquefois l'appel des sentences rendues par les autres juges [5].

Le comte du palais en avait la direction. Avec

fait mention des patrices dans les huitième et trente-cinquième chapitres des Formules de Marculfe, et dans la loi des Ripuaires, tit. 50, nº 1. — « Tout de la même forme que ces empereurs usè-« rent du patriciat, aussi nos vieux rois français voulurent prati-« quer le semblable pour récompenser les courtisans qui étaient « à leur suite.... Voire qu'à l'imitation des Romains commencèrent « nos rois à donner les grands gouvernemens aux patrices; dont « vint qu'on usa puis après des mots de patrice et duc indifférem-« ment. » (Pasquier, *Recherches*, liv. 2, chap. 9. et liv. 3, chap. 9.)

[1] Frédegaire.

[2] Eginhard, *Vita Carol. Mag.* cap. 1.

[3] Pasquier, *Rech.*

[4] Pasquier, *Rech.*

[5] Hincmar.

lui siégeaient quelques assesseurs choisis parmi les grands [1], et quelques autres choisis parmi les clercs [2].

La sentence était rendue au nom du roi [3]; souvent même il y assistait [4].

Les causes pouvaient être ôtées à la juridiction du comte du palais, ou des autres juges. On les portait alors au conseil des leudes et des officiers du palais, qui s'assemblaient annuellement pour délibérer sur les principales affaires de l'État. La volonté du roi suffisait pour décider cette attribution [5].

Les assemblées de la nation, ou plutôt des grands, n'étaient pas telles alors qu'elles devinrent sous Théodoric III [6], ni telles qu'elles furent pendant la deuxième race, ni telles qu'elles avaient été avant que les Francs sortissent de la Germanie. Il faut se garder de confondre les temps.

[1] Proceres.

[2] Sachibarones. (*Leg. sal.*, tit. 57.)

[3] Marculfe, liv. 1, formul. 25.

[4] Vita Ludovici Pii, cap. 19. — On a le texte même d'une sentence prononcée par Chlotaire III. — Reges nostros olim proprio ore jus dixisse notum est, episcopis et proceribus adsidentibus, præsertim de majoribus causis.... Quasdam verò comes palatii vice regis, episcopis etiam et proceribus adsidentibus, finiebat, et nihilominus regis nomine judicata inscripta erant, atque si ipse judicasset. (Jérôme Bignon, *notæ ad Marculfum*, lib. 1, cap. 25.)

[5] Si fortè tale aliquid, domino rege præcipiente, reservatum erat. (Hincmar.)

[6] Celui d'Austrasie, celui de Bourgogne, et enfin celui de Neustrie. C'est de celui-ci qu'il s'agit.

Le pouvoir des rois s'était accru par la conquête, et les mœurs politiques des Gaulois et des Romains avaient altéré celles des Francs. Les Francs, dans les Gaules, furent long-temps des soldats bien plus que des citoyens.

On trouve bien que Chlovis assembla ses Francs, quand il voulut les convertir au christianisme, et quand il eut résolu d'aller attaquer Alaric. On voit que Théodoric suivit cet exemple, quand il se pré parait à punir la trahison d'Hermanfroi. Il semble aussi que Théodebert ait convoqué ses leudes, après la mort de son père, afin de s'assurer la couronne que ses oncles avaient dessein de lui enlever. On sait enfin que Dagobert consulta les leudes et les évêques pour assigner à chacun de ses fils le royaume qu'il lui destinait.

Mais des autres affaires de l'État, il ne paraît point que, dans ces temps, on en fît part aux assemblées de la nation. On dirait même qu'il n'y avait, sur cela, ni usage certain, ni droit positif. Ce que fit Dagobert pour le partage, Chlovis et Chlotaire ne l'avaient pas fait. On se réglait par la nécessité des conjonctures, plutôt que par l'autorité de la constitution et des lois.

Les lois elles-mêmes étaient l'ouvrage du prince. Seulement le consentement des assemblées y était nécessaire [1].

[1] Legis salicæ libri tres, quam Chlodovæus rex Francorum STATUIT, et posteà unà cum Francis PERTRACTAVIT. (*Décret de Childebert.*) — Lex *consensu* populi fit, et constitutione regis. (Capit.

Si d'autres affaires leur étaient soumises, l'assemblée en délibérait; mais la décision était réservée au roi [1].

Lorsqu'après la mort d'Ébroïn et de Berthaire, les ressentimens des leudes eurent fait tomber aux mains de Pépin d'Héristal la puissance et la personne même de Théodoric III, le nouveau maire, voulant s'affermir par où il s'était élevé, établit ou rétablit peut-être, l'usage de convoquer les assemblées annuellement.

On croit même que ce fut lui qui, pour mieux s'attacher les évêques, leur attribua, à titre formel et irrévocable, le droit incertain pour eux jusque-là, de siéger dans ces assemblées [2].

Depuis ce temps, l'autorité des assemblées s'accrut par degrés. La seconde race, qui croissait aussi, fondait sur elle sa grandeur présente, et la grandeur nouvelle où elle aspirait.

Plus tard, il y eut deux convocations chaque année; l'une générale, où se décidaient les affai-

de Charles-le-Chauve.) — (Voyez la note 1 de la page 213.) — Qui proceres ipsius gentis qui tunc temporis apud eamdem erant rectores; qui per tres mallos convenientes omnes causarum origines sollicitè discurrendo, tractantes de singulis judicium decreverunt hoc modo. (*Prolog. pact. leg. salic.* — Écrit sous le règne de Dagobert.)

[1] Donec res singulæ ad effectum perductæ gloriosi principis auditui, in sacris ejus obtutibus exponerentur, et QUIDQUID DATA A DEO SAPIENTIA EJUS ELIGERET, omnes sequerentur. (Hincmar.)

[2] Daniel.

res ; l'autre peu étendue, où l'on se bornait à les préparer [1].

L'assemblée générale se tenait, selon le temps, en lieu découvert ou couvert [2].

Il se formait, dans ces assemblées, deux assemblées distinctes : l'une des évêques et des abbés, sans aucun laïque ; l'autre, des ducs et des comtes, sans nul mélange de clercs [3]. C'est la première image de la séparation des ordres.

[1] Hincmar.

[2] Si tempus serenum erat, extrà ; sin autem, intrà. (Hincmar.)

[3] Utraque seniorum susceptacula sic in duabus divisa erant, ut primò omnes episcopi, abbates vel hujusmodi honorificentiores clerici absque ullà laïcorum commixtione congregarentur; similiter comites vel hujusmodi principes sibimet honorificabiliter à cæterà multitudine segregarentur. (Hincmar.)

LIVRE IV.

DEUXIÈME PARTAGE.

Fils de Chlotaire. — Charibert, Gontran, Chilpéric, Sigebert. — Chilpéric surprend Bergni. — Enlève les trésors de Chlotaire. — Occupe Paris. — S'y fait reconnaître. — Est assiégé par ses frères. — Consent au partage. — Quatre royaumes. — On les tire au sort. — Charibert, roi de Paris. — Sa mort. — Partage de son État. — Ingoberge, femme de Charibert. — Ce prince la répudie. — Il épouse Méroflède, fille d'un tisseur de laine. — Il épouse encore Marcovèfe, religieuse, et sœur de Méroflède. — Marcovèfe et Charibert excommuniés. — Mort de Marcovèfe. — Charibert épouse Teutéchilde, fille d'un gardeur de troupeaux. — Teutéchilde, après la mort de Childebert, propose à Gontran de l'épouser. — Ce prince s'empare de ses trésors, et l'enferme dans un monastère. — Elle essaie de fuir. — Son dessein est découvert. — Traitement ignominieux qu'elle subit. — Chapitre Ier. — Les Awares. — Vaincus par le kan du Turkestan. — Se réfugient chez les Taugasts et chez les Merkites. — Les Ogors. — Vaincus et chassés par le kan. — Viennent en Europe. — On les confond avec les Awares. — Demandent des terres à Justinien. — Établis en Pannonie. — Soulèvent les Thuringiens. — Chilpéric entre en Champagne. — Assiége et prend Reims. — Sigebert triomphe des Ogors. — Ils obtiennent la paix. — Sigebert marche contre Chilpéric. — Il surprend Soissons. — Théodebert, fils de Chilpéric, prisonnier. — Chilpéric est défait. — Reims est repris. — Les rois de Bourgogne et de Paris interviennent. — Traité de paix. — Les Ogors reprennent les armes. — Défaite de Sigebert. — Il est prisonnier. — Générosité des Ogors. — Ils donnent la paix et la liberté au roi de Metz. — Chapitre II. — Brunehault et Frédegonde. — Athanagild, roi des Wisigoths. — Ses deux filles, Brunehault et Galsuinthe. — Sigebert épouse la

première. — Chilpéric déjà marié à Audovère. — Frédegonde, sa concubine. — Artifice de Frédegonde contre Audovère. — Audovère répudiée. — Chilpéric épouse Galsuinthe. — Galsuinthe offensée. — Veut retourner en Espagne. — Est étouffée, par le conseil de Frédegonde. — Frédegonde devient reine. — Chapitre III. — Longin remplace Narsès en Italie. — Les Lombards. — Ils entrent en Italie. — Leur roi Alboin, vainqueur des Gépides. — Rosimonde, fille de leur roi. — Prisonnière d'Alboin. — Ce prince l'épouse. — La force à boire dans le crâne de son père. — Vengeance de Rosimonde. — Alboin tué par Helmichès. — Celui-ci empoisonné par Rosimonde. — Rosimonde elle-même empoisonnée. — Cléphis, successeur d'Alboin. — Les Saxons s'allient aux Lombards. — Les Lombards entrent en Bourgogne. — Défaite et mort du patrice Amé. — Mummole est nommé patrice. — Il défait les Lombards à Embrun. — Et les Saxons à Riez. — Conditions qu'il leur impose au passage du Rhône. — Les Saxons vaincus de nouveau par les Suèves. — Mort de Cléphis. — Nouvelle expédition des Lombards. — Ils sont vaincus par Mummole, à Grenoble. — Et une seconde fois, à Embrun. — Déposition des évêques d'Embrun et de Gap. — Chapitre IV. — Gontran et Sigebert prennent les armes contre Chilpéric. — Chilpéric se réconcilie avec Gontran. — Gontran médiateur entre Chilpéric et Sigebert. — Traité de paix. — Rupture entre Sigebert et Gontran. — Arles pris par Sigebert. — Celse, envoyé par Gontran, s'empare d'Avignon. — Les Austrasiens vaincus devant Arles. — La ville reprise par les Bourguignons. — Paix entre Sigebert et Gontran. — Nouvelle rupture entre Chilpéric et Sigebert. — Tours et Poitiers pris par Chlovis, fils de Chilpéric. — Gontran, auxiliaire de Sigebert. — Chlovis perd ses conquêtes. — S'enfuit à Bordeaux. — Contraint d'en sortir. — Poursuivi par Sigulph. — Érection d'un évêché à Châteaudun. — Mécontentement de Gontran envers Sigebert. — Chilpéric en profite et reprend les armes. — Théodebert, son fils, envahit la Touraine. — Et le Poitou. — Il prend Limoges. — Et Cahors. — Ses dévastations. — Sigebert marche à son tour. — Gontran vient au secours de Chilpéric. — Il retourne au parti de Sigebert. — Chilpéric implore la paix. — Recommence la guerre. — Obtient l'appui de Gontran. — Défaite et mort de Théodebert. — Gontran abandonne Chilpéric.

— Celui-ci s'enferme à Tournai. — Sigebert prend Paris et Rouen. — Il marche contre Tournai. — Médiation de l'évêque Germain. — Les leudes du royaume de Soissons font serment à Sigebert. — Frédegonde envoie des meurtriers contre ce prince. — Mort de Sigebert. — Son caractère. — Chapitre V. — Chilpéric sort de Tournai. — Se présente à l'armée d'Austrasie. — Lui ordonne de se retirer. — Est obéi. — Reçoit la nouvelle soumission de ses leudes. — Supplice de Sigila. — Funérailles de Sigebert. — Soumission des principaux leudes d'Austrasie. — Mérovée, fils de Chilpéric, occupe le Poitou. — Rocolène marche contre la Touraine. — Soulèvement de Paris. — Captivité de Brunehault et de ses enfans. — Chapitre VI. — Le duc Gondebaud.—Il délivre Childebert, fils de Sigebert.—Le mène en Austrasie. — Le fait proclamer roi à Metz. — Efforts de Rocolène contre Gontran-Boson. — Celui-ci se réfugie dans l'église de Saint-Martin. — Rocolène ordonne de l'en arracher. — Résistance de l'évêque Grégoire. — Violences et menaces de Rocolène.—Il tombe malade.—Il essaie de pénétrer lui-même dans l'église. — En est empêché par un nouvel accès de son mal. — S'épouvante et s'enfuit à Tours. — Y meurt. — Mérovée conçoit de l'amour pour Brunehault. — Brunehault transférée à Rouen. — Et ses filles à Meaux. — Prétextat, évêque de Rouen. — Seconde les desseins de Mérovée. — Ce prince se dérobe du Mans. — Vient à Rouen. — Épouse Brunehault. — Chapitre VII. Chilpéric accourt à Rouen. — Mérovée et Brunehault se réfugient dans une église. — Promesses de Chilpéric méprisées. — Il offre son serment. — Brunehault l'accepte. — Dissimulation de Chilpéric. — Godin lève des troupes contre lui. — Il attaque Soissons.—Chlovis et Frédegonde prennent la fuite. — Chilpéric marche contre Godin. — En triomphe. — Nouvelle captivité de Brunehault. — Captivité de Mérovée. — Négociation avec l'Austrasie. — Délivrance de Brunehault. — Guerre contre Chilpéric. — Gontran allié des Austrasiens. — Chlovis soumet la ville de Saintes. — Didier, général de Chilpéric, défait par Mummole. — Aventure de Rauchingue. — Chapitre VIII. — Dégradation de Mérovée. — Ce prince envoyé au monastère de Saint-Calais. — Délivré par Gailen. — S'enfuit à Tours, dans le même asile que Gontran-Boson. — Chilpéric exile les envoyés de l'évêque. — Envoie des troupes dans la Touraine. — Empor-

temens de Mérovée. — Lettre de Chilpéric à saint Martin. — Prophétesse consultée par Gontran-Boson.—Mérovée interroge le sort des saints. — Surprise tentée contre Mérovée. — Embuches dressées par Leudaste. — Représailles de Mérovée. — Ce prince et Gontran-Boson quittent leur asile.—Arrêtés à Auxerre. — S'enfuient et atteignent Saint-Germain. — Viennent en Austrasie. — Forcés d'en sortir. — Appelés par les habitans de Thérouanne. — Mérovée surpris en chemin dans une ferme, et tué. — Chapitre IX. — Accusation intentée à Prétextat. — Concile convoqué pour ce jugement. — Chilpéric, accusateur de l'évêque. — Soulèvement du peuple contre l'accusé. — Témoins produits. — Discours de l'archidiacre Avitus et de l'évêque Grégoire. — Tentative de Chilpéric pour effrayer Grégoire. — Et de Frédegonde pour le corrompre. — Chilpéric change l'accusation. — Réponses de Prétextat. — Séductions exercées envers lui. — Il implore la miséricorde de Chilpéric. — Il est interdit de l'épiscopat. — Et relégué à Jersey. — Chapitre X. — Accusation contre Grégoire. — Leudaste, délateur. — Quel était Leudaste. — Ses premières tentatives contre l'évêque. — Chilpéric le fait charger de chaînes. — Persévérance de Leudaste. — Témoignage de Riculphe. — De Gallien et de Platon. — Sort des saints. — Délivrance merveilleuse de Modeste. — Le peuple favorable à Grégoire. — Bertrand, évêque de Bordeaux, propose l'accusation au concile. — Justification de Grégoire. — Leudaste est excommunié. — Supplice de Riculphe. — Ses révélations. — Leudaste chassé de Tours et de Bourges. — Se réfugie à Poitiers. — Demande grâce à Chilpéric. — Se jette aux genoux de Frédegonde. — En est repoussé. — Est mis à mort.—Chapitre XI.—Guerre en Bretagne.—Malò et Bodic.— Malò dépossède le fils de Bodic. — Celui-ci est réintégré, et tue Malò. — Warroch, successeur de Malò. — Il refuse le tribut dû à Chilpéric. — Ce prince envoie contre lui une armée. — Elle est mise en fuite par Warroch. — Traité de paix. — Exil de l'évêque de Vannes. — Nouvelles hostilités des Bretons. — L'exil de l'évêque est révoqué. — Fin de la guerre. — Chapitre XII. — Le ban. — Châtiment des clercs et des pauvres qui n'y avaient pas obéi. — Nouveaux impôts. — Révolte à Limoges. — Exécutions. — Phénomènes atmosphériques. — Contagion. — Frédegonde et Chilpéric en sont atteints. — Mort de leurs

fils. — Mort de la reine de Bourgogne. — Supplice de ses médecins. — Chapitre XIII. — Imprudence de Chlovis. — Il est relégué à Bergni. — Il échappe à la contagion. — Accusé de la mort des fils de Frédegonde. — Violences commises sur sa concubine. — La mère de cette femme est mise à la torture. — S'accuse elle-même, ainsi que Chlovis, de maléfices. — Arrestation et dégradation de Chlovis. — Ses dénégations. — Il est mis à mort. — La mère de sa concubine condamnée au supplice du feu. — Ses rétractations. — Meurtre d'Audovère. — Viol de Childesinde. — Chapitre XIV. — Mort des deux fils de Gontran. — Entrevue des rois de Bourgogne et d'Austrasie. — Adoption de Childebert par Gontran. — Menaces de guerre. — Changemens d'intérêts. — Ambassadeurs de Childebert à Chilpéric. — Alliance contre Gontran. — Marseille partagé entre l'Austrasie et la Bourgogne. — Gontran l'envahit. — Childebert réclame sa part. — L'évêque Théodore enlevé. — Dynamius surpris. — Marseille soumis à Childebert. — Chilpéric lève trois armées. — Il est battu en Gascogne. — Il se maintient dans le Berry. — Il triomphe à Périgueux et à Agen. — Divisions en Austrasie. — Le duc Lupus dépouillé de ses emplois. — Lève des troupes. — Brunehault prévient le combat. — Lupus se réfugie en Bourgogne. — Nouvelle tentative sur Marseille. — Nouvelles hostilités entre Chilpéric et Gontran. — Nouveau traité entre Chilpéric et Childebert. — Expédition contre le Berry. — Combat de Château-Meillan. — Combat de Melun. — Traité de paix. — Dévastations. — Le comte de Rouen tué par Chilpéric. — Révolte dans l'armée d'Austrasie. — Ægidius, évêque de Reims, obligé de fuir. — Nouvelle alliance entre Childebert et Gontran. — Chapitre XV. — Deux fils naissent à Frédegonde. — Mort du premier. — Le préfet du palais en est accusé. — Il est mis à la torture. — Nie le crime. — Reçoit sa grâce au moment du supplice. — Ingonde, sœur de Childebert. — Elle épouse le fils aîné du roi des Wisigoths. — Refuse d'embrasser l'arianisme. — Mauvais traitemens qu'elle subit. — Convertit son mari. — Celui-ci fait alliance avec les Grecs. — Le roi des Wisigoths demande à Chilpéric sa fille Rigonthe pour son second fils. — Guerre civile chez les Wisigoths. — Siége d'Osser. — Trahison des Grecs. — Fuite d'Herménégilde. — Sa dégradation. — Sa captivité. — Son supplice. — Ingonde, captive chez les Grecs. —

Sa mort. — Défaite des Galiciens. — Ambassadeurs envoyés par Childebert à Chilpéric. — Meurtre de leur chef. — Célébration des noces de Rigonthe. — Elle part. — S'arrête à Toulouse. — Chapitre XVI. — Chilpéric est assassiné. — Si ce crime doit être imputé à Frédegonde. — Ou à Brunehault. — Ou à une conjuration des leudes. — Récit d'Aymoin. — Caractère de Chilpéric. — Chapitre XVII.

CHAPITRE PREMIER.

NOUVELLE DIVISION DE LA FRANCE (562-567).

Des six fils que ses six femmes lui avaient donnés, Chlotaire à sa mort n'en avait que quatre : Charibert, Gontran, Chilpéric, Sigebert. On ignore quelle avait été la fin de Gonthier; on ne sait que trop celle de Chramne.

Chilpéric fit une étrange entreprise, dont le succès, d'abord favorable, lui devint presque aussitôt contraire et honteux. Son père avait une maison de plaisance à Bergni[1], dans laquelle étaient gardés ses trésors. A peine les funérailles achevées, le jeune prince partit inopinément. Il alla d'abord à Bergni, se fit livrer les trésors, et devançant jusqu'au soupçon même des desseins qu'il exécutait, il continua, et ne s'arrêta qu'à Paris.

Cette ville était l'objet de son ambition. C'était

[1] *Brinnacum*. On a cru long-temps que c'était Braines. L'abbé Lebœuf a fort bien prouvé l'erreur de cette explication. (Histoire de l'Académie des inscript. et belles-lettres, tom. 10, pag. 170.)

le lot qu'il s'était promis; c'était au royaume de Paris qu'il lui plairait de régner. Il assembla les grands, et les sollicita de le reconnaître. Les grands auraient peut-être hésité; mais l'or de Bergni ne leur laissa ni doute, ni scrupule. Chilpéric leur achetait le royaume; ils le lui livrèrent.

Ce prince donc, prétendant succéder à Chramne, qui prétendait lui-même à la succession de son oncle, occupa quelques jours l'État du roi Childebert. Mais ses frères n'avouèrent point cette occupation, et ne purent souffrir qu'il se fût ainsi fait sa part. Ils réunirent leurs troupes, et vinrent l'assiéger dans Paris.

Mal préparé et mal soutenu, Chilpéric fut promptement contraint de céder. On convint d'un partage; on consentit, chose inouïe, que les lots fussent distribués par le sort.

Les provinces acquises depuis Chlovis ne permettaient pas d'imiter la division qui s'était faite à sa mort. Les nouveaux rois reprirent bien les vieux titres. Il y eut encore un roi de Paris, un roi de Soissons, un roi d'Austrasie. Il y eut de plus un roi d'Orléans et de Bourgogne. Mais le roi d'Austrasie, qui recevait la Thuringe, perdit l'Albigeois et le Sennonais; le roi d'Orléans obtint la Bourgogne et le Sennonais, mais abandonna la Touraine; le roi de Soissons céda Marseille, mais acquit Tournai; le roi de Paris ne délaissa rien, et prit cependant l'Albigeois, la Touraine et même Marseille.

Les royaumes enfin établis, il restait à savoir qui en serait roi. Charibert eut Paris ; Gontran, Orléans ; Chilpéric, Soissons ; Sigebert, Metz. Ainsi l'avait prescrit le hasard, arbitre élu de cette grande élection.

Mais la mort, premier arbitre de tous les partages, troubla celui-ci. Charibert s'assit peu de temps sur le trône, et il en descendit pour mourir. Comme il n'avait point d'enfans mâles, ses trois frères recueillirent et divisèrent entre eux sa succession. Gontran prit Melun, Saintes, Agen, Périgueux ; Chilpéric prit Bordeaux, Limoges, Cahors, Bigorre, Lescar ; Sigebert prit Meaux, Châteaudun, Chartres, Vendôme, Tours, Poitiers, Aire, Alby.

Trop riches et trop populeuses, Paris et Marseille se prêtaient difficilement aux calculs d'une exacte distribution de puissance. D'autres embarras se trouvaient pour la possession de Senlis. On s'avisa du plus étrange expédient. Ces villes, ne se pouvant mettre dans aucun des lots, furent comprises dans tous. Chaque prince en eut un quartier, et pour obvier aux surprises, aisées à prévoir en un si prochain voisinage, l'entrée leur en fut à tous interdite, si ce n'est quand ils y auraient tous consenti. On scella d'un serment solennel cette périlleuse convention ; on la mit sous la garantie de saint Polyeucte, de saint Hilaire et de saint Martin ; on prononça contre le parjure, en cas d'infraction, la déchéance de ses droits dans la succession qui se partageait.

Gontran n'avait pas eu la moins riche part; un assez bizarre incident l'avait grossie. Charibert, quoique doué, dit-on, de modération et de prudence, s'asservissait à des goûts grossiers et à d'ignobles penchans. Il était marié à Ingoberge. Au nombre des femmes qui servaient la reine, deux filles d'un pauvre tisseur de laine étaient remarquées pour leur jeunesse et pour leur beauté. L'une était Marcovèfe, l'autre Méroflède : celle-ci encore libre; la première déjà soumise à des engagemens religieux. Le roi prenait plaisir à les voir, et la reine, que sa tendresse avertit, voulut essayer si, pour le préserver de cette faiblesse, il ne suffirait pas de l'en avoir fait rougir. Elle manda le tisseur de laine, et fit de telle sorte que Charibert, le voyant à l'œuvre, put juger, sans qu'elle s'humiliât à le lui dire, de quelle condition étaient ces filles sur qui s'abaissaient les regards d'un roi. Mais il en arriva bien autrement qu'elle n'espérait. L'orgueil du roi fut blessé. L'indiscrète ruse devint à ses yeux une offense, et ce qui devait étouffer sa passion la fortifia. Sur l'heure même, il répudia Ingoberge, et prit Méroflède.

Mais ses désirs n'étaient qu'à moitié satisfaits. Méprisant donc et rompant tous les liens qui l'auraient dû retenir, après Méroflède, il épousa Marcovèfe. Ce fut une étonnante témérité, et un déplorable scandale. Le zèle du clergé s'émut; les avertissemens et les exhortations se multiplièrent. Toutefois Charibert ne fléchissait point, et les deux

sœurs partageaient toujours sa couche et son rang. Alors, les sollicitations et les espérances épuisées, l'évêque de Paris, saint Germain, frappa d'excommunication la nouvelle reine et le roi. Eux, de leur côté, s'obstinaient; mais presque aussitôt, la mort, par qui tout se résout et se dénoue, surprit inopinément Marcovèfe, et jugea sans retour le scandaleux différend.

En même temps Charibert, toujours emporté par ses inclinations basses et désordonnées, appelait dans son lit Teutéchilde, la fille d'un vil gardeur de troupeaux. Elle avait, cette étrange reine, l'esprit artificieux et entreprenant. Quand elle eut appris que Charibert, qui parcourait l'Aquitaine, s'était arrêté au château de Blaye, déjà en danger de mort, elle, qu'il avait laissée à Paris, profita de l'éloignement et du peu de temps qui restait, pour se composer un trésor, et se ménager, avec ce secours, quelque espérance de remonter au rang d'où la fortune l'allait rejeter.

Bientôt en effet le malheur qui la menaçait s'accomplit. Sans différer d'un seul jour, Teutéchilde envoya des messagers à Gontran, demandant qu'il l'acceptât pour femme et pour reine, et lui offrant à ce prix toutes les richesses qu'elle avait eu soin d'amasser. « Qu'elle vienne à moi, répondit Gon-« tran. Ce qu'elle souhaite s'exécutera. Je la ren-« drai grande aux yeux du peuple, et jamais elle « n'aura joui de plus d'autorité et de plus d'hon-« neurs. »

Teutéchilde se fia à cette promesse, et elle alla vers Gontran. Mais ce prince, sitôt qu'elle lui eut livré ses trésors : « Ceci m'appartient, dit-il, mieux « qu'à elle, qui n'est entrée au lit de mon frère, « que pour sa honte. » Puis, sans respect pour la parole donnée, il fit à Teutéchilde une mince part de ce qu'elle avait apporté, et retint, et s'attribúa tout le reste. Ajoutant encore à son infidélité et à son injure, il la relégua à Arles, et la fit enfermer dans un monastère.

Teutéchilde souffrait impatiemment la dure vie du cloître, et la trahison qui l'y assujétissait. Elle séduisit un homme de la nation des Goths, et médita de s'enfuir avec lui sur les terres de leur dépendance. Elle consentait d'être sa femme; l'or que Gontran lui avait laissé, elle le donnait. Mais l'abbesse connut son dessein. Irritée et inexorable, elle osa bien soumettre une reine à l'ignominieux châtiment des verges, et la veuve du faible roi Charibert acheva douloureusement sa vie dans la captivité et dans l'abjection.

CHAPITRE II.

LES AWARES (563-567).

Chilpéric contenait avec peine ses ressentimens. Trahi par le sort, vaincu et dépossédé par ses frères, il aspirait, d'une volonté profonde et impa-

tiente, a se dédommager et à se venger. L'occasion seule lui manquait encore et tardait. Mais un événement imprévu vint la lui offrir.

Sous le règne de l'empereur Maurice, il y avait eu, dans le Turkestan, un kan redouté et aimant la guerre. Non loin de lui s'étendaient les Awares, peuple indompté, que de fréquentes incursions avaient rendu fameux en Scythie, et dont le nom seul inspirait dans ces régions une profonde terreur. Le kan résolut de les soumettre, et ne put que les vaincre et les disperser. Ce qui en resta après la défaite, alla chercher d'autres terres, et se divisa. Les uns se réfugièrent parmi les Taugasts [1]; les autres parmi les Merkites [2]. Aucuns ne tentèrent les chemins de l'Europe, et n'abandonnèrent l'Asie.

Mais les Ogors, autre nation nombreuse et guerrière, étaient établis sur le bord du Tyl, et leur puissance, trop voisine de celle du kan, irritait son courage et son ambition. Il les attaqua à leur tour, et en triompha. Leur roi, à qui l'on donne le nom de Colsch, étant tombé dans ses mains, il le fit mourir, et avec lui encore trois mille de ses prisonniers.

Les Ogors vaincus n'étaient pas soumis. Ils laissèrent leur patrie pour la liberté, et se préservèrent du joug en s'en éloignant. Cherchant, l'épée

[1] Chinois.

[2] Nation tartare campée sur les rivières de Solinga, de Ienisea, d'Oby et d'Irtisch.

en main, de nouvelles terres, ils reculèrent de l'Asie et refoulèrent en Europe.

Les nations hunniques, qui les y avaient précédés, prirent l'épouvante à leur approche. Elles confondirent ces nouveaux fugitifs avec les premiers ; et, vaguement informées des diverses guerres du kan, elles crurent que ces Ogors étaient les Awares, dont elles redoutaient avec raison la férocité.

La peur donc ne permettant ni examen, ni retard, ce nom, faussement donné aux Ogors dès le premier bruit de leur prochaine arrivée, se répandait devant eux, et se répétait sans contradiction. Comme il leur était favorable, et leur aplanissait, pour ainsi parler, les chemins, ils se gardèrent de le repousser, satisfaits et glorieux d'une erreur qui les rendait plus puissans et plus formidables. Et ce fut ainsi qu'une nation tout entière se vit transformée, et qu'elle prit, durant des siècles et aux yeux du monde, la place d'une autre nation [1].

C'était du temps de Justinien. Les Ogors, par-

[1] M. de Guignes. (Acad. des Insc. et Bell.-Lett., tom. 47, pag. 495.) — Malte-Brun traite assez dédaigneusement, dans son Précis de géographie universelle, la dissertation de M. de Guignes. Mais, chose surprenante, quelques lignes après, il confesse que « les historiens byzantins assurent que les Awares, parvenus en « Europe, n'étaient que des Ougres (Ogors), autrefois sujets des « vrais Awares. » (Tom. 1, pag. 420, troisième édition.) Or, quels meilleurs guides a-t-on, en cette recherche, que les historiens byzantins?

venus jusqu'aux confins de l'empire, envoyèrent une ambassade à ce prince. Ils voulaient des champs pour les cultiver, et une patrie où ils pussent oublier la leur. L'empereur, pour premier bienfait, ne leur assigna que la guerre. Il les envoya contre des nations hunniques qui étaient établies vers la Géorgie [1]. A la fin cependant leur opiniâtreté triompha de ses répugnances. La seconde Pannonie leur fut donnée. Une partie resta dans les montagnes voisines de la Circassie et de la Géorgie.

Ceux qui vinrent dans la Pannonie n'y cherchaient pas le repos. A peine établis, ils se répandirent au dehors, et non sans succès. Le bruit étant parvenu jusqu'à eux des divisions qu'avait fait éclater chez les Francs la mort de Chlotaire, l'occasion les tenta, et ils la voulurent saisir. La fidélité des Thuringiens, toujours équivoque et mal assurée, pouvait favoriser leurs efforts. Ce fut aussi de ce côté qu'ils les dirigèrent. Si leur espoir fut trompé, au moins ne le fut-il pas au commencement. Vieux rivaux des Francs, dont la victoire avait fait leurs maîtres, les Thuringiens, humiliés et impatiens, coururent, comme à des vengeurs, au devant de ces nouveaux ennemis.

Mais les événemens se hâtaient, et ne répondaient plus aux combinaisons des Ogors. La guerre civile était déjà étouffée entre les fils de Chlotaire; le partage était achevé; Sigebert était roi de Metz.

[1] Les Ouigours et les Eitazabiens.

Sigebert donc courut en Thuringe, et se prépara courageusement à disputer leur proie aux Barbares.

Ce fut le moment que prit Chilpéric. Pendant que son frère, entraîné au-delà du Rhin jusque vers l'Elbe et vers le Danube, luttait difficilement contre un ennemi exercé et acharné à la guerre, lui, trouvant toute occasion bonne pour redresser le tort qu'on lui avait fait, il saisit ses armes et se jeta sans scrupule sur l'autre frontière de l'Austrasie. Les terres de la Champagne furent celles qu'il choisit et qu'il attaqua. Il les désola sans pitié; plusieurs villes furent saccagées; Reims lui-même souffrit un siége, et capitula.

Sigebert cependant ne se laissait ni détourner ni décourager. Deux victoires lui devenaient nécessaires; mais, pour s'en mieux assurer, il saurait attendre, et les poursuivrait successivement. Son armée était enfin réunie et en marche; son camp menaçait déjà celui des Ogors. Si ces derniers craignaient les hasards d'une bataille, il ne leur restait plus qu'à rétrograder. Mais ils n'en avaient pas l'habitude, et la honte de cette retraite eût ruiné leurs desseins. On se prépara donc au combat. Sigebert jugeant, dans sa prévoyance et dans son courage, de quelle importance allait être pour lui cette première action, choisit sa place en un lieu où devaient se rencontrer les plus grands périls. Les siens le virent avec admiration aller à pied contre l'ennemi, brandissant sa hache, et

toujours au point le plus avancé de leur premier rang. Son exemple inspirait de la confiance aux plus faibles. Leur impétuosité accoutumée s'accrut encore, et fut plus que jamais accablante et irrésistible. La fureur des Ogors fut vaine, et leur habileté impuissante; leur courage s'épuisa et se dissipa en de nombreux et inutiles efforts. Rompus et repoussés de toutes parts, la fuite, qu'ils avaient oubliée, leur devint bientôt nécessaire et inévitable. S'ils eussent tardé, ils succombaient tous. Il leur fallut reculer jusqu'aux bords de l'Elbe, pour se rallier et se rassurer. Alors ils implorèrent la paix, et Sigebert, que d'autres périls sollicitaient, la leur accorda.

Ce prince, le premier ennemi surmonté, retourna rapidement contre le second. Celui-ci était déjà défait plus d'à moitié, de la défaite de l'autre. Théodebert, fils de Chilpéric, s'était jeté dans Soissons. Sigebert l'y surprit, le contraignit de se rendre, et l'envoya prisonnier à Pontyon, l'un de ses châteaux. Ensuite, il rencontra Chilpéric. On n'a point dit si la bataille avait été disputée; mais le roi d'Austrasie en eut le succès, et il en sut profiter. En peu de jours, il eut recouvré ses villes, et repris Reims, et remis sous sa domination toute la province.

Il allait poursuivre; mais les rois de Bourgogne et de Paris intervinrent, qui imposèrent la paix, se déclarant résolus à prendre les armes contre celui qui refuserait de les déposer. Il y eut,

du côté de Sigebert, de la modération et de la grandeur. Il restitua Soissons à son frère. Il rendit aussi la liberté à Théodebert. La seule condition qu'il y mit fut que ce prince promettrait avec serment de ne lui jamais faire la guerre.

Mais les Barbares se contenaient difficilement dans un long repos, et leur foi n'était qu'un gage fragile. Les Ogors vaincus avaient invoqué la paix contre le péril; dégagés du péril, ils invoquaient la guerre et songeaient à vaincre. Ils rompirent donc le traité, et s'armèrent de nouveau contre Sigebert. Celui-ci toujours prompt, mais cette fois moins circonspect et plus confiant, marcha sans délibérer, et comme à une victoire infaillible. Elle lui faillit cependant. Quand les armées furent en présence, et le combat si prochain qu'il n'y avait plus qu'à en donner le signal, on vit, du côté des Ogors, s'avancer tumultueusement des troupes de prêtres, qui faisaient d'inexplicables cérémonies et d'effrayantes conjurations. Cette apparition inattendue ébranla les Francs. Ils crurent que des légions d'esprits malfaisans allaient combattre contre eux. Une subite terreur parcourut les rangs, et étouffa les courages. Le soldat consterné restait comme enchaîné par la peur à la place où il se trouvait, n'ayant de force ni pour faire usage de ses armes, ni même pour fuir.

La victoire avait précédé l'attaque. Les Ogors n'eurent qu'à marcher; rien ne résista. Sigebert lui seul, digne roi, persévérait, et combattait

héroïquement. Mais la fortune ne trahit pas à demi, et il en fut comme de Jean à Poitiers, comme de François à Pavie. Entouré, blessé, accablé, Sigebert tomba vivant au pouvoir de son ennemi.

Mais, qui l'aurait espéré? cet ennemi, bien que barbare, ne se montra dépourvu ni de générosité, ni de prévoyance. Le roi, qui lui avait inspiré une profonde admiration par sa vaillance dans le combat, lui imposa encore plus, dans la captivité, par sa grandeur d'ame. Ce prince vaincu, qui ne cédait rien à l'adversité; ce prisonnier toujours libre, qui commandait à ses maîtres; cette haute et inébranlable vertu le confondit et le subjugua. Bien loin de lui insulter, il n'eut d'autre pensée que de s'en faire un appui et un allié. Au lieu de le dépouiller, il retrancha du butin tout ce qui lui appartenait. Sigebert à son tour n'en usa qu'avec grandeur et habileté. Il distribua tout aux chefs de l'armée. Bientôt on parla de paix, et il l'accepta; avant qu'il réclamât sa liberté, on la lui offrit. Il triomphait dans sa défaite, et les vainqueurs recevaient la loi, plutôt qu'ils ne la faisaient.

CHAPITRE III.

BRUNEHAULT. — FRÉDEGONDE (565-567).

C'est le temps où vont entrer sur le théâtre du monde deux femmes, si ce nom leur peut être donné ; deux reines rivales, l'horreur des peuples et le fléau de leur race ; pareilles de beauté [1], de génie, non de fortune, en qui la naissance mit une grande inégalité, et la mort une encore plus grande.

Sigebert n'avait pas seulement de la générosité et de la vaillance ; il avait aussi de la prévoyance et de sages mœurs. Averti, plutôt qu'entraîné, par l'imprudente et licencieuse vie de ses frères, il n'eut point la faiblesse de l'approuver, ni de l'imiter. Il en comprenait la faute et la honte. Il sut se défendre de ces unions capricieuses et vulgaires, qui rendent vulgaire la royauté même, quand elle y descend. S'il consentait à partager son lit et son trône, il entendait que ce fût comme il convient à des rois, sans perte pour la dignité, avec profit pour la sûreté et pour la puissance.

En ce temps, Athanagild régnait sur les Wisigoths. C'était un redoutable et habile prince, et

[1] Erat Fredegundis formâ egregia, consilio callida, dolis, exceptâ Brunechilde, parem non agnoscens. (Aymoin, lib. 3, c. 57.)

qui possédait de riches trésors. Il avait deux filles : l'une plus âgée et qu'on appelait Galsuinthe ; l'autre plus jeune et que l'on nommait Brunehault. Celle-ci, douée de beauté[1], de sagacité, de prudence, avait alors un merveilleux renom de décence et d'honnêteté. Ce fut elle que voulut avoir Sigebert pour compagne. Il envoya une solennelle ambassade à Athanagild. Gogon, maire du palais d'Austrasie, en était le chef ; il dirigea la négociation avec dextérité et avec succès. Le roi des Wisigoths accepta l'alliance, et donna sa fille. Brunehault partit, emportant avec elle de grandes richesses. Le roi de Metz à son tour fit préparer de pompeuses fêtes. Les leudes furent assemblés. Le peuple donna de grands témoignages de joie. Jamais union de princes, qui se soit faite sous de plus favorables présages. Il restait cependant une cause de défiance et de division : Brunehault était arienne. Mais elle céda aux instructions des évêques, et aux tendres sollicitations du roi. Elle entra dans la communion catholique ; elle reçut l'onction du saint chrême[2] ; elle acheva d'être reine et de sceller l'alliance entre elle et son peuple.

[1] Pulchra, modesta, decens, solers, grata atque benigna ;
Ingenio, vultu, nobilitate potens.
(Saint Fortunat, lib. 6, car. 6.)

Erat enim puella elegans opere, venusta adspectu, honesta moribus atque decora, prudens consilio, et blanda colloquio. (Grég. de Tours, liv. 4.)

[2] Ces mots doivent être remarqués ; ils sont extraits textuellement de Grégoire de Tours. — Liv. 4.

Chilpéric prit ombrage de cette union. Il en découvrait toute la suite, et prévoyait bien que l'ascendant de son frère en allait être plus grand. Ne pouvant lui souffrir cet avantage, ni le lui ôter, il essaya de l'effacer en le balançant.

Toutes les passions de ce prince étaient téméraires ; ses attachemens, aussi bien que son ambition. Il avait aimé avec emportement Audovère, fille obscure et simple de cœur, mais douce et bonne, chaste et pieuse. Il l'avait épousée et elle était reine. Cette union était troublée, et pourtant féconde. Audovère avait eu trois fils : Théodebert, Chlovis, Mérovée. Enfin, elle eut Childesinde.

Chilpéric, retenu au-delà du Rhin, n'assistait pas à cette naissance. Quand vint le jour du baptême, on fut inopinément en doute et en embarras, pour la marraine qui tardait. Parmi les femmes de la reine, il en était une à qui le funeste éclat de sa beauté et de son esprit livrait déjà la faveur et l'amour du roi. Cette femme était Frédegonde, et c'est à ce jour que commence la terrible chaîne de ses artifices et de ses fureurs. L'occasion, qui ne semblait point favorable, le devint par sa témérité et par son adresse. Elle conçut l'espérance d'induire Audovère à présenter elle-même sa fille au baptême, et d'obtenir, chose plus étrange, le consentement de l'évêque qui le célébrait. Elle osa ; elle réussit. Bientôt le roi retournant, elle eut hâte d'aller au devant de lui, et de reprendre sa trame ourdie si méchamment et si hardiment. « Il n'y a

« plus de reine, lui dit-elle, et tu es libre. » Il s'en fallait de peu qu'elle n'eût dit vrai. Audovère, par son imprudente crédulité, venait d'établir une affinité religieuse entre elle et le roi, et, par la loi canonique, la puissance de ce nouveau lien était telle qu'en les rapprochant plus étroitement il faisait que tout autre rapprochement fût devenu criminel. L'effet répondit aux espérances de Frédegonde. Chilpéric, qu'un aveugle amour intéressait à sa trahison, saisit avec empressement le prétexte offert, et répudia Audovère. Il la relégua au Mans dans une abbaye, où elle alla attendre le jour des autres malheurs qui lui étaient réservés.

C'est où en étaient les choses à Soissons, quand se fit le mariage du roi Sigebert. Chilpéric, de qui les intérêts et les passions invariablement variaient et se combattaient, sacrifiant cette fois à de vains dépits d'ambition et d'orgueil, prit subitement la résolution de s'allier aussi à Athanagild, et de lui offrir, pour son autre fille, la place et le rang d'Audovère. Ses ambassadeurs allèrent donc à leur tour chez les Wisigoths. Mais de vives répugnances les y accueillirent. Le caractère de Chilpéric n'y était point ignoré. On savait ses emportemens, ses débordemens, l'inconstance de ses affections et de ses desseins. On avait je ne sais quel pressentiment du sort que subirait Galsuinthe. Chilpéric ne laissa point de persévérer. Aucune condition ne lui parut trop fâcheuse; aucun affront trop humiliant et trop dur, pourvu qu'il fléchît

leurs craintes, et surmontât leurs refus. On alla jusqu'à exiger qu'il jurât solennellement et sur l'Évangile, qu'elle serait son unique femme, qu'il lui garderait une foi exclusive et inviolable, qu'il ne la répudierait point, et ne se séparerait jamais d'elle. Il se résigna, et fit ce serment; on y crut, et on l'accepta. Galsuinthe elle seule continuait de craindre et de s'affliger. Cependant elle partit de Tolède, vint à Narbonne, continua vers Poitiers, et fut enfin reçue à Rouen. C'était là que l'attendait Chilpéric. On célébra de brillantes fêtes; on déploya un grand appareil de magnificence; on lui fit don [1] de cinq villes, Bordeaux, Limoges, Cahors, Bigorre et Lescar; on fit même ce qui n'avait pas encore eu d'exemple, on fit que le peuple

[1] De civitatibus verò, hoc est Burdegala, Lemovica, Cadurco, Benarno et Begorra, quas Galcisuindam, germanam domnæ Brunichildis, tam in dote, quàm in morganegiba, in Franciam venientem certum est adquisisse... (Conventus apud Andelawm.)

Morganegiba, Morghangeba, Morgengap. C'était une libéralité du mari. — Gratuita donatio, id est Morgengap. (Loi des Lombards, liv. 2, tit. 1, ch. 8.)

Par la même loi, cette libéralité ne pouvait pas excéder le quart des biens du mari. (Liv. 2, tit. 4, ch. 1.)

Elle ne se faisait que le lendemain de la célébration; d'où il arrivait qu'on l'appelait aussi *matutinale donum*. (Grég. de Tours, liv. 9, chap. 19.) C'était d'ailleurs la signification du mot tudesque : *Morghen*, matin; *geben*, donner.

Ce jour s'appelait lui-même le jour des vœux : *Diem quâ donatio ista fiebat, id est diem quæ sequebatur post noctem nuptialem, diem vocabant votorum.* (Baluze, Not. in cap.)

Il est parlé du Morghangeba dans l'article 2, chap. 37 de la loi des Ripuaires, et dans l'article 2, chap. 56 de la loi des Allemands. (*Dagoberti regis Capitul.*)

prêta serment de fidélité à la reine : vaine précaution, fragile garant.

Les commencemens purent flatter et encourager Galsuinthe. Chilpéric se montrait satisfait et affectueux. Mais il ne fallut que bien peu de temps pour voir reparaître ce vicieux et déréglé naturel qui se faisait violence. Le serment de Tolède était déjà oublié. Frédegonde, un instant négligée et sacrifiée, recouvrait par degrés son influence et ses droits. La reine offensée ne dissimula point ses ressentimens. Plainte et prière, reproche et menace, elle essaya tout. Toujours plus rebutée et plus indignée, pour dernière grâce, elle supplia qu'on la ramenât à son père. Elle laisserait ses richesses; elle ne redemandait rien de ce qu'elle avait apporté. Trône et trésors, elle quitterait tout sans regret; heureuse même de se racheter à ce prix, de tant de dégoûts et de tant d'outrages.

Frédegonde s'alarmait et délibérait. Si Chilpéric répudiait Galsuinthe, c'était la guerre; Athanagild et Brunehault voudrait la venger. Si elle continuait d'être reine, c'était la ruine de sa rivale. Galsuinthe se vengerait elle-même : ni le désir, ni l'occasion ne lui manqueraient.

Chilpéric aussi était incertain. Qu'il renvoyât Galsuinthe, il perdait le fruit de ses soins; il tournait contre lui ses propres succès; il rompait l'alliance injurieusement et avec scandale; au lieu des avantages promis, il n'en sortirait pour lui que des périls. Qu'il retînt la reine, il la fallait apaiser;

il fallait, lui, son seigneur, fléchir devant elle; il fallait, lui roi, renoncer à ses goûts et à ses plaisirs; il fallait, aimant Frédegonde, la sacrifier.

Mais celle-ci, prompte à se résoudre, fit cesser bientôt ces perplexités. Le roi avait le choix, disait-elle : il pouvait la faire mourir elle-même, s'il croyait que ce prix fût dû à ses services et à son amour. Il pouvait oublier son rang, et accepter les affronts d'une femme arrogante et audacieuse. Il pouvait aussi la punir, et se souvenir d'être roi. Préférait-il que ce fût elle qui le prévînt, et qui se vengeât? Qui le retenait? quelle crainte ou quelle faiblesse? La reine vivant, ses plaintes iraient chaque jour lui susciter des embarras et des ennemis. Mourant, elle n'aurait plus ce pouvoir. Qu'elle meure donc, et que le roi seulement fasse qu'on ignore par quel ordre et de quelle mort.

L'infâme roi consentit. Dès le lendemain, Galsuinthe ne vivait plus; on l'avait étouffée pendant son sommeil. Frédegonde, à qui la complicité d'un si grand forfait livrait et soumettait le roi sans retour, usa promptement de ce funeste avantage. Elle était concubine; elle devint reine. Sa fortune eut pour fondemens un divorce frauduleux et un parricide : commencemens dignes d'elle, et que l'avenir ne démentit pas.

CHAPITRE IV.

LOMBARDS ET SAXONS (569-571-574).

Narsès gouvernait l'Italie. Depuis que Buccelin avait été défait et les Goths détruits, il y maintenait sans obstacle l'autorité de l'empereur grec. Mais arriva la mort de Justinien; Justin eut l'empire, et l'impératrice Sophie fut toute-puissante. Cette princesse avait de la haine pour Narsès; Longin fut envoyé en sa place. On raconte même, quoique cela soit incertain [1], qu'insultant à la fois au malheureux état du vieux capitaine qui était eunuque, et à sa récente disgrâce, elle lui écrivit qu'il revînt; que son absence avait eu trop de durée; qu'on l'attendait au palais, dans l'appartement des femmes pour leur aider à filer. On prête aussi cette réponse au vieillard, qu'il filerait en effet, et lui ourdirait une trame, dont elle aurait peine à trouver le bout.

Quelque chose qu'il en faille croire, les Lom-

[1] Ce qui rend ce récit douteux, c'est d'abord que Narsès, qui avait quatre-vingt-quinze ans, mourut à Rome, un an avant l'invasion des Lombards; c'est, de plus, que son corps fut transporté à Constantinople, chose qu'on n'y aurait pas soufferte, si on l'eût cru coupable de trahison. Je ne sais si Narsès eût voulu se venger au prix de sa gloire; mais il avait trop de prudence pour se trahir lui-même, et faire éclater de si dangereuses menaces.

bards, enhardis par l'éloignement de Narsès, ne tardèrent pas à en profiter. Si ce fut, comme on le prétend, à sa sollicitation et par ses conseils, j'en vois peu d'apparence et n'y ai point foi. Les Lombards, peuple scandinave, selon quelques-uns [1]; selon Tacite, de race suève et germaine [2], s'étaient établis, sous le règne de Justinien, dans une partie de la Pannonie et de la Norique [3]. C'était une nation entreprenante, cherchant la guerre, indocile au joug [4]. Ils venaient de vaincre et d'exterminer les Gépides, lorsqu'affranchis de la crainte que leur imprimait l'habileté de Narsès, ils résolurent d'aller envahir l'Italie. Ils partirent au nombre de deux cent mille, conduits par leur roi Alboin. Moins de quatre ans leur suffirent pour cette conquête. A peine si Ravenne et Rome purent se soustraire à leur domination. Longin, rassemblant à Ravenne les derniers restes de la puissance des Grecs, y fonda et commença l'exarchat, faible dignité, principauté toujours menacée, et

[1] Saint Prosper, Frédegaire, Paul diacre, Aymoin, Grotius.

[2] De Mor. Germ., c. 38, 39, 40.

[3] Procope. De bell. Goth., lib. 3, cap. 33.

[4] Langobardos paucitas nobilitat, quòd plurimis ac valentissimis nationibus cincti, non per obsequium, sed præliis et periclitando tuti sunt. (Tacite. De Mor. Germ., cap. 40.)

Ils tiraient leur nom de leur barbe, qu'ils portaient longue et touffue. « Certum est Langobardos, ab intactæ ferro barbæ longitudine, ita postmodum appellatos. Nam juxtà illorum linguam « Lang, longam, Baert, barbam significat. » (Paul diacre, lib. 1, cap. 9.)

Leur ancien nom était Winili.

qui se maintint toutefois près de deux cents ans [1].

Bientôt périt Alboin. Il avait, n'étant pas encore roi, gagné une première bataille contre les Gépides, et tué de sa main le fils du roi ennemi. Depuis, il avait succédé au trône, et le roi gépide étant mort, un second fils de ce prince lui avait aussi succédé. C'était avec lui qu'avait été essuyée la dernière défaite des Gépides, et, par une fatalité inouïe, les deux chefs s'étant rencontrés dans la mêlée, celui des Gépides avait été, comme son frère, tué de la main même du roi lombard.

Le roi gépide avait une fille, que la victoire mit à la merci d'Alboin. Elle avait nom Rosimonde [2], et son cœur ardent et altier n'était point étranger aux sentimens généreux. Comme Clotsinde était morte, et qu'Alboin n'avait plus de femme, un funeste calcul lui persuada d'accorder ce rang à sa prisonnière. Elle ne le reçut qu'à titre d'outrage, et se vit avec horreur dans les bras du meurtrier de son oncle et de son père. Ces peuples conservaient encore, dans ce temps, d'odieuses traces de leur première barbarie. Quand leur ennemi avait succombé, ils se faisaient de sa tête, un noble trophée, et, dans leurs festins, c'était la coupe d'honneur. Un jour, que ses chefs de guerre étaient conviés à sa table, Alboin, dans la chaleur de l'ivresse, osa bien contraindre la reine à boire comme eux à

[1] De 568 à 752.

[2] Nomine Rosimundam. (Paul diacre, liv. 1, chap. 17.)

l'horrible coupe : c'était le crâne de son père ! Rosimonde, après cette atroce injure, ne pardonna plus, et ne vécut que de sa haine. Qu'elle fût vengée, et qu'on y mît le prix qu'on voudrait ; sa gloire était de punir ; son honneur, c'était sa vengeance. Elle séduisit Helmichès, jeune officier de la maison d'Alboin. Les richesses, la puissance, sa personne même, elle promit ou accorda tout. Helmichès accepta l'horrible marché, et l'exécuta : le roi fut tué. Mais on connut les coupables, et ils furent contraints de s'enfuir. Arrivés à Ravenne, une nouvelle fureur saisit Rosimonde : elle empoisonna Helmichès. Lui, quand il se sentit mourir, eut soupçon du crime, et se jetant l'épée à la main sur la reine, tout défaillant et désespéré qu'il était, il sut la forcer à boire le reste du breuvage qu'elle lui avait apporté. En peu de momens, tous deux expirèrent.

Cléphis, illustre soldat, fut le successeur d'Alboin. Celui-ci, qui ne respirait que la guerre, à peine assuré de ses conquêtes d'Italie, en avait médité et préparé d'autres. Les Alpes étaient trop proches à son gré, et lui faisaient de trop étroites frontières ; il se promettait d'aller encore loin audelà. Voulant toutefois, en étendant ses desseins, étendre ses forces, il appela les Saxons, qui lui envoyèrent vingt mille soldats. Ce peuple était allié des Lombards ; mais il était aussi tributaire du roi d'Autrasie. Sigebert, qui aurait pu s'opposer à leur migration, la favorisa. Peut-être, comme

ils étaient mal soumis, voyait-il sans regret qu'ils s'affaiblissent. Peut-être jugeait-il avantageux de seconder en Italie l'effort et les succès des Lombards ; car l'état de guerre, quoique interrompu, subsistait toujours entre les Francs et les Grecs, et les ambassadeurs Firmin et Warinaire, qui allèrent bientôt après à Constantinople pour faire la paix, n'y étaient pas encore envoyés.

La mort d'Alboin n'empêcha pas ses projets. Les Lombards, comme il l'avait résolu, franchirent les Alpes, et rencontrant d'abord devant eux les terres de Bourgogne, ils y pénétrèrent et s'y répandirent. On avait déjà établi dans ce royaume la dignité de patrice, prise et imitée de l'empire. Agricola et Celse en avaient été d'abord revêtus; maintenant c'était Amé. Le patrice était le chef militaire. Amé donc, assemblant à la hâte les troupes qu'il put, les mena sans tarder contre les Lombards. Ce fut avec plus d'empressement que de prudence. Surpris, rompu, mis en fuite. Amé ne put que mourir. De ses soldats, il en mourut aussi un tel nombre qu'il est resté inconnu. Rien n'eût arrêté les vainqueurs, sans leur avarice, qui se trouva plus grande que leur ambition. Quand ils furent las de massacres et accablés de butin, l'impatience les prit de s'en retourner dans leur Italie. Le soin de ces riches dépouilles les détournait de tout autre soin.

Le gain fit donc leur retraite; mais il fit aussi leur retour. Quand ils eurent mis à couvert leur

premier pillage, l'espoir d'un second les arma de nouveau, et les ramena. Ennius, à qui l'on donne encore le nom de Mummole, avait été choisi pour patrice, après la défaite et la mort d'Amé. C'était un homme de peu de droiture, qui avait trahi même son père, et ne s'était élevé qu'en le supplantant. Mais il avait de l'habileté, et la fortune lui était complaisante et bonne. Son armée étant réunie, il se mit en marche, et ne s'arrêta qu'à Embrun. Le lieu était favorable : Mummole sut profiter des avantages qu'il y rencontra. Suivant tous les mouvemens des Lombards, sans jamais se laisser atteindre, il les excitait constamment et les attirait. Enfin ils s'engagèrent dans les défilés ; c'était où tendait l'espoir de Mummole. Saisissant donc l'occasion, sitôt qu'ils se furent mis dans ce péril, il ne leur laissa plus aucun moyen de s'y dérober. En un instant toutes les issues furent occupées et fortifiées. De profondes tranchées les interceptaient ; de vastes abattis d'arbres les dominaient et achevaient de les clore. Pendant ce temps, de nombreuses troupes marchaient par des sentiers inconnus, et pénétraient à la fois sur les deux flancs de la colonne ennemie. Résister était difficile ; vaincre, impossible. Les Bourguignons prirent ce jour-là une effroyable revanche. Tout ce qu'il y avait de Lombards fut mis à mort, ou en esclavage. A peine si la fuite en sauva assez pour témoigner, dans leur pays, de ce désastre.

A leur tour vinrent ces Saxons qu'avait appelés

Alboin. Il leur avait fait des promesses dont on tenait actuellement peu de compte, et mal satisfaits des Lombards, ils arrivaient sur leurs traces, envieux d'éprouver s'ils n'obtiendraient pas en Bourgogne ce que l'Italie ne leur offrait plus. Ils arrivèrent par les confins de la Provence, et s'avancèrent jusqu'au territoire de Riez, pillant, ravageant, ne respectant rien. Mais Mummole, qu'ils n'attendaient pas, s'avançait aussi. Pendant qu'inattentifs au péril, il dédaignaient même de garder leur camp, voici venir l'armée ennemie, qui sans délibérer fond sur eux, presse, enfonce, renverse leurs rangs, et, toujours plus acharnée au carnage, ne se ralentit et ne se repose que lorsqu'enfin la nuit l'y contraint. Quand le jour reparut, on les attendait supplians et découragés; ils menaçaient au contraire, déjà armés et prêts au combat. Mummole admira et redouta peut-être cette constance; il évita de commettre sa victoire à leur désespoir. On traita donc, et on leur laissa repasser les Alpes; mais il leur fallut rendre leur butin et délivrer les captifs. Ils promirent même de se séparer des Lombards, et de retourner sous la domination des rois francs.

Ils ne manquèrent point à cette promesse. Le regret de la patrie, leurs souffrances depuis qu'ils l'avaient quittée, l'infidèle et méprisant accueil de leurs nouveaux hôtes, tout les excitait à l'exécution du traité. Rassemblant donc leurs enfans, leurs femmes, tout ce qu'ils avaient, sitôt que l'hi-

ver eût passé, ils s'acheminèrent. Partagés en deux troupes, l'une vint par Nice, l'autre par Suze et Embrun. Ce ne fut qu'au territoire d'Avignon qu'ils se réunirent. Mais alors, plus confians en leur nombre, ils cessèrent de se contraindre et d'épargner le pays. Ils emmenaient les troupeaux, enlevaient les grains, coupaient les oliviers et les vignes, et s'il leur arrivait de payer dans les marchés qu'ils faisaient, c'était avec des pièces de bronze frauduleusement recouvertes d'une feuille d'or. Mummole accourut, et se postant sur le Rhône, il se prépara à leur en disputer le passage. « Satisfaites, dit-il, à ceux que vous avez dépouil- « lés, ou je jure Dieu que vous n'échapperez pas de « mes mains. » Le combat eût été trop inégal et trop périlleux. Les Saxons, voyant leur ruine infaillible, préférèrent de donner la somme d'argent qu'on leur imposait.

Ils n'étaient pas au terme de leurs embarras et de leurs traverses. Sigebert, quand ils furent sortis de la Saxe, avait appelé une tribu de Suèves, et lui avait accordé les terres qu'ils abandonnaient. C'était un sage calcul, et par lequel il achevait de s'assurer de ce peuple déjà plus docile depuis le départ de ceux qu'avait séduits Alboin. Quand ceux-ci revinrent, il leur fallut combattre avec les Suèves. En vain leur offrit-on le tiers, puis les deux tiers, puis enfin la totalité des troupeaux et de la terre. Ils rejetèrent avec dédain ces propositions. L'accord se fit cependant; mais par la mé-

diation de l'épée, et après des massacres que n'empêcha point Sigebert. Des vingt-six mille Saxons, il n'en resta que six mille.

Cléphis cependant achevait, chez les Lombards, son règne et sa vie. Dix-huit mois à peine écoulés, les grands, dont sa sévérité offensait l'orgueil, conspirèrent sa perte et la consommèrent. Jaloux de Cléphis, plus jaloux entre eux et d'eux-mêmes, le roi renversé, ils ne voulurent plus accepter de roi. A sa place, on mit trente chefs dont la domination dura peu, et se fit peu regretter. Trois de ces chefs, Amon, Zaban et Rhodan, résolurent de renouveler l'expédition de Bourgogne. Pour mieux affermir leur commandement, ils le voulaient signaler. Amon prit par Embrun et poursuivit jusqu'à Macheville; Zaban descendit par Die, et ne s'arrêta qu'à Valence; Rhodan poussa à Grenoble, et mit son camp sous ses murs. Amon eut même le temps de ravager la province d'Arles, et de menacer Aix d'assez près pour en obtenir une contribution de vingt-deux livres d'argent.

Mummole était le fléau des Lombards. Au premier bruit de leur nouvelle irruption, il s'était hâté: son armée, déjà nombreuse et puissante, était en chemin. C'était à Grenoble qu'il avait dessein de la conduire. Les eaux de l'Isère, récemment grossies, mirent un instant obstacle à sa marche. Mais un gué, que sa fortune lui fit à propos découvrir, tourna cet embarras même à l'avantage des Francs. Pendant que les Lombards se

reposent sur la difficulté du passage, eux ont déjà passé, et prennent leur camp à revers. Le combat fut disputé et opiniâtre. Toutefois les Lombards cédèrent; Rhodan, blessé d'un coup de lance, s'enfuit; cinq cents de ses soldats le suivirent; le reste périt. Après de longues fatigues et d'incroyables périls, Rhodan, dérobant sa fuite, parvint non loin de Valence, et fut recueilli par Zaban.

Les deux chefs prirent aussitôt un nouveau dessein. Voulant rétablir leurs communications avec l'Italie, ils rétrogradèrent. Mais Mummole les attendait à Embrun, lieu fatal aux Lombards, et d'heureux présage pour les Bourguignons. On combattit d'un courage égal, non d'une pareille fortune. Rien ne résistait plus à Mummole; il fut vigilant et habile, et, comme il avait accoutumé, heureux et victorieux. Les Lombards, obstinés à vaincre, ne réussirent qu'à rendre leurs pertes plus grandes et irréparables. Le peu qui restait chercha le chemin de Suze. Amon, quand le bruit de ce désastre lui fut parvenu, jugea bien que Mummole ne tarderait pas à marcher sur lui. Trop faible et trop découragé pour l'attendre, il leva son camp et s'empressa de gagner les Alpes. Il y réussit; mais les neiges embarrassaient déjà les passages, et il fut forcé de sacrifier son butin.

On rapporte, chose qui n'avait pas encore été vue, qu'à la première bataille que livra Mummole, deux frères, évêques tous deux, l'un d'Embrun et l'autre de Gap, oubliant les charitables devoirs de

leur ministère, combattirent avec une regrettable valeur contre les Lombards. Ce fut pour tout le clergé chrétien un grand sujet d'étonnement et d'affliction. Mais il y avait d'autres fautes dans la vie de ces évêques; déposés et rétablis tour à tour par le concile de Lyon et par le pape Jean III, ils furent une seconde fois déposés par le concile de Châlons-sur-Saône, et même enfermés dans une prison, d'où ils s'évadèrent.

CHAPITRE V.

GUERRES CIVILES (568-570-572-574-575).

Jusqu'ici c'était Chilpéric que ses ressentimens excitaient contre Sigebert. C'est Sigebert, maintenant, contre Chilpéric. A la mort si prompte et si imprévue de Galsuinthe, d'unanimes regrets avaient éclaté. Comme cette princesse avait récemment abjuré l'arianisme, aucun sujet de méfiance et de désaccord n'affaiblissait, dans le cœur des Francs, la juste compassion que leur inspirait son malheur. On répandit même, et l'opinion en fut générale, qu'il s'était fait sur son tombeau des miracles. A leur tour les soupçons survinrent, qui ne se propagèrent pas moins rapidement. Enfin, quand Frédegonde eut monté au trône, cette indiscrète élévation déchirant jusqu'au dernier voile,

on ne soupçonna plus, on fut convaincu. Le crime sortait manifeste et certain de l'obscurité où Chilpéric croyait l'avoir enfoui. Mais des soucis qu'avait Frédegonde, celui-là n'était pas le plus importun. Ainsi qu'elle n'avait eu de refuge que dans la mort de la reine contre sa vengeance, elle n'en avait maintenant que sur le trône contre cette mort.

Brunehault déplorait amèrement le sort de sa sœur, et s'en imputait même la cause. Pendant qu'on délibérait à Tolède sur les offres du roi de Soissons, et que Galsuinthe, comme avertie d'en haut, ne se montrait occupée que du soin de les éluder et de s'y soustraire, Brunehault, tout entière au désir qu'elle devînt reine, et d'un État si voisin, ne se lassait pas de l'exhorter et de la prier. C'était elle enfin qui l'avait vaincue, et dont les funestes conseils l'avaient entraînée à sa perte. Aussi Brunehault, comme il était juste, n'en fut-elle que plus animée à la vengeance de cet attentat. Elle excita Sigebert; elle persuada même Gontran. Les deux rois, qu'une égale horreur soulevait contre les fureurs de leur frère, unirent leurs armes pour lui en faire porter la honte et la peine. En peu de temps les terres de Chilpéric furent occupées, et ses principales villes soumises. Trop faible contre de tels ennemis, il désespéra bientôt de les vaincre, et ne chercha plus qu'à les apaiser. Il y réussit. Gontran, bien moins offensé, ne pouvait manquer d'être plus facile. Brunehault, d'ailleurs, n'exerçait pas sur lui le même ascendant. Il se laissa aisé-

ment fléchir; ensuite, il s'interposa. Réconcilié avec Chilpéric, ce fut lui qui réconcilia Sigebert. Brunehault elle-même eut l'air de céder et de pardonner. Elle fit une courte trêve à sa haine, et s'en fit payer chèrement. Les dépouilles de sa sœur en furent le prix. Elle eut les cinq villes du Béarn et de l'Aquitaine, qu'avait reçues Galsuinthe, le lendemain des funestes noces [1] : don précieux par son importance; précieux et dangereux à la fois par le voisinage du peuple auquel appartenaient les deux reines. Chilpéric, qui avait fait le meurtre, en perdait les fruits; Brunehault, qui l'avait dû venger, les prenait.

Ces discordes à peine calmées, d'autres éclatèrent. Ce fut alors entre Sigebert et Gontran. L'empereur Justin, à qui l'amitié du roi de Bourgogne était importante, et qui le voulait intéresser et encourager à sa guerre contre les Lombards, conçut le dessein d'attribuer à ce prince quelques villes de la Provence, où les Grecs s'étaient comme furtivement rétablis, pendant le faible règne de Théodebald. Sigebert n'y voulait point consentir, alléguant que, par les traités faits avec Vitigès et Justinien, ces places dépendaient de son royaume

[1] De civitatibus verò, hoc est Burdegala, Lemovica, Cadurco, Benarno et Begorra, quas Galeisuindam, germanam domnæ Brunichildis, tam in dote quam in morganegiba, in Franciam venientem certum est adquisisse, *quas etiam per judicium domni Gunthramni regis vel Francorum superstitibus Chilperico et Sigiberto regibus, domna Brunichildis noscitur adquisisse...* (Conventus apud Andelawm.)

d'Austrasie. Ayant donc vu que Gontran avait de fâcheux embarras avec les Lombards, il estima l'occasion bonne, et en abusa sans ménagement. Il appela de l'Auvergne un corps de troupes que conconduisait le comte Firmin. Il en fit marcher un second, que commandait Eudovaire. Ces troupes, venues de deux points opposés, se rencontrèrent à Arles. C'était la ville qu'elles avaient dessein d'attaquer. Rien n'y faisait prévoir l'agression, rien non plus n'y était préparé pour la défense. Les habitans surpris se soumirent, et jurèrent fidélité au roi Sigebert.

Mais Gontran ne se résigna pas si facilement. Il leva des troupes, mit le comte Celse à leur tête, et les envoya pour recouvrer sa ville perdue. Avignon appartenait au roi d'Austrasie : Celse, la supposant mal pourvue, et jugeant avantageux de s'assurer, à tout événement, des compensations, tourna contre elle ses premiers efforts, et s'en empara. Ce succès en promettait d'autres. Sans perdre un seul jour, les Bourguignons marchèrent sur Arles. Ils entourèrent la ville, mirent leur camp, et se préparèrent pour le siége. L'évêque d'Arles était resté fidèle à Gontran. On le nommait Sabaude. Cet évêque, plus attaché peut-être aux intérêts de son prince, qu'aux rigoureuses lois du sacerdoce, ne craignit pas d'employer la fraude pour favoriser les desseins du chef bourguignon. Il s'adressa à ceux d'Austrasie, et leur dit : « Quelle crainte vous « retient derrière nos murailles ? N'êtes-vous pas

« assez nombreux pour aller au-devant de vos en-
« nemis ? Sortez, et ne prenez aucune méfiance
« de nous ; notre foi vous sera gardée. Si vous êtes
« vainqueurs, il y aura eu pour vous plus de gloire,
« et pour nous moins de privations et de périls.
« Si vous êtes vaincus, c'est alors qu'il sera temps
« de vous enfermer dans la ville, et d'y attendre
« les nouvelles attaques des Bourguignons. Deux
« chances de fortune s'offrent à vous; pourquoi
« vous réduire à une ? »

Eudovaire et Firmin le croyaient sincère. Ils firent ce qu'il conseillait, et sans autre garantie que sa parole, sans avoir pris aucun soin pour s'assurer, au retour, l'entrée et la possession de la ville, ils s'en allèrent, avec toute leur armée, assaillir le camp ennemi. Mais les Bourguignons soutinrent courageusement leur effort. On renouvela les attaques, mais toujours plus languissamment et avec moins de succès. A la fin, ceux d'Austrasie désespérèrent, et ils reculèrent insensiblement vers la ville. Refuge impossible : quand ils y voulurent rentrer, il se trouva que les portes en étaient fermées, et que les habitans, postés sur les murs, s'étaient armés pour se défendre contre eux. Tout espoir alors fut perdu. Accablés au-devant par les pierres lancées de la ville, derrière par les traits des Bourguignons qui les poursuivaient, les malheureux soldats de Sigebert rompirent leurs rangs, et essayèrent de fuir. La fuite ne leur fut pas plus favorable que le combat. Conduits par leur mauvais sort sur le bord du

Rhône, ils tentèrent inutilement le passage. Ce fut un déplorable désastre : la plupart furent engloutis ; à peine quelques-uns arrivèrent-ils soutenus, à la surface de l'eau, par leur bouclier.

Gontran usa de sa victoire généreusement. Il consentit à la paix, et, satisfait d'avoir repris Arles, il rendit à Sigebert Avignon. Il lui rendit même ses deux généraux, prisonniers de Celse depuis leur défaite.

Mais cette entreprise de Sigebert devait avoir d'autres suites. Chilpéric, se promettant que la guerre serait âpre et longue entre ses frères, ne doutait pas qu'elle ne lui donnât le loisir de se dédommager de ses pertes. Il forma donc une armée, et en remit le commandement à son fils Chlovis, le plus jeune de ceux que lui avait donnés Audovère. Chlovis, ses préparatifs achevés, se jeta précipitamment sur les terres du roi d'Austrasie. Comme la Touraine et le Poitou en étaient les parties les plus éloignées et les plus difficiles à secourir, ce fut où il adressa ses attaques. Tours et Poitiers résistèrent peu, et les deux provinces furent réduites à l'obéissance de Chilpéric.

Gontran, médiateur du dernier traité, s'offensa du mépris qu'en faisait le roi de Soissons. Quand il se fut remis lui-même en bonne intelligence avec Sigebert, il donna des troupes pour les joindre à celles que ce prince envoyait contre Chlovis, et consentit même que Mummole conduisit l'expédition. L'armée de Chilpéric ne fit guère plus de ré-

sistance qu'elle n'en avait rencontré. Elle abandonna la Touraine, et les habitans, changeant encore de maître, furent contraints de renouveler leur ancien serment au roi Sigebert. A Poitiers, la lutte fut plus sérieuse. Deux habitans de la ville, Basile et Sigaire, armèrent le peuple, et lui inspirèrent la résolution de se défendre. Mummole, de son côté, persista. Il enveloppa la place, l'assaillit, la força, tua les deux chefs, accabla tout ce qui s'opposait à ses armes, et acheva de rendre au roi d'Autrasie les pays qui lui avaient été enlevés.

L'armée de Soissons s'était comme dissipée et évanouie en fuyant. Chlovis, presque abandonné, recula jusque dans l'Aquitaine, et ne s'arrêta qu'à Bordeaux. Quoique cette ville fût de celles qui obéissaient à Brunchault depuis le traité, le prince fugitif y trouva pourtant un asile. Mais on ne lui laissa pas long-temps ce repos; Sigulph, l'un des officiers de Sigebert, le vint attaquer, et le contraignit de reprendre sa fuite. Poussé de retraite en retraite, suivi à la trace ainsi que les chasseurs suivent leur proie [1], ce fut à peine si ce malheureux prince put se dérober. Enfin il se jeta dans l'Anjou, et par ce détour il arriva jusqu'à Chilpéric.

Les choses étaient à ce point, lorsqu'un incident, qui ne fut grave que par ses effets, vint refroidir l'amitié que s'étaient promise les rois de Bourgogne

[1] « Sigulph alla après lui, le pourchassant avec des cors et des « trompettes, comme un cerf aux abois. » (Grégoire de Tours, liv. 4, ch. 42)

et d'Austrasie, et relever les espérances perdues du roi de Soissons. Châteaudun était du domaine de Sigebert; Chartres était de celui de Gontran. Mais Châteaudun, quoiqu'à Sigebert, appartenait au diocèse de Chartres. Ce prince, qui souhaitait sans doute de l'en détacher, ou suggéra, ou permit à l'évêque de Reims d'ériger, dans cette ville, un autre évêché. Il se trouva même, pour plus d'embarras, que le prêtre sur qui tomba l'élection était attaché lui-même au diocèse de Chartres. L'évêque de Chartres se plaignit à Gontran, qui fit bon accueil à sa plainte. L'évêque de Reims invoqua l'appui de Sigebert, qui n'eut garde de le refuser. Dans ce conflit, on convoqua un concile. Que ce fût combinaison ou hasard, il ne s'y trouva, peu s'en faut, que des évêques de Bourgogne. L'évêque de Reims fut donc condamné. Mais Sigebert déclina cette décision, et l'évêché de Châteaudun subsista.

Ce différend s'était envenimé dans sa durée. Chilpéric en prit sujet de s'encourager. Il courut aux armes, et recommença sa guerre contre Sigebert. Cette fois ce ne fut pas à Chlovis qu'il donna le commandement; l'expérience qu'il en avait faite l'en dissuadait : il aima mieux le confier à Théodebert. Toutefois ce prince ne le pouvait prendre sans déloyauté et sans trahison. Son serment l'engageait à ne plus combattre contre le roi d'Austrasie, et ce serment avait été le prix de sa liberté. Mais de tels scrupules n'étaient pas pour embarrasser Chilpéric.

Théodebert donc marcha avec une armée. Il passa la Loire, prit toutes les villes que son oncle avait sur ce fleuve, s'empara même de Tours, et pénétra jusques à Poitiers. Parvenu en ce lieu, il y rencontra le duc Gondebaud, qui menait les troupes d'Austrasie, et se montrait résolu à lui disputer le chemin. Il fallut combattre. L'action fut vive et le carnage fut grand. Mais l'avantage resta à Théodebert; l'armée ennemie prit la fuite, et Poitiers subit à son tour la loi du vainqueur.

Profitant de sa favorable fortune, le jeune prince marcha rapidement sur Limoges, et la réduisit. Il continua sur Cahors, et n'eut pas un moindre succès. Mais sa course fut encore plus signalée par ses dévastations que par ses triomphes. Les monastères étaient renversés; les saintes filles étaient outragées; les clercs étaient mis à mort; les églises étaient ruinées par le feu. Ce fut comme une nouvelle persécution des chrétiens, et l'on eût dit que le fils de Chilpéric méditait d'abolir le culte de Dieu [1].

Une vive indignation saisit Sigebert. Il demanda des soldats aux peuples de la rive droite du Rhin; hommes vaillans, mais farouches; barbares, justement choisis pour cette guerre barbare. A leur approche, l'alarme fut égale dans le royaume de Bourgogne, et dans celui de Soissons. Chilpéric,

[1] « Il y eut en ce temps dans l'église un plus grand gémissement « qu'au temps de la persécution de Dioclétien. » (Grég. de Tours, l. 4, c. 42.)

tirant avantage de cette terreur elle-même, s'en servit pour persuader à Gontran que le péril leur était commun, et que son propre salut demandait qu'il s'unît à lui. Gontran, qui depuis les affaires d'Arles et de Châteaudun, ne se fiait plus qu'imparfaitement aux assurances du roi d'Austrasie, jugea qu'en effet il se devait mettre en défense, et consentir à l'alliance du roi de Soissons. Il prit position sur la Marne, et Chilpéric sur la Seine. Bientôt arriva Sigebert. Ce prince, arrêté par les difficultés du passage, envoya à Gontran, et dit : « Allez, et qu'il sache que s'il ne s'éloigne pas, c'est « sur lui que je ferai tomber le poids de la guerre. » Le roi de Bourgogne fut épouvanté. Changeant d'amis au gré de ses craintes, aussi promptement qu'il avait quitté le parti de Sigebert, il y retourna. Les ponts de la Marne furent donc livrés, et l'armée d'Austrasie poursuivit sa marche. Chilpéric alors, voyant le danger, sortit de son camp qu'il désespérait de défendre, et se replia jusque sur le Loir, non loin d'Alluye et de Bonneval. Moins exposé dans ce lieu, il s'y arrêta. Mais prévoyant les maux qui le menaçaient, et qu'une bataille perdue, il perdait le trône, une si dangereuse fortune ne lui parut pas bonne à courir. Il n'osait plus tenter la guerre; il tenta la paix. Elle ne lui fut guère moins fâcheuse, et on la lui tint à haut prix. On la lui donna cependant; mais en lui ôtant ses conquêtes; et sans combattre, il perdit le fruit de tous ses combats.

Les étrangers de l'armée de Sigebert étaient venus pour d'autres desseins. Frustrés du pillage qu'ils se promettaient, ils reprochaient à leur prince de n'avoir pas osé vaincre, et de ces insultes ils en vinrent bientôt à se mutiner. Le roi dissimula quelques jours, et souffrit, sans les réprimer, leurs premiers murmures et leurs premières violences. Mais le désordre augmentant, il n'hésita plus. On vit cet intrépide roi, monté sur son cheval de bataille, s'offrir résolument aux séditieux, et d'un langage imposant à la fois et conciliant, leur imprimer à eux-mêmes la crainte qu'ils se flattaient de lui inspirer. Bientôt il acheva son ouvrage : il fit saisir les plus emportés, et on les lapida aux portes du camp.

Cette paix sauvait Chilpéric ; mais elle l'excitait elle-même à la violer. En redoublant l'ardeur de se venger, qui le tourmentait, elle ne lui en ôtait pas la puissance. Dès l'année suivante, il reprit les armes. Chose bizarre, Gontran changeant encore l'y encourageait. Il y avait eu récemment une conférence entre ces deux princes. On s'était rencontré à Soissons ; on s'était fait de riches présens ; on s'était juré foi et appui. Reprenant donc confiance, Chilpéric mit son armée en deux parts. L'une, menée par lui, entra en Champagne, et, toujours tuant et pillant, poussa ses progrès jusqu'aux murs de Reims. L'autre, conduite par Théodebert, se dirigeait vers la Loire, et devait recommencer la conquête qu'avait fait perdre la paix d'Alluye. De son côté, Sigebert rappela les troupes de la rive

droite du Rhin, qui l'avaient suivi dans sa précédente entreprise, et d'une marche rapide il se porta sur Paris. En même temps ses envoyés arrivaient à Tours et à Châteaudun, sollicitant le peuple à prendre les armes afin de s'opposer à Théodebert. Mais la terreur de ce prince refroidissait et ralentissait leur obéissance. Sigebert alors, pour y obvier, leur donna deux chefs de renom, Godégésile et Gontran. Ceux-ci eurent bientôt une armée. Par un inexplicable retour des esprits, la confiance avait déjà passé dans leurs rangs, et la crainte dans ceux de Théodebert. Ses soldats le quittaient en foule, et quand on fut en présence, à peine si l'on pouvait dire qu'il eût encore une armée. Il combattit cependant [1], et avec une grande valeur. Mais le terme de sa fortune était marqué à ce jour. Il succomba, et même il ne survécut pas à sa défaite. Il fut trouvé sur le champ du combat, dépouillé, sanglant et privé de vie. Un bon serviteur, nommé Arnulph, recueillit ses restes, et les alla ensevelir à Angoulême.

Gontran, ces nouvelles venues, n'agit point autrement qu'il avait coutume. Ses intérêts changeant, il changea. Et comme Sigebert, maintenant que Théodebert ne l'occupait plus, avait une armée libre et victorieuse qu'il enverrait sans doute en Bourgogne pour avoir vengeance de ses

[1] Le combat fut livré à quatre lieues d'Angoulême. (Pasquier, *Recherch.*, liv. 10, ch. 2.)

fréquentes infidélités, il fut encore infidèle et détourna de lui le péril en abandonnant de nouveau le roi de Soissons. Privé par là de sa dernière espérance, Chilpéric laissa la Champagne, et s'alla renfermer dans Tournai.

En quelques jours, et d'une seule victoire, Sigebert se portait au faîte des prospérités. Les villes placées au-delà de Paris se soumirent. Rouen, qu'il allait attaquer lui-même, ne résista point. Il avait résolu d'accorder cette ville à la rapacité de ses soldats d'outre-Rhin; mais sa prompte obéissance le fléchit, et les conseils de ses Francs achevèrent de l'en dissuader. Au retour, il vint à Paris, et Brunehault y vint aussi avec ses enfans. Sitôt qu'ils y furent, les principaux des provinces qui avaient dépendu de l'ancien royaume de Childebert, envoyèrent plusieurs des leurs au roi d'Austrasie, lui demandant qu'il allât vers eux, et lui promettant qu'ils renonceraient à l'obéissance du roi de Soissons. Sigebert leur donna sa foi, et reçut la leur. En même temps son armée se mettait en marche : elle allait investir Tournai. Lui-même se préparait à la suivre, ne voulant remettre à personne le soin d'une expédition qui devait être décisive. Quand on connut sa résolution, on s'en effraya. On doutait si, après tant de violences et de trahisons, il voudrait se laisser encore abuser. On craignait jusqu'à sa prudence, et que dans un si juste ressentiment, toute vengeance lui parût juste.

L'évêque Germain s'efforça de prévenir ces mal-

heurs. Il implora d'abord Brunehault; ensuite il alla prier et conjurer Sigebert. Sa voix était triste et grave; elle marquait l'avenir. Il disait au roi : « Poursuis donc, puisque tu l'as résolu. Si tu vas, « sans aucun dessein contre sa vie, tu retourneras « vivant et victorieux. Si tu as d'autres pensées, « tu mourras. Dieu a dit : Qui aura creusé une « fosse à son frère, il y tombera. »

Sigebert partit. Arrivé à Vitry, dans le territoire d'Arras, il y trouva, selon leur promesse, les seigneurs de la dépendance de Chilpéric, qui venaient le saluer roi. Il n'y en eut qu'un seul, nommé Ansoald, qui resta fidèle à son premier maître. L'armée suivit leur exemple, et l'heureux Sigebert, investi par elle d'un second royaume, fut élevé, pour la seconde fois, sur le bouclier.

La consternation était dans Tournai. Frédegonde seul agissait encore, et ne désespérait pas. « Quel sort lui préparait Brunehault, et quelles « ressources lui restaient pour s'y dérober? Plus « d'alliés, plus d'armée, plus de royaume. Nul « espoir de vaincre, nul moyen de fuir. Qui l'a- « vait mis en cet abyme? Le crime. Que le crime « donc l'en ôtât. » Elle avait deux serviteurs avec elle, nés à Thérouanne tous deux, tous deux entreprenans et avides, et dévoués sans réserve à ses volontés. Elle les appela, et leur dit : « Prenez les « deux poignards que voici [1]; leur lame est empoi-

[1] C'étaient deux couteaux qu'on appelait *scramasax*. (Grég. de Tours, liv. 4, ch. 52.)

« sonnée, et leurs blessures infaillibles. C'est pour « tuer Sigebert. Il n'y a plus d'autre salut pour le « roi, pour moi, pour vous-mêmes. Allez; le jour « est venu. Si vous survivez, je vous ferai puissans « et riches; si vous périssez, je répandrai sur vos « familles ma reconnaissance et mes faveurs[1]. »

Ils allèrent, et la fortune, qui ne les aida que trop bien, ne les aida pas pourtant jusqu'au bout. Ils réussirent à se glisser près de Sigebert; ils ne trouvèrent aucun obstacle à l'aborder et à le frapper; ils eurent le détestable bonheur de ne pas manquer leur dessein. Le prince tomba sans vie. Mais leur crime achevé, ils voulaient s'enfuir, et ils échouèrent. On les mit en pièces. Seulement, en se défendant, ils tuèrent encore Charégisile, qui était chambellan du roi, et blessèrent un second chambellan qui se nommait Sigila. Il n'y eut de parfait succès que pour Frédegonde.

Ainsi finit Sigebert, quand tout favorisait son ambition, quand sa destinée, toujours plus haute que ses desseins, lui prodiguait des succès qu'il avait à peine le temps d'espérer. Il ne fallut qu'un instant, et de ce comble inouï de prospérités, il s'abaissa et disparut dans la mort. Exemple terrible et prodigieux! Que lui manquait-il? Jeune

[1] Voici ce que dit Pasquier de ce crime : « Et quand je vous en « fais part, ce n'est pas pour faire le procès à la mémoire de « Frédegonde ; car en telles craintes de mort, tous expédiens pour « sauver sa vie sont estimés bons et valables. » (*Recherches*, liv. 10, ch. 2.)

Étrange jugement !

encore, habile, intrépide, généreux, puissant, aimé, redouté ! Il fit la guerre, mais pour se défendre ; il n'eut de victoires que celles où on l'obligea. Quand il quitta la modération, c'est qu'il l'avait épuisée ; quand il retint ses conquêtes, c'est qu'il ne restait d'autres moyens d'éviter qu'on en fît sur lui ; quand il prit un second royaume, c'est qu'à moins de cela, il perdait le sien. Arles était son plus grand revers, et sa seule faute. Et cependant il tomba ! Et la fortune qui prévalut sur la sienne, était celle de Frédegonde et de Chilpéric !

Il mourait après quatorze ans de règne, et à quarante ans.

CHAPITRE VI.

PREMIERS EFFETS DE LA MORT DE SIGEBERT (575-576).

La scène change, et tout se déplace. Il se fait, des deux parts, un rapide échange d'élévation et d'abaissement, de consternation et de confiance. Jamais renversement plus profond, ni plus promptement achevé. Rien de préparé, ni de prévu ; rien de ce qui s'accomplit n'avait commencé. Aucun événement de ce monde, où la fortune se soit mieux affranchie du pouvoir du temps. Ella a voulu, et il a suffi.

Chilpéric attendait, dans de mortelles angoisses. Il ne se pouvait guère assurer en un dessein si douteux. Et cependant, il s'y agissait de sa vie; il le voyait bien. Il voyait qu'ayant osé condamner son frère, il s'était lui-même condamné.

Il se fit tout à coup un assez grand bruit dans le palais. C'étaient des messagers venus du camp du roi d'Austrasie. Les perplexités de Chilpéric furent au comble; mais elle s'apaisèrent bientôt. Les messagers racontèrent les détails du crime, et son horrible succès.

Frédegonde et Chilpéric triomphaient; mais ils n'étaient qu'à peine hors de péril, et leurs espérances s'étendaient bien au-delà. Ils ne manquèrent point à leur funeste fortune. Un double dessein, vaste, profond, peut-être facile, s'offrait à eux; ils n'eurent garde de le repousser. Recouvrer d'abord leur royaume, c'était leur premier intérêt et leur premier soin; envahir celui d'Austrasie fut l'autre objet que se proposa leur ambition.

Dès le lendemain Chilpéric sortit de Tournai. La confusion, l'irrésolution, la stupeur étaient au camp d'Austrasie. Le moment était décisif; il ne le laissa point échapper. Il voulut aller à ce camp; il y vint, non en suppliant, mais en maître; non en ennemi, mais en roi. Il parla : c'étaient des volontés et des ordres. L'armée n'hésita point et exécuta. Cette armée, qui le pressait de toutes parts et l'allait détruire, au premier commandement qu'il lui en fit, s'éloigna et se sépara. Elle

obéissait en tremblant au meurtrier de son roi ; l'énormité même du crime l'avait subjuguée.

Les seigneurs du royaume de Soissons se hâtèrent aussi de reprendre le joug dont ils s'étaient dégagés. Aucun ne montra le moindre désir de persévérer dans sa défection. Ce fut au contraire une merveilleuse émulation de bassesse et de repentir. Chilpéric, jugeant la vengeance peu sûre, feignit d'y renoncer ; il la différait. Cependant il ne laissa pas d'assouvir sa cruauté sur le malheureux Sigila. Il ne lui suffit pas qu'il mourût des blessures reçues en défendant la vie de son maître. Il prit plaisir à hâter sa fin ; il la voulut ignominieuse et cruelle. Sigila donc fut traîné mourant au supplice. On lui brûla les jointures avec des lames de fer flamboyantes ; on lui brisa et trancha les membres ; on le fit expirer dans les plus horribles tourmens. Peut-être Chilpéric vengeait-il de sinistres conseils donnés à Sigebert par son chambellan ; peut-être, car Sigila était de la nation des Goths, recherchait-il l'odieuse joie d'accabler Brunehault par la ruine de ses serviteurs ; peut-être se proposait-il que cet effroyable exemple fût un avertissement et une menace pour tous ces seigneurs, dont la douteuse fidélité ne lui pouvait plus être garantie que par la crainte.

Le premier dessein était accompli. Pour accomplir l'autre, Chilpéric, persuadé qu'en une si grande entreprise, il n'y a si frivole soin qui se puisse indifféremment négliger, refusa d'abord de

souffrir que les restes de son frère fussent rapportés en Austrasie, et donnés en spectacle au peuple de ce royaume. Il les fit ensevelir précipitamment dans le bourg de Lambres, et un peu après il les en retira pour les transporter dans sa propre ville de Soissons.

En même temps il s'efforçait de séduire les plus influens d'entre les seigneurs d'Austrasie. Le premier qui se donna à lui fut Sigulph, ce même officier si dévoué naguère au roi Sigebert, qui avait retiré Bordeaux des mains de Chlovis, et qui poursuivait ce jeune prince avec tant d'opiniâtreté. Le second, plus considérable encore, fut Siggo, qui remplissait dans le royaume d'Austrasie l'important office de référendaire [1]. Avec eux fut aussi Godin, vaillant chef de guerre, à qui Chilpéric,

[1] Qui referendarius ideò dictus est quod ad eum universæ publicæ conferrentur conscriptiones; ipseque eas annulo regis sive sigillo sibi ab eo commisso, muniret seu firmaret. (Aymoin, lib. 4.)

Suspicari licet, hoc saltem tempore et posteà, referendarios in aula francica plures fuisse, qui scilicet libellos supplices et diplomata subscribenda regibus offerrent... nisi fortè conjicias ex referendariorum ordine unum aliquem annuli principis custodem fuisse. (Jérôme Bignon, *Notes sur Marculfe*, liv. 1.)

« Ceux qui écrivaient les lettres des princes, sous la première « et la seconde race, s'appelaient *notarii*, et quelquefois *cancellerii* ou *referendarii*. Ils avaient plusieurs départemens, selon « la nature des différentes affaires. De là ils se nommaient, du « temps des empereurs romains, *primi*, *secundi*, *tertii scribini* « et *notarii*, et cette dénomination s'était conservée sous nos « rois... Ces notaires étaient subordonnés au grand-référen- « daire, ou grand-chancelier. » (Bonamy, *Mém. sur le trésor des Chartes*.)

croyant l'acquérir, donna de vastes domaines dans le territoire de Soissons.

Mais la corruption, quelque puissance qu'elle ait, ne suffisait pas. D'autres dispositions concoururent : Mérovée, fils aîné du roi, eut une armée, et reçut l'ordre d'aller occuper le Poitou. Rocolène, chef audacieux et hautain, fut envoyé dans le Maine pour y lever des soldats et marcher ensuite en Touraine. Outre cela, des courriers partaient pour Paris avec de secrètes instructions. A leur arrivée, l'émotion fut universelle, et une révolution soudaine éclata. La portion de la ville, que Sigebert avait enlevée à son frère, se remit à l'instant sous l'autorité du roi de Soissons. Celle qui dépendait du royaume de Sigebert ne se soumit pas volontairement, mais ne laissa pas d'être soumise. Ceux d'Austrasie ne résistèrent à rien. Un étonnement stupide les tenait comme enchaînés et anéantis. Ils ne délibéraient même pas, et cependant le temps d'agir se perdait. Ceux de Chilpéric, au contraire, osaient et agissaient sans délibérer. La plus hardie et plus décisive entreprise, celle qu'on devait espérer le moins, mais par qui l'on pouvait le plus espérer, ils l'essayèrent et la menèrent à fin. Sigebert, lorsqu'il était sorti de Paris, y avait laissé Brunehault avec ses deux filles et son jeune fils Childebert, qui n'avait encore que cinq ans. Les surprendre et les retenir, retenir Brunehault et le jeune roi, c'était à la fois la plus parfaite vengeance et le plus efficace moyen de déconcerter

les résistances de l'Austrasie. On l'eût pu croire impossible; on ne le crut point, et l'événement justifia cette confiance. Toute cette famille de roi fut réduite en captivité; ses trésors mêmes tombèrent au pouvoir de son ennemi.

CHAPITRE VII.

AUTRES SUITES DE LA MORT DE SIGEBERT (575-576).

On eût dit toutes les sortes de succès enfermées dans un seul. Puisqu'il ne s'était pas rencontré d'obstacles pour le fratricide, il semblait qu'il ne dût plus y en avoir pour aucune chose; un énorme crime enfantait une énorme puissance.

Mais la scène change de nouveau. Il se fait tout à coup, dans cette révolution si subite, une subite et contraire révolution. Des incidens inattendus se produisent, qui refoulent inopinément ce rapide flot de prospérités. La fortune de Chilpéric s'embarrasse et se rejette en arrière. Le but qui allait à elle, pour ainsi parler, lui échappera.

Les seigneurs d'Austrasie n'avaient pas encore tous fléchi sous l'ascendant du roi de Soissons. Plusieurs restaient incertains; d'autres s'étaient fidèlement dévoués à la race du roi Sigebert. Parmi ces derniers était Gontran-Boson, celui qui partageait avec Godégésile le commandement de l'armée

d'Austrasie, quand Théodebert fut défait, et à qui même on attribuait la mort de ce prince [1]. Parmi eux était encore Gondebaud, ce même duc qui avait combattu Théodebert à Poitiers, sans succès, mais non sans audace.

Ce généreux serviteur méditait une hasardeuse résolution. Il corrompit ou trompa peut-être les gardes de la prison où l'on enfermait Childebert, et, le jour convenu étant arrivé, sitôt que la nuit fut assez profonde, il enveloppa le prince dans une corbeille et le fit courageusement glisser le long du mur du donjon. Que d'espérances suspendues à ce frêle osier, par où descend, pour monter au trône, un si jeune enfant! Quelles destinées attachées à cette étroite corbeille qui contient toute une lignée de rois! C'est où se balancent pourtant les vastes desseins d'un grand prince; c'est où se décide à qui restera un puissant royaume.

La Providence favorisa cette pieuse entreprise. Aucun obstacle ne l'embarrassa; aucun accident ne l'interrompit. L'innocente victime échappa aux terribles mains de son ennemi. La distance était grande; les chemins, semés de périls; la poursuite des gens de Chilpéric, acharnée et infatigable. Tout fut inutile : l'industrieuse activité de Gondebaud l'emporta sur l'aveugle empressement des persécuteurs. Un succès complet et presque inespéré paya

[1] « Accusé de la mort de Théodebert. » (Grég. de Tours, liv. 5, ch. 2.)

son courage. On peut imaginer plutôt qu'exprimer sa joie, lorsque, arrivé aux portes de Metz, il les eut vu franchir par son roi sauvé.

L'Austrasie s'émut. Elle se sentait délivrée par la délivrance de son jeune roi. Tous les seigneurs accoururent. Siggo, Godin, la plupart de ceux qui avaient passé au parti de Chilpéric, lui retirèrent leur foi. La solennité de Noël approchait; on en fit une fête encore plus solennelle. Ce fut le jour qu'on choisit pour proclamer cet enfant qui naissait à la royauté.

C'en était fait du second dessein de Frédegonde et de Chilpéric : leurs espérances de conquêtes et d'usurpation s'évanouissaient. Tout à l'heure, les obstacles s'aplanissaient devant eux; ils en rencontrent maintenant aux moindres affaires. Rocolène, à qui l'expédition de Touraine était confiée, aspirait surtout, selon l'ordre que lui en avait donné Chilpéric, à se saisir de Gontran-Boson. On sait déjà quelle accusation faisait encourir à Gontran l'inimitié de ce prince. C'était d'ailleurs l'un des plus artificieux conseillers de Brunehault et de Childebert. Redoutant donc, et non sans sujet, la vengeance du roi de Soissons, Gontran, qu'avait surpris en Touraine la subite apparition des troupes de Rocolène et de Mérovée, s'était jeté dans l'église de Saint-Martin. L'occasion de fuir se perdant, il s'était fié au droit d'asile.

Rocolène menait son armée par la rive droite de la Loire, et il arriva enfin devant la ville de Tours.

Sitôt qu'il y fut, il fit passer le fleuve à des messagers, qui allèrent dire à ceux de la ville qu'ils arrachassent Boson de l'église, et le lui livrassent, sinon il brûlerait et saccagerait tout. Grégoire était évêque de Tours en ce temps. Le courageux évêque ne se laissa point ébranler. Il repoussa les menaces de Rocolène par d'autres menaces : la majesté des lieux saints, le respect dû aux asiles, l'autorité des lois qui les protégeaient, le bienheureux saint Martin qui ne manquerait pas de venger l'insulte faite à son tombeau. « Il n'y en a point « d'exemple dans les temps anciens, s'écriait Gré- « goire. Malheur à vous, si cet ordre impie est « exécuté! malheur au roi! » [1]

[1] Le droit d'asile était consacré par les conciles. (Concile d'Orléans, en 511.)

Il le fut aussi par les Capitulaires. — *Si culpabilis aliquis confugium ad ecclesiam fecerit, nullus eum vi abstrahere ausus sit. Nulla sit culpa tam gravis ut vita non concedatur propter timorem Dei et reverentiam sanctorum* (*Dagoberti regis capit. tert.* Tit. 1, ch. 7, art. 1 et 3. — *Capitulatio de partibus Saxoniæ*, n. 3. — *Karoli Magni capitul. secund*, n. 3. — *Capitul. Karoli Magni et Ludovici Pii*, *lib. quint.* n. 155.)

On porta même la peine de mort contre ceux qui tenteraient d'arracher les fugitifs de leur asile. — *Et quicumque eos de porticibus et de atriis et de hortulis, de balneis vel de adjacentiis ecclesiarum abstrahere præsumpserit, capite puniatur.* (*Capitul. Kar. Mag. et Ludov. Pii*, *lib. sept.*, n. 174.)

Le droit d'asile fut encore reconnu, mais considérablement réduit par les *établissemens* de saint Louis.

C'était une institution de l'antiquité. A Jérusalem, le temple et le tabernacle étaient des asiles inviolables; à Rome, les statues des dieux et des empereurs; chez les Agryppéens, leur pays entier. A Sparte, les criminels condamnés à mort étaient en sûreté dans

Mais Rocolène méprisait les avertissemens de l'évêque. Il mit le feu dans les champs de blés, et comme il y avait une maison épiscopale de ce côté de la Loire, il la renversa jusqu'aux fondemens. Il n'avait pas achevé, qu'un horrible mal le saisit. Il persista néanmoins, et voulant éprouver si ces premiers essais de destruction n'auraient pas rendu les habitans de Tours plus dociles, il leur répéta ses ordres, et redoubla ses menaces, disant qu'il ne leur laissait plus qu'un jour pour se résoudre, et que ce jour écoulé, il mettrait leur ville en un tel état que la charrue passerait dessus.

On ne céda point, et le mal de Rocolène faisait en même temps de nouveaux progrès. Mais l'Épiphanie approchait, et l'implacable chef résolut de consacrer ce saint jour à l'exécution de son sacrilége dessein. La fête venue, il traverse le fleuve, entre dans la ville, se mêle à la foule des prêtres qui dans ce même moment se rendaient, en chantant les psaumes, de la cathédrale à la basilique, et se plaçant auprès de la croix, comme sous un abri secourable, il la suit, et semble lui deman-

le temple de Pallas; en Étolie, les banquerontiers frauduleux, dans le temple de Calydon; à Éphèse, les esclaves fugitifs, dans le temple de Diane.

L'abus devint excessif. Tibère, s'il en fallait croire Suétone, en aurait profité pour détruire même le droit. *Abolevit et jus moremque asylorum quæ usquàm erant.* (*In Tib. vit.*, 37.) Mais Suétone exagère. Tibère réduisit seulement le nombre des asiles. *magna ejus diei species fuit, quo senatus... ipsorum numinum religiones introspexit, libero ut quondam, quid* FIRMARET, MUTARETVE. (Tacit. *Ann. lib.* 3, *cap.* 6.)

der sûreté pour la profanation qu'il médite. Mais sitôt qu'il a touché le seuil de l'église, voilà que tout à coup les forces, le souffle et la voix lui manquent; une soudaine frayeur le glace et l'enchaîne; son impuissante fureur l'abandonne et s'évanouit. Il s'enfuit de Tours; il sortit même de son camp; il ne se crut en sûreté qu'à Poitiers. Mais il n'y avait plus de sûreté pour lui nulle part. Quelques jours passèrent, et il expira. Les peuples de Tours en rapportèrent la gloire à leur protecteur saint Martin, et leur délivrance fut mise par eux au rang des miracles.

Mais ce n'était pour Chilpéric qu'un faible incident, et un médiocre mécompte. Il en allait rencontrer de plus graves et de plus merveilleux autre part. Mérovée se souvenait qu'il était fils d'Audovère, et Frédegonde non plus ne l'oubliait pas. Ni le prince ne se croyait exempt de péril sous la dépendance de celle qui avait supplanté et trahi sa mère [1]; ni la reine ne s'estimait elle-même affermie et en sûreté, si les enfans de celle qu'elle avait traîtreusement trompée et chassée pouvaient un jour devenir ses maitres. Frédegonde, attentive et persévérante, leur préparait patiemment ses embuches. Mérovée, excité par ses pressentimens et par sa haine, n'aspirait qu'à se dérober au joug qui pesait sur lui. Toute occasion et tout dessein le trouveraient prêt.

[1] Frédegaire, cap. 74.

Il en était à ce point, lorsqu'étant venu à Paris, depuis le meurtre du roi d'Austrasie, la fortune fit qu'il y rencontra Brunehault, et que, la voyant si malheureuse et si belle, il fut ému de pitié, et bientôt d'amour. Brunehault bénit la fortune! Quelle étonnante faveur, et quel changement.. Pour un royaume perdu, un autre royaume; contre Chilpéric, son propre héritier; contre Frédegonde, son ennemi le plus irréconciliable et le plus puissant! Le bonheur sortait pour elle de l'adversité; et de sa ruine, son élévation et sa vengeance! Elle accepta ce secours qu'elle n'eût osé souhaiter, et n'omit rien de ce que conseillait la prudence pour se l'assurer et en avoir de bons fruits.

Chilpéric n'avait point pénétré ce secret. Mais quand Childebert eut été enlevé de sa prison, il eut peur que Brunehault n'essayât à son tour de lui échapper. Paris, dont une partie était du domaine de Sigebert, et qui récemment encore obéissait tout entier aux lois de ce prince, ne semblait plus assez sûr, ni assez fidèle au roi de Soissons. Il jugea prudent d'en éloigner Brunehault, et par une étrange méprise, il fit choix de Rouen, pour l'y reléguer. Outrant d'ailleurs les précautions et la méfiance, il eut l'incroyable dureté d'ôter à sa prisonnière sa plus chère et plus légitime consolation. Il sépara les filles et la mère : les filles furent envoyées à Meaux.

Mais à Rouen était un évêque qu'on appelait

Prétextat. Si son habileté était médiocre, en échange sa tendresse pour Mérovée était excessive. C'était lui qui avait autrefois présenté ce prince au baptême, et cette sorte de paternité spirituelle lui imposait en ce temps des devoirs de fidélité et de protection dont il s'acquittait religieusement. Sitôt qu'il eut connu ses desseins, il les embrassa et les seconda sans scrupules. Ennemi de Frédégonde puisque Mérovée l'était, il se laissa aisément séduire au désir d'assurer à son fils chéri les conseils d'une habile reine, l'alliance du roi wisigoth, l'appui et peut-être même la succession du jeune roi d'Austrasie. Il oublia que Mérovée était neveu du roi Sigebert, et que les lois de l'Église ne permettaient pas à ce jeune prince d'épouser la veuve de son oncle. Peut-être se persuada-t-il que dans un dessein où se confondaient tant et de si puissans intérêts, une affinité si faible et si éloignée n'était point un empêchement qui ne se pût pas surmonter.

De son côté, Mérovée laissait languir son expédition du Poitou. De plus graves soins le préoccupaient. Il vint à Tours avec quelques troupes, et en ennemi. Mais rien n'annonça qu'il se proposât de renouveler l'audacieuse tentative de Rocolène. On suppose même que, bien loin de troubler la sécurité de Gontran-Boson, il eut en secret de longs entretiens avec lui. Parti de Tours, il alla au Mans, et revit sa mère. S'il se concerta avec elle, on ne le sait point, mais il est difficile d'en douter. Quand

il sortit de cette entrevue, on s'attendait qu'il retournerait à Poitiers. Tel était bien l'espoir de son père; le sien était autre. Un soir que personne n'était prévenu, il s'éloigne inopinément. Au lieu de tourner vers le Poitou, il cherche et gagne insensiblement la route opposée. Plus il marche, plus il se hâte; plus il avance, moins il veut souffrir le repos. Il arrive enfin et s'arrête; mais en quel lieu? à Rouen.

On l'attendait et tout était préparé. La reine n'était qu'impatiente et point incertaine; l'évêque avait cessé de délibérer; l'autel était prêt pour cette mystérieuse et soudaine fête. Elle fut célébrée à l'instant : la place de l'irréconciliable ennemie de Frédegonde se trouvait marquée pour s'asseoir après elle sur le même trône; et cette reine captive, victime encore innocente des sanglantes fureurs de Chilpéric, veuve par lui, privée par lui de sa sœur, entrait dans sa maison malgré lui et se faisait appeler sa fille.

Prodigieux retour de fortune! Des deux couronnes que Chilpéric avait tout à l'heure en sa main, l'une était déjà au fils de son ennemi; l'autre était promise à sa veuve.

CHAPITRE VIII.

DÉLIVRANCE DE BRUNEHAULT (576-577).

L'étonnement de Chilpéric ne peut se décrire, et sa fureur encore moins. Bravé par son fils, abusé, du sein de son abaissement et de sa misère, par une femme déchue, à qui il n'avait laissé, croyait-il, que le désespoir de son irréparable impuissance, il n'aurait su dire lequel lui était le plus odieux, ni s'il éprouvait plus de ressentiment que de confusion. Toutefois il n'hésita point, et quelque violente que fût son agitation, elle ne troubla ni son courage ni sa prudence. Il jugea sainement qu'à cette surprise, le plus sûr remède était une autre surprise, et qu'à un succès dérobé par la promptitude, une promptitude plus grande obvierait mieux et plus infailliblement.

Il partit donc aussitôt sans rien annoncer, et sans rien attendre. Un profond secret cacha sa marche; une grande rapidité l'abrégea. Il arriva subitement à Rouen, avant même qu'on le dût croire informé de l'événement qui l'y amenait. L'habileté de Brunehault avait prévalu sur la sienne; son habileté à son tour déconcertait celle de Brunehault.

Il en fut comme à la surprise de Paris. La jeune

reine se laissa tromper par le temps, et s'embarrassa dans cet incident grave mais simple, qu'elle ne sut ni détourner, ni prévoir. Son esprit confondu ne lui fournit aucune ressource digne d'elle. Sa seule pensée, en ce moment décisif, fut de se soustraire au premier péril, et de se réduire au rôle de fugitive et de suppliante. Elle alla, avec Mérovée, chercher un refuge dans une autre église de Saint-Martin, qu'on avait élevée sur les remparts de Rouen, asile favorable en effet, et non moins accrédité que celui de Tours.

Chilpéric l'emportait, mais il manquait une importante chose à son triomphe. Il avait troublé et interrompu l'entreprise de Brunehault; il ne l'avait pas étouffée. Que lui servait-il d'en avoir actuellement empêché les suites, s'il fallait que l'avenir les subît? Qu'importait que ses ennemis fussent maintenant dans l'impuissance d'agir, s'ils ne retombaient pas dans ses mains, et n'avaient d'autre embarras que d'attendre? Mais à quel expédient recourir, et par quels moyens pénétrer dans leur impénétrable retraite? L'exemple de Rocolène était trop récent, et sa mort étrange avait trop étendu la religieuse autorité des asiles. Nulle violence n'était possible; aucune profanation ne serait tentée avec sûreté. Chilpéric essaya bien de la ruse; mais que pouvait la ruse avec Brunehault? Il leur prodigua bien les promesses; mais quelle promesse pouvait-il leur faire, qui les séduisît et les abusât? Ne sachant donc ni comment

exécuter, ni comment abandonner son dessein, il fit fléchir son orgueil, et s'humilia jusqu'à leur offrir son serment. Entre le parjure et la violation des asiles, ce qui lui parut le meilleur, ce fut le parjure. Des deux profanations il préféra celle qui ne devait pas émouvoir ses peuples, et qui l'exposait à moins de périls.

Brunehault crut ce serment, le serment d'un roi meurtrier de sa femme et de son frère! Il est vrai qu'il fut fait avec beaucoup de solennité, et que les termes en étaient, non point équivoques et conditionnels, ainsi que l'ont affirmé quelques historiens [1], mais positifs au contraire, et absolus. Comme Mérovée, par la passion qui le dominait, et Brunehault pour son ambition et sa liberté, craignaient surtout, ou plutôt uniquement, qu'on les séparât, ce fut sur cela que dut porter le serment. Chilpéric dit donc, et jura « que, puisque c'était la « volonté de Dieu, il ne les forcerait point de se

[1] Mézerai dit que Chilpéric jura « qu'il ne *s'opposerait* point à « leur mariage, *pourvu que l'église le trouvât bon.* »

Daniel dit « qu'il jura de *confirmer* leur mariage, *supposé qu'il se trouvât légitime.* »

Velly dit « qu'il fit la *promesse* la plus authentique, que leur « mariage serait *confirmé*, si les évêques le *jugeaient légitime.* »

Ce récit a contre lui d'abord la vraisemblance ; car Brunehault savait fort bien l'irrégularité canonique de son mariage, et elle était trop habile pour se contenter d'un serment dérisoire, évidemment annulé par la condition dont il aurait dépendu.

Il a de plus contre lui le texte formel de Grégoire de Tours.

J'ai fidèlement transcrit ce serment tel que je l'ai trouvé dans la Chronique de l'évêque.

« séparer. » Alors, ils sortirent de la basilique, et le roi, continuant pour quelques jours encore de dissimuler, les accabla de caresses, et leur donna même des fêtes.

Mais l'entreprise de Brunehault n'était ni aussi bornée, ni aussi mal concertée qu'on le pourrait supposer. Si la présence inopinée de son ennemi l'avait trouvée en défaut, et troublait pour un instant ses combinaisons, ce n'était pas qu'elle se fût légèrement engagée, ni que le plan qu'elle avait conçu manquât de profondeur ou d'habileté. En même temps qu'elle épousait à Rouen Mérovée, Godin, qui s'étant attaché au roi Chilpéric, avait déjà promis et résolu de l'abandonner, Godin levait précipitamment des hommes armés en Champagne, et marchant avec une célérité sans exemple, prévenant toute résistance, et devançant le bruit même de sa tentative, il arrivait menaçant et inattendu sous les remparts de Soissons. C'était pendant que Chilpéric était encore à Rouen [1]. Mais ni Chlovis, ni Frédegonde ne l'avaient suivi, et il s'en fallut de bien peu qu'ils ne fussent surpris par Godin. Le hasard seul protégea leur fuite, et les préserva. Quel changement, sans cet accident fortuit qui fit

[1] *Tandis qu'ils étaient encore à Rouen.* Ce sont les propres termes de Grégoire de Tours.

Je fais cette remarque, parce qu'il y a eu des historiens, qui n'ayant pas placé l'entreprise de Godin à son véritable temps, lui ont ôté sa relation naturelle avec le premier dessein de Brunehault, et lui en ont donné une fausse avec le second.

échouer un si habile dessein! Quels otages pour Brunehault et pour Mérovée! quelle fortune, à la place de celle qu'ils devaient subir!

Godin, cette espérance trompée, ne laissa pas de faire la guerre, et d'entreprendre le siége de Soissons. Chilpéric accourut; mais soit qu'il n'eût qu'une faible armée, ou que l'issue du combat lui parût douteuse, ou qu'il craignît de renouveler l'ancienne lutte avec l'Austrasie, il fit proposer aux ennemis qu'ils se retirassent, et ne s'obstinassent pas dans une attaque sans but, où l'on souffrirait des deux parts d'inutiles et nombreuses pertes. Godin méprisa ces offres, et préféra de combattre. L'action fut vive, et longuement disputée. Mais à la fin, l'armée de Champagne se lassa; Godin prit la fuite [1], et le roi rentra vainqueur dans Soissons.

Il avait recueilli déjà d'autres fruits de cette agression. Importuné du serment qu'on lui avait arraché, il s'était fait de la trahison de Godin, un assez plausible prétexte pour le rompre. Mérovée avait été contraint de le suivre; Brunehault, retombée en captivité, n'avait pas pu suivre Mérovée. Ce ne fut pas tout : quand la victoire eut condamné l'entreprise de ses ennemis, Chilpéric, plus libre, garda encore moins de ménagemens. Il accusa

[1] Velly et Gaillard assurent que Godin fut tué dans le combat : mais Grégoire de Tours dit formellement qu'il mourut, quelque temps après, de mort subite.

hautement son fils d'avoir suscité cette guerre [1], et délibérant en lui-même du sort qu'il lui prescrirait, il lui ôta cependant ses armes, et lui donna des gardes qui eurent ordre de veiller sur lui.

Bientôt une importante négociation s'engagea avec l'Austrasie. Aucune illusion n'était plus possible pour Chilpéric; aucune espérance prochaine sur ce royaume. Le gouvernement s'y affermissait; les principaux seigneurs prenaient la régence; Childebert régnait. Gontran lui-même, réveillé de son inaction, ne favorisait plus l'ambition de son frère. Il reconnaissait le jeune roi, et annonçait ouvertement la résolution de le maintenir. L'affection lui en eût fait un devoir; son intérêt lui en faisait un besoin.

Les régens envoyèrent des ambassadeurs au roi de Soissons. Dans l'état précaire où était encore leur pays, ils n'eussent pu sans témérité braver les hasards de la guerre. Ils les voulaient donc éviter; mais une autre nécessité les pressait. L'Austrasie

[1] *Disant que sa méchanceté avait été la cause de ce combat.* Ce sont les expressions mêmes de Grégoire de Tours.

Godin était donc d'intelligence avec Mérovée; à plus forte raison avec Brunehault.

L'entreprise de Godin était donc antérieure à la captivité de Mérovée.

Elle avait donc précédé la délivrance de Brunehault.

Elle avait donc précédé la guerre qui n'éclata qu'après cette délivrance.

Voyez la note 1 de la page précédente.

entière redemandait Brunehault, et la gloire du jeune roi ne permettait point qu'on différât d'entreprendre la délivrance de ses deux sœurs et de sa mère. C'était à quoi venaient travailler les ambassadeurs. En d'autres temps, on les eût mal écoutés, et pour un si difficile succès, il n'y aurait eu que la force. Mais la fortune prit plaisir à les seconder, et les embarras où était engagé Chilpéric les délivrèrent fortuitement de ceux qui les arrêtaient.

Rendre volontairement Brunehault, c'était borner et abandonner sa vengeance; les faibles et courtes vengeances n'étaient pas selon l'humeur du farouche roi des Soissons. Rendre Brunehault à son fils, c'était donner à ce jeune prince un guide habile et passionné qui l'exciterait infailliblement à la guerre, et lui aiderait à la faire plus heureusement. Retenir Brunehault, c'était appeler ou plutôt prescrire la guerre, et Gontran menaçait d'aller au secours des Austrasiens. Retenir Brunehault, la guerre engagée, c'était courir le hasard qu'elle tentât de nouveau des trames semblables à celle qui avait manqué à Soissons, mais que l'absence de l'armée rendrait alors plus faciles et plus dangereuses. Retenir Brunehault, c'était, en prolongeant sa vengeance, s'exposer à la voir retomber sur soi; car Mérovée pouvait échapper à ses gardes, et les époux séparés être en peu de temps réunis. En rendant Brunehault, si la régence des seigneurs était maintenue, au lieu de provoquer la guerre, on la préviendrait. En rendant Brunehault, si elle était

exclue de la régence, au lieu de fortifier le gouvernement d'Austrasie, on y préparerait des divisions qui l'affaibliraient. En rendant Brunehault, on l'éloignerait; et si la régence, intéressée à la laisser sans appui, promettait de ne pas donner asile à Mérovée, leur séparation, maintenant douteuse et peu sûre, deviendrait absolue et irrévocable. L'avenir, il est vrai, pourrait troubler ces combinaisons; mais il les pourrait troubler toutes, et son inévitable pouvoir ne serait pas moindre à Rouen qu'à Metz. On ne le détourne qu'à de trop chères et trop hasardeuses conditions : il faudrait des meurtres.

Tout se réduisait donc à exclure Brunehault de la régence, et à interdire à Mérovée l'accès du royaume d'Austrasie. L'ambition des régens s'accordait trop bien avec la politique du roi de Soissons : le traité se fit; Brunehault fut libre.

Mais l'événement justifia mal l'artificieuse prudence de Chilpéric, et l'on eut un témoignage de la vanité de nos plus sages conseils. Quand Brunehault reparut à Metz, un vif enthousiasme éclata. Sa présence rendit plus profond et plus général le ressentiment de ses injures et de ses malheurs. Bien qu'écartée du gouvernement, ses droits méconnus ne firent peut-être qu'ajouter à son influence. Le peuple demanda vengeance pour lui et pour Brunehault. Parmi les seigneurs, ceux qui, ne s'avouant point inférieurs aux régens, se lassaient de l'autorité qu'affectaient sur eux leurs pareils, poussèrent à leur tour le cri de guerre. Il fallut céder. La régence

n'eût pu, sans péril pour elle-même, opposer de trop longs refus à l'unanime et généreuse volonté qui la dominait. On douta un moment si le roi de Bourgogne ne condamnerait pas une rupture si précipitée, et ce doute servit de prétexte à quelques retards. Mais la dextérité de Brunehault aplanit l'obstacle. Gontran, excité par elle, accorda même son concours. A la vérité, Chilpéric persistait dans ses prétentions sur le Poitou et sur la Touraine. Cette persévérance d'ambition alarmait et offensait le roi de Bourgogne. Elle eut infailliblement une grande part à sa détermination.

De son côté, Chilpéric armait, jugeant meilleur de prévenir, que de l'être. Une première armée se réunissait sur les confins de l'Anjou et de la Touraine, et quand on la jugea assez forte, Chlovis, le second fils du roi, en vint prendre le commandement. Il la conduisit contre la ville de Saintes, qu'il attaqua, et qui se soumit. Une autre armée s'avançait en même temps dans le Limousin; Chilpéric lui avait donné pour chef Didier, Bientôt, les troupes de Bourgogne et d'Austrasie entrèrent elles-mêmes en campagne; le patrice Mummole était à leur tête. L'habile chef, dédaignant Chlovis, s'attacha à la poursuite de Didier. et se proposa, comme unique but de la guerre, sa défaite. Il l'atteignit vers Limoges. Des deux côtés, l'ardeur de combattre était égale, le nombre et la confiance pareils. La bataille s'engagea sur l'heure, et elle fut, ainsi qu'on l'atten-

dait, furieuse. Comme on ne cédait ni ne fléchissait nulle part, on n'eut pour ouvrir les rangs que le carnage. Ni l'imprudence ni la lâcheté ne décidèrent de rien. La force seule et la mort déclarèrent à qui restait la victoire. Il mourut cinq mille des soldats de Mummole; de ceux de Didier, il en mourut vingt-quatre mille. Pour lui, réduit à la fuite, il n'échappa qu'à grand'peine et à grand péril. L'armée victorieuse entra en Auvergne, et y prolongea ses succès.

Godin, si dévoué, depuis son retour, aux intérêts de Childebert et de Brunehault, n'eut aucune part à la gloire de cette campagne; la mort l'avait subitement enlevé après la déroute de Soissons. Il laissait une veuve encore jeune et belle, que Rauchingue, homme de ruse et de violence, épousa. On raconte de lui une horrible histoire, où se retrouve toute la férocité des mœurs de ce temps, et qu'il ne faut pas négliger. Cet homme exerçait d'incroyables cruautés sur ses serviteurs. Il se faisait un jeu des souffrances qu'il leur infligeait, et dans ses festins quelquefois, on l'avait vu, pour se réjouir, les contraindre à brûler leurs jambes aux flambeaux de cire qu'ils portaient devant lui. Il arriva que l'un d'eux prit de l'amour pour une jeune fille de sa maison. La crainte d'être découverts, la certitude qu'on les séparerait et les châtierait, leur persuadèrent de fuir et de chercher dans l'église voisine un asile. Rauchingue en fut bientôt averti, et il accourut; mais les prêtres lui

dirent : « Tu sais les droits de l'Église, et que tu « ne peux lui reprendre tes serviteurs si tu n'as « juré de les unir et de les exempter de tout châ- « timent. » Lui, ces paroles entendues, resta d'abord en suspens ; après quoi, s'étant recueilli, il étendit ses mains sur l'autel et jura, disant : « Qu'il « ne les séparerait point, et prendrait soin, au con- « traire, qu'il fussent unis perpétuellement. » Les prêtres, ne pénétrant point au-delà du sens apparent de cette promesse, la jugèrent sincère et satisfaisante, et ils rendirent à Rauchingue ses deux serviteurs. Sitôt qu'il les eut, il fit promptement creuser une fosse et un arbre. La fosse achevée, l'arbre y fut placé. Puis dans l'arbre fut étendue la fille, et après elle le malheureux qu'elle aimait. Une planche referma ensuite l'étroite ouverture de l'arbre, et l'on rejeta sur eux de la terre qui emplit la fosse et la nivela. « Ainsi tiens-je mon « serment, dit Rauchingue ; ils ne seront point « séparés. » Les prêtres en eurent avis, et ils se hâtèrent. Ce ne fut pas pourtant assez tôt. Le serviteur fut retiré vivant de la terre ; mais la jeune fille avait déjà expiré.

CHAPITRE IX.

MÉROVÉE (577).

Chilpéric déplorait amèrement sa défaite. La honte aigrissait en lui la colère, l'impuissance redoublait la honte. Tourmenté d'un insatiable besoin de vengeance, il flottait, cherchant en quel lieu la prendre, et par quels moyens l'obtenir. Les armes l'y avaient mal servi, et ne lui donnaient plus, après tant de pertes, d'assez prochaines espérances. Ce fut au fatal génie de Frédegonde d'y suppléer. Elle s'était promis dès long-temps que les fils d'Audovère ne régneraient pas. Théodebert, le premier, avait disparu. L'occasion était belle : encore un pas, et il ne resterait qu'un obstacle entre ses propres fils et le trône.

Chilpéric fut donc averti de tourner ses craintes et ses ressentimens contre Mérovée. « C'était lui « qui avait excité la guerre, et à qui le désastre « de Limoges devait être attribué. C'était par lui « qu'étaient encouragées l'ambition et les entrepri- « ses de Brunchault. C'était pour se réunir, et que « leur mariage se perpétuant, elle conservât l'es- « pérance, pour laquelle elle l'avait contracté, de « régner bientôt à Soissons. »

Le roi n'était que trop facile à convaincre. Ses

ressentimens n'étaient injustes que par leur excès, et dans la fureur qui le possédait, tout conseil serait écouté s'il lui promettait la vengeance. Il crut la trouver légitime et forte dans les artificieuses insinuations de Frédegonde. Il châtierait la révolte de son fils, il se délivrerait d'un compétiteur impatient de le dépouiller; il ferait évanouir les espérances de Brunehault; il se vengerait d'elle, dans ses affections peut-être, dans son ambition à coup sûr; il extirperait jusqu'au dernier prétexte de guerre : c'était son droit; même son devoir. Et ce malheureux prince, qu'un détestable orgueil enivrait, frustré de tout autre espoir de vengeance, osa bien s'en dédommager sur son propre fils. Il le dégrada du titre de roi; lui fit couper sa chevelure flottante, et substituant la force où manquait le consentement, il le contraignit à subir l'ordination. Il en fit donc un clerc, et ordonna qu'on l'allât enfermer dans le monastère de Saint-Calais, qui était au pays du Maine.

Gontran-Boson, toujours menacé par Chilpéric, pour le meurtre de Théodebert, quoique protégé par Frédegonde en secret, pour la même cause, Gontran-Boson n'avait eu garde de quitter l'asile de Saint-Martin. Ayant entendu la cruelle aventure de Mérovée, il eut la pensée d'attirer à lui ce jeune prince, jugeant qu'il lui serait facile de le dominer, et de le faire servir, suivant l'occurrence, aux desseins que son propre avantage lui suggérerait. Boson avait plus de ruse que de loyauté,

et moins de fidélité que de prudence. Il envoya le sous-diacre Riculphe à Mérovée pour lui donner le conseil de se dérober à ses gardes pendant la route, et de se réfugier, sitôt qu'il serait libre, dans la basilique de Tours. Mérovée, à qui toute espérance manquait, prit celle-ci sans délibérer. Il en fit donner avis à l'un de ses serviteurs du nom de Gaïlen. Gaïlen, homme dévoué et plein de courage, se posta, avec quelques autres, dans un lieu favorable pour les embuscades, et quand les gardes passèrent, sans regarder au nombre, il se rua sur eux, les rompit et les dispersa. Mérovée, ainsi délivré, quitta aussitôt l'indigne habit dont on l'avait violemment revêtu, et prit rapidement le chemin de Tours. Il y arriva sans obstacle, et s'introduisit dans l'église de Saint-Martin avant qu'on eût aucun soupçon de son approche. En ce moment l'évêque Grégoire célébrait la messe dans la basilique. Ragnemode était présent, qui, après la mort de Germain, avait été élevé à l'évêché de Paris. La messe achevée, le prince se fit reconnaître, et prétendit qu'on lui devait donner les eulogies [1]. Les évêques, fort épouvantés, répondi-

[1] Solebant olim episcopi in præcipuis solemnitatibus, ut in Paschale, aut natali Domini, litteris coëpiscopos, reges et amicos visitare, et eulogias mittere. Eulogia verò benedictio est; atque etiam res quæcunque, sive panis, seu sal, seu vinum, aut aliud ejus modi cui benedictio illa accessit, Eulogia dicitur. Eulogiæ quidem nomine sal aut panem catechumenis datum fuisse loco communionis, ex synodo carthaginensi et beato Augustino notat Fr. Pithœus, in Glossario. Undè et loco communionis quæ singulis

rent d'abord par des refus. Mais Mérovée insistant et menaçant d'avoir recours à la violence, cette peur actuelle et présente l'emportant sur la peur éloignée des ressentimens de Chilpéric, ils se résignèrent. Il ne leur parut pas qu'il leur fût permis de retrancher arbitrairement le fils du roi de la communion des chrétiens. Le prince donc obtint ce qu'il exigeait, et la terreur de Chilpéric fut insuffisante pour le préserver de cette offense.

Il ne la ressentit que plus aigrement. Grégoire ayant envoyé son diacre et son neveu Nicet à Soissons, pour informer le roi de la fuite de Mérovée et de ses violences, Frédegonde les fit saisir, dépouiller et condamner à l'exil, les prétendant espions du prince. Le roi à son tour envoya des messagers à l'évêque, qui lui apportaient l'ordre d'arracher Mérovée de son asile, alléguant qu'il avait apostasié, et que, déserteur de l'église, il n'avait aucun droit à sa protection. Mais Grégoire résista courageusement, et dit « qu'on ne pouvait « faire, en un temps chrétien, ce que l'hérésie, « en son temps, n'avait osé faire. » Chilpéric, de plus en plus irrité, fit marcher des troupes en Touraine, qui y commirent de grandes dévastations.

En même temps, Mérovée délibérait, et ne sa-

dominicis diebus fiebat, posteà receptum est ut panis benedictus fidelibus non communicantibus daretur. (Jérôme Bignon, *Notes sur Marculfe.*)

Voyez aussi le 42e chapitre du deuxième livre de Marculfe.

vait à quel parti s'arrêter. La crainte, la haine, l'ambition obsédaient et se partageaient son esprit. Tantôt le spectacle des maux que souffraient ceux de Tours à cause de lui, l'excitait à de généreuses résolutions. Il était presque las et presque honteux de cet asile, et il méditait avec Boson de s'enfuir à Metz. Alors il veillait, priait, pleurait au sépulcre de saint Martin, et y apportait tout ce qu'il avait de présens, implorant le saint pour qu'il le protégeât, et le secondât, et lui aidât à se mettre en possession du royaume. D'autres fois, emporté par le ressentiment de ses droits et de ses malheurs, il éclatait en téméraires discours contre Frédegonde et contre le roi. Sacrilége fils, au lieu d'étendre le voile sur les crimes de son père, il le soulevait. Un jour que l'évêque Grégoire avait été invité à sa table, l'envie le prit, suivant l'habitude du temps, de le prier d'ouvrir les saints livres, et de lui en lire quelques passages. L'évêque obéit, et le hasard ayant fait que les Proverbes de Salomon s'offrissent à lui, il lut aussitôt ces redoutables paroles : « L'œil de celui qui outrage son père, qu'il soit « arraché par les corbeaux des torrens, et que les « fils de l'aigle en fassent leur proie [1]. » Sinistre présage, et dont Grégoire lui-même s'effraya comme d'une sentence du ciel contre Mérovée.

De son côté Chilpéric (étrange crédulité en un

[1] Oculum qui subsannat patrem, et qui despicit partum matris suæ, effodiant eum corvi de torrentibus, et comedant eum filii aquilæ. (Prov., cap. 30, vers. 17.)

esprit qui ne manquait ni de pénétration ni de force), ne pouvant souffrir qu'il y eût un lieu de sa domination dont l'accès lui fût interdit et d'où ses ennemis pussent le braver, imagina, pour concilier ses craintes qui le dissuadaient d'agir, et ses ressentimens qui l'y excitaient, d'écrire solennellement au saint protecteur de l'asile, et de lui demander qu'il en permît cette fois la violation. Le diacre Baudégésile vint donc à Tours par l'ordre du roi. Il était porteur de la lettre qu'envoyait ce prince, et il l'alla déposer au tombeau du saint, avec de grands témoignages de vénération et de confiance. Il mit aussi des feuilles de papier blanc auprès de la lettre, ne doutant point que le saint n'y dût écrire sa réponse. Toutefois, il en arriva autrement. Trois jours s'écoulèrent, et saint Martin s'obstinant à ne pas répondre, Chilpéric, qui avait cru sortir de ses doutes, en fut plus troublé que jamais.

Boson lui-même, quoiqu'il ne fût ni malhabile ni timide, se ressentait aussi des superstitions de son siècle, et n'était pas entièrement exempt de crédulité. Il y avait alors une femme qui faisait profession d'interroger et de prophétiser l'avenir. Il assurait qu'au temps du roi Charibert, cette femme lui avait très exactement annoncé le jour et l'heure même de la mort du prince. Rendu maintenant, par ses intrigues et par ses dangers, plus inquiet et plus curieux encore des événemens à venir, il tenta de nouveau la surnaturelle science de la prophétesse,

et lui envoya de ses serviteurs, pour qu'elle leur dît ce qu'il pouvait espérer. Elle ne balança point, et l'oracle qu'elle prononça n'était point obscur. « Chilpéric mourrait dans l'année. Mérovée lui succéderait. Gontran gouvernerait cinq ans entiers « le royaume. Ce temps écoulé, il serait évêque, et « il mourrait plein de jours. » On eût pu croire que de si favorables promesses attacheraient Gontran-Boson plus étroitement à la fortune de Mérovée.

Mais qui se peut assurer en la droiture de l'homme asservi à son ambition? Le bruit s'était sourdement répandu que l'évêque Grégoire avait eu une vision; qu'une nuit, après qu'il eut célébré les vigiles, comme il venait de se livrer au sommeil, un ange lui était apparu, qui, s'élevant au-dessus de la basilique, criait d'une voix sinistre et retentissante : « Malheur sur vous! car Dieu a frappé « Chilpéric, et avec lui tous ses fils, et il n'en restera aucun de ceux qui sont sortis de ses reins! » Outre cela Mérovée, toujours plus affligé et plus incertain, doutant de son sort, doutant de lui-même, n'osant se fier aux révélations de la prophétesse, avait voulu en éprouver l'exactitude par le sort des saints [1]. Il avait jeûné et prié; il avait passé trois nuits dans la basilique; on avait apporté au tombeau de saint Martin le livre des Rois, les livres des Psaumes, celui des Apôtres; et quand il avait fallu les ouvrir, toutes les réponses s'étaient trou-

[1] Voyez la note du livre premier, page 64.

vées menaçantes. La confiance de Boson s'en affaiblissait, et avec elle sa fidélité.

Il n'avait point cessé d'entretenir de secrètes intelligences avec Frédegonde. Celle-ci, le sachant de facile accès pour la trahison, lui envoya un message. Elle demandait qu'il persuadât à Mérovée de sortir de la basilique, et fournît ainsi aux gens qu'elle aposterait l'occasion de tuer ce malheureux prince. « Elle paierait généreusement ce service, « et de riches dons en seraient le prix. » Boson s'effraya et se réjouit. Il vit de quel appui il se priverait par un refus, et quel implacable dépit il exciterait. Il réfléchit quels droits et quels avantages il acquerrait en obtempérant. Soit crainte ou avidité, ou l'un et l'autre ensemble, il obtempéra. Son langage donc changea insensiblement avec Mérovée. Au lieu de l'invariable circonspection, si long-temps vantée et recommandée, ses entretiens actuels n'étaient plus que de sécurité et de confiance : « Qu'il était malséant de languir dans l'oi« siveté, fâcheux pour sa gloire de faire voir tant « d'abattement, indigne de lui d'être timidement « renfermé dans l'étroite enceinte d'une église. « La chasse n'avait-elle plus d'agrémens pour lui? « Quel obstacle empêchait qu'il ne s'y livrât ? Qui « l'y pourrait troubler? Qui l'oserait? » Mérovée se laissa aisément séduire ; son inclination aidait aux sollicitations de Gontran. Il sortit donc et s'avança jusqu'à Jouai, maison bâtie sur les bords du Cher. Le lieu était favorable et l'occasion belle;

cependant l'odieux projet ne réussit point. Les gens apostés par Frédegonde, le moment arrivé, manquèrent de résolution, et le prince, déjà engagé dans le piége, en sortit sans l'avoir même soupçonné.

Mais d'autres embuches lui furent dressées par Leudaste. Leudaste était comte de Tours, serviteur de Frédegonde et très attentif à lui complaire. Chaque jour, quand les gens de Mérovée s'éloignaient de la basilique, ceux du comte se précipitaient sur eux, et les accablaient. Beaucoup y périrent, et il s'en fallut de peu que le prince lui-même ne fût du nombre. Irrité de ces violences, il attendait impatiemment l'occasion d'en châtier les auteurs. Advint que Mariléïphe, premier médecin de Chilpéric, fut, pour son malheur, amené à Tours. Mérovée agréa cet homme, et le trouva suffisant et bon pour ses représailles. Il réussit à le surprendre et à le saisir, et, quand il l'eut à sa discrétion, il en usa sans miséricorde. Tout l'or et tout l'argent qu'il apportait lui fut d'abord enlevé; ce fut la moindre violence et le moindre outrage. Ensuite on lui ôta ses habits, et le plus ignominieux traitement lui fut infligé. On l'allait faire périr quand l'évêque Grégoire accourut, intercéda pour sa vie et la préserva.

Cependant le danger croissait; l'armée de Chilpéric continuait ses ravages; la haine de Frédegonde ne se ralentissait pas. Le moment vint où Mérovée cessa de croire que l'asile serait respecté,

et où Gontran-Boson à son tour, n'ayant pu servir Frédegonde ainsi qu'elle l'espérait, cessa de compter sur la durée et sur l'efficacité de sa protection. Ils prirent la résolution de tenter la fuite, et d'essayer s'ils ne pourraient pas parvenir jusqu'en Austrasie. Ils partirent donc, et leurs commencemens ne furent point malheureux. Déjà même ils avaient achevé de passer les terres de Soissons et se croyaient comme en sûreté, lorsque arrivés à Auxerre, ville du roi de Bourgogne, le duc Erpon, qui en était gouverneur, s'opposa à eux et s'obstina à les retenir. Il ne les retint toutefois qu'imparfaitement ; car après quelques jours ils se dérobèrent, et trouvèrent encore un asile respecté et accrédité, où ils se réfugièrent. C'était l'église de Saint-Germain. Ils s'y arrêtèrent deux mois ; après quoi ils s'en retirèrent, et, suivant toujours leur premier dessein, ils eurent enfin la consolation d'atteindre les terres d'Austrasie. Erpon porta la peine de sa double faute. « Puisque tu l'arrêtais, « dit le roi de Bourgogne, il le fallait retenir ; et « puisque tu ne le devais pas retenir, il ne fallait « pas l'arrêter. » Il perdit son gouvernement et paya au fisc du roi sept cents pièces d'or.

Qui n'eût cru Mérovée au terme de ses dangers et de ses malheurs ? Mais bien loin de là ; ils suivaient leur cours. Ce royaume ami, où il devait infailliblement trouver le repos, le lui refusa. Brunehault, si impatiente de s'unir à lui, si intéressée à sa conservation et à sa défense, se trouva

sans pouvoir pour lui faire ouvrir même un asile. L'ambition des régens s'effraya. Ils craignirent que Mérovée admis et établi à la cour, ce ne fût, pour Brunehault, un trop fort appui, qui la rendit plus confiante à lutter contre eux, et plus obstinée à les supplanter. Chilpéric, d'ailleurs, menaçait. Ses pertes de Limoges étaient déjà réparées. Déjà son armée entrait en Champagne, et quoique, par un effort singulier de modération et de prévoyance, elle affectât de n'y commettre aucun désordre, et marchât plutôt comme alliée que comme ennemie, il était facile de prévoir ce qui adviendrait si l'on n'écartait promptement la cause de ces dangereuses démonstrations. Tant s'en faut aussi que le peuple montrât, pour les intérêts de Mérovée, le même empressement qu'il montrait naguère pour ceux de la reine. Il voyait ce prince comme avec une sorte de défiance et de jalousie, craignant que l'autorité de son jeune roi n'en fût menacée, et que Brunehault, irritée de ne pas régner pour son fils, n'aspirât quelque jour à régner avec son mari. Tout s'élevait donc contre Mérovée, et ce malheureux prince, trahi par ses plus légitimes espérances, sortit fugitif d'un royaume où tant de vœux semblaient l'appeler.

Il erra long-temps, lui, fils d'un roi, héritier d'un trône, époux d'une reine, il erra comme un vulgaire proscrit, qui n'a plus d'ami qui consente à le reconnaître, ni de refuge où la pitié veuille l'accueillir. Enfin, comme il se tenait caché dans

un lieu reculé de la Champagne Rémoise, les habitans de Thérouanne, l'ayant découvert, envoyèrent vers lui pour lui dire qu'il vînt sur leurs terres, et qu'ils abjureraient l'obéissance de Chilpéric, et qu'ils se soumettraient à la sienne. On assure que Gontran-Boson, et l'archevêque de Reims, Ægidius, qui bien qu'associé à la régence d'Austrasie, ne laissait pas d'entretenir d'anciens engagemens avec Frédegonde, étaient les instigateurs secrets de cette odieuse trahison. N'osant, dans sa misérable fortune, mépriser des offres si séduisantes et si favorables, Mérovée prit la funeste résolution de les accepter. Il partit donc, n'ayant avec lui qu'un petit nombre de ses plus dévoués serviteurs. Arrivé sur le territoire de Thérouanne, il se laissa persuader d'entrer dans une ferme pour s'y reposer. Mais à peine en eut-il passé le seuil, qu'une grosse troupe de gens armés l'investit. Au même moment des messagers se mirent en route pour en aller faire le récit au roi Chilpéric. Le roi, cette nouvelle reçue, partit lui-même pour ôter à son fils le temps de s'arracher aux mains de ceux qui le retenaient. Mais cette fois, la précaution était inutile. Frédegonde, plus prompte que lui, l'avait devancé, et en avait pris de plus efficaces. Lorsque Chilpéric arriva, son fils expirait. On répandit le bruit qu'effrayé du sort auquel il se croyait réservé, le jeune prince avait exigé de l'un de ses serviteurs qu'il le perçât de son épée. Fable grossière, et trop souvent répétée, dont les peu-

ples sont rarement dupes, et qui n'eut guère plus de succès dans cette occasion, qu'elle n'en a obtenu dans des temps moins crédules et plus éclairés. D'exécrables vengeances suivirent. Gaïlen, celui qui avait autrefois délivré le prince, quand on l'emmenait au monastère de Saint-Calais, on lui coupa les mains, les pieds, les oreilles et les narines, et on le fit périr dans les plus barbares tourmens. Grindion fut mis au supplice de la roue. On trancha la tête à Gucilian, qui avait été maire du palais du roi Sigebert. La plupart de ceux qui étaient avec Mérovée furent mis à mort.

CHAPITRE X.

PRÉTEXTAT (577).

Ces victimes ne suffisaient pas à l'insatiable fureur de Frédegonde. Elle en avait déjà recherché et obtenu d'autres. Dans le dessein qu'elle poursuivait, de perdre toute la race d'Audovère, il lui fallait bien ne rien négliger, et réchauffer de jour en jour la colère et les défiances de Chilpéric. Elle osa donc, quoiqu'il fût évêque, entreprendre la condamnation de Prétextat. Grande et difficile résolution, dans ce temps.

Prétextat, d'abord, fut inopinément appelé. Venu à la cour, le roi l'accabla de reproches et de

questions, et le relégua provisoirement dans un lieu éloigné, d'où il lui était interdit de sortir. Ensuite on convoqua un concile pour procéder à ce jugement[1]. Ce fut un vrai et grand procès politique, et le premier de nos annales. On y vit ce qui s'est répété depuis tant de fois, les intrigues, les corruptions, les fraudes, les menaces et les lâchetés dont il est si rare que ces sortes de procès soient exempts. On y vit même un remarquable exemple des résistances et des embarras qu'ils suscitent d'ordinaire aux gouvernemens que l'imprudence ou la nécessité y engagent.

Ce fut à Paris, et dans l'église de Saint-Pierre[2], que s'assembla le concile. Quand les évêques furent réunis, le roi lui-même vint au milieu d'eux, et fit connaître de sa propre bouche l'accusation qu'il se proposait d'intenter. Les crimes étaient au nombre de trois : d'avoir célébré le mariage incestueux de Mérovée et de Brunehault; d'avoir employé la corruption pour grossir le nombre des partisans de Mérovée; d'avoir pris part à des projets qui avaient pour but la dépossession et même le meurtre du roi.

Le peuple était accouru à ce spectacle, et remplissait tous les lieux voisins de l'église. Au moment où le bruit vint jusqu'à lui de la dernière imputation faite à Prétextat, soit que l'horreur d'un si

[1] Les évêques ne pouvaient être jugés que par les évêques. (Capit. Kar. Magn, capit. 6, art. 307 et 381. — Capit. 7, art. 104, 171, 178, 314 et 320. Additio quarta, cap. 3 et 24.)

[2] Vouée depuis à sainte Geneviève.

détestable forfait eût naturellement soulevé son indignation, soit plutôt que les émissaires de Frédegonde l'eussent excitée, une subite émotion éclata. Le peuple en fureur se précipita vers les portes de l'église, voulant les briser; menaçant d'arracher l'évêque du sanctuaire, et annonçant le projet de le lapider. Chilpéric cependant s'opposa à ces violences. Il parla à la multitude, et sa voix, qui l'avait si dangereusement animée, eut le même pouvoir pour la désarmer.

Prétextat confessait le premier reproche, et niait les autres. Mais on fit venir des témoins. Ces témoins, gens de foi douteuse[1], montraient des présens qu'ils disaient avoir reçus de l'évêque pour engager leur fidélité à Mérovée. Lui, au contraire, affirmait qu'il n'avait jamais détourné ces hommes de leurs devoirs envers Chilpéric, et que les présens dont ils abusaient n'étaient que le retour et l'échange de ceux qu'ils lui avaient eux-mêmes apportés.

[1] Grégoire dit positivement que c'étaient de faux témoins. Les faux témoins étaient fort communs dans ces temps, et à bon prix. Tous les Capitulaires en font foi. *Summa enim stultitia et nequitia est ut aliquis homo qui christiano nomine censetur, pro cupiditate argenti et auri, aut vestimentorum, sive agrorum, vel cujuslibet rei*, SICUT SÆPÈ CONTINGERE SOLET, *propter ebrietatem aut ventris ingluviem in tam grande scelus corruat.* (Capit. Karol. Mag. et Lud. Pii, lib. x, cap. 252.)

Voici une étrange règle en fait de témoignage, que je trouve dans ces Capitulaires : *Nequaquam volumus, si nostri testes boni et idonei sunt, ut alii adversùs eos in nostram cantrarietatem consurgant.* (Capit. secundum Ludovici Pii, anno 819.)

La nuit venue, et Chilpéric étant sorti du concile, Aétius, archidiacre de l'église de Paris, se présenta aux évêques, et leur dit : « Voici le temps « que vous pouvez honorer votre nom. Prenez « garde d'agir judicieusement ; car si vous laissiez « périr votre frère, vous ne seriez plus regardés « comme les prêtres de Dieu. » Mais on se taisait, et personne ne répondait à Aétius, tant était grande la crainte des ressentimens de la reine[1]. Enfin l'évêque de Tours s'encourageant commença, et s'adressant à ceux du concile qui avaient un plus familier accès près du roi, il s'appliqua à leur persuader d'obtenir de ce prince qu'il ne s'abandonnât pas à sa colère, et ne provoquât pas celle de Dieu. On se tut encore, et l'évêque ne fut pas plus heureux à délier les langues, que l'archidiacre. Reprenant alors avec plus d'autorité et de véhémence : « Avertissez et prêchez, s'écria Grégoire ; « car vous êtes préposés de Dieu pour ce saint of« fice. Découvrez au roi ses dangers ; montrez-lui « ses fautes. Nous avons vu périr Chlodomir, pour « avoir préféré la vengeance aux sages exhorta« tions d'Avitus. La main de Dieu châtia Maxime « pour ses violences contre saint Martin. Craignez « pour vous-mêmes, si vous vous taisez, et qu'il « vous souvienne de ce qu'a dit le prophète : « Si « le glaive venant, la sentinelle ne sonne pas de

[1] Timebant enim reginæ furorem, cujus instinctu hæc agebantur. (Grég. de Tours, liv. 5, chap. 18.)

« la trompette et que le peuple périsse par le glaive, « je redemanderai le sang du peuple à la senti« nelle [1]. » Pour la troisième fois, on se tut, et ce concile d'évêques ne sut confesser que l'effroi qui le dominait.

Ces choses furent rapportées au roi qui, redoutant la persévérance de Grégoire, lui fit donner l'ordre de venir à lui. Chilpéric campait alors auprès de la ville. Lorsque l'évêque arriva, il le trouva dans une cabane de ramée. Une table chargée de mets était devant lui ; à ses côtés, l'évêque de Paris, Ragnemode, et l'évêque de Bordeaux, Bertrand. Le prince, comme il arrive souvent en de semblables desseins, accueillit tour à tour Grégoire avec des reproches, des menaces et des flatteries; mélange bizarre et grossier, mais qui n'est pas sans puissance. « Voilà donc que je ne puis obtenir « justice de toi, dit le prince, et que tu consens « à l'iniquité? Ainsi, dit-on, que le corbeau n'ar« rache point les yeux au corbeau. » Comme l'évêque s'excusait avec liberté : « J'irai à Tours, « continua le prince; je convoquerai ton peuple, « et il s'élèvera contre toi, car tu t'élèves toi-même « contre la justice. » Grégoire alors, reprenant : « Roi, lui dit-il, tu ne le sais pas, si je suis injuste.

[1] Quod si speculator viderit gladium venientem, et non insonuerit buccinâ, et populus se non custodierit, veneritque gladius, et tulerit de eis animam; ille quidem in iniquitate suâ captus est, sanguinem autem ejus de manu speculatoris requiram. (Ézéchiel, cap. 37, vers. 6.)

« Ma conscience, où tu ne lis point, est connue de « Dieu. Si le peuple t'écoute et m'accuse, ces faus- « setés retomberont sur toi, qui les auras excitées. « Consulte les lois et les saints canons. Le jugement « de Dieu te sera redoutable, si tu t'en écartes. » Chilpéric, à ces mots, changeant et adoucissant son langage, offrit à Grégoire quelques-uns des mets de sa table. Mais l'évêque insista et dit : « Notre nourriture est de la parole de Dieu, non « de tes délices. Toi, qui doutes de notre justice, « promets donc, afin de ne pas faire douter de la « tienne, que tu ne t'écarteras ni de la loi, ni des « saints canons. » Le roi, confondu, n'osa résister ; il leva sa main, et jura par le Dieu tout-puissant qu'il ne transgresserait ni les canons, ni les lois [1]. Grégoire but et mangea alors, et il s'éloigna.

Mais au milieu de la nuit des messagers l'allèrent réveiller dans sa demeure. C'était Frédegonde qui les envoyait. Ils venaient le solliciter en son nom, et lui promettre deux cents livres d'argent s'il consentait à la condamnation de Prétextat. « Vous « m'en donneriez mille et d'argent et d'or, répon- « dit Grégoire ; je ne ferais autre chose que suivre « l'ordre de Dieu. Ce que je promets est de m'unir « aux évêques en tout ce qui sera décidé suivant « les canons. » Ils feignirent d'être satisfaits. Le

[1] C'était le droit des évêques, de n'être jugés que suivant les canons. *Et si episcopus convictus de crimine, negare non possit, tunc secundùm canones et judicetur.* (Dagoberti reg. capit. 3, tit. 1; cap. 11, art. 3.)

lendemain cependant la reine renouvela son message. C'était des évêques qu'elle en avait chargés cette fois ; mais ils n'eurent pas un meilleur succès. Grégoire résista sans peine à leurs séductions.

Ce jour-là, Chilpéric revint au concile, et comme il voulait affecter quelque respect pour son serment de la veille, il changa tout à coup le caractère de l'accusation. Voici donc ce qu'il dit aux évêques : « Les canons décident qu'un évêque, convaincu « de vol, sera privé de ses fonctions. » On lui demanda à quel évêque était imputé ce crime ; il répondit en nommant celui de Rouen. On le pressa de dire les choses qui avaient été dérobées, et au préjudice de qui ; il expliqua que c'était lui-même qu'on avait volé, et donna pour preuve deux coffres et un sac trouvés en la possession de Prétextat. Dans les coffres étaient des effets précieux, dont on portait la valeur à trois mille sous d'or ; dans le sac étaient des pièces du même métal, environ deux mille.

Prétextat, repoussant aussitôt cette imputation, dit à Chilpéric : « Ces choses n'étaient point à toi, « et elles ne sont restées en mon pouvoir que parce « que tu l'as ainsi ordonné. Quand Brunehault fut « envoyée à Rouen, elle me confia ses trésors. Tu « le sus, ô roi ! car je te l'appris. Et toi, tu me dis : « Rends-lui ces trésors quand elle les demandera, « de peur que de nouvelles inimitiés ne s'élèvent « entre moi et le roi de Metz. J'en rendis donc d'a- « bord une partie. Les serviteurs de Brunehault

« revinrent encore, je te demandai de nouveau « ce que tu prescrivais, et ta réponse fut comme la « première. C'est pourquoi je délivrai aux servi- « teurs ce qu'ils réclamaient. Les choses que voilà « sont celles qu'ils n'avaient pas encore retirées. »

Le roi, insistant toujours, dit à Prétextat : « Si « ces choses étaient en ta garde, pourquoi en as-tu « détourné des franges tissues de fil d'or, et pour- « quoi as-tu distribué ces franges à ceux que tu « voulais animer contre moi ? » L'évêque reprit : « Je t'ai déjà découvert le motif des présens que « tu me reproches. J'ai disposé de ces franges, parce « que c'étaient les seuls effets précieux que j'eusse « alors en mes mains pour récompenser les amis « qui me gratifiaient de leurs dons. J'en ai disposé « sans dommage pour toi, puisqu'elles ne t'appar- « tiennent point, et sans reproche ni crainte, parce « qu'elles sont à mon fils Mérovée. » Chilpéric, humilié, sortit à l'instant du concile.

L'embarras de ce prince était grand; car Prétextat l'emportait, et chacun doutait du succès de l'accusation. Ayant donc reconnu qu'à moins de quitter la commune voie, il succomberait infailliblement, le roi conçut le projet d'ajouter à ses premières séductions, la séduction même de Prétextat. Il appela quelques-uns de ses affidés, et leur dit : « Allez; « faites des promesses à cet homme, et persuadez- « lui de s'humilier et de s'accuser. » Les affidés allèrent en effet, et ils dirent à l'évêque : « Ton « obstination irrite le roi : comment le désarme-

« ras-tu ? Fléchis plutôt afin qu'il fléchisse. Il n'est « pas si inaccessible à la prière. Ne lui contredis « plus, et consens à ce qu'il demande. Nous, alors, « nous nous prosternerons à ses pieds, et il ne nous « refusera pas ton pardon. » Prétextat vivait depuis long-temps dans la crainte, et son jugement en était moins libre et moins sûr. Il se persuada que les évêques, voulant le sauver, mais n'osant l'absoudre, trouvaient plus facile et moins dangereux pour eux-mêmes de n'avoir qu'à implorer la pitié du roi. Il craignit de les irriter contre lui en persévérant. Au lieu de repousser leurs conseils, il eut l'inexcusable faiblesse de les croire sincères, et de s'y livrer.

Le jour suivant, le roi retourna au concile. « Quand tu as distribué tes présens, dit-il à l'é« vêque, ce n'était pas seulement pour t'acquitter « de ceux que tu recevais, car les personnes qui « en obtenaient étaient sollicitées par toi de faire « serment de fidélité à Mérovée. » — « On te trompe, « répondit l'évêque ; je ne leur ai pas demandé leur « fidélité, mais leur amitié. Ton fils était mon fils « spirituel ; c'est moi qui l'ai apporté au baptême. « Je lui cherchais des amis parmi les hommes ; je « lui en eusse cherché parmi les anges du ciel, si « j'en eusse eu le pouvoir. »

A ces mots, la colère Chilpéric redoubla. Prétextat fut ému ; toutefois, il continua quelque temps encore de nier et de s'excuser. Mais tout à coup on le vit se jeter sur la terre, et il s'écria :

« J'ai péché ! j'ai péché contre le ciel et contre « toi, roi miséricordieux ! mon cœur a médité « l'homicide. J'ai demandé ta ruine, et que ton « fils montât au trône avant qu'il fût temps. » — « Entendez, s'écria à son tour Chilpéric ; pieux « évêques, entendez. La voix du coupable s'élève « elle-même pour le confondre : le détestable crime « est confessé. » Et en disant ainsi, le roi s'était prosterné aux pieds des évêques. Ceux-ci s'empressèrent, et le relevèrent. Ils affectaient une profonde douleur ; mais aucun ne songeait aux promesses faites à Prétextat. Personne ne sollicita la miséricorde du prince. L'aveu resta seul avec la trahison qui l'avait dicté.

Le lendemain, Chilpéric fit apporter au concile[1] le canon où il est dit que l'évêque, pris en homicide, sera dépouillé du sacerdoce[2]. Il demanda de plus que la robe de Prétextat fût lacérée, ou qu'on récitât sur sa tête les malédictions prononcées contre Iscariote, ou qu'il fût à jamais exclu de la communion des chrétiens. Grégoire eut encore une fois le courage de parler pour lui. Il rappela le serment du roi, et s'opposa vivement à ces dernières demandes que n'autorisaient pas

[1] « Auquel concile vous trouverez combien peut la sollicitation « du roi pour corrompre une justice, quand telle est son intention. » (Pasquier, *Recherches*, liv. 3, ch. 8.)

[2] « Præcipitur ut episcopus qui in homicidio, fornicatione, aut perjurio, aut furto captus fuerit, deponatur. » (*Ad. Canon. Apostol.* 25.)

les canons. Le concile suivit le sentiment de Grégoire, et prononça seulement que Prétextat serait interdit des fonctions de l'épiscopat. Tout aussitôt le roi lui donna des gardes, et, comme il essaya de s'enfuir, il fut relégué dans une des îles de la Manche [1].

Telle fut la fin, non des malheurs de Prétextat, mais de son accusation. La haine de Frédegonde fut satisfaite, mais non épuisée. Cependant il serait injuste de la condamner sans restriction. A n'en juger que par les moyens dont on se servit pour capter et acquérir les suffrages, on pourrait douter que l'évêque fût coupable. Il l'était pourtant; il l'était pour le mariage de Brunehault, faute sans excuse [2]; il l'était aussi pour l'évidente

[1] Celle de Jersey. (Lévesque de la Ravalière, *Vie de saint Grégoire.*)

[2] « Quelques auteurs modernes ont cru excuser la conduite de « cette reine, en imaginant qu'il pouvait être permis alors d'épouser le neveu de son mari. Mais ils sont démentis par Grégoire « de Tours, qui dit expressément que ce mariage était *contrà* « *jus legemque canonicam.* Or Grégoire de Tours était contemporain.... On peut ajouter l'autorité d'Adon, évêque de Vienne, « qui écrivait au milieu du neuvième siècle, et qui apparemment « n'ignorait pas les lois canoniques de la fin du sixième. *Quæ*, « dit-il de Brunehault, *non timuerit incestuosissimè Merovæ*, « *Chilperici filio, mariti sui nepoti, se miscere.* » (Gaillard, *Mémoire sur Frédegonde et sur Brunehault.*)

Tout cela est vrai, et je ne doute point que la loi canonique ne fût telle.

Mais il faut pourtant remarquer les usages politiques de ce temps. Les princes ne se croyaient point assujettis, pour leurs mariages, à la rigueur des canons.

Les exemples de Chlotaire et de Charibert étaient encore bien

part qu'il avait prise à quelques-uns des desseins de Mérovée. Mais l'était-il autant que disait Chilpéric ? L'était-il jusqu'à avoir machiné sa perte et sa mort ? L'était-il assez pour avoir encouru la déposition ? Je crains de le croire. L'aveu de Prétextat serait d'un grand poids si l'on oubliait comment il fut arraché [1].

Ce fut toutefois un immense progrès pour la puissance de Frédegonde et de Chilpéric, que d'avoir obtenu la condamnation d'un évêque, et par des évêques.

récens : du premier, qui avait épousé la veuve de son frère et celle de son neveu ; du second, qui avait épousé la sœur de sa femme.

Chlotaire n'était mort qu'en 558, et Charibert qu'en 567.

Brunehault et Mérovée purent croire leur mariage bien plus légitime et plus irréprochable que ceux de ces princes.

Je n'en dis pas autant de Prétextat, qui était évêque ; il put juger ce mariage moins condamnable, mais non pas licite.

Comment les rois ne se seraient-ils pas crus dispensés des empêchemens canoniques, eux qui en dispensaient leurs sujets ?

Pappolène avait fiancé sa nièce. L'évêque Félix la sépara de lui, lui fit prendre l'habit religieux et l'envoya dans un monastère de Bazas.

Pappolène l'enleva de ce monastère et l'épousa.

Ensuite, il obtint l'approbation de Chilpéric, et personne ne songea plus à contester la validité de ce mariage. (Grégoire de Tours, liv. 6.)

[1] Voyez Grégoire de Tours, liv. 5. — Il justifie pleinement Prétextat. L'abbé Fleury a embrassé le même sentiment. (*Hist. Ecclés.*, liv. 34.)

CHAPITRE XI.

GRÉGOIRE DE TOURS (577).

L'exemple était donné. On résolut de soumettre l'évêque Grégoire aux mêmes épreuves, et l'on tarda peu. Si ce fut encore à l'instigation de Frédegonde [1], il n'est pas facile de le décider. Quand on réfléchit à la nature de l'accusation, on est détourné de le croire; quand on considère la personne du délateur, on n'en doute plus. Car le délateur était Leudaste; mais l'accusation était d'avoir affirmé que Frédegonde était adultère, et souillait la couche du roi. Eût-elle fait choix d'un prétexte si fâcheux pour elle-même, et si dangereux ?

Leudaste, né dans une condition fort obscure, s'était fortuitement et rapidement élevé aux plus honorables emplois. Son père avait l'administra-

[1] Pasquier le suppose. (*Recherches*, liv. 3, chap. 8, et liv. 10, chap. 7.)

Gaillard le trouve vraisemblable. (*Mémoire sur Frédegonde et sur Brunehault.*)

Lévesque de la Ravalière l'affirme. (*Vie de Grégoire de Tours.*)

Daniel et Velly pensent le contraire ; mais peut-être donnent-ils trop de créance à une déclaration isolée, faite au milieu des tortures.

Quant à Grégoire lui-même, il n'accuse point Frédegonde.

tion des vignes du fisc, dans l'île de Rhé. Pour lui, dès qu'il fut sorti de l'enfance, il entra successivement dans les cuisines et dans la panneterie de la reine Ingoberge. Il était fort indocile et tentait souvent de s'enfuir. De premiers châtimens ne l'ayant point corrigé, on fut réduit à lui en infliger de plus rigoureux : on lui coupa une oreille. La chose arriva au moment que Charibert venait d'épouser Marcovèfe. Leudaste, plus heureux cette fois, dans sa désertion, se réfugia auprès de la nouvelle reine, et réussit à exciter sa pitié. Bientôt il eut sa faveur. Chargé d'abord d'un office subalterne dans ses écuries, sa présomption était devenue si grande qu'il osa prétendre à celui de chef. Ce fut avec succès, et il en fut fait comte [1]. Lorsque Marcovèfe mourut, Charibert, dont il s'était aussi concilié la faveur, lui accorda le même office dans ses écuries. Un peu plus tard il le fit comte de Tours. Leudaste exerça de grandes rapines dans cette province. Mais Charibert étant mort, et la ville de Tours étant échue au roi d'Austrasie, ce prince révoqua sa nomination, et le dépouilla de tout ce qu'il avait injustement enlevé. Leudaste alors s'attacha au roi Chilpéric. Arriva le temps des succès de Théodebert. Sitôt que ce prince eut soumis la ville de Tours, il se hâta de

[1] Ceci rappelle la fortune du marquis de La Varenne, sous Henri IV. Il avait commencé par être cuisinier de la sœur du roi, et finit par être marquis, conseiller-d'état et contrôleur-général des postes.

rétablir l'ancien comte. Mais les revers succédèrent, et Sigebert recouvra les villes conquises par Théodebert. Leudaste s'enfuit en Bretangne, et y demeura jusqu'à la catastrophe de Tournai. Chilpéric, son frère mort, envoya Rocolène pour reprendre Tours, et en même temps Leudaste pour gouverner de nouveau la province. Il y commit, ainsi qu'il avait fait autrefois, beaucoup d'exactions et de violences. On a déjà vu ses tentatives contre Mérovée pendant que ce prince était réfugié dans l'église de Saint-Martin. Mérovée, ne les laissa point sans vengeance. Il attaqua le comte dans sa propre maison, et s'empara de toutes les richesses qu'il y avait amassées. Leudaste en imputa la faute et le conseil à Grégoire.

Il y avait de ce temps, dans le clergé de Tours, deux hommes du nom de Rieulphe. L'un était prêtre, l'autre sous-diacre; pervers tous deux, impatiens de s'élever, ennemis de Grégoire, amis de Leudaste. Ils concertaient depuis un an, avec ce dernier, les moyens de perdre l'évêque. Le prêtre ne prétendait à rien moins qu'à lui succéder dans l'épiscopat; le clerc aspirait à devenir archidiacre.

Pendant que se tramait cette sourde intrigue, Chilpéric, informé des plaintes que le peuple faisait de Leudaste, envoya tout à coup Ansovald pour s'en enquérir, et celui-ci les ayant jugées véritables, l'office de comte fut aussitôt donné à Eunome. Grégoire avait eu part à cette élection, et Leudaste ne l'ignore point. Irrité tout ensemble et humilié,

ce fut le moment qu'il choisit pour exécuter ses anciens projets. Il alla donc vers Chilpéric, et lui dit : « Je gardais fidèlement ta ville de Tours, ô « roi très pieux. Avise maintenant en quelles mains « elle est, et de quelle façon elle sera gardée. Ap-« prends que Grégoire a dessein de la livrer au roi « Childebert. » Mais Chilpéric ayant mal accueilli cette accusation, Leudaste, redoublant, ajouta : « Encore n'est-ce point le seul crime de cet évêque. « Ses téméraires discours attaquent la reine et toi-« même. Ne sais-tu point ce qu'il ose dire? — « Qu'ose-t-il dire? interrompit Chilpéric. — Que « Frédegonde vit dans l'adultère, poursuivit Leu-« daste, et que l'évêque Bernard est son complice. » En entendant ces paroles, le roi fut saisi d'une indignation furieuse. Il se précipita sur Leudaste, le frappa violemment de sa propre main, le foula avec acharnement sous ses pieds, puis l'ayant livré à ses gardes, il le fit charger de chaînes et enfermer dans une prison.

De son côté, le sous-diacre Riculphe tendait des piéges à Grégoire, et se préparait à seconder l'accusation. Dès que Leudaste se fut mis en chemin pour Soissons, il se présenta à l'évêque, et se prosternant à ses pieds, il le suppliait avec de grandes démonstrations de crainte et de repentir, « qu'il « vînt promptement à son aide; que sa vie était en « un extrême péril; qu'il avait dit, à l'instigation « de Leudaste, des choses qui ne devaient pas être « dites. Envoie-moi donc, continua-t-il, en Bour-

« gogne ou en Austrasie[1]; sans quoi je tomberai « au pouvoir des serviteurs de Chilpéric, et ils me « livreront à d'affreux supplices. » La ruse était habile; car Leudaste, au même moment, désignait Riculphe comme témoin des discours qu'il attribuait à Grégoire, et si l'évêque, n'écoutant que sa charité, eût procuré à l'infâme clerc le refuge qu'il sollicitait, cette action, toute simple et toute innocente, eût été prise pour un aveu de l'accusation. On eût pensé que Grégoire, certain d'être convaincu par Riculphe, s'était hâté d'éloigner ce fâcheux témoin. Mais la prudence de l'évêque l'inspira heureusement et le préserva. Il savait l'esprit artificieux de Riculphe, et à quels ressentimens il s'exposerait, si ce clerc avait en effet offensé le roi. Il refusa donc sa prière, et lui répondit : « Si « tu as dit de coupables paroles, qu'elles demeurent « sur ta tête. Je ne ferai point ce que tu demandes : « je ne veux pas mériter les soupçons et les repro- « ches du roi. »

Cependant Leudaste, continuant d'affirmer son accusation, citait trois témoins pour la soutenir : d'abord le sous-diacre Riculphe, et avec lui, un ami de Grégoire, nommé Gallien, et Platon, qui

[1] *Clericis sinè propii episcopi licentiâ peregrinari non licebat, nec peregrinantes ab alio episcopo suscipi et admitti poterant, nisi à proprio episcopo commendatitias litteras impetrassent.* (Jérôme Bignon, *Not. ad append.* cap. 12.)—Voyez de plus les Capitulaires de Charles-le-Chauve, tit. 3, chap. 4, et de Charlemagne, ann. 794, cap. 25, etc.

était archidiacre de Tours. Ces deux derniers étaient même représentés comme complices. On se saisit d'abord de Riculphe, et comme, dès ses premières paroles, il confirma pleinement le récit qu'avait fait Leudaste, celui-ci fut tout aussitôt délivré de sa prison. On fit plus; on le chargea du soin d'arrêter Gallien et Platon. Il s'en acquitta fort exactement, quoiqu'avec quelque péril; car il faillit, au retour, d'être submergé dans la Loire, et ne se sauva qu'à la nage. Quand il fut avec eux devant Chilpéric, il fit d'opiniâtres efforts pour obtenir de ce prince qu'il les fit mourir. Il suffisait bien, disait-il, du témoignage de Riculphe; leurs désaveux obstinés n'étaient qu'un crime de plus. Il avait raison de le souhaiter ainsi; car leur condamnation eût été un préjugé décisif contre Grégoire, et au contraire, leurs dénégations devant le juges de l'évêque, ne pouvaient manquer de mettre son accusation en péril. Heureusement; Chilpéric soupçonna le piége, et plus Leudaste insistait, plus sa défiance s'accrut. L'artifice échoua par son excès même. Non seulement le roi refusa de faire mourir ces deux hommes; mais il leur fit de plus ôter leurs chaînes, et se contenta de les remettre à la garde de ses officiers de justice.

Toutefois ses doutes n'allèrent point jusqu'à lui faire abandonner la poursuite de l'évêque. Le prêtre Riculphe s'agitait à Tours. Persuadé que, si le siége devenait vacant, il y serait élevé, rien ne lui coûtait pour assurer la ruine de Grégoire. Il

osa même lui faire des outrages publics, et se laissa presque emporter jusqu'à la violence. Sur ces entrefaites, arriva le duc Bérulphe, qu'avait envoyé Chilpéric. Ce duc, affectant de craindre quelque surprise de la part du roi de Bourgogne, établit des soldats à toutes les portes de la ville, et, sans arrêter en effet Grégoire, fit néanmoins des dispositions telles qu'il eût été impossible de s'éloigner. Non content même de ces précautions, il y ajouta de perfides ruses. Il envoya de faux amis à Grégoire, qui, lui faisant une effrayante peinture des périls dont il était menacé, l'exhortaient chaleureusement à s'emparer du trésor de l'église, et à s'enfuir en Auvergne. Grégoire eut encore la sagesse et le bonheur de leur résister. Mais ses appréhensions n'étaient pas moins vives, et quoique très pieux, et même éclairé pour son temps, il ne put se défendre de mettre, comme le vulgaire, ses espérances au hasard, et d'interroger à son tour le sort des saints. Il s'enferma donc dans son oratoire, et, après avoir prié avec une grande ferveur, il prit le livre des Psaumes, et l'ouvrit. L'épreuve fut favorable et lui rendit sa sécurité. Car voici ce qu'il lut : « Dieu les guidait et les maintenait dans l'es« pérance, et ils ne craignirent plus, parce que « les eaux de la mer avaient enveloppé leurs en« nemis [1]. »

Enfin le concile fut convoqué, et il s'assembla

[1] *Et deduxit eos in spe, et non timuerunt : et inimicos eorum operuit mare.* (Psaum. 77, vers. 53.)

à Bergni. Dès le premier jour, il arriva une chose que le peuple, et Grégoire lui-même, jugèrent surnaturelle et miraculeuse [1]. Un pauvre ouvrier, nommé Modeste, s'était introduit dans la prison de Riculphe. Irrité contre ce clerc pour l'acharnement avec lequel il poursuivait son évêque : « Ne « vaudrait-il pas mieux te taire, lui dit-il, et im- « plorer ta grâce de lui ? » Mais Riculphe, au lieu de céder à ses exhortations, s'écria, prétendant qu'il avait voulu le corrompre, que c'était un ennemi de la reine; qu'il était envoyé vers lui pour le dissuader de rendre témoignage à la vérité. Frédegonde le sut, et à l'instant même le malheureux ouvrier fut saisi, battu de verges, mis à la torture, puis chargé de liens et confié à des gardes. Mais, la nuit venue, pendant qu'il priait, surveillé par deux soldats et étroitement enchaîné, la Providence eut pitié de lui, et vint à son aide. Ses chaînes tombèrent; les pieux où elles étaient scellées se rompirent; les gardes, saisis d'épouvante, ne firent aucun effort pour le retenir; la porte s'ouvrit dès qu'il l'eut touchée, et il alla, sans trouver d'obstacles, se présenter aux évêques qui veillaient encore, et ne s'étaient pas séparés. L'étonnement

[1] « C'est l'exemple et debvoir de touts bons historiens : ils tien- « nent registre des événements d'importance. Parmy les accidents « publics, sont aussi les bruits et opinions populaires. C'est leur « roolle de réciter les communes créances, non pas de les régler. » (Montaigne, liv. 3, chap. 8.)

Hæc neque affirmare, neque repellere operæ pretium est.... Famæ rerum standum est. (Tit. Liv.)

fut extrême, et l'on s'accorda pour attribuer cette délivrance à la protection de saint Médard et de saint Martin.

Les dispositions du peuple n'étaient plus comme au procès contre Prétextat. Bien loin de là : tout ce qui contrariait l'accusation était accueilli avec une grande faveur. La foule s'était bien portée autour de la basilique; mais, au lieu de cris menaçans contre l'accusé, on n'entendait que des bénédictions et des louanges. « Seigneur Dieu, s'é-« criait le peuple, donne secours à ton serviteur! « Un évêque eût-il voulu dire de telles choses, « même d'un esclave? Pourquoi le roi prête-t-il « l'oreille à de si coupables délations! » Rigonthe elle-même, fille de la reine, passa tout ce temps dans le jeûne et dans la prière, implorant avec une grande affection l'assistance de Dieu pour Grégoire.

A son tour Chilpéric, quand il fut venu au concile, y affecta une grande modération. Il ne renouvela point le dangereux exemple qu'il avait donné dans le jugement antérieur, d'accuser lui-même. Il en abandonna le soin à l'évêque de Bordeaux, Bertrand, qu'un pressant intérêt animait à cette poursuite, puisqu'il était associé à la diffamation de Frédegonde. Mais Grégoire niait d'avoir dit les choses qui lui étaient imputées, et même de les avoir entendu dire par d'autres [1]. Alors le roi

[1] *Negavi ego in veritate me hæc locutum, et audisse quidem hæc alios.* (Grég. de Tours, liv. 5, chap. 50.)

M. de la Ravalière trouve ces dernières paroles obscures Je ne

parla, et dit : « Les imputations faites à la reine « sont un opprobre pour moi. Il faut qu'elles soient « détruites. Décidez, pieux évêques : si vous es- « timez qu'on puisse produire des témoins, ils sont « devant vous. Si vous entendez qu'on doive s'en « remettre à la foi de Grégoire, dites, et je me « conformerai à votre sentence. » Le concile fut unanime, et prononça qu'un clerc ne pouvait être entendu en témoignage contre son évêque [1]. La seule chose qu'on exigea de Grégoire fut qu'il dît la messe à trois autels différens, et qu'à chaque fois il répétât son serment, de n'avoir point dit les paroles qui lui étaient reprochées. Bien que cette condition fût étrange et peu conforme aux canons, l'évêque ne laissa point de l'accepter et de la remplir. Rien donc ne manquant plus à sa justification, les pères du concile vinrent auprès du roi et

puis comprendre pourquoi. Il me semble que *negavi* se rapporte également à *audisse* et à *locutum*. *Negavi locutum*, *negavi audisse*.

L'abbé Fleury va bien plus loin, car il renverse entièrement le sens de la phrase, et fait dire à Grégoire qu'il avait entendu tenir ce discours par d'autres. (Liv. 5, chap. 50.)

Cette version est évidemment inexacte ; car si Grégoire eût parlé ainsi, il eût préparé la perte de Platon et de Gallien. Il se serait de plus condamné lui-même, puisqu'informé d'un crime de lèse-majesté, il n'eût pu sans crime omettre de le révéler.

Je soupçonne que l'abbé Fleury s'est laissé entraîner à son insu par ses trop justes préventions contre Frédegonde. Il la croyait adultère, et ne doutait pas que le peuple ne l'en accusât.

[1] Ut clerici insidias contrà pastorem suum non faciant... Ut nullus presbyter contrà suum episcopum superbire audeat. (*Cap. Karol Mag. Incerti anni primum*, cap. 14 et 16.)

lui dirent : « Comment nous acquitterons-nous « maintenant de notre devoir ? Tu sais ce que nous « prescrivent les saints canons. Il nous reste à « vous priver de la communion [1], toi, qui as pour- « suivi sans cause un évêque, et Bertrand, qui a « injustement accusé l'un de ses frères. » Mais Chilpéric répondit : « L'accusation ne vient pas de « moi, ni de Bertrand. Nous vous avons seulement « rapporté ce qu'avaient affirmé Leudaste et Ri- « culphe. »

Les évêques, cette réponse entendue, se préparèrent à juger les deux délateurs. Mais Leudaste avait pris la fuite, et tout ce qu'ils purent fut de le frapper d'excommunication. Le sort du sous-diacre fut plus rigoureux. Les évêques le condamnèrent à mort [2]. Grégoire implora charitablement leur clémence, et réussit à préserver sa vie. Mais il ne put obtenir qu'on lui épargnât la torture. De rudes tourmens lui furent donc infligés. On l'attacha à un arbre et on l'y laissa suspendu pendant plusieurs heures. Ensuite on lui fit subir la plus cruelle flagellation. Tout à coup, vaincu par la souffrance, ou peut-être excité par de justes ressentimens contre Leudaste, il révéla ou feignit du moins de révéler le secret de ce dessein criminel. Il

[1] Quòd si non posuerit datis testimoniis adprobare quod dixit, excommunicationem accusati accusator accipiat. (*Capit. Karol. Mag. et Lud. Pii*, lib. 5, cap. 394.)

[2] Si quis clericum exprobrator vel calumniator episcopo suo extiterit, ut homicida habeatur. (*Cap. Karol. Mag. et Pii*, lib. 7, cap. 203.)

prétendit que l'on s'était proposé de perdre en même temps Grégoire et la reine; que celle-ci chassée du trône, Chlovis se fût délivré de ses frères, et aurait régné; que Leudaste enfin aurait gouverné sous son nom. Était-ce la vérité? Était-ce une perfidie nouvelle? On ne peut croire un tel homme, et l'on peut tout craindre de lui.

Le prêtre Riculphe eut son tour, et porta aussi la peine de ses infidélités. Le synode provincial s'assembla, le dégrada de son titre, et le fit enfermer dans un monastère.

Pendant ce temps, Leudaste, que les serviteurs du roi poursuivaient, avait cherché un refuge à Paris, dans l'église de Saint-Hilaire; mais il en avait été repoussé. Il vint à Tours en secret, y rassembla précipitamment ce qu'il possédait de plus précieux, et s'enfuit à Bourges. Là, de nouveaux dangers l'attendaient. Les habitans de la ville vinrent assaillir sa maison, et y pénétrèrent. On lui enleva toutes ses richesses, et il s'en fallut de peu qu'il ne fût tué. Bientôt cependant, ayant réuni et encouragé ceux qu'il avait avec lui, il tomba à son tour sur les agresseurs, et recouvra ce qu'ils lui avaient dérobé. Il revint à Tours; mais il y rencontra le duc Bérulphe, qui renouvela l'attaque de Bourges, et des mains duquel il ne se retira qu'en sacrifiant les nombreuses dépouilles qui le retardaient.

Il trouva un asile à Poitiers, dans la cathédrale de Saint-Hilaire. A quelque temps de là, Chilpéric

s'étant laissé apaiser, il en obtint la permission de rentrer à Tours. Mais Grégoire, craignant d'offenser Frédegonde, persista dans la sentence des évêques, et refusa de l'admettre à la communion. Lui, que sa présomption aveuglait, courut à Melun, où était le roi, se jeta à ses pieds, et demanda grâce. Le roi lui dit que le temps n'était pas venu ; que la reine était toujours irritée ; qu'il eût à vivre avec une grande prudence, jusqu'à ce que ses ressentimens fussent calmés. Cet ordre était un sage conseil. Mais Leudaste eut la témérité de l'enfreindre. Un jour que la reine, étant à Paris, assistait aux saints offices dans la cathédrale, il osa se présenter devant elle, embrasser ses genoux, et la conjurer de lui remettre son offense. Frédegonde frémit à sa vue, et le repoussa avec violence. En même temps, ses larmes coulèrent, et se prosternant devant Chilpéric, elle s'écria : « Malheur à moi, qui « vois mon ennemi de mes yeux, et qui ne peux « l'emporter sur lui. J'en remets donc la poursuite « à Dieu ! »

Le tumulte fut grand dans l'église ; Leudaste fut expulsé du lieu saint ; les cérémonies furent suspendues : enfin cependant on les acheva. En ce moment Leudaste errait encore sur la place publique, bravant, ou ne prévoyant pas le danger. Rencontré par les serviteurs de la reine, ils firent quelque effort pour l'entourer et pour le saisir. Mais lui, tirant son épée, en frappa celui qui s'était le plus avancé. Les autres, loin de s'effrayer, s'a-

nimèrent. Ils coururent d'un seul mouvement contre lui, et comme ils étaient en grand nombre, son unique ressource fut de s'enfuir. Il approchait du pont qui était sur la Seine, lorsqu'un de ces gens l'atteignit et lui ouvrit la tête avec son épée. Il fit encore quelques pas; mais son pied s'étant engagé entre deux planches mal jointes, il se le cassa et tomba au pouvoir de ceux qui le poursuivaient. On eut d'abord le dessein de guérir ses blessures, afin qu'il pût subir les supplices qu'on lui destinait. Mais les plaies s'envenimant, et Frédegonde ayant craint que la mort ne lui dérobât sa vengeance, il vint des soldats qui rompirent le cou à ce malheureux avec des barres de fer.

Je n'accuse pas Frédegonde; mais ce ne serait pas son acharnement contre Leudaste qui la disculperait à mes yeux. C'était l'habitude de sa politique : elle brisait sans pitié les instrumens de ses crimes. Elle ne laissait vivre ni ses ennemis, ni ceux qui l'aidaient à s'en délivrer.

CHAPITRE XII.

GUERRE DE BRETAGNE (577-579).

En ce temps, Chilpéric eut la guerre ; ce fut en Bretagne qu'elle s'alluma : guerre sans cause certaine, et sans résultat apparent [1].

Ce pays était encore gouverné comme après l'expédition de Chlovis. Il s'y était formé deux États, et chacun était soumis à un comte. L'un de ces comtes se nommait Malô ; l'autre Bodic. Ils firent entre eux un traité pour se garantir réciproquement la possession de leur État, et promirent que celui des deux qui survivrait, protégerait les enfans de l'autre. Il en arriva autrement. Bodic mourut le premier, laissant un fils encore jeune, du nom de Théodoric. Malô, méprisant son âge, et rompant l'accord qu'il avait juré, entra à main armée sur les terres de Bodic, et s'en empara. Mais Théodoric, fugitif et dépouillé qu'il était, trouva

[1] Le P. Daniel suppose qu'elle fut excitée par l'Austrasie. Rien, à mon avis, ne justifie cette opinion.

Il n'y a pas la moindre trace, dans l'histoire, d'un appui quelconque accordé au comte de Bretagne par des étrangers.

Outre cela, il n'est pas à croire que si Warroch eût été secondé par l'Austrasie, il eût fait si précipitamment la paix avec Chilpéric, trois jours après avoir défait son armée.

Il semble d'ailleurs que ce fut Chilpéric qui fut agresseur.

des ressources dans la fidélité de ses Bretons et dans son courage. En peu de temps il eut des soldats et presque une armée. Marchant aussitôt, et avec résolution, contre Malô, il le combattit, le vainquit et le tua. Jacob, fils de Malô, périt aussi dans cette rencontre. Mais il avait un frère qu'on nommait Warroch. Celui-ci obtint la paix de Théodoric, et eut tout l'héritage de son père. Les deux comtés subsistèrent donc comme auparavant. La mort du spoliateur fut le seul fruit de l'usurpation.

Warroch, si mes conjectures ne me trompent pas, voulut s'affranchir du tribut que Chlovis avait imposé aux Bretons. Peut-être même ce tribut était-il comme tombé en oubli pendant les longues dissensions des rois francs. Mais, quel que fût le motif qui l'y excitait, Chilpéric fit armer le peuple de Tours, de Poitiers, de Bayeux, d'Angers et du Mans, et l'envoya combattre en Bretagne. Cette armée, puissante au moins par le nombre, avança d'abord sans obstacle. Elle pénétra jusqu'à la Vilaine, et y mit son camp. Warroch tenait la rive opposée avec ses Bretons. Une nuit, pendant qu'on était, dans le camp des Francs, plein de sécurité et de confiance, le jeune comte passa sans bruit la rivière, et vint fondre avec une grande impétuosité sur le quartier des gens de Bayeux. C'étaient des Saxons qu'on disait établis dans cette contrée depuis le siége d'Honorius et de Valentinien. Ils périrent dans ce combat presque tous.

La victoire fut grande, et les avantages qu'en re-

tira Warroch, médiocres. Trois jours après il conclut un traité avec les capitaines de Chilpéric. On convint que l'armée du roi s'éloignerait de la Bretagne. Mais de son côté, Warroch se reconnut dépendant, et fit serment de fidélité. Il rendit de plus la ville de Vannes, sous la condition toutefois qu'il en conserverait le gouvernement. Enfin, il promit d'acquitter exactement les tributs, et donna son fils en otage.

Mais bientôt il se repentit et envoya à Chilpéric, Eon, évêque de Vannes, pour solliciter de meilleures conditions. Chilpéric avait alors rappelé et dispersé son armée. Irrité de la mauvaise foi de Warroch, il adressa de sanglans reproches à son envoyé. Il fit même plus, et sans s'arrêter au caractère politique et religieux de l'évêque, il le fit mener en exil.

Les Bretons, quand ils en furent informés, coururent aux armes. Ils entrèrent sur le territoire de Rennes, et y commirent d'effroyables dévastations. Leurs excursions s'étendirent jusqu'aux portes de Saint-Aubin-du-Cormier. Le roi, à son tour, envoya contre eux le duc Beppolène; mais leurs forces n'étant pas égales aux siennes, ils évitaient habilement de combattre, et les succès qu'obtinrent les Francs se bornèrent à des représailles de destruction. qui redoublèrent la haine du peuple.

Il se vengea sur le territoire de Nantes. Tout y fut détruit : les moissons ravagées, les fermes brûlées, les vignes dépouillées de leurs fruits, les ha-

bitans emmenés en captivité. L'évêque intervint inutilement avec des prières et des menaces. Ils ne se laissèrent ni épouvanter, ni toucher. Quand ils s'en allèrent, ils traînaient avec eux un butin immense, et l'on n'osa pas le leur disputer.

Enfin Chilpéric révoqua l'exil de l'évêque Eon. Mais il ne voulut point consentir qu'il retournât à Vannes, et lui prescrivit de résider à Angers. Ce fut la fin de la guerre.

CHAPITRE XIII.

MORT DES TROIS FILS DE FRÉDEGONDE (579).

Chilpéric en usait envers le peuple comme envers sa famille et envers les grands. Son gouvernement, à l'intérieur, était ce qu'il était au dehors; son administration, ce qu'étaient sa politique et ses guerres. Partout la fraude, l'injustice et l'oppression.

Quand il eut convoqué le ban [1] des villes fron-

[1] *Bannire*, *Bannum*: c'était le nom de toute convocation faite pour le service du prince.

Celui qui n'obéissait pas était puni d'une amende de soixante sols. « Si quis legibus in utilitatem regis, sive in hoste, sive in reliquam utilitatem bannitus fuerit, et minimè adimpleverit, si ægritudo eum non detinuerit, solidis sexaginta mulctetur. » (*Leg. Ribuar.* tit. 67.— *Cap. Kar. Mag. ann.* 812, *secund.* cap. 1.)

Les clercs en étaient exempts: « Ut clerici nullo fiscali aut publico subdantur officio, sed liberi ab omni humano servitio, ecclesiæ deserviant. » (*Captt. Karol. Mag. et Lud. Pii Septi*, cap. 185.)

tières de la Bretagne, les clercs et les pauvres s'en crurent exempts, et ne vinrent point. C'était leur privilége, et qu'on n'avait jamais disputé. Cependant, la guerre finie, le roi les fit durement poursuivre et punir. Il exigea les amendes, comme s'ils eussent en effet manqué à leurs devoirs envers lui. Cette injuste et dangereuse exaction excita dans le peuple de nombreux mécontentemens.

Outre cela, il établit de nouveaux impôts. Les vignes durent payer deux amphores de vin par arpent [1]. Les champs, les bois, les prés, les esclaves, furent soumis à des prestations analogues. La charge était si pesante, qu'on quittait les villes, et qu'on abandonnait même ses terres, pour s'affran-

Les pauvres l'étaient aussi : « Et ut sæpiùs pauperes non fiant banniti, nisi sicut in alio capitulari præcepimus, ità servetur. » (*Capit. tert. Kar. Mag. anno* 805, cap. 18.)

Ut liber homo quatuor mansos vestitos habet, ipse in hostem pergat. Qui versò tres mansos habuerit, huic adjungatur unus qui unum mansum habeat, et det illi adjutorium, ut ille pro ambobus ire possit. Qui autem duos mansos tantùm de proprio habet, jungatur illi alter qui similiter duos mansos habeat, et unus ex eis, altero illi adjuvante, pergat in hostem. Qui etiam unum tantùm mansum de proprio habet, adjungantur ei tres qui similiter habeant, et dent ei adjutorium, et ille tantùm pergat. Tres verò qui illi adjutorium dederunt domî remaneant. (*Cap. prim. Kar. Mag. anno* 812, cap. 1.)

Telles étaient les règles du Ban.

Mansus villula est coloni unius habitationi propria. (*Not. Jer. Bignon ad Marc.* lib. 1, cap. 22.)

Vestitus, vestitura. — Investiture, possession.

[1] L'amphore romaine. Sa capacité était d'un pied cube. (*Hist. de l'Académie des Inscriptions et Bell. Lett.*)

chir des exigences du fisc. On se réfugiait en foule dans la Bourgogne ou dans l'Austrasie. Enfin, sur le territoire de Limoges, le peuple se mit en révolte ouverte. Les rôles de ces nouvelles contributions furent mis en pièces et livrés aux flammes. Le référendaire Marc, qui avait été envoyé pour diriger la répartition et la perception, fut poursuivi, assailli et près de périr. Ce fut à peine si l'autorité de l'évêque suffit pour l'arracher des mains de la multitude.

L'étonnement et la colère du roi furent extrêmes. Il envoya des troupes dans le Limousin, et des officiers de sa maison, chargés de tirer vengeance de ces désordres. Ils n'y épargnèrent pas la sévérité. Un grand nombre de malheureux furent mis à mort. On fit mener au supplice des abbés mêmes et des prêtres. On remplaça les rôles détruits; on augmenta l'impôt refusé.

Mais ces troubles n'étaient qu'un prélude; de plus grands malheurs devaient suivre. D'abord, de nombreux et désastreux phénomènes : on eût dit l'ordre des temps et de la nature changé. D'inépuisables pluies tombèrent pendant de longs jours sur le Limousin et sur l'Auvergne. Les eaux couvrirent la terre, et l'on ne put ni labourer ni semer. La Loire et l'Allier quittèrent leur lit, renversant les fermes, submergeant les troupeaux, bouleversant et ruinant les cultures. Le Rhône et la Saône aussi passèrent leurs bords, et leur impétuosité était si grande, qu'une partie des murs de

Lyon s'écroula. A Tours, des météores enflammés parcoururent le ciel, et répandirent l'effroi dans le peuple. A Bourges, d'affreuses et fréquentes grêles. A Orléans, un effroyable incendie qui enveloppa et détruisit tout. A Bordeaux, un tremblement de terre comme on n'en avait jamais ressenti. Les maisons tombaient, les remparts se fendaient, la ville entière se mouvait et semblait près de s'abymer. Les habitans s'enfuirent et l'abandonnèrent. Dans les bourgs voisins, le feu sortait de la terre, et dévorait en un instant les édifices, les bois, les moissons. Le ravage s'étendit jusqu'aux Pyrénées, et même au-delà.

Une horrible contagion vint après. Les vomissemens, les douleurs de reins, l'appesantissement de la tête, une fièvre aiguë, en étaient les funestes symptômes. Ce fut par les enfans qu'elle commença. Il en périt un immense nombre.

Frédegonde fut atteinte; mais elle guérit. Chilpéric lui-même tomba en danger de mort; mais il échappa. Toutefois, ils payèrent un douloureux tribut à la contagion. Samson, le dernier de leurs fils, était né pendant que Sigebert les assiégeait dans Tournai. Au plus fort du péril, lorsque toutes les voies de salut parurent fermées, Frédegonde, certaine des vengeances qu'exercerait Brunehault, conçut un instant, dans l'excès de son désespoir, l'incroyable dessein d'égarer et de délaisser cet enfant; de lui ôter son nom, son rang, sa fortune, de le rejeter dans le peuple, comme un orphelin

sans famille ; de racheter sa vie, au prix de la dégradation et de l'indigence. Prodigieux effort d'une mère, qui en sacrifiait le titre pour le conserver ! Mais Chilpéric, averti, ne consentit point, et elle abandonna sa funeste résolution. L'enfant fut donc préservé, mais pour peu de temps. Il fut des premières victimes que prit la contagion.

Bientôt elle en voulut avoir d'autres. Il restait deux fils à Frédegonde. Dagobert, le plus jeune, fut d'abord frappé. Les progrès du mal furent si prompts et si grands, qu'on désespéra. Cependant, il y eut quelque relâche, et l'on en revint à se flatter que le prince ne succomberait pas. Mais à ce moment, Chlodebert, son frère aîné, fut surpris des mêmes souffrances, et menacé de la même mort. Frédegonde, ou par l'intérêt de son ambition, ou par cet invincible instinct de nature, que n'étouffent point dans le cœur des femmes leurs passions même les plus déréglées, Frédegonde affectait, ressentait peut-être une vive affection pour ses fils. Quand elle vit leur péril, elle eut un jour de consternation et d'effroi. Cette ame si forte, cette reine si altière et si inflexible, fléchit un moment, et se repentit. Cet isolement où elle allait être, ces appuis qui lui allaient être enlevés, cet avenir, hier encore si riant, aujourd'hui si triste et si redoutable, quels changemens, quels hasards nouveaux, quel abyme ouvert ! Elle fit alors quelque retour sur sa vie. Elle se crut châtiée de Dieu ; elle eut peur que les cris des peuples

n'eussent appelé ses malheurs. Cherchant s'il ne serait pas encore temps de les détourner, elle essaya d'apaiser, par l'abolition des nouveaux impôts, les malédictions dont on l'accablait.

Elle alla donc vers Chilpéric, et lui dit : « Voilà « que la main de Dieu est sur nous. Il nous a sou« vent avertis, et nous ne l'avons pas écouté. « Maintenant, il nous prend nos fils. Les larmes « des pauvres ont rempli la mesure de sa colère. « Pour qui thésauriserons-nous désormais ? Nos « celliers regorgent de vin, nos greniers croulent « sous le poids du froment ; l'or, l'argent, les pierres « précieuses abondent dans notre trésor : que nous « faut-il de plus qu'à ton père ? Ne nous suffit-il pas « des impôts qui lui suffisaient ? Brûlons ces re« gistres de malheur et d'oppression, qu'un injuste « conseil t'a fait établir. »

A peine eut-elle fini, elle donna ordre qu'on lui apportât les rôles de la ville dont le revenu lui était assigné. Puis, quand on lui eut obéi, elle brûla ces rôles de sa propre main, et recommença ses sollicitations et ses reproches. Chilpéric ne résista plus. Il permit que tous les registres fussent détruits, et renonça à ces funestes impôts qui ne s'obtenaient que par les supplices.

Peut-être Frédegonde recueillit-elle quelque fruit de cet habile conseil. Peut-être le peuple qui la maudissait, et dont la haine lui allait devenir si dangereuse, prit-il tout à coup des sentimens opposés quand on lui eut dit que c'était à elle qu'était

dû un si favorable changement. Mais cette récompense, si elle l'obtint, fut la seule. Le malheur qu'elle souhaitait surtout de prévenir, s'accomplit. Peu de jours s'écoulèrent, et Dagobert expira. Chlodebert, lui-même, pencha de plus en plus vers la mort. Par une dernière illusion d'espérance et de piété, on mit sur un brancard ce corps épuisé et presque sans vie, et de Bergni, où il était, on le transporta à Soissons. Quand il y fut, on l'alla placer dans l'église de Saint-Médard, sur le tombeau même du saint. Mais ses jours étaient finis : la nuit suivante il mourut.

La contagion fit aussi mourir Austrégilde, reine de Bourgogne [1]. On rapporte d'odieuses circonstances de cette mort. Austrégilde avait l'humeur emportée et vindicative. Elle avait déjà, pour quelques paroles dont elle s'était offensée, exigé de Gontran qu'il fît tuer les deux fils du comte Magnachaire. Quand elle eut compris que son heureuse et brillante vie allait s'achever, furieuse dans son désespoir, elle appela le roi, et lui dit : « Je devais vivre, et de nombreuses années. Ce sont « tes médecins qui me tuent. Mais je veux un serment de toi : je veux que tu jures de punir leur « crime; et de satisfaire à ma mort par la leur. « Cette espérance me consolera. » Gontran fit le téméraire serment qu'elle demandait, et quoiqu'il n'eût aucun penchant à la cruauté, la reine

[1] Elle est surnommée Bobyla. (Grég. de Tours, liv. 4.)

expirée, il se crut obligé de foi et d'honneur à exécuter cet engagement. La peur du parjure le fit meurtrier.

CHAPITRE XIV.

CHLOVIS. — AUDOVÈRE (581).

Frédegonde avait été quelque temps comme subjuguée par l'étonnement et par l'épouvante où la jetait son malheur. Mais elle se releva promptement, et de nouvelles fureurs marquèrent le réveil de son funeste génie. Ce fut où elle chercha la compensation de ses pertes, et sa sûreté contre les périls qu'elle prévoyait. Laissée, pour l'avenir, sans protection et sans forces, elle s'en voulut créer d'autres par la prompte ruine de ses derniers ennemis. Le meurtre l'avait élevée; elle prit pour aide le meurtre : la mort lui avait ôté ses appuis; elle s'en fit un de la mort.

Chlovis était maintenant l'unique héritier de ce royaume. Fils d'Audovère, frère de Théodebert et de Mérovée, leurs injures étaient les siennes, et les mêmes ressentimens l'animaient. C'était un prince d'habileté médiocre, et qui en avait donné de fâcheuses preuves dans la Touraine et dans le Poitou, lorsqu'il laissa perdre ces deux provinces, et ruiner, sans combattre, l'armée qu'il y commandait.

Depuis ce temps, toujours éloigné des affaires, il avait au moins recueilli ce fruit de son inaction, qu'on n'avait pu lui attribuer aucune part dans la funeste entreprise de Mérovée. Ses vœux étaient bien pour lui ; mais ils n'éclatèrent point, et ne se purent connaître par ses actions.

On eût dit ce prince doué, sinon d'activité, au moins de dissimulation et de prudence. Mais quand il se vit sans compétiteurs, et que la mort eut si rapidement enlevé ses trois jeunes frères, ennemis que son ennemie instruisait et nourrissait dans sa haine, cet événement inespéré lui enfla le cœur, et il se mit à dédaigner ces ménagemens, dont il crut que sa fortune n'avait plus besoin. Il laissait à chaque instant échapper d'indiscrètes et présomptueuses paroles, triomphant sans pitié de la douleur de la reine, et se glorifiant, dans son insultante joie, d'un malheur si propice et si favorable pour lui : « que la Gaule tout entière lui serait sou-« mise; que son empire y serait sans borne et uni-« versel ; que ses ennemis tomberaient enfin dans « ses mains, et que leur sort ne serait que ce qu'il « plairait à sa volonté. » Allant même encore plus avant, il nommait ouvertement Frédegonde, et lui prodiguait les reproches, les diffamations, les menaces. Qu'aurait pu cette femme artificieuse et hardie souhaiter de plus utile à sa fortune présente, et aux desseins qu'elle méditait pour la raffermir ?

Profitant donc de ces imprudences et de ces ou-

trages, elle essaya d'abord d'un moyen qui, si le succès avait répondu à ses espérances, lui eût épargné les embarras et la honte d'un crime plus certain et plus éclatant. Chilpéric était alors dans sa maison de Villers-Cotterets : elle obtint de ce prince qu'il éloignât d'elle Chlovis, dont le langage lui était si injurieux, et dont la présence lui rendait encore plus amer, disait-elle, le souvenir des fils qu'elle avait perdus. Mais c'était peu, si elle n'y eût pas ajouté d'autres suggestions et d'autres prières. Chose inouïe, elle réussit à tromper et irriter Chilpéric à ce point qu'il se laissa persuader de reléguer Chlovis, son seul fils, à Bergni, dans le lieu même où avaient été frappés ses autres enfans, dans le lieu de France où la contagion exerçait encore le plus de ravages. Mais cet exécrable calcul fut trompé : Chlovis obéit, et la contagion l'épargna. Frédegonde qui l'avait voulu charger de son crime, fut réduite à en prendre pour elle le poids et le soin.

Parmi les femmes de son service, il en était une de qui la fille, jolie et jeune, avait inspiré de l'affection à Chlovis. Il y eut des gens auxquels ce rôle avait été certainement imposé, qui vinrent avec un feint empressement auprès de la reine, et qui, affectant d'avoir surpris la trace d'un grave et profond secret, lui dirent : « O reine, les tiens te trahissent. Tu pleures tes fils, et imputes à la contagion « ces coups réitérés de la mort. Désabuse-toi. Tes « fils ont péri du crime seul de leur frère. Tu ne

« sais pas quelle fille aime Chlovis, ni quelle ambi-« tion la mère de cette fille cache et nourrit. Tu ne « sais pas que cette femme a commerce avec les « esprits, et que les mystères de la magie lui sont « familiers. N'attribue la mort de tes enfans qu'à « leurs maléfices, et toi-même prépare-toi et rési-« gne-toi ; le sort qu'ils te réservent n'est pas « meilleur. »

Tout aussitôt Frédegonde ordonne qu'on saisisse cette malheureuse enfant, coupable d'être belle et d'être aimée. Elle la fait dépouiller, la fait battre de verges, lui fait couper les cheveux, et par un bizarre caprice de méchanceté, les envoie suspendre outrageusement à la porte du logement de Chlovis. La mère en même temps était enlevée, chargée de chaines et jetée dans une étroite prison. A peine y fut-elle, on l'en retira ; mais pour la mettre à la torture. On la lui fit souffrir longue et cruelle. Brisée enfin et mourante, sa constance ne put résister à de si âpres tourmens. L'impatience d'avoir un peu de relâche lui fit confesser tout ce qu'on voulait. On eut son aveu contre elle-même et contre Chlovis.

C'en était assez pour le dessein de Frédegonde. Quelque chose qu'il manquât à ce témoignage, son ascendant sur l'esprit du roi y suppléerait. Elle accourut donc, humble en même temps et hautaine ; suppliant et commandant à la fois : « Le roi la lais-« rait-il sans vengeance ? Lui refuserait-il sa justice? « Pour être reine, y avait-elle de plus faibles droits?

« Quel crime châtierait-il désormais, si le meurtre « de ses propres enfans restait impuni? Donne« rait-il à son ennemi le loisir de la faire périr elle« même ? Ne voyait-il pas où tendaient ses fureurs « et son ambition ? Ne se souvenait-il plus de Méro« vée ? Oubliait-il quel sort il réservait à son père ? « Espérait-il mieux de Chlovis ? Se persuadait-il « qu'après tant de meurtres, un meurtre de plus « l'arrêterait pour régner ? »

Chilpéric ne refusa rien. Déjà parricide trois fois, qu'était-ce pour lui que ce nouveau parricide? Il s'en alla à la chasse, et pendant qu'il en prenait le plaisir, il envoya tout à coup dire à Chlovis de partir sur l'heure et de se rendre vers lui. Le jeune prince, ne soupçonnant rien, se hâta; mais à peine arrivé, les ducs Didier et Bobon se précipitèrent sur lui et le désarmèrent. Ensuite on lui ôta ses habits; on lui en donna de grossiers; on le chargea de liens; et quand on l'eut ainsi dégradé et mis sans défense, son père l'envoya et l'abandonna à la reine.

Frédegonde le retint trois jours, essayant si, par les promesses ou par les menaces, elle ne pourrait pas en arracher quelque aveu qui donnât plus d'appui à l'accusation. Mais le prince nia avec indignation et persévérance. Sa seule faiblesse fut que, pressé de faire connaître les amis dont il s'était ménagé l'affection, il en nomma inconsidérément un grand nombre.

Les trois jours écoulés, Frédegonde le fit con-

duire à Nogent, et, dès qu'il y fut, on lui mit un couteau dans le cœur. Puis, comme il avait été fait après le meurtre de Mérovée, on essaya de persuader qu'il s'était tué de sa main. Ce fut même le récit que l'on fit au roi, qui l'écouta sans s'en émouvoir, et feignit d'y croire.

Ce premier crime achevé, il restait à décider du sort de la malheureuse femme à qui la torture avait arraché de si fatales paroles. Frédegonde ne la pouvait pas laisser vivre; elle n'eût osé. La sentence fut qu'elle serait brûlée vive. En vain protesta-t-elle de son innocence et de celle du prince; ses protestations eussent plutôt hâté son supplice. Pendant qu'on l'y conduisait, et jusqu'au moment où les flammes l'enveloppèrent et lui ôtèrent la voix, elle ne cessa de répéter que ses déclarations étaient fausses, et ne devaient être imputées qu'aux nombreux et cruels tourmens qu'on lui avait fait endurer.

Il semblait que la reine dût être satisfaite enfin, et rassasiée de meurtres. Elle ne l'était pas. Sa haine prévoyante et infatigable attendait, pour se reposer, la mort de son dernier ennemi. Audovère n'avait pas encore succombé à ses longs chagrins. La mère de Chlovis et de Mérovée conservait infailliblement quelque espoir de se venger elle-même, et de les venger. Qui pourrait garantir que la fortune ne lui en donnerait jamais le pouvoir? Frédegonde sacrifia encore cette victime à sa sûreté. Elle envoya des meurtriers dans le Maine,

qui se firent ouvrir les portes du monastère où Audovère s'était retirée, et qui la mirent à mort. Et ils firent plus; un autre crime, plus grand peut-être et plus détestable, suivit. Childesinde, fille d'Audovère, était enfermée dans le même lieu avec sa mère. Trop jeune pour lui attribuer des complots qui justifiassent sa mort, elle l'était assez pour tenter un jour l'amour ou l'ambition de Childebert peut-être, ou de quelque autre prince qu'elle exciterait infailliblement à la vengeance des siens. Comment satisfit-on à cette crainte, et comment le dire? On se souvint des filles de Séjan; Frédegonde imita Tibère. On ne tua point Childesinde; on ne lui ôta que la vie du monde; on se contenta de la consacrer au service de la religion. Mais auparavant on la fit violer par les bourreaux de sa mère. On la laissa vivre, mais souillée. On prit cet horrible gage contre ceux qui eussent pu avoir la pensée de la délivrer de son cloître et de s'associer à sa fortune. La fille de Chilpéric subit, lui vivant, cet outrage; elle le subit de l'ordre de la femme de Chilpéric!

Frédegonde se fit apporter toutes les richesses d'Audovère et de Childesinde. Avide du sang de ses ennemis, elle ne dédaignait pas leurs dépouilles.

CHAPITRE XV.

GUERRES CIVILES (578-579-581-583-584).

Pendant que s'accomplissaient ces événemens domestiques, d'autres événemens plus généraux éclataient, qui divisèrent et désolèrent les trois royaumes. La puissance de Chilpéric s'étendait. Son ascendant devenait chaque jour plus certain et plus dangereux. Ses envahissemens successifs en faisaient prévoir de nouveaux. Son caractère inspirait la défiance; celui de Frédegonde, la crainte et l'aversion.

Gontran avait deux fils [1]; la mort les lui enleva. Privé d'héritiers, il vit aisément quelles espérances formait le roi de Soissons. Il s'effraya de cette ambition, et des embuches qu'elle lui pourrait préparer. Il eut peur que la coupable prudence de Chilpéric lui conseillât de ne pas attendre l'époque où Childebert ayant atteint l'âge d'homme,

[1] L'aîné se nommait Chlotaire; le plus jeune, Chlodomir. Ils étaient nés l'un et l'autre de la reine Austrechilde.

Gontran avait eu avant eux deux autres fils : le premier, nommé Gondebaud, était né de Vénérande, simple concubine; le second, dont le nom est inconnu, avait pour mère la reine Marcarude, que le roi avait épousée légitimement.

Gondebaud avait été empoisonné par Marcarude. Elle-même était morte quelque temps après, et son fils l'avait précédée. (Voy. Grég. de Tours, liv. 4.)

lui pourrait disputer et peut-être enlever cet héritage.

Il résolut donc à la fois de se garantir des agressions ouvertes, par une alliance, et de tout dessein que pourrait suggérer l'impatience d'avoir sa succession, en choisissant et déclarant sans délai celui qui la devrait recueillir. Ce projet conçu, il se hâta de l'exécuter. Ses envoyés allèrent à Metz, et ils proposèrent que l'Austrasie s'unît étroitement avec la Bourgogne, et que Childebert acceptât son héritage et son adoption. Il n'était point à craindre que de telles offres ne fussent pas agréées. Il eût bien suffi pour l'Austrasie d'y gagner un allié puissant et un royaume. Mais elle y trouvait un autre avantage, dont l'importance, quoique moindre, était pourtant encore assez grande. Elle se flattait qu'avec l'appui de Gontran, elle ferait enfin cesser ses différends avec Chilpéric, et que ce prince serait contraint de rendre les villes qu'il retenait si injustement.

On régla donc qu'il y aurait une entrevue entre les deux rois. Le lieu en fut marqué au Pont-de-Pierre [1], sur la Meuse. Ce fut une imposante solennité et un événement mémorable. Gontran embrassa d'abord Childebert ; ensuite il lui dit : « Dieu m'a châtié, et m'a retiré mes fils ; je prie « que tu le deviennes. » S'interrompant à ces mots, il le fit asseoir sur son propre siége ; puis il ajouta :

[1] Village entre la Mothe et Neufchâteau.

« Je te remets toutes mes terres et toutes mes villes. « Elles sont à toi parce que tu es de la race de « Chlovis. Qu'un même bouclier nous portège; « qu'une même lance fasse notre force. Tu ne ces- « seras plus d'être mon fils, dût-il m'en être ac- « cordé de nouveaux. Ils seront tes frères et auront « pour toi la même affection que je te promets « devant Dieu. » Les grands de l'Austrasie avaient suivi Childebert; ils acceptèrent en son nom les promesses du roi de Bourgogne, et jurèrent les conditions exigées. Il y eut de somptueux festins; les deux rois firent et reçurent de riches présens, et quand ils se séparèrent, on se donna, des deux parts, d'égales preuves de satisfaction et de confiance.

Cet important accord ainsi fait, on s'occupa de lui faire produire ses fruits. De la Bourgogne et de l'Austrasie, il partit des envoyés qui vinrent chercher Chilpéric. Leur message était menaçant. Ils offraient la guerre, et ne laissaient d'autre moyen de s'en garantir que de restituer sans retard les territoires usurpés sur les deux royaumes. Mais Chilpéric ne s'effraya point. Il méprisa leur sommation, et refusa de rendre sans guerre, ce que la guerre ne pouvait lui ôter sans peine, et pouvait facilement augmenter.

Sur ces entrefaites, arriva la mort des fils de Frédegonde et du dernier fils d'Audovère. Cet événement, quoique intérieur et en quelque sorte privé, troubla tous les intérêts et tous les rapports

extérieurs. Il devint moins à craindre que Chilpéric, qui n'avait plus d'héritiers, voulût frustrer Childebert de la succession de Gontran. La sienne même allait échoir maintenant à ce jeune prince, et ni l'Austrasie n'avait plus de si puissantes raisons, pour réclamer les villes qui ne pouvaient manquer de lui revenir, ni son roi, les mêmes motifs pour ménager exclusivement et avec tant de soin le roi de Bourgogne. Tout prenait un aspect nouveau et contraire. L'amitié de Chilpéric était d'un bien plus grand prix désormais que l'amitié de Gontran. Celle-ci ne suffisait pas pour assurer même la succession de Bourgogne; de l'autre pouvaient dépendre à la fois, et la succession de Bourgogne, et la succession de Soissons.

Chilpéric découvrit bientôt les avantages de sa situation nouvelle, et il n'eut garde de les négliger. Il se montra par degrés moins ennemi, moins exigeant, plus affectueux envers Childebert. En même temps, par un étrange concours de passions opposées, Gontran, regrettant déjà ce qu'il avait si ardemment recherché, relâchait et rompait insensiblement son alliance avec l'Austrasie. Les choses en vinrent au point que Childebert, déterminé à traiter avec Chilpéric, lui envoya ouvertement des ambassadeurs.

Le succès des négociations fut prompt et complet. Elles étaient dirigées par Ægidius, cet évêque de Reims, dont on sait déjà les relations secrètes avec Frédegonde. On fit alliance; on promit de

faire la guerre à Gontran; on convint de partager son royaume; Chilpéric accepta son neveu pour héritier et pour successeur. La seule condition qu'il y mit fut qu'on lui laisserait garder toute sa vie les pays qui étaient alors en sa possession. Lorsque tout fut accordé et réglé, le roi de Soissons envoya lui-même des ambassadeurs en Austrasie, et ceux-ci firent et reçurent les sermens qui scellaient et confirmaient les traités.

Dans le partage qui s'était fait après la mort du roi de Paris, Marseille était échu à Gontran et à Sigebert. Chacun de ces princes en devait avoir la moitié. Quand Sigebert eut péri, et que son fils fut tombé au pouvoir du roi de Soissons, Gontran, profitant de la confusion où étaient les esprits et les affaires, s'empara artificieusement de la seconde moitié, et mit la ville entière sous sa domination. Lorsqu'ensuite, après la délivrance de Childebert et de Brunehault, l'Austrasie soulevée sollicita son appui pour renouveler la guerre contre Chilpéric, il abusa des embarras de ses alliés, et exigea que Marseille continuât de demeurer en ses mains. La nécessité ne permettait pas alors de contester, ni de refuser. On souffrit donc cette injuste occupation sans se plaindre, et tant que durèrent les dissensions avec Chilpéric, on n'eut aucun moyen d'obtenir de Gontran qu'il y renonçât.

Mais lorsqu'enfin la paix eut été faite avec Chilpéric, l'Austrasie, plus confiante et plus libre, résolut de recouvrer à tout prix cette importante pos-

session. Des envoyés de Childebert allèrent vers Gontran, et lui demandèrent avec instance l'exécution de l'ancien partage. Ce fut sans succès. Ils eurent recours aux menaces; ce langage ne fut pas mieux écouté. Au lieu de la satisfaction qu'ils s'étaient promise, Gontran munit ses villes, pourvut à la garde de ses frontières, et se prépara ouvertement à la guerre qu'on lui annonçait.

Dynamius gouvernait la province de Marseille. C'était Gontran qui l'y avait établi. L'évêque était Théodore, qu'on soupçonnait dévoué au roi Childebert. Dynamius, qui craignait d'en être trahi, le fatiguait d'une surveillance assidue, et lui tendait chaque jour de dangereuses embuches. Il y était même secondé par le clergé de Marseille, qui s'était presque unanimement séparé de son évêque, et qui ne prétendait à rien moins qu'à faire prononcer sa déposition. Un jour enfin, ayant découvert que Théodore allait sortir de la ville et se retirer auprès du roi d'Austrasie, Dynamius, se hâtant, l'atteignit au milieu des rues, l'accabla d'outrages, et lui refusa violemment la liberté d'exécuter son dessein. Bientôt cependant, effrayé de cette entreprise, il se repentit. L'évêque fut libre, et put achever ce qu'il avait résolu.

C'était le temps où le roi de Bourgogne, ayant repoussé ses réclamations, Childebert méditait secrètement les moyens de ressaisir cette importante portion de ville, dont il ne pouvait consentir à se dépouiller. L'entreprise était difficile, et deman-

dait autant de résolution que de prudence. Il avait fait choix, pour la diriger, de Gornulphe, homme de naissance noble, et que son mérite avait rapidement élevé du rang de domestique [1] du prince à celui de duc. Gornulphe s'étant concerté avec Théodore, ils convinrent de partir ensemble, et de se rendre rapidement à Marseille. Mais quand ils arrivèrent aux portes, elles leur furent fermées. Dynamius ne permit, ni à Gornulphe d'entrer dans la ville, ni à l'évêque de retourner dans sa cathédrale.

Alors ils lui proposèrent des conférences, et il ne soupçonna point qu'il pût être sage de les refuser. Le lieu qu'on choisit fut l'église de Saint-Étienne, édifice placé à une faible distance de la ville. Dynamius y vint avec une nombreuse suite de gens armés. Mais, quand il fut entré dans l'é-

[1] Domestique : c'était un office, et même une dignité. — Dignitas fuit non contemnenda, sub primâ et secundâ regum nostrorum familiâ. Nam inter præcipuos regni ministros *domestici* sæpè enumerantur, ut in præfatione leg. Burgund. *Sciant itaque optimates, comites, consiliarii*, DOMESTICI *et majores domûs nostræ*. Et cùm munera in judicio accipere prohibeantur, eos quoque judicasse dici potest; sic leg. Ribuar. tit. 90 : *Ut optimates, majores domûs*, DOMESTICI, *grafiones, cancellarii, etc. in judicio residentes, munera ad judicium pervertendum non recipiant*. Hos etiam regi judicanti adsedisse probat Marculfus ipse, lib. 1, dùm inter ministros et officiales qui regi adsiderent DOMESTICOS recenset. (Jérôm. Bignon, Not. lib. 2, cap. 52.)

Ajoutez le chapitre 126, livre 1, des Capitulaires de Charlemagne et de Louis-le-Débonnaire : « Ut omnes episcopi, abbates, abbatissæ, optimates et comites, seu *domestici* et cuncti fideles qui beneficia regalia habere videntur... » etc.

glise, les serviteurs de l'évêque en fermèrent aussitôt les portes, et les soldats furent contraints de s'arrêter au dehors. L'entretien se prolongea un assez long temps au pied de l'autel. Après qu'il fut achevé, Dynamius, Gornulphe et l'évêque entrèrent dans la sacristie. C'était le moment et le lieu marqués pour l'attaque que l'on avait préparée. A peine introduits, on se précipita sur Dynamius, qui fut promptement désarmé et mis sans défense. Les soldats, entendant le bruit, essayèrent bien de rompre les portes et de venir au secours. Mais Gornulphe, suivi de quelques-uns des siens, sortit sur eux, les repoussa vivement et les mit en fuite.

Dynamius, resté seul, se soumit aux conditions qu'on lui imposa. Il s'humilia, et pria le duc et l'évêque de lui accorder le pardon de ses offenses; il fit à Gornulphe de nombreux présens; il jura fidélité, sur l'autel, à Théodore et à Childebert. Le serment reçu, on lui rendit ses vêtemens et ses armes, et tout aussitôt l'on se mit en chemin vers Marseille. Le bruit de la défaite et de la soumission de Dynamius y était déjà parvenu. Le peuple y avait répondu par d'unanimes acclamations. On ouvrit, sans plus résister, les portes de la ville. On alla au-devant de Gornulphe et de Théodore aves des branches d'olivier et des drapeaux. La multitude célébra par de tumultueuses réjouissances la réintégration de son évêque, et le rétablissement de l'autorité du roi Childebert.

De son côté, Chilpéric ne négligeait point l'exécution du traité, et se préparait à en retirer les avantages qu'il s'était promis. Il fit marcher en même temps trois armées; l'une en Gascogne, sous le commandement du duc Bladaste; l'autre contre Périgueux, conduite par le duc Didier; la dernière dans le Berry, à laquelle il donna pour chef le duc Bérulphe. La première n'eut aucun succès; elle fut repoussée par les Gascons et taillée en pièces. La troisième ravagea le territoire de Bourges, et réussit à préserver la Touraine que Gontran s'était proposé d'assaillir. Celle de Didier, plus heureuse encore, fit d'éclatantes et utiles choses. Attaquée d'abord par les troupes de Bourgogne, que commandait le duc Ragnovald, elle les vainquit et les mit en fuite. Cette victoire obtenue, elle vint assiéger Périgueux et s'en empara. Ensuite elle marcha sur Agen, qui fut promptement réduit à se rendre. Tout ce que possédait Gontran dans cette province, Didier le soumit à l'obéissance de Chilpéric.

En Austrasie, de graves dissensions éclataient, qui donnaient, au moins de ce côté, quelque relâche au roi de Bourgogne. Le duc Lupus était gouverneur de la Champagne. C'était l'un des plus considérables serviteurs du roi Sigebert, et qui avait occupé sous son règne les principales dignités de l'État. Après la mort de ce prince, il s'était attaché à la reine, et l'avait servie avec beaucoup de fidélité. Ce dévouement pour les intérêts de leur

ennemie, ne tarda guère à exciter contre lui la méfiance et l'aversion de ceux d'entre les grands qui s'étaient emparés de la régence. Ses plus acharnés adversaires étaient Berthfried, Ursion et Ægidius. Nulle occasion de lui nuire n'était négligée; c'était chaque jour de nouveaux dégoûts et de nouvelles offenses. Par degrés, on le dépouilla de tous les emplois qu'il avait; il ne restait plus que la Champagne à lui enlever. Bientôt même on cessa d'en dissimuler le dessein.

Mais quand il se vit en une extrémité si fâcheuse, le duc, sollicité par la reine, encouragé peut-être et soutenu par Gontran, résolut de ne point céder sa province, et de s'y maintenir, si on l'y contraignait, même par les armes. Il leva donc des troupes, et se prépara pour l'attaque dont il était menacé. La régence alors ne garda plus de ménagemens, et son armée, au lieu de seconder Chilpéric, alla en Champagne. Ils prévoyaient peut-être quelque trahison, peut-être craignaient-ils que le duc, si cruellement offensé, n'appelât Gontran, et ne lui livrât la province.

Les deux partis étaient en présence; celui de la régence, beaucoup plus nombreux; celui du duc, faible par le nombre, mais redoutable par l'ardeur qui y suppléait. On allait combattre; chaque troupe avait pris son rang de bataille; un profond silence régnait; c'était le moment, toujours solennel, qui précède l'affreux signal. Tout à coup, un mouvement extraordinaire se fait au centre de l'ar-

mée d'Austrasie. Une femme à cheval, en habit de guerre, s'élance dans l'étroit espace qui sépare les combattans. C'est Brunehault ; c'est la reine. « Abaissez vos épées, leur crie-t-elle. Arrêtez-« vous, et qu'une si détestable action ne s'achève « pas ! sera-t-il glorieux d'avoir opprimé un « homme innocent ? Vous réjouirez-vous d'avoir, « pour lui seul, couvert le royaume entier de dé-« solation ? » Ce spectacle si nouveau et si imprévu, ce langage si juste à la fois et si imposant, étonnent, ébranlent, excitent de nombreux murmures d'assentiment et d'admiration. Les ennemis du duc frémissaient, et Ursion, élevant la voix, osa dire : « Femme, éloigne-toi. « N'es-tu point satisfaite d'avoir commandé pen-« dant que régnait Sigebert ? C'est ton fils qui est « roi maintenant. C'est de notre appui qu'il a be-« soin, non du tien. Éloigne-toi, si tu ne veux que « les pieds de nos chevaux t'écrasent contre la terre. »

Brunehault ne tint compte ni de ces injures, ni de ces menaces. Elle résista et persévéra. En aucun temps de sa vie elle ne montra plus de grandeur et d'habileté. Les prières, les plaintes, les reproches, les sages conseils se mêlaient et se tempéraient mutuellement dans ses infatigables discours. Enfin elle triompha. Ils renoncèrent à ce funeste combat qui s'annonçait si sanglant. Mais un accord obtenu avec tant de peine offrait peu de sûreté. On ravagea les terres du duc ; on força et dépouilla ses maisons : lui-même, après avoir conduit sa

famille à Laon, but bientôt contraint d'aller chercher un asile à la cour du roi de Bourgogne.

Les choses cependant menaçaient déjà de changer à Marseille. Gondulphe, son entreprise étant mise à fin, était retourné en Austrasie. Délivré des craintes que lui imprimait sa présence, Dynamius travaillait sourdement, mais sans relâche, à réparer l'imprudence qu'il avait commise, et le tort qu'elle avait fait à Gontran. Mais l'évêque lui imposait encore et le contenait. C'était son plus dangereux obstacle, et qu'il lui importait le plus d'écarter. Il envoya donc des messagers au roi de Bourgogne, et lui fit savoir que, non content de lui avoir ôté la part du roi Childebert, Théodore se préparait à le dépouiller même de la sienne; qu'il le fallait chasser de la ville; qu'à moins de cela, son dessein s'exécuterait infailliblement. Gontran ne se méfia point de la sincérité de ce récit, et sa réponse aux messagers fut que Dynamius accomplît ce qu'il proposait.

Mais l'évêque avait éprouvé dès long-temps les perfidies de Dynamius, et le serment qu'il avait obtenu de lui ne l'empêchait point de se mettre en garde contre ses embuches. Le surprendre dans la ville même, était difficile. Advint le jour que devait être célébrée la dédicace d'une église nouvelle, bâtie dans la campagne, à quelque distance. Cette fête parut à Dynamius une occasion favorable. Il plaça dans un lieu couvert, une forte embuscade d'hommes armés, et quand l'évêque parut,

on fondit sur lui, on dispersa ceux qui le suivaient, on le chargea de liens, on lui fit subir les plus honteux traitemens. Cependant on le conduisit devant le roi de Bourgogne. Ce prince, sitôt qu'il l'eut entendu, reconnut sans peine la fausseté de l'accusation. Au point où en étaient ses affaires avec les deux rois, il jugea prudent de ne pas allumer de nouveaux ressentimens contre lui. Il délivra donc Théodore, et celui-ci, rentré bientôt dans sa ville, y fut reçu par le peuple avec les plus éclatantes marques de joie.

Ainsi se fortifiaient et se prolongeaient les divisions entre la Bourgogne et l'Austrasie. Au contraire, de l'autre côté : Gontran ne pouvant suffire à tant d'ennemis, s'était comme réconcilié avec Chilpéric. Celui-ci ne restituait point les villes dont il s'était emparé ; bien loin de là. Il en levait les tributs ; il nommait les comtes qui y commandaient ; il s'en prétendait et déclarait maître. Cependant les hostilités étaient suspendues. On s'observait, mais on ne s'attaquait pas ; on gardait ses frontières, mais sans les franchir ; on n'avait pas encore la paix ; on n'avait déjà plus la guerre.

Tout à coup un faible et misérable incident menaça de la rallumer. Il y avait un pont sur la rivière de l'Orge qui confinait aux possessions de Gontran. Chilpéric, averti de quelle importance était ce passage, l'avait fait occuper par une assez forte troupe de soldats. Une nuit, le duc Asclépius, l'un des capitaines du roi de Bourgogne, vint les assail-

lir inopinément. Ils résistèrent, mais sans succès. On les enveloppa; on les accabla; ils périrent tous. Le combat fini, la troupe d'Asclépius se répandit dans la campagne voisine, et la dévasta.

Chilpéric, quand il en fut informé, n'écouta d'abord que sa colère. Des messagers, partis à l'instant, allèrent de tous côtés porter à ses ducs et à ses comtes les ordres les plus pressans et les plus sévères. Il voulait que, sans le moindre retard, ils assemblassent une forte armée et portassent la guerre en Bourgogne. On l'apaisa cependant; on obtint de lui qu'il enverrait d'abord vers Gontran, afin de savoir cette agression, et s'il était dans sa volonté de la soutenir. Gontran, qui n'était pas prêt pour la guerre, fit bon accueil à ses envoyés. Il accorda toutes les réparations qu'ils exigèrent; Chilpéric, satisfait, congédia son armée, et la bonne intelligence parut rétablie entre les deux frères.

Mais ce ne fut que pour peu de temps. L'Austrasie, toujours plus menacée et plus mécontente, résolut de se fortifier de nouveau contre les desseins du roi de Bourgogne, et de resserrer plus étroitement les nœuds de son ancienne alliance avec le roi de Soissons. Elle n'avait pas recueilli de grands avantages du premier traité; un second lui pourrait devenir plus favorable. On envoya donc encore des ambassadeurs au roi Chilpéric. C'était toujours Ægidius qui en était le chef, et il dit au roi : « Notre seigneur te demande de renouveler

« l'alliance que tu as faite avec lui. Ton frère lui « dispute Marseille ; il accueille et retient tous les « fugitifs de son royaume. Childebert te prie de lui « garder ta foi et ton affection. » Chilpéric, jugeant le moment favorable, et voulant à la fois détourner de lui quelque partie de son propre crime, et rendre plus vives les méfiances récentes de Childebert contre Gontran, Chilpéric fit cette artificieuse réponse à Ægidius : « Mon frère est coupable « de beaucoup de choses. Si mon fils examine « attentivement le passé, il saura comment est ve- « nue la mort de son père, et quelle part y avait « Gontran. » Ægidius reprit : « Reste donc uni avec « ton neveu. Alors vous lèverez une armée, et la « vengeance qui vous est due ne vous manquera « point. » Chilpéric accepta ; le traité se fit ; on se donna mutuellement des otages ; on reçut, et l'on rendit des sermens.

La guerre donc fut de nouveau engagée. Childebert armait, mais faiblement, et avec une suspecte lenteur. On eût pu croire quelque intelligence nouvelle, pratiquée par Gontran dans le conseil de ce jeune roi. Chilpéric au contraire, toujours impatient d'acquérir et prompt à combattre, mit rapidement en campagne trois corps de troupes nombreux et puissans ; l'un qui devait marcher avec lui, l'autre qui obéissait au duc Bérulphe, le dernier que commandaient les ducs Didier et Bladaste. Le Berry était maintenant la conquête qu'il se proposait. Ce fut le point vers lequel il dirigea

et réunit ses efforts. D'un côté Bérulphe, Didier et Bladaste de l'autre, enveloppaient, pressaient, accablaient cette malheureuse province. Le roi lui-même, traversant Paris, s'avançait par le chemin de Melun pour se placer entre ces deux armées, et en former le lien.

Mais Childebert, qui devait occuper et retenir le roi de Bourgogne, différait toujours et ne sortait pas de son camp. Gontran au contraire s'était mis en marche, et, négligeant l'armée d'Austrasie, suivait et menaçait déjà celle de Chilpéric. Celui-ci, s'arrêtant alors pour retarder et contenir le roi de Bourgogne, se persuada qu'en précipitant leur attaque, les trois ducs pourraient aisément pénétrer dans Bourges et le réduire en sa puissance. Cette conquête achevée, le but où il tendait serait atteint, et il pourrait alors, rassemblant ses forces, accepter avec plus de confiance et d'avantage le combat que Gontrau venait lui offrir.

Il envoya donc des messagers aux trois chefs, et leur fit apporter l'ordre de se hâter. Mais Gontran avait des troupes à Bourges. Ces troupes, jugeant du dessein des ducs par leurs mouvemens, prirent la sage résolution de les prévenir, et de les attaquer isolément avant qu'ils se fussent joints. Quinze mille hommes donc sortirent de la ville, et allèrent au-devant du duc Didier. On se rencontra à Château-Meillan. Le combat fut long, sanglant, acharné; plus de sept mille hommes y périrent. Le succès resta incertain. Didier ne défit pas ceux de

Bourges ; mais il ne fut pas lui-même défait. Pour lui, toutefois, c'était être vaincu que de ne pas vaincre ; le cours de ses succès en fut arrêté, et lorsque, après avoir réuni leurs débris, les trois chefs se furent approchés de la ville, il ne leur resta qu'à peine assez de forces pour dévaster un territoire que personne ne leur disputait.

Pendant que l'entreprise du Berry languissait, déconcertée et ruinée par ses seuls retards, d'autres événemens plus graves et plus décisifs éclataient auprès de Melun. Gontran était arrivé, et campait à peu de distance de Chilpéric. L'armée de Soissons s'obstinait à ne point sortir de son camp, et l'on pénétrait aisément l'intérêt qui lui persuadait d'attendre. D'un côté, Childebert qui faisait chaque jour renouveler ses promesses, et qui ne pouvait manquer de sortir enfin de son inaction ; de l'autre, cette expédition du Berry, dont on croyait encore le succès infaillible et prochain. Mais ces motifs produisaient des deux parts des effets contraires, et plus Chilpéric voulait différer le combat, plus le roi de Bourgogne était impatient de le tenter. Celui-ci donc s'y détermina. Il n'y en avait nul moyen, si ce n'est d'aller assaillir le camp de Soissons. L'attaque était périllense ; mais il l'entreprit. Le soir venu, à l'heure où le jour déclinant, on attend et l'on craint moins le combat, parce qu'il semble que le jour n'y suffise plus, Gontran, donnant tout à coup le signal, fit marcher précipitamment ses soldats contre les retranchemens

ennemis. La fortune fut pour eux. Ils réussirent à forcer le camp, et quelque effort que fît Chilpéric, il ne put empêcher qu'une grande partie de son armée ne fût mise en pièces.

Trompé de toutes parts et en même temps, dans ses espérances, ce prince passa subitement à des espérances contraires. Il ne respirait que la guerre; il n'aspira plus qu'à la paix. Gontran n'avait pas lui-même d'autre ambition. Dès le lendemain du combat, les négociations commencèrent. Le succès n'en fut ni tardif, ni défavorable. On convint que l'armée des ducs lèverait le siége de Bourges, et sortirait du Berry; qu'on rendrait le butin; qu'on délivrerait les captifs; qu'une composition serait accordée par celui des deux princes qui aurait usurpé sur les droits de l'autre; que la décision en serait remise au jugement des grands et des évêques.

Ces conditions acceptées, on se promit réciproquement assistance et affection, et bientôt après on se sépara. Mais nulle troupe armée, en ce temps, ne pouvait être contenue et disciplinée. Combattre ou piller; point d'autre devoir, et point d'autre règle. Amis ou ennemis, paix ou guerre, il importait peu. En se retirant du Berry, l'armée des ducs emporta ou ravagea tout. Jamais rien de pareil n'avait été vu. Il ne resta ni maisons, ni vignes, ni arbres. Plus d'églises, plus de troupeaux, plus d'hommes. Le pays fut laissé dépouillé et vide. Même en Touraine, quand l'armée y fut parvenue,

ses traces n'étaient que de feu, de sang, de ruine. Même à Melun, et sous les yeux du roi Chilpéric, l'ardeur de piller n'était ni moins générale, ni moins effrénée. L'audace enfin devint si grande, et les désordres si multipliés, que ce prince emporté par l'indignation et par la colère, ayant découvert que le comte de Rouen imitait et autorisait ces rapines, en fit justice à l'instant, et le tua de sa main.

Childebert n'avait pris aucune part réelle à la guerre; aussi n'en eut-il aucune à la paix. Quand la nouvelle vint dans son camp, et du combat de Melun, et de l'alliance formée entre Chilpéric et Gontran, et de Chilpéric renonçant à ses traités avec l'Austrasie, la honte et l'indignation troublèrent et enflammèrent tous les esprits. Dès la nuit suivante on se souleva. Ce n'étaient d'abord que des plaintes, des reproches, de nombreux et humbles murmures. Bientôt ce furent d'éclatantes clameurs et de redoutables menaces. Une réprobation unanime s'était attachée à Ægidius et aux autres chefs du conseil. « Otons ces hommes de de« vant la face du roi, criaient-ils. Qu'ils fuient, « les infâmes qui ont vendu son royaume, et qui « livrent à la domination étrangère ses cités, son « peuple et lui-même ! » Mais le jour parut, et de leurs clameurs furieuses, ils passèrent à de plus furieuses actions. On courut aux armes; on marcha contre les tentes du roi; on se prépara à en arracher l'évêque et les autres seigneurs de sa faction,

on annonçait hautement le dessein de les mettre en pièces. Ægidius, saisi d'une juste crainte, n'essaya ni de résister à l'armée, ni de l'apaiser. Il monta précipitamment à cheval et s'enfuit. La foule le poursuivit quelque temps avec des pierres, des traits, des injures. Mais comme ils n'avaient point leurs chevaux, l'évêque parvint aisément à se dégager. Il continua jusqu'à Reims, et ne se crut en sûreté que lorsqu'il y fut parvenu. Sa frayeur était si grande, qu'une de ses bottes étant tombée de son pied pendant qu'il fuyait, il ne put se résoudre à attendre le peu de temps nécessaire pour la relever. Et ce fut dans ce misérable et honteux état, que sa ville épiscopale le vit et le recueillit.

Mais rien n'était stable dans les conseils de ces princes, et leurs engagemens n'avaient ni autorité ni durée. Childebert se plaignait d'avoir été abandonné de Chilpéric, qui se plaignait à son tour que Childebert l'eût mal secondé. De même Gontran, qui s'offensait des obstacles que suscitait Chilpéric pour éluder l'exécution des conventions de Melun. De ces mécontemens réciproques, sortirent bientôt de graves et inespérés changemens. Tout se renouvela et se transforma : les intérêts, les desseins, les combinaisons de puissance. Gontran rompit brusquement ses traités avec Chilpéric. Childebert, non moins empressé, retourna à Gontran, et renoua ses anciens rapports avec lui. Des négociations s'ouvrirent entre ces deux princes. Chacun d'eux était fatigué d'attendre qu'il plût à Chilpéric de leur

restituer les villes dont il s'était successivement emparé. La force seule pourrait l'y contraindre ; ils le comprenaient enfin et s'y résignaient. Ce fut l'objet et le fondement de leur nouvelle alliance. Gontran, pour premier gage de sincérité, renonça solennellement aux prétentions qu'il affectait sur Marseille.

La ligue était menaçante; Chilpéric s'en montra inquiet et embarrassé. Ce prince, toujours si ardent; qui doutait et tardait si peu; qui se faisait du temps un auxiliaire, et qui d'habitude confondait les desseins de ses ennemis en les prévenant; aujourd'hui, troublé, n'osant plus, cherchant et délibérant sans jamais résoudre, au lieu de ces attaques soudaines, rapides, imprévues, qui déconcertaient ses ennemis et les accablaient, se fiait, pour toute espérance, aux chances nouvelles d'une lente et timide circonspection. Craignant désormais le sort des batailles, et ne voulant pas mettre sa fortune à de tels hasards, il renonça à tenir la campagne, et se réduisit à la défense de ses villes. Les ducs et les comtes eurent ordre d'en relever les remparts; d'y retirer tout ce que le pays avait de plus précieux; d'arrêter autant qu'il se pourrait l'ennemi; de le lasser et de l'épuiser par leur résistance. Lui-même ne se trouvant pas en sûreté à Soissons, il alla s'enfermer à Cambrai avec ses trésors. Plusieurs fois changeant, ou feignant plutôt d'avoir changé de résolution, il mit ses troupes en marche, et menaça alternativement les

frontières de ses ennemis. Mais ces démonstrations étaient peu sérieuses, et les troupes à peine montrées, il les rappelait. Il avait éprouvé de quel secours est le temps quand on le devance; il voulait essayer ce qu'on en obtient à le suivre. Il comptait peut-être sur l'esprit changeant de son frère; il prévoyait que l'union des deux rois se maintiendrait difficilement; il jugeait plus sûr et non moins habile d'attendre. L'impérieuse nécessité fléchissait cette humeur inflexible et impérieuse.

CHAPITRE XVI.

INGONDE.— RIGONTHE (582-584).

Mais il manquait à ces espérances du roi de Soissons, leur plus solide et plus favorable fondement. Outre qu'Ægidius, de qui il avait été souvent servi, rarement trahi, ne gouvernait plus l'Austrasie, il était né successivement deux fils à la reine. C'était la mort des trois autres, et l'héritage de Chilpéric offert inopinément à son ambition, qui avaient détaché Childebert de sa première alliance avec Gontran. Maintenant qu'il y avait un autre héritier à Soissons, ce n'était plus qu'à la succession de Bourgogne que pouvaient tendre les vœux et les déterminations de ce jeune roi. Aucun intérêt ne l'engageait plus à suspendre l'attaque des villes qu'il

avait perdues. Il y avait un motif de plus pour rester dans l'amitié de Gontran ; il y en avait un de moins pour rechercher celle de Chilpéric.

Le premier de ces fils qu'obtint Frédegonde, reçut le nom de Théodoric. La joie fut grande à Soissons, et de nombreuses libéralités célébrèrent cet événement. Ceux à qui des gardes [1] étaient imposés devinrent libres ; à ceux qui étaient dans les prisons on leur ôta leurs chaînes ; les vieilles dettes envers le fisc, on les abolit. Mais ce prince ne vécut guère plus d'une année, et le même mal dont avaient péri ses frères le fit mourir.

Comme sa naissance presque inespérée avait été pour Frédegonde un bonheur immense, sa perte non moins imprévue lui fut aussi une immense et accablante douleur. Mais toutes les impressions de cette ame farouche étaient menaçantes ; tous ses malheurs enfantaient d'autres malheurs ; toutes ses douleurs s'allaient perdre dans la haine et dans la vengeance.

Le comte Mummole était préfet du palais de Chilpéric. Il inspirait depuis quelque temps de secrètes méfiances à la reine. Pour quel sujet ? On ne le sait point. Peut-être Mummole était-il de ceux qui n'avaient pas eu le bonheur ou l'habileté de se dérober à la pernicieuse affection de Chlovis. Fré-

[1] *Libera custodia*. Les personnes d'une condition élevée étaient le plus souvent dispensées de la prison. On se contentait de les remettre à la garde d'un magistrat. C'était un usage porté de Rome dans les Gaules.

degonde avait résolu sa perte, et elle ne craignit point d'en chercher l'occasion dans la mort même de Théodoric. Ce qu'elle avait essayé, avec un si déplorable succès, pour tirer avantage de la mort de ses premiers fils, elle l'imita témérairement et avec le même bonheur, pour se rendre à son tour cette dernière mort profitable. Elle eut encore cette fois d'officieux témoins qui vinrent lui dire que son malheur était le fruit de la trahison; que la mort de Théodoric avait été obtenue par des enchantemens et des maléfices; que Mummole était l'un des principaux complices de cette noire machination. La fortune même voulut qu'un autre officier du roi, étant à la table de Mummole, et s'affligeant pendant le festin, parce qu'un jeune enfant qu'il avait venait d'être atteint de la contagion, le préfet avoua qu'il possédait une herbe inconnue, dont l'infaillible vertu triomphait toujours et facilement de ce mal.

Cette nouvelle circonstance étant rapportée à Frédegonde, elle se hâta. Elle fit saisir quelques vieilles femmes à Paris, et ordonna qu'on les mît sur-le-champ à la torture. Tant de victimes ne pouvaient pas être toutes courageuses; tant de supplices ne pouvaient pas être tous infructueux. Cet odieux calcul ne fut point trompé. Les femmes s'accusèrent; elles se dirent initiées à la magie, se confessèrent coupables de beaucoup de meurtres, et ajoutèrent enfin qu'elles avaient pris la vie de Théodoric, pour préserver celle de Mummole. La

reine aussitôt, se souvenant du passé, et ne voulant pas leur laisser le loisir de rétracter leurs aveux, commanda qu'on les fît mourir sur-le-champ. Les unes donc furent assommées, d'autres rompues sur la roue, d'autres brûlées vives.

Le roi était à Compiègne. Frédegonde l'y alla trouver, et lui découvrit tout ce qu'elle avait rassemblé de témoignages contre Mummole. Chilpéric, effrayé, le fit enlever sur l'heure, et torturer avec violence. Mais il niait tout, si ce n'est qu'il avait pris de ces femmes des philtres magiques, dans l'espoir de gagner par eux la faveur de la reine et celle du roi. Mal satisfait de ses réponses, on lui fit souffrir de nouveaux tourmens plus longs encore et plus rigoureux. Il les supporta avec fermeté, et ne révéla rien de plus. Enfin l'épée était déjà haute, et sa tête allait tomber à l'instant, lorsqu'arriva l'ordre étrange et inattendu de Frédegonde, qui lui faisait grâce de la vie. Mais son rang, ses dignités, ses richesses, tout lui fut ôté. Il était né à Bordeaux; on l'y relégua, et à peine y était-il parvenu, qu'il mourut.

L'autre fils de Frédegonde fut nommé Chlotaire. Sa naissance, quoiqu'elle n'excitât pas une moindre joie, ne fut pourtant point célébrée avec le même éclat que celle de Théodoric. On avait si bien persuadé au roi que la mort de ses autres enfans était due à des sortiléges, qu'il voulut faire nourrir celui-ci à l'écart, dans sa maison de Vitry, de peur, disait-il, que s'il le montrait au peuple, on n'en prît

occasion d'essayer d'autres maléfices, et de lui préparer une fin pareille à celle de ses frères.

Mais ces contretemps n'étaient pas les seuls. A ces mécomptes et à ces espérances perdues s'ajoutaient encore d'autres causes qui contribuaient à rendre maintenant plus vifs et plus irréconciliables les sentimens de Childebert contre Chilpéric.

Athanagild avait régné chez les Wisigoths. Il avait eu Gonsuinthe pour femme, et c'était de cette union qu'étaient nées Brunehault et Galsuinthe. Athanagild n'avait point de fils. Il mourut, et eut pour successeur Leuvigild. Celui-ci, pour mieux s'affermir, en même temps qu'il prenait la couronne d'Athanagild, épousa sa veuve. C'était un second mariage pour lui comme pour elle. Il avait deux fils déjà, qu'on nommait l'un Herménégild, l'autre Récarède. La mort d'Athanagild avait, sinon dissous, au moins relâché l'ancienne alliance des Francs d'Austrasie et des Wisigoths. Brunehault y avait regret: on voulut donc la renouveler, et ce qui se fit dans cette espérance, fut au contraire ce qui acheva de la rompre.

Childebert avait une sœur. Son nom était Ingonde. On proposa de la donner pour femme à Herménégild, au fils aîné du roi wisigoth. Ce projet fut approuvé, et s'exécuta. Ingonde s'en alla donc en Espagne. Mais quand elle y fut, au lieu de la protection qu'elle espérait de son aïeule Gonsuinthe, elle n'en eut que des persécutions et de mauvais traitemens. Gonsuinthe avait un zèle ex-

cessif pour l'hérésie d'Arius, et de même que ses deux filles, en épousant Sigebert et Chilpéric, avaient autrefois embrassé les opinions catholiques, elle prétendait qu'aujourd'hui sa petite-fille, ayant un mari arien, devait quitter la foi catholique pour l'arianisme. Ingonde avait un zèle contraire et non moins ardent. Elle s'obstinait dans sa croyance, et repoussait avec fermeté tous les efforts qu'on tentait pour l'engager à l'abjuration. Un jour enfin, Gonsuinthe, lasse, de ses refus, irritée outre mesure de sa légitime et courageuse désobéissance, se laissa aller aux plus condamnables emportemens. Elle la saisit aux cheveux, la frappa, la renversa, la foula aux pieds, la couvrit de plaies.

Alors Leuvigild se sépara de son fils. Séville fut le lieu qu'il lui assigna pour établissement et pour résidence. Là, bien loin de céder à d'autres pensées, Ingonde ne s'occupa plus que de faire partager les siennes à Herménégild. Ce prince résista longtemps; mais enfin il fut entraîné. Ce fut, aux yeux de Leuvigild, une grande offense, et dès ce moment il prit la funeste résolution de dépouiller et perdre son fils.

Herménégild, instruit des desseins de son père, chercha et se ménagea des appuis. Les Grecs avaient des troupes alors en Espagne; il traita secrètement avec elles. Théodemir régnait sur les Suèves qui occupaient la Galice et avaient récemment abandonné l'arianisme; il fit alliance avec lui. Enfin,

il sollicita Childebert, et Théodemir à son tour envoya des ambassadeurs à Gontran.

Leuvigild était effrayé. Il essaya d'abord de détacher les Grecs de la ligue, et trente mille sous d'or qu'il donna lui rendirent ce succès facile. En même temps il tenta d'engager dans sa querelle le roi de Soissons, et de balancer ainsi l'avantage que le concours des rois d'Austrasie et de Bourgogne pourrait donner à son fils. A quelques années de là, on n'eût pas même eu l'idée d'une pareille entreprise. Mais le meurtre de Galsuinthe était oublié; ce n'était plus Athanagild qui régnait, et le nom de Chilpéric n'était plus en si grande aversion chez les Wisigoths. Un mariage devait encore devenir le nœud de ces nouveaux liens politiques. Leuvigild offrit à Chilpéric, son fils Récarède, pour Rigonthe, qui était née de Frédegonde.

Frédegonde et Chilpéric hésitaient; celui-ci, découragé par l'accueil fait à Ingonde; l'autre se souvenant que la reine des Wisigoths était la mère de Galsuinthe, et redoutant qu'elle n'en vengeât la mort quelque jour sur la fille de celle à qui ce crime était imputé. On eût plus volontiers donné à Récarède la fille d'Audovère, qui vivait dans un monastère, à Poitiers, et qui avait fait des vœux religieux. Mais le Wisigoth ne s'en fût pas contenté, et l'abbesse Radegonde [1] d'ailleurs ne permit pas que ses vœux fussent rompus. Toutefois, bien qu'en

[1] Veuve de Chlotaire Ier.

hésitant et en différant, Chilpéric ne laissait pas d'entretenir l'espérance du roi wisigoth, et de s'assurer pour lui-même un appui qui lui pouvait devenir nécessaire. Leuvigild envoya successivement au roi de Soissons, Agilas et Oppila pour ambassadeurs; le roi de Soissons, à son tour, Ansonvald et Domégérile. Il fit même plus, et pour donner à ce prince des gages moins équivoques de ses favorables dispositions, il ne craignit pas de faire enlever ouvertement sur le territoire de Poitiers, des envoyés qui allaient vers Gontran par l'ordre du roi de Galice, et il les retint prisonniers dans Paris.

Cependant Théodemir levait déjà une armée, et Childebert ordonnait le départ de la sienne. Leuvigild comprit que du temps lui seul allait dépendre sa sûreté ou sa perte. Pour peu qu'il tardât, il serait infailliblement accablé, et s'il succombait dans sa lutte contre ces princes catholiques, c'était l'entière ruine de l'arianisme chez les Wisigoths. Il marcha donc, et alla d'abord attaquer le château d'Osser. C'était une place assez forte et peu éloignée de Séville. Herménégild y avait jeté trois cents hommes d'élite, se flattant que leur résistance ralentirait les progrès du roi Leuvigild, et que les auxiliaires promis auraient le temps de se réunir. Mais Leuvigild, à qui un intérêt tout contraire rendait les moindres délais dangereux, fit de prompts et puissans efforts. Il pressa le siége, et renouvelant incessamment les attaques, il surmonta bientôt par le nombre, le courage de la faible troupe qui l'ar-

rêtait. Maître du château, il le brûla. Après quoi, et sans différer, il s'avança vers Séville.

Herménégild alla au-devant de lui. Les Grecs, dont on lui avait soigneusement dissimulé la trahison, le suivaient. Mais quand vint le moment de combattre, tout se révéla. Les Grecs changeant tout à coup de langage, il se trouva que ces étranges auxiliaires ne l'étaient en réalité que de l'ennemi. Abandonné et vendu, Herménégild, dans le trouble où le jetait une si criminelle désertion, cherchait comment il pourrait préserver sa vie contre cette foule de traîtres qui l'enveloppaient. Il n'en eut pas d'autre moyen que de se réfugier dans une église qui était voisine.

Leuvigild en fut promptement informé. Il lui envoya Récarède, qui, le voulant engager à sortir de cet asile, le pressa de venir se jeter aux pieds de son père, affirmant qu'il aurait aussitôt son pardon, et promettant même avec serment qu'il ne serait point dépouillé de ses dignités. Herménégild refusant, le roi y alla lui-même. Le prince alors reprit confiance. Il se prosterna devant Leuvigild, qui le releva, l'embrassa, l'encouragea, et lui répéta les promesses et les sermens de Récarède. Ému de ces témoignages d'affection, persuadé par des assurances si multipliées et si fortes, Herménégild ne résista plus et se laissa conduire au camp de son père. Mais à peine y fut-il entré, qu'on mit aussitôt tous les sermens en oubli. Au signe qu'en fit Leuvigild, on se saisit du malheureux prince; on lui arracha ses

habits; on lui donna en échange des vêtemens grossiers et ignobles. Ensuite, on le mena à Tolède, où il resta quelque temps sous une étroite et sévère garde. Bientôt le roi, ne trouvant pas ce châtiment assez rigoureux, l'envoya en exil dans une ville éloignée, et le réduisit à un tel état d'humiliation, qu'il n'avait plus auprès de lui qu'un enfant pour le consoler et pour le servir. Étrange condition d'un fils de roi, faite par un roi. Il est vrai qu'elle ne tarda guère à changer. Leuvigild fit comme Chilpéric; il tua son fils.

Ingonde était restée à Séville. Mais elle tomba au pouvoir des Grecs, qui refusèrent de la rendre, même à Leuvigild. L'année précédente, l'empereur Maurice avait fait un traité avec Childebert. Son but était de persuader à ce prince de renouveler la guerre contre les Lombards et de les expulser de l'Italie. Il lui avait même donné pour ce dessein cinquante mille sous d'or. Childebert, exécutant sa promesse, avait assemblé une armée et se mettait déjà en marche pour l'Italie, quand les Lombards, affaiblis par leurs divisions et par leurs précédentes défaites, s'abandonnèrent à sa merci et acceptèrent la loi qu'il lui plut de leur imposer. Maurice avait eu d'autres espérances. Mécontent d'un résultat moins favorable que nuisible à ses intérêts, il prétendit que Childebert lui restituât l'argent qu'il avait reçu. Mais le jeune roi refusait, disant que ce qu'il avait promis, il l'avait tenu; qu'il avait armé, marché, fait la guerre; qu'il n'eût été

ni prudent, ni juste de repousser les soumissions des Lombards; soutenant en un mot que les cinquante mille sous d'or lui étaient acquis. C'était le prétexte dont les Grecs abusaient pour retenir Ingonde. Ils la gardaient comme un gage de l'argent qu'ils voulaient arracher à son frère. Mais la mort la leur déroba; elle périt en Afrique.

Tout n'était pas encore achevé cependant chez les Wisigoths. Théodemir était un prince fidèle, et qui ne se faisait pas un jeu de ses promesses. Il accourait pour joindre son armée à celle de son allié. Que le château d'Osser eût résisté un peu plus de temps, cet important secours venait assez tôt, et changeait peut-être la fortune d'Herménégild et des catholiques. Mais quand l'armée de Galice arriva, le sort de ce prince était déjà décidé. Elle ne laissa pas de combattre et avec courage. Toutefois les Wisigoths étant beaucoup plus nombreux, elle fut assaillie à la fois de plusieurs côtés, et ne put vaincre. Théodemir, trop faible contre un si puissant ennemi, ne persista plus, et la paix se fit.

Il ne restait plus de craintes à Leuvigild que celle des ressentimens et de la vengeance de Childebert. Mais cette crainte était grave, et lui faisait désirer plus impatiemment l'exécution des conventions déjà faites pour le mariage de Rigonthe et de Récarède. Il envoya donc une nouvelle ambassade à Chilpéric, et cette fois tous les délais et tous les subterfuges étant épuisés, on se prépara à lui donner satisfaction.

Dès que le bruit s'en fut répandu chez les Francs, Childebert essaya d'embarraser et d'arrêter ce dessein. Il fit partir plusieurs envoyés qui vinrent notifier pour lui, au roi de Soissons, qu'il eût à s'abstenir de donner à sa fille aucune ville, aucune terre, aucunes richesses de celles qui dépendaient du royaume d'Austrasie, et dont il s'était injustement emparé. Chilpéric ressentit vivement cette offense. Mais par une étrange contrariété d'actions et de sentimens, en même temps qu'il se vengeait, il cédait. Timide et furieux à la fois, il n'osa refuser ce que Childebert exigeait, et cependant fit assassiner en secret le chef de ces envoyés. Lâche consentement, plus lâche vengeance!

Enfin, les noces furent célébrées. Les chefs des grands et les fidèles du roi étaient convoqués. Il y eut parmi eux une grande émulation de libéralité et de magnificence. Chacun apportait de nombreux et riches présens. Frédegonde, surtout, en fit de si somptueux, que le roi ne put dissimuler sa surprise, et elle fut réduite à justifier que ces richesses n'avaient pas été tirées du trésor public. De toutes ces choses de prix, données à Rigonthe, on en chargea cinquante chariots. Mais au départ, et comme on sortait du palais, l'essieu d'une des voitures cassa : le peuple, qui regrettait et désapprouvait ce mariage, crut voir, dans un si mince accident, un sinistre augure, et à l'instant retentirent des cris de malheur.

Ces pressentimens ne furent pas tout-à-fait trom-

pés. Chilpéric redoutait les embuches que Childebert et Gontran pourraient si aisément tendre à sa fille, dans ce long voyage. Il la fit donc accompagner d'une armée. Elle avait quatre mille hommes pour la protéger. Elle avait de plus le duc Bobon, le maire du palais Waddon, Ansovald et Domégésile. Mais de cette foule qu'elle traînait après elle, une bonne part ne marchait qu'avec une inexplicable répugnance. Ils se croyaient perdus sans retour, d'être contraints d'aller jusqu'en Espagne. Il avait fallu, pour les y réduire, avoir recours à la violence, et plusieurs, parmi les plus riches, avaient disposé de leurs biens avant le départ, comme si ce voyage eût été pour eux la mort même. Aussi, dès la première journée, il en déserta un grand nombre qui dérobèrent beaucoup de choses précieuses, et s'enfuirent sur les terres du roi Childebert. Tant que dura le voyage, chaque jour vit renouveler ces larcins et ces désertions. Ceux qui n'abandonnaient pas, s'en dédommageaient par d'effroyables pillages. Tout le pays qu'ils traversaient était dépouillé. Ils se gorgeaient de butin, et la malheureuse princesse n'avançait qu'au travers des malédictions. Arrivée enfin à Toulouse, on lui demanda de s'y arrêter. Elle y consentit sans regret, et il survint bientôt des événemens qui lui épargnèrent le déplaisir d'achever et le voyage et le mariage.

CHAPITRE XVII.

MORT DE CHILPÉRIC (584).

Le règne de Chilpéric allait prendre fin. Ce règne de meurtre et de fraude avait rempli le temps qui lui était assigné. Il allait se clore, ainsi qu'il avait duré, par un crime.

Chilpéric avait à Chelles une maison de plaisance qu'il affectionnait, et où il venait fréquemment chercher les plaisirs de la chasse. Un jour qu'il avait chassé plus long-temps et avec plus d'ardeur que de coutume, la nuit le surprit. Au retour, comme il descendait de cheval la main appuyée sur l'épaule de l'un de ses serviteurs, un meurtrier, se glissant dans l'obscurité jusqu'à lui, le frappa rapidement d'un premier coup de couteau à l'aisselle, et d'un autre au ventre. Le roi tomba. Le sang lui sortait abondamment par la bouche et par ses blessures. En peu de momens il fut mort. Le meurtrier s'enfonça dans la forêt, et soit qu'on n'eût pas pu ou qu'on n'eût pas voulu le saisir, il se déroba et demeura inconnu.

Ces détails sont les seuls qu'on puisse affirmer et qu'on doive croire. Ils ont pour garant la sincérité de Grégoire de Tours, qui en a été en quelque sorte témoin. Mais le projet de meurtre n'apparte-

nait point à celui qui l'exécuta. A qui fut sacrifié Chilpéric? A quelle vengeance, ou à quelle crainte?

Trois suppositions peuvent être livrées à la sagacité des esprits jaloux de tout expliquer : l'une, qui accuserait Frédegonde; l'autre, qui inculperait Brunehault; la dernière qui désignerait Ébérulf, Théodore, Sonnégisile, plusieurs autres seigneurs des deux cours.

Contre Frédegonde s'élèvent deux témoignages. Le premier est celui des ambassadeurs envoyés par Childebert à Gontran. « Ton neveu te prie, lui « dirent-ils de remettre en ses mains la criminelle « Frédegonde, afin qu'il venge sur elle la mort de « son père, de *son oncle*, de sa tante et de ses cou- « sins. » Mais les justes ressentimens de Childebert d'un côté, et de l'autre la réponse que fit Gontran aux ambassadeurs, laissent peu d'autorité à ce témoignage. « Je ne crois point, dit le prince, à la « vérité de tous les crimes que vous lui attribuez [1]. »

Le second témoignage est celui de la chronique connue sous le titre de Gestes des rois francs, *Gesta regum francorum*. Mais cent soixante ans s'étaient écoulés depuis le crime, lorsque ce livre fut fait.

En faveur de Frédegonde sont de fortes preuves: son intérêt avant tout; car il semble qu'il n'y eût rien de si important pour elle que la conservation de Chilpéric; ensuite, la protection que lui ac-

[1] Cette demande fut faite deux fois à Gontran, par les ambassadeurs de Childebert.

corda le roi de Bourgogne [1]; outre cela, le silence d'Ébérulf qu'elle accusa elle-même, et qui ne l'accusa point; de plus, le silence de Sonnégisile qui, soumis à la torture, avoua la part qu'il avait eue à ce crime, et n'en imputa rien à Frédegonde, quoique ce fût en Austrasie qu'on le torturât; enfin le témoignage si imposant de Grégoire de Tours, que Frédegonde avait voulu faire condamner, qui raconte sans ménagement tous ses autres crimes, et qui, pour le plus détestable de tous, n'élève pas même un soupçon.

Brunehault a aussi deux témoignages contre elle : le premier, c'est l'accusation portée trente ans après, par Chlotaire II, lorsque, voulant autoriser l'atroce vengeance qu'il exerça sur cette malheureuse reine, ce prince ne craignit pas de lui imputer la mort de dix rois, au nombre desquels il pouvait bien placer Chilpéric, puisqu'il y mettait même Sigebert : accusation monstrueuse, qui ne

[1] « Il protégeait Frédegonde, et lui promettait qu'il serait pour elle un solide appui. » (Grégoire de Tours, liv. 7.)

Ce n'était pas cependant qu'il manquât de zèle pour punir la mort de Chilpéric. « Le roi Gontran faisait de soigneuses recherches sur la mort de son frère. » (Id. eod.)

« Que nous ne soyons pas tenus pour des hommes, disait ce prince, si nous ne parvenons pas à venger sa mort dans le cours de cette année! » (Id. lib. 8.)

« Il jura devant tous les grands, qu'il détruirait non seulement Ébérulf, mais sa postérité, jusqu'à la neuvième génération, afin de faire cesser, par leur exemple, cette coutume perverse de tuer les rois. » (Id. lib. 7.)

prouve rien, si ce n'est l'inique et effrontée fureur de ceux qui la suscitèrent.

L'autre témoignage vient de Frédegaire. Ce chroniqueur affirme que le meurtrier avait été envoyé par Brunehault, et il en dit même le nom [1]. Mais Frédegaire est un écrivain de bien peu de poids, d'une extrême crédulité, qui n'est venu que vers le milieu du siècle suivant, qui vivait et écrivait en Bourgogne, où d'implacables ressentimens poursuivaient encore la mémoire de Brunehault. Grégoire de Tours, bien plus judicieux, bien plus éclairé, et contemporain d'ailleurs de l'événement, n'en dit rien qui soit favorable à l'assertion ne Frédegaire [2]. Gontran n'accusa jamais Brunehault [3]. Ébé-

[1] Chilpericus ad Callam villam, nec procul à Parisiis, ab homine nomine Falcone, qui missus à Brunechilde fuerat, est interfectus. (Frédegaire. *Epit. Hist.*)

[2] On a reproché à Grégoire de Tours qu'il était trop favorable à Brunehault et à Childebert.

Grégoire était un pieux et courageux évêque, que l'Église a mis au rang des saints, et dont on ne peut guère révoquer en doute la sincérité. Il n'épargna point Brunehault sur son mariage avec Mérovée, duquel il dit formellement qu'il était contraire à *l'honnêteté et aux lois canoniques ;* ni sur ses liaisons avec Gondovald, à l'occasion de quoi il fait adresser ces paroles par Gontran au duc Ébrachaire, envoyé de Brunehault: « N'était-ce pas assez, malheureux, qu'aidant *à des projets impudiques*, tu allasses *inviter au mariage* « Ballomer, que vous appelez Gondovald?... »

Il ne ménage pas davantage Childebert sur le projet qu'eut ce prince d'augmenter les tributs que payaient les villes de Tours et de Poitiers. S'il ne parle pas des véritables crimes de Brunehault, c'est qu'ils sont postérieurs au temps où il écrivait.

[3] Cependant il avait alors beaucoup de haine contre elle, et lui reprochait de vouloir lui-même le faire mourir. (Grég. de Tours, liv. 8.)

rulf, poursuivi, condamné, dépouillé, mis à mort, ne l'accusa point. Sonnégisile, qui s'avoua coupable, ne l'accusa pas davantage. Et cependant on le torturait par ses ordres, chose impossible, et qu'elle n'aurait sûrement pas hasardée, s'il eût pu se venger de ses supplices par de si terribles révélations [1]. Frédegonde enfin accuse Ébérulf, et n'accuse point Brunehault.

Le plus puissant indice contre Brunehault, c'est son intérêt, ses malheurs, ses périls, sa juste haine. La mort de son oppresseur lui pouvait paraitre légitime; encore plus le meurtre du meurtrier de Galsuinthe, de Mérovée et de Sigebert. Mais l'intérêt explique le crime plus qu'il ne le prouve. Où est le crime est nécessairement son motif; où est le motif n'est pas nécessairement le crime.

Contre les grands se réunissent à leur tour d'assez fortes probabilités. D'abord l'oppression qui pesait sur eux; les spoliations qu'ils avaient souffertes; les violences déjà commises, ou qu'ils redoutaient; l'intolérable ascendant de Frédegonde; l'aversion qu'inspirait le roi. Il s'éleva de telles clameurs dès le premier bruit de sa mort, que Gontran fut contraint d'ordonner à l'instant la restitution de toutes les terres qui avaient été arrachées à leurs possesseurs [2]. Il y avait aussi un nom-

[1] Sonnégisile était comte des écuries, et un des principaux ennemis de Brunehault. Il était entré récemment dans une conjuration dirigée contre elle. (Grég. de Tours, liv. 9.)

[2] Grégoire de Tours, liv. 7, en deux endroits différens.

bre considérable de testamens dont Chilpéric avait prohibé l'exécution. Les mêmes murmures forcèrent Gontran à leur rendre leur autorité[1]. « Comme « ce roi, dit Grégoire de Tours, n'avait d'affection « pour personne, personne n'avait d'affection pour « lui [2]. » A peine eut-il rendu le dernier soupir, tous les siens s'enfuirent et l'abandonnèrent. Il fallut que l'évêque de Senlis, Mallulphe, qu'il avait cependant rebuté, et qu'il laissait depuis trois jours coucher sous la tente sans le vouloir admettre en sa présence, se chargeât officieusement de ces soins, dont nul ne prenait souci. Ce fut lui qui lava le corps, qui le couvrit de ses derniers vêtemens, qui veilla et pria durant la nuit auprès de cette dépouille. Ce fut encore lui qui, le jour venu, le mit précipitamment dans une barque, et le conduisit ainsi, sans honneurs et sans appareil, jusqu'à Paris, où il l'ensevelit de ses mains, dans l'église de Saint-Vincent.

A cela se peut ajouter l'opinion qu'en avait Gontran. Un jour qu'étant à Orléans, il avait fait asseoir à sa table Grégoire, évêque de Tours, Bertrand, évêque de Bordeaux, et Gallade, évêque de Saintes, il s'emporta vivement contre les deux derniers parce qu'ils étaient de la faction qui avait récemment entrepris de faire reconnaître un cinquième fils de Chlotaire, exclu jusqu'alors et désavoué. Continuant et s'appesantissant sur ce sujet,

[1] Grégoire de Tours, liv. 7.

[2] Livre 6.

il étendit ses reproches à l'évêque de Marseille, Théodore, qui était absent. Puis à l'égard de ce dernier, il alla bien plus loin, et dit : « Je le tiens « pour vrai, qu'à cause de ces gens, il a fait tuer « mon frère Chilpéric. »

Je ne sais si l'on ne serait pas aussi autorisé à ajouter le sentiment de Grégoire de Tours. Car, quoiqu'il ne s'en explique nulle part avec une grande clarté, cedendant Èbérulf[1], qu'avait accusé Frédegonde, et que Gontran avait condamné, ayant été poursuivi et tué dans l'église de Saint-Martin, où il avait cherché un refuge : « Ce n'était « pas un *léger crime*, s'écrie-t-il, que celui de « l'homme que le saint évêque ne protégea pas « contre un pareil sort[2]! » Or, que signifient ces mots, si ce n'est que Grégoire jugeait légitimes l'accusation et la mort d'Èbérulf?

Mais cette accusation elle-même est une circonstance fort considérable. C'est Frédegonde qui la porte, et en ces termes : « Si tu veux venger la « mort de ton frère, voici l'homme à qui tu la dois « imputer[3]. » Gontran accueille cette accusation; il la reconnait et déclare juste; il fait serment d'exterminer Èbérulf et les siens, jusqu'à la neuvième génération; il confisque et distribue ses biens; il envoie successivement tous les hommes armés du territoire d'Orléans et de Blois pour en-

[1] Èbérulf était l'un des domestiques de Chilpéric.

[2] Liv. 7.

[3] Eod.

tourer et garder la basilique qui lui sert d'asile ; enfin il donne ordre à Claude de l'aller saisir ou tuer. Il est difficile de douter de la conviction de Gontran.

D'un autre côté, dès qu'il est instruit de l'accusation, Ébérulf s'enfuit. Il passe un assez long temps dans l'église de Saint-Martin ; il y a de fréquens entretiens avec l'évêque Grégoire; c'est un homme emporté, qui a l'habitude du meurtre, qu'aucun respect des choses saintes n'effraie et n'arrête : il ne sort pas de sa bouche une seule parole cependant pour nier le crime qu'on lui attribue, pour en faire partager la complicité à Frédegonde ou à Brunehault. N'y a-t-il aucune induction à tirer du caractère de cet homme et de son silence ?

Une circonstance considérable encore est le témoignage de Sonnégisile. Celui-ci ne se tait pas seulement ; il avoue, et il s'accuse. C'est un officier du royaume d'Austrasie ; c'est le comte des écuries de Childebert ; c'est un personnage tellement important qu'il conjurait contre la mère et contre la femme du roi. Son aveu n'est pas celui d'un accusé sans intelligence et sans courage. Il est vrai qu'il ne le fit que dans les tortures.

Il semble que le crime d'Ébérulf exclurait celui de Frédegonde qui ne craignit pas de l'accuser ; il semble aussi que le crime de Sonnégisile exclurait celui de Brunehault, dont il était l'ennemi.

Une nouvelle supposition s'offre à l'esprit, mixte et combinée de deux autres. Il se pourrait que le

roi de Soissons eût péri victime d'une conjuration de seigneurs, et que Frédegonde eût formé ou secondé la conjuration. Mais l'intérêt de son ambition et même de sa sûreté y était contraire. Chilpéric tirait quelque partie de sa force, du génie et de la témérité de Frédegonde; Frédegonde tirait toute la sienne de Chilpéric. Elle n'avait plus ses quatre fils; le seul qu'elle eût venait à peine de naître. Et puis, elle accusa Ébérulf, qu'elle n'eût certainement pas accusé..

Il se pourrait encore que la conjuration étant véritable, elle fût l'œuvre, comme l'avait cru le roi de Bourgogne, de ceux des seigneurs qui avaient embrassé le parti de Gondovald, de ce cinquième fils qu'on voulait, après tant d'années, rendre ou donner à Chlotaire. Ébérulf, quoique domestique de Chilpéric, pouvait être entré dans cette faction, de même que l'évêque de Bordeaux, Bertrand, y était entré, malgré l'intime faveur dont il avait long-temps joui près de Frédegonde. Dans ce cas Brunehault, qui favorisait cette faction, aurait pu aussi participer au crime qu'on y préparait.

Mais Sonnégisile était de ce crime; Brunehault, reine si habile, se serait-elle associée, pour une si périlleuse action, avec l'un de ses plus obstinés ennemis? Et, le crime commis, eût-elle fait torturer son complice?

On rapporte[1] qu'au moment où ils venaient de

[1] Aymoin

frapper Chilpéric, les meurtriers tout en s'enfuyant s'écriaient : « C'est de l'ordre du roi Childebert ! » Si le fait était avéré, j'en conclurais de plus en plus que Brunehault était étrangère au crime; car si les meurtriers disaient le vrai, ils n'ont pas nommé Brunehault; et, s'ils trompaient, comme cela est bien évident, Brunehault n'était pas coupable, puisqu'ils nommaient Childebert. Des meurtriers, envoyés par qui que ce soit, à plus forte raison par des rois, ne livrent pas, sans y être contraints par un puissant intérêt, le nom de celui qui les a mis à l'œuvre. S'ils révèlent volontairement des noms, étant encore libres, ce n'est certainement que pour détourner et égarer les soupçons. On peut affirmer hardiment que les vrais instigateurs de leur crime ne sont pas ceux qu'ils nomment, puisqu'ils les nomment. Or, des meurtriers qui eussent voulu empêcher qu'on soupçonnât Brunehault, n'auraient pas commis la grossière faute de nommer son fils.

J'avoue que je me sens vivement excité à dire, comme Pasquier : « Partant, je tiens pour arrêté « que ni Frédegonde ni Brunehault ne participèrent jamais au meurtre de Chilpéric [1]. »

Voici toutefois, car même pour rejeter ce récit il le faut connaître, voici comment les accusateurs de Frédegonde racontent et expliquent son crime. Landry, disent-ils, lui avait inspiré une passion

[1] *Recherches*, livre 10, chapitre 7.

criminelle. C'était un seigneur encore jeune, doué de courage, et remarquable par ses agrémens extérieurs. Déjà la reine, peu soucieuse de dissimuler sa faveur, l'avait élevé à l'importante dignité de maire du palais. Le jour de l'événement, une cause fortuite et inconnue avait retardé le départ du roi pour la chasse. La reine n'en était point informée et croyait Chilpéric déjà loin de Chelles. Elle était seule dans un appartement reculé, occupée à laver et parfumer ses cheveux. Son visage, enveloppé d'ailleurs par sa chevelure, était retourné de telle sorte qu'elle ne pouvait voir la porte de l'appartement. Tout à coup on entre, on approche sans bruit de la reine, et une main qu'elle n'aperçoit pas la frappe familièrement par derrière d'un léger coup de baguette [1]. Elle, n'imaginant point que cette familiarité pût venir d'aucun autre, sans lever les yeux seulement se plaint et s'écrie : « Que « fais-tu, Landry? Est-ce là qu'on frappe? Le roi « est à peine parti; tu n'es pas sage. » Ce n'était pas Landry; c'était le roi. La preuve était éclatante; l'infidélité de la reine n'était plus douteuse. Néanmoins ce prince, tout impétueux et vindicatif qu'il était, ne laissa point d'aller à la chasse, et même de la prolonger jusqu'après la chute du jour. Le temps qu'il perdait ainsi, ne le fut point pour Landry et pour Frédegonde. Certains de leur ruine, s'ils ne prévenaient pas Chilpéric, n'ayant

[1] *Baculo in posterioribus ludens percussit.* (Aymoin, l. 3. c. 57).

que sa mort pour se préserver de la leur, ils n'hésitèrent ni ne différèrent. Les meurtriers ne manquaient jamais à Frédegonde : à peine conçu, le dessein fut exécuté.

C'est ainsi qu'en plaçant Frédegonde dans le péril le plus imminent et le plus grave, on réussit à écarter la décisive objection de l'intérêt qu'elle avait à la conservation de la vie de Chilpéric. Mais ce secret révélé si tard, et dont Grégoire, l'une des victimes de Frédegonde, ne soupçonne rien; ce récit, qui n'a pour garant qu'un écrivain sans autorité, et où d'ailleurs les invraisemblances abondent, tout cela me paraît peu digne de foi. Je le relègue sans hésiter parmi les traditions fabuleuses, dont les moines de ces temps crédules grossissaient naïvement et complaisamment leurs légendes.

Chilpéric n'était pas entièrement étranger aux exercices de l'esprit. Il avait écrit deux livres de poésie, informes essais, où les plus simples règles étaient à chaque instant violées. Il avait aussi composé des hymnes et des messes, ouvrage tout aussi grossier, et que l'Église ne put point admettre. Il s'occupa même de théologie, et fit un traité non moins imparfait sur la Trinité. Cet écrit était fortement empreint de la doctrine d'Arius. Il ne laissait pas cependant de le vouloir faire adopter par le clergé, et ce ne fut pas sans peine que les évêques de Tours et d'Alby lui persuadèrent d'abandonner ce projet. Enfin, il ajouta à l'alphapet

quatre lettres [1], et son zèle fut si grand pour leur adoption, que non content d'envoyer des ordres dans toutes les villes, pour qu'on en montrât l'usage aux enfans, il prescrivit d'effacer avec la pierre ponce tous les anciens manuscrits, et d'en

[1] Grégoire les donne d'une façon, et Aymoin d'une autre; lequel préférer?

M. Guizot s'en tient à Aymoin, par la raison que les quatre signes qu'il indique appartenaient déjà à l'alphabet grec.

Cette raison, au contraire, contribue beaucoup à me faire rejeter les indications d'Aymoin.

Car Grégoire de Tours dit clairement que, des quatre lettres, il n'y en avait qu'une qui ait été prise à l'alphabet grec.

Grégoire ne peut pas s'être trompé sur un fait si simple. Il parle de ce qu'il a vu, et de ce qui s'est fait de son temps; il faudrait, chose absurde, qu'il eût imaginé lui-même les signes qu'il reproduisait.

Pour Aymoin, c'est tout autre chose. Ces lettres n'étaient plus en usage quand il écrivait, et même depuis long-temps, car on les abandonna dès que Chilpéric fut mort.

Il est vraisemblable qu'Aymoin n'a indiqué les caractères grecs, que pour faire connaître par des signes qui le fussent eux-mêmes, les sons que représentaient les letttres inventées par Chilpéric.

M. Guizot objecte de plus, qu'il n'y a aucun rapport entre les sons qu'indique Grégoire et les caractères dont il reproduit la figure. C'est ce qui arrive à tout caractère nouveau. Le signe n'est pas l'image : le signe n'a de rapports avec la chose, que ceux qu'on lui attribue. La lettre ne représente le son qu'autant que l'on en est convenu.

Je suis du sentiment de M. le duc de Nivernais, que « dans les « endroits non équivoques de Grégoire de Tours, il faut se faire « une règle sacrée de ne pas infirmer son témoignage. » (*Mém. sur l'Indép. de nos premiers rois.*)

Pour ce qui est d'Aymoin, je dirai presque comme Pasquier : « Eh vraiment, je voudrais volontiers savoir quelle créance on doit « apporter à cet auteur mensonger? » (*Recherches*, liv. 10, chap. 23.)

faire d'autres copies où seraient employés les nouveaux signes.

Chilpéric eut tous les vices, commit tous les crimes, et ne montra pas une vertu. Une seule fois, il pardonna à l'évêque de Périgueux une offense douteuse. Téméraire, artificieux, cruel, implacable; également dédaigneux de la religion et de la justice; également insatiable dans son avarice et dans son ambition; adonné à tous les excès de la gourmandise et de la luxure. Jamais les peuples n'avaient souffert une si dure oppression; jamais famille de rois n'avait enduré d'un des siens, tant d'outrages, de perfidies et de violences. N'était-il sorti de cette race sacrée de Chlovis que pour la détruire? Le sang de ses deux femmes, de ses deux fils et de son frère, crie encore contre lui après treize siècles; après treize siècles, l'infâme injure faite à sa fille appelle les malédictions contre lui. Les noms de Néron et d'Hérode lui furent donnés de son temps[1]; les temps qui ont suivi ne les lui ont pas ôtés; les temps qui viendront encore les lui maintiendront.

[1] *Nero nostri temporis et Herodes.* (Grég. de Tours, liv. 6, chap. 46).

FIN DU QUATRIÈME LIVRE ET DU PREMIER VOLUME.

[illegible]

TABLE

DU PREMIER VOLUME.

LIVRE PREMIER.

FONDATION DE LA MONARCHIE.

(DE 486-511.)

LIVRE II.

PREMIER PARTAGE.

(DE 511-558.)

—

LIVRE III.

PREMIÈRE RÉUNION.

(DE 558-562.)

—

LIVRE IV.

DEUXIÈME PARTAGE.

(DE 562-584.)

FIN DE LA TABLE DU TOME PREMIER.

